

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

M. CHENUT, Président : Mes chers collègues, nous allons pouvoir engager une session. Je vous donne quelques informations sur des mobilités internes, comme il est d'usage d'annoncer certaines prises de responsabilités à l'intérieur de l'administration départementale. M. JOURDAN a pris la responsabilité du service de la commande publique, suite au départ en retraite de Mme BRUNET. Nous saluons la prise de fonction de M. Vincent RAUT qui succède à Mme DEGARDIN, à la tête du service de l'Assemblée et des Affaires juridiques. Je rappelle que Mme DEGARDIN vient de faire valoir ses droits à la retraite et que nous essaierons d'être nombreux à l'accompagner lors du pot qui se tiendra la semaine prochaine, me semble-t-il.

En agence, nous avons l'arrivée de Mme Camille PRIMAU, responsable du service développement local à l'agence du Pays de Redon, et l'arrivée de Mme Dominique COURTIN en tant que chef du service vie sociale à l'agence de Vitré.

Il apparaît à l'examen de l'ordre du jour de cette session un certain nombre de dossiers importants. C'est la première fois que nous nous réunissons sous le régime de la Loi NOTRe, adoptée et promulguée le 8 août dernier à la suite d'un assez long processus parlementaire, qui aura en tout cas permis toutes les expressions, les allers-retours, les discussions, et au final les solutions de compromis issues des travaux de la commission mixte paritaire. Je dirais donc que ce débat est désormais derrière nous, il nous appartient de prendre acte de la promulgation de la loi et de commencer à examiner les conséquences et les mises en perspective que cela nous amènera à mettre en place, comme tous les Départements de France.

Cette loi a une portée plus globale, car les communes, les intercommunalités, les régions sont bien sûr concernées également. Ce sera donc, je crois, dans un premier temps, un temps d'échange et de compréhension, de partage d'informations. La loi dit un certain nombre de choses, tout n'est pas totalement éclairci dans ses conditions de mise en œuvre, on verra qu'il reste un certain nombre de points d'interrogation qui devront être précisés, le cas échéant par voie législative ou par voie réglementaire dans les mois qui viennent. Je pense que cette mise en perspective est tout à fait nécessaire et il est important que nous puissions partager sur ces questions.

Nous aurons également un volet de rapports à dimension économique, ce sont des dossiers extrêmement importants pour notre territoire. Ils sont souvent l'aboutissement de très longs processus de discussions avec différents partenaires. Partenaires des territoires, notamment les communautés en charge souvent directement de ces questions, mais parfois au-delà.

Comme je m'y étais engagé lors de la Commission permanente de rentrée, nous aurons également un rapport sur nos interventions dans le domaine de l'agriculture, eu égard bien entendu à l'acuité de la crise que connaît actuellement cette filière. Les capacités d'intervention d'un Département dans ce domaine sont bien sûr limitées, mais que nous avons néanmoins la volonté de les exercer avec toute la plénitude possible et en relation étroite avec nos interlocuteurs, en premier lieu la Chambre d'agriculture, interlocuteur légitime. Nous pourrions ainsi faire état du travail qui a été conduit à ce sujet pendant la

période estivale.

Nous aurons également notamment à mettre en perspective la question des contrats de territoire, et à le faire en ayant bien en tête que le périmètre de nos partenaires, celui des intercommunalités, va encore évoluer. La date du 1^{er} janvier 2017 présente donc une convergence d'intérêts pour la mise en œuvre d'un nouveau dispositif. Ce sera aussi la date de création des nouvelles communautés, ou des communautés modifiées. Le paysage va évoluer, les délais sont contraints. Le Préfet a déjà réuni une première fois la Commission départementale pour une réunion méthodologique et de calendrier, il nous présentera ses propositions dès le 12 octobre prochain. Nous savons que quels que soient les allers-retours et les temps de consultation nécessaires, il faudra qu'un schéma soit stabilisé avant l'été pour être promulgué par voie d'arrêté préfectoral et être opérationnel au 1^{er} janvier prochain.

Dans cette session, nous aurons ce midi la possibilité d'honorer les participants lauréats aux meilleurs apprentis de France, trois ont pu participer au niveau national à cette forme de compétition.

Je pense qu'il est important de montrer notre intérêt collectif pour cette dimension de la formation professionnelle et des métiers. Nous le ferons normalement en présence du Recteur d'académie, qui a bien voulu nous accompagner pour ce temps, car il s'agit bien aussi de formation. À mon invitation, nous recevrons ce soir M. le Préfet sur un sujet unique. Je crois savoir qu'il y a eu d'autres sollicitations, mais il est important, lorsque j'invite M. le Préfet, qu'on s'en tienne strictement aux questions que je lui propose d'aborder, ces questions seront centrées sur l'accueil des réfugiés et des migrants. Je pense qu'il est aussi légitime que le Président de cette Assemblée conserve la maîtrise des ordres du jour de ladite Assemblée.

Voilà pour le programme de cette journée, je pense qu'elle nous conduira aussi demain matin à examiner toute une série d'autres rapports d'adaptation, notamment sur le plan budgétaire, notre ami Christophe MARTINS en sera le rapporteur.

Voilà ce que je pouvais dire en propos introductifs avant de céder la parole aux représentants des groupes qui souhaiteraient s'exprimer. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Quatre sujets de cette session ont particulièrement retenu l'attention de notre groupe de l'Union de la Droite et du Centre.

D'abord, le chèque de 1 650 000 € à la Région Bretagne pour l'achat de foncier à PSA (Peugeot Société Anonyme). Si nous sommes totalement favorables – cela va de soi, mais cela va mieux en le disant – à la ré-industrialisation du site de la Janaïs, nous déplorons la méthode. Une conférence de presse avant d'en avoir débattu ici, mais également à la Région et à Rennes Métropole, l'absence de communication des résultats de l'étude d'opportunité d'une plateforme logistique pour laquelle le Département a voté une subvention de 29 000 € lors de la Commission permanente du 8 décembre 2014, un courrier de M. TAVAREZ à votre intention, M. le Président, dont nous souhaiterions la lecture. C'est ce que vous m'aviez répondu, M. le Président, lorsque je vous avais interpellé...

M. CHENUT, Président : Je ne suis pas encore tenu à publier mes correspondances ou alors où va-t-on ?

Mme LE CALLENNEC : Et que vous aviez eu un courrier de M. TAVAREZ. Un rapport qui fait allusion à un protocole, dont nous n'avons aucune idée du contenu.

La valeur du foncier se situe, d'après ce rapport, entre 10 et 15 M€. Sans attendre l'estimation définitive, le Département, vous, provisionnez 1,65 M€. Nous aurions préféré que la Région et la Métropole abattent leurs cartes en premier.

Deuxième sujet : l'impact et les enjeux de la Loi NOTRe sur les compétences du Département. Cette loi qui, hélas, ne clarifie rien et dont on voit bien à la lecture du rapport que vous hésitez toujours sur vos propres priorités, sur les transferts de compétences et surtout sur les transferts de financement et de personnels qui en découlent. À quelques mois des échéances, nous tenterons d'en savoir davantage sur vos intentions et vos priorités.

La supposée suppression de la clause de compétence générale va vous obliger à faire des choix, choix devenus plus que nécessaires compte tenu de la situation financière du Conseil départemental, dont nous nous réjouissons que vous l'ayez désormais bien en tête.

Troisième sujet : la démarche d'évaluation des contrats de territoire. Nous avons bien compris que 2016 risquait d'être une année blanche. Vous allez gagner du temps et donc de l'argent en évaluant, en consultant, alors que les besoins des communes et des communautés de communes sont parfaitement connus. C'est la raison pour laquelle nous sommes plus que sceptiques à l'idée de faire appel à un cabinet extérieur à hauteur de 60 000 € à l'heure où les associations, les communes et les communautés éprouvent des difficultés de financement de leurs activités, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Enfin, nous aurons à examiner un rapport sur l'agriculture. Nous vous redisons à cet égard notre souhait de connaître avec précision l'origine des aliments servis dans les assiettes des collégiens d'Ille-et-Vilaine afin d'en informer les familles. C'est, de notre point de vue, une étape nécessaire à la démarche que nous approuvons de favoriser le « manger local ».

Une remarque pour conclure, M. le Président, nous aimerions que vous admettiez que vous interpellier, demander des informations, souhaiter être associés au débat n'est pas synonyme d'agressivité de notre part. Cela témoigne simplement de l'engagement de notre groupe au service des habitants de notre Département. Nous ne faisons que le travail pour lequel nous avons reçu mandat. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous déplorons que seuls les Conseillers de la majorité soient les bienvenus au Congrès de l'Assemblée des Départements de France, alors que vous-même, M. le Président, siégez au Bureau de cette Assemblée. Pire encore, nous craignons de ne pouvoir exercer notre vigilance sur les discussions en cours entre notre institution, la Métropole et le Conseil régional, parce que tout simplement, nous ne sommes pas conviés aux réunions stratégiques. Alors tenter de nous caricaturer en opposition agressive et polémique ne permettra pas d'élever le débat, loin s'en faut, mais au contraire, nous continuerons inlassablement à simplement remplir notre mission de vigie. Je vous remercie.

M. CHENUT, Président : Y a-t-il des demandes ? M. ANDRÉ, vous me laissez officier ? Merci. Mme LE CALLENNEC, premier sujet : PSA. Nous y reviendrons, mais il faudrait quand même qu'il y ait un peu de cohérence dans vos rangs. Ce dossier a été examiné en commission. Il a fait l'objet d'un avis unanime. Je m'en tiens à cela. On verra si cette unanimité subsiste, mais le travail en commission me semble tout à fait respectable, ou alors il faut se poser la question de l'intérêt de ces commissions parce qu'à entendre la tonalité de votre intervention, cela devrait conclure à une opposition sur ce protocole. Il n'y a que des

propos négatifs par rapport à ce dossier.

Propos négatifs qui sont en totale rupture, je tiens à attirer votre attention sur ce point, avec la perception qu'en ont l'ensemble des acteurs de ce dossier. Il s'agit à la fois de l'entreprise – et pour des personnes qui comme vous se disent totalement à l'écoute du monde économique et des industriels, je vois là tout de même un hiatus fâcheux –, mais également totalement en adhésion avec les organisations syndicales qui sont représentatives des personnels.

Elles ont de très lourdes inquiétudes et elles ont toutes salué avec beaucoup de conviction la mobilisation, l'engagement des collectivités locales et surtout le fait que les collectivités locales aient su sur ce dossier parler d'une seule voix pour apporter toute la crédibilité et la cohérence à leur intervention.

Une nouvelle fois, vous semblez à côté. C'est votre responsabilité, mais vous êtes à côté de ce mouvement. Une fois de plus, il y a ceux qui critiquent, et il y a ceux qui font avancer les dossiers, leur résolution avec tous les acteurs, y compris le monde de l'entreprise dans ce cas d'espèce. Vous aurez véritablement beaucoup de mal à démontrer le contraire.

La Loi NOTRe, vous nous dites qu'elle ne clarifie rien. Les bras m'en tombent. Elle a été adoptée par la commission mixte paritaire, qui est l'émanation, la quintessence de nos deux Assemblées, dont vous faites partie. Vous faites vraiment peu de cas du travail de l'ensemble de vos collègues députés et sénateurs qui eux, ont œuvré pour faire avancer les choses. Arriver à un compromis, c'est aussi une expression démocratique parce que les points de vue étaient effectivement extrêmement contrastés, au-delà des clivages politiques ordinaires. À droite, il y avait des régionalistes farouches, des départementalistes aussi, on retrouvait les mêmes, il a fallu dégager un point d'équilibre. C'est ce qui a été fait, mais vous, d'un revers de main, vous nous dites que cela ne clarifie rien. Vous dites donc qu'un an et demi de travail parlementaire ne clarifie rien, vos collègues apprécieront, quelles que soient leurs appartenances, cette façon d'apprécier ce long processus extrêmement dense. Il est vrai que du temps de l'ancien Président de la République, on avait d'autres méthodes autrement plus expéditives et faisant peu de cas de la représentation nationale. J'ai parfois l'impression que vous avez la nostalgie de cette époque, mais ce n'est pas, sans doute, le sentiment le plus partagé, y compris par les parlementaires et je pense pouvoir dire par les parlementaires de tout bord. Il est vrai que vous avez là aussi un positionnement assez spécifique, singulier et presque parfois marginal, me semble-t-il. Chacun là aussi appréciera.

Qualifier notre démarche en matière de contrats de territoires d'année blanche, c'est tout à fait inexact. La proposition qui est faite est une reconduction à l'identique des moyens alloués en matière de fonctionnement. Qualifier ceci d'année blanche est donc sans fondement.

Par ailleurs, en investissement, les taux de réalisation constatés – et là, nous n'y pouvons rien – montrent qu'à l'évidence, nos partenaires, qu'ils soient communaux ou intercommunaux, ont des décalages importants et nous sommes même sollicités très régulièrement pour proroger la durée de validité des arrêtés d'attribution, car ils ne sont pas prêts. On peut le comprendre, on ne leur en fait pas grief, mais l'opération n'impacte rien du tout sur le plan de l'investissement. Quant aux nouveaux projets, on sait très bien qu'en matière d'investissement, quand on commence à réfléchir à un nouveau projet, on ne consomme pas de crédits la première année, parce qu'on est simplement dans des phases

d'étude, de définition et d'arbitrage entre les communautés pour savoir quelles vont être leurs priorités. Rien ne les empêche, dès 2016, de se mettre en ordre de marche pour réfléchir à ce que seront leurs priorités en matière d'investissement, et pour être prêt dès 2017 si ces projets sont bien contractualisés. Année blanche, je pense donc que c'est faire peu de cas là aussi de l'engagement du Département.

Mais là aussi, je vérifie bien à l'occasion de mes rencontres sur le terrain que ce n'est pas le sentiment partagé par les élus des communautés et des communes que je rencontre, qui eux sont extrêmement attentifs à l'engagement du Département à leurs côtés.

Ils ne manquent pas d'ailleurs de le souligner, et là aussi je le dis, au-delà de toutes les appartenances politiques, je crois que cette action est reconnue, appréciée, et qu'il y a une volonté forte de l'ancrer dans la durée.

Sur l'origine de ce qui est mis dans les cantines, il n'y a pas de difficulté là-dessus. Simplement, je rappelle là aussi qu'il ne doit pas y avoir confusion des rôles et des responsabilités, vous qui appelez souvent à la clarté. Les choses ne peuvent se faire que dans le cadre d'un partenariat renforcé, nous en sommes acteurs, mais il y a tout un volet de cette action qui relève des services de l'État et nous ne sommes pas en capacité de donner des ordres aux fonctionnaires d'État, notamment aux gestionnaires des établissements qui eux, ont la main sur les procédures de consultation et de commande publique. Simplement, nous avons avec les services de l'Éducation nationale et avec le plein appui de leur hiérarchie une volonté forte d'aller plus loin dans ces dispositifs, mais cela ne peut se faire que de façon concertée et non unilatérale, comme vous semblez le croire. Je ne sais pas si c'est par méconnaissance de la réalité du fonctionnement de ces instances, mais ce n'est pas comme cela que les choses se passent.

Enfin, pour ce qui concerne le congrès de l'ADF (Assemblée des Départements de France), d'une façon générale je suis plutôt toujours pour l'ouverture et la bienveillance. Néanmoins, à un moment donné, il ne faut pas que cela puisse être assimilé à de la faiblesse. On regarde ce qui se passe ailleurs, et nous avons regardé ce qu'il se passait dans les Départements de Droite au niveau régional. La règle, c'est que les délégations de tous ces Départements ne laissent pas de place à leur minorité. Je peux le regretter, mais c'est un constat. J'étais dans une logique d'ouverture, elle n'est pas respectée par ailleurs, il n'y a pas de raison qu'on fasse plus. Tout en sachant par ailleurs que par rapport à la conduite de ce congrès, chacun aura observé qu'il y a maintenant une nette majorité de Départements de droite, ce n'est peut-être pas nécessaire qu'on aille suralimenter déjà quelque chose qui est institutionnalisé. Je suis pour le parallélisme des formes, dans ce domaine comme dans d'autres. Si ces Départements font preuve d'ouverture, nous ferons à nouveau preuve d'ouverture, je prends très concrètement cet engagement. Il n'y a pas de difficulté, mais nous avons pu faire le constat qu'il n'existait pas par ailleurs. À un moment donné, il faut aussi poser les choses et les regarder telles qu'elles sont et non parfois telles qu'on aimerait qu'elles soient.

Vous demandez une association systématique, mais à chaque fois qu'on le voit, cela ne produit pas d'effet constructif. Quand on est dans des relations d'exécutif à exécutif, nous assumons clairement que nous ne sommes pas dans le cadre d'une responsabilité partagée. Vous nous le rappelez, vous nous avez encore redit « il faudra prendre vos responsabilités », cela ne nous pose aucun problème. Nous prendrons toutes nos responsabilités et il n'y aura

pas de vide ni d'absence dans ce domaine. Soyez assurée que l'exécutif sera présent dans toutes les instances où il doit être pour discuter et nous rendrons compte le moment venu. Là aussi, on a sans doute instauré historiquement des pratiques extrêmement bienveillantes d'ouverture, mais dans un contexte et une ambiance générale différente de ce que vous avez choisi d'instaurer depuis quelques mois.

Il appartient à votre groupe de considérer ou non que c'est la bonne posture, qu'elle doit être confortée ou infléchie.

Je l'ai déjà dit, j'appelle au dialogue serein et apaisé, mais on ne peut pas être sur une ligne de clivage systématique.

On a le droit, il n'y a aucun problème là-dessus, mais nous avons la capacité de nous adapter à un environnement plus ou moins apaisé ou plus ou moins hostile. Si à un moment vous avez pu penser que c'était de ma part une certaine forme de faiblesse, j'aurais à cœur de vous démontrer que non. Nous serons en mesure de répondre systématiquement parfois à des propos qui me semblent tout à fait excessifs et hors de propos. Je le dis très sereinement et avec beaucoup de tranquillité, mais il faut que chacun le comprenne bien. On ne peut pas être sur la demande de la bienveillance, de l'ouverture systématique et qu'il n'y ait pas de retour dans cette façon de travailler. Merci.

Quelques propositions de vœux m'ont été données. Je rappelle que nous aurons à les gérer différemment à l'avenir, mais que tant qu'une nouvelle loi n'est pas adoptée, c'est l'ancienne qui s'applique, donc le fait de les déposer ce matin, c'était encore autorisé, nous les regarderons donc.

Un vœu relatif à Ali Mohammed al-Nimr présenté par M. Yvon MELLET. C'est une situation relative à la question des droits de l'Homme en Arabie Saoudite, je propose qu'elle soit examinée par la commission 1. Même si la notion d'intérêt départemental, au bénéfice du doute et pour la dernière fois on va le faire, je ne pense pas qu'elle soit avérée, même si fondamentalement bien sûr, on ne peut être que d'accord, nous sommes tous convaincus et nous partageons cet humanisme dans l'approche des dossiers. Lors de l'examen préalable en commission, je pense qu'ensuite, cela permettra de mieux regarder.

Ensuite un vœu relatif au régime social des indépendants, déposé par le groupe Union de la Droite et du Centre, commission 1 également.

Puis, un vœu sur le maintien des trésoreries de Louvigné-du-Désert et de La Guerche-de-Bretagne proposé par M. PAUTREL, Mme BIARD, M. BENOIT, Mme MIRAMONT, Mme SOCKATH, M. MASSIET du BIEST : commission 1.

Après un vœu concernant des propositions d'aide au club sportif pour des compétitions hors Département commission 2. On nous demande de nous recentrer, or, on nous propose plutôt de nous décentrer, mais la commission 2 donnera son avis. On ouvre là une porte, mais j'attire tout de même l'attention sur les risques, ce n'est peut-être pas le moment.

Enfin, un vœu relatif au financement des temps d'accueil périscolaires. Là aussi, on le regardera en commission 2, mais le périscolaire n'est pas le cœur des compétences des Départements et la Loi NOTRe nous conduira à regarder ces questions sous un angle désormais différent.

Il y a eu par ailleurs deux questions orales. Nous ne les examinerons pas, car elles sont

arrivées hors délai. C'est déjà le cas de notre règlement, ce n'est pas le nouveau règlement. J'avais déjà indiqué à la session du mois de juin que je les prenais à titre exceptionnel et dérogatoire, mais que c'était la dernière fois. Vous me reprocheriez tous une incohérence majeure d'avoir dit cela et de ne pas le faire. Par ailleurs, vous me reprocheriez également de ne pas appliquer le règlement que nous avons voté d'un commun accord au mois d'avril. Je le redis, c'est le règlement qui s'applique aujourd'hui.

Par conséquent, ces questions doivent être déposées à minima 48 heures avant l'ouverture de la session.

3^e COMMISSION - THEMATIQUE 3 – POLITIQUE 32 – RAPPORT 32-1

ADAPTATION DE LA SOCIETE AU VIEILLISSEMENT – PREFIGURATION DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS – DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Mme COURTEILLE donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il s'agit de désigner des Conseillers départementaux dans le cadre de la préfiguration de la conférence des financeurs relative au projet de Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

Le contexte national d'examen en cours de la Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement est rappelé. Cette Loi a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale en septembre 2014 et au Sénat en mars 2015, elle est actuellement en deuxième lecture et devrait être votée d'ici la fin de l'année 2015 pour une application au 1^{er} janvier 2016.

Le contexte : un constat de l'allongement de l'espérance de vie, véritable progrès pour la société, mais qui oblige celle-ci à s'adapter à cet enjeu, notamment pour le bien vieillir si possible à domicile et l'accompagnement pour les personnes en perte d'autonomie.

Dans le cadre de ce projet de Loi, il est donc prévu dans chaque Département une « conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie des personnes âgées ». Cette conférence rassemble au niveau départemental tous les financeurs de la perte d'autonomie, pour d'abord établir un diagnostic de territoire des personnes âgées de 60 ans et plus, recenser les initiatives existantes, et définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Les financements alloués interviendront en complément des prestations qui sont déjà mises en place, à savoir que ce n'est pas – comme j'ai pu le dire en commission 3 où a été présenté ce dossier – une mise en commun des fonds existants, mais il s'agit bien une coordination des actions.

Le programme défini par la conférence porte sur :

- L'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles pour favoriser le maintien à domicile,

- L'attribution du forfait autonomie, cela concerne les résidences autonomie, ex-logements-foyers,
- La coordination et l'appui des actions de prévention par les services d'aide à domicile, les SAD auprès des personnes âgées,
- La coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services polyvalents d'aide et de soins (SPASAD),
- Le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie,
- Le développement d'autres actions collectives de prévention.

Cette conférence est présidée par le Président du Conseil départemental, avec une vice-présidence assurée par le Directeur de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Il y aura donc des représentants des autres collectivités territoriales, de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) puisqu'un volet logement est très important, des régimes de base de l'assurance vieillesse, assurance maladie, et diverses fédérations, institutions de retraite complémentaire et de mutuelles, ainsi que toute personne morale ou physique concernée par la prévention de la perte d'autonomie.

Comme vous le savez, puisque nous avons examiné ce dossier en Commission permanente, suite à l'appel à candidatures lancé par le ministère des Affaires sociales, le Département d'Ille-et-Vilaine s'est porté candidat. Il a été retenu, parmi les 26 territoires sur le plan national, et peut donc participer dès à présent pour préfigurer de cette future Loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Un travail a été engagé, suite à la convention validée à la Commission permanente du 20 juillet. La CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) a donc attribué une aide de 104 000 € et a permis le recrutement d'un personnel chargé de mission sur une période de neuf mois pour la mise en place de cette préfiguration.

Nous nous orientons donc vers une présidence, comme indiqué par les textes, par le Département, et une vice-présidence partagée entre d'une part l'ARS et en ce qui concerne notre Département, nous proposons également une vice-présidence par la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) très impliquée dans le projet.

Nous avons travaillé en commission la constitution de cette préfiguration, qui pourrait être constituée d'une vingtaine de personnes. Nous proposons de désigner 5 Conseillers départementaux pour siéger à cette conférence des financeurs.

Il vous est donc demandé de valider la désignation de 5 Conseillers Départementaux pour siéger à cette conférence des financeurs.

M. CHENUT, Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce dossier ? M. HUBERT, Mme LE CALLENNEC, M. DAVIAU.

M. HUBERT : Merci, M. le Président. Je voulais seulement rajouter que pour mettre en place ce dispositif, nous bénéficions d'une subvention de la Caisse nationale de solidarité à hauteur de 104 000 €. D'autre part, on ne peut que se réjouir d'être les précurseurs, avec les

25 autres Départements, car nous sommes tous concernés par le vieillissement, je l'espère. Je pense qu'il va falloir optimiser nos moyens, et ce sera une bonne façon de le faire en se mettant autour de la table pour avancer sur ce dossier qui nous concernera tous demain.

M. CHENUT, Président : On remarque l'habileté de M. HUBERT pour nous impliquer dans la prise de décision. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Dans le rapport, il est question des représentants des autres collectivités territoriales. Est-ce qu'on sait aujourd'hui qui elles sont précisément ? Juste pour vous indiquer concernant notre groupe, nous proposons la candidature d'Anne LE GAGNE et Louis HUBERT pour siéger avec vous. Merci.

M. CHENUT, Président : Vous aviez déjà anticipé sur le fait que je proposerais qu'il y ait des représentants de la minorité. Vous êtes tellement habituée à ces bons usages que vous n'attendez même plus qu'on les confirme.

Mme COURTEILLE : Je viens apporter des précisions, puisqu'on a présenté en commission 3 la configuration des membres de cette conférence. Pour arriver à une vingtaine de participants, on a donc proposé cinq membres élus du Département. Deux membres au niveau de l'ARS, trois membres des représentants des caisses, dont la CARSAT, MSA (Mutualité Sociale Agricole) et RSI (Régime Social des Indépendants) éventuellement, et cinq membres aussi des collectivités territoriales autres, c'est-à-dire un représentant EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et quatre représentants des communes qui pourraient être désignés par l'AMF (Association des Maires de France), un représentant de l'ANAH, un représentant de l'assurance complémentaire et un représentant de la Mutualité française d'Ille-et-Vilaine qui représentera l'ensemble des mutuelles ou en tout cas une bonne partie des mutuelles sur le Département.

M. CHENUT, Président : M. DAVIAU et M. ANDRÉ.

M. DAVIAU : J'ai participé avant-hier à Paris avec quelques-uns des autres 25 Départements à une réunion au ministère des Affaires Sociales, où il était précisé que les représentants des Conseils départementaux étaient assez variés en fonction des endroits. Certains Départements ne sont représentés que par une personne, d'autres par deux ou trois. Pour l'instant, il n'y a donc pas de décret précis qui fixe le nombre de Conseillers départementaux. Nous avons fait savoir que nous étions cinq en Ille-et-Vilaine, cela a un peu surpris que nous soyons si nombreux, mais on a aussi rappelé qu'il s'agissait également d'un souhait partagé de l'ensemble des élus d'être présents autour de cette conférence.

Il se pourrait donc que le décret d'application précise un chiffre inférieur à cinq, ou supérieur. Si c'était inférieur, il faudrait peut être revoir à trois, deux, moins ou plus.

Mme COURTEILLE : Oui, merci, cette précision est importante pour indiquer qu'on est bien sur la préfiguration, donc on est en amont du vote définitif. Il pourrait donc effectivement y avoir des précisions apportées. Dans l'immédiat, on a repris la liste des organismes nommés par cet article du Code de l'action sociale et des familles. Tout à l'heure, j'ai indiqué dans la présentation que toute personne morale ou physique pouvait être concernée par la question de la prévention de la dépendance. Les personnes qui ne sont pas listées par cet article de Loi doivent faire l'objet d'un accord préalable par les membres de la conférence des financeurs, ce qui veut dire qu'on pourra, au-delà de ce que je viens de lister comme

personnes constituant la conférence des financeurs, y associer d'autres propositions qui devront être validées au préalable par la conférence des financeurs.

M. CHENUT, Président : M. ANDRÉ, en considérant comme acté le principe d'une répartition où on ne prendrait que trois représentants.

M. ANDRÉ : Vous m'excuserez, M. le Président, plutôt que de parler de composition d'instances, ce qui est important, je voudrais tout de même prendre quelques instants pour m'attarder sur le fond. Le rapport que vient de nous présenter Anne-Françoise COURTEILLE touche un sujet majeur, qui d'ailleurs est au cœur des missions des Départements. Sans esprit de polémique, j'observe tout de même que dans ce propos introductif, il n'y a pas eu un mot d'Isabelle LE CALLENNEC sur ce sujet. On a discuté de sujets dont certains peuvent être en périphérie des compétences du Département. Là, on est au cœur et il n'y a pas un mot. Je trouve cela tout de même assez révélateur, permettez-moi de vous le dire.

On le sait, les Départements, et nous-mêmes Ile-et-Vilaine, exercent dans le champ des personnes âgées en particulier des compétences obligatoires, c'est-à-dire des compétences que la Loi nous confie : le versement de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), ou encore l'aide sociale à l'hébergement, mais il y a dans ce Département de très longue date une action facultative, volontariste, extrêmement ambitieuse. L'APA différentielle par exemple, il y a des Départements où cela ne se fait pas. C'est important, car cela permet la solvabilisation des ménages pour l'accès aux services à domicile. On pourrait parler aussi d'action facultative, volontariste extrêmement forte pour ce qui concerne la montée en qualité dans les services à domicile. Il y a quinze ou vingt ans, ce n'était pas encore un métier, cela reposait grandement sur le bénévolat. Cela devient, de par les exigences des usagers eux-mêmes, un métier, mais pour cela, il fallait monter en qualification, monter en formation, en qualité de façon générale. C'est cette démarche d'accompagnement dans laquelle le Département est engagé depuis très longue date.

Autre action facultative, volontariste, qui n'existe pas ou qui n'existe plus dans bon nombre de Départements, c'est la présence systématique des CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique), par exemple. Ces structures où les familles, les aînés eux-mêmes, peuvent venir pour être accompagnées dans leur accès au droit, pour constituer un dossier, pour trouver une place en maison de retraite.

Il y a des Départements où cela n'existe plus, où les subventions aux CLIC ont pu diminuer fortement. Ici, ce n'est pas le cas, on continue à les accompagner de façon constante et le territoire entier est désormais couvert.

Enfin, je prendrai un dernier exemple particulièrement révélateur : les logements adaptés. On a lancé cela depuis plusieurs années à titre expérimental, il y en a un peu partout dans le Département maintenant, avec ces logements adaptés au plan physique au vieillissement des personnes, mais bien plus que cela, avec la présence humaine autour de ces logements, autour de la personne, pour la sécuriser, pour lui fournir les services médicaux, paramédicaux ou l'accompagnement social en proximité. Je vois cela dans la Loi sur l'adaptation au vieillissement que l'on vient d'adopter il n'y a pas très longtemps à l'Assemblée en deuxième lecture. Que sont les résidences autonomie ? Sinon la confirmation ou l'officialisation de ce que nous expérimentons ici – mais pas seulement – depuis plusieurs années.

Je vois dans ce rapport une illustration supplémentaire de l'engagement du Département en se portant préfigurateur de cette conférence des financeurs, qui, je pense, est tout à fait nécessaire. Pourquoi ? Parce que les acteurs de la prévention sont multiples, il y a sans doute aujourd'hui nécessité de mettre de la cohérence dans tout cela. D'abord pour mieux répondre aux spécificités des territoires, car je pense qu'on ne vieillit pas de la même manière, on ne vieillit pas avec le même environnement que l'on soit en milieu rural ou en milieu urbain. Il est donc probable que les dispositifs de prévention doivent être différenciés d'un territoire à l'autre, et puis surtout, c'est l'objet de cette conférence des financeurs, on doit avoir la volonté de rendre plus efficace demain notre politique de prévention.

Pour conclure, je serais tenté de dire que vieillir est une chose, bien vieillir en est une autre, et je trouve qu'en adoptant ce rapport, si nous l'adoptons, nous nous montrons fidèles à l'histoire de ce Département et à sa volonté constante d'avoir une longueur d'avance dans ce domaine. On vieillit bien en Ille-et-Vilaine et beaucoup de palmarès le reconnaissent, on le doit aussi au fait que nous avons su collectivement nous inscrire au bon moment dans ce type de dispositif.

Pour en revenir à des affaires de composition d'instance, puisque j'ai cru comprendre M. le Président que vous proposiez, avec votre grandeur d'âme qui vous caractérise, une composition de trois pour la majorité et deux pour la minorité, puis-je me permettre dès à présent de vous donner pour la majorité le nom des trois personnes que nous vous proposons ? Il s'agit d'Anne-Françoise COURTEILLE, Jacky DAVIAU et moi-même.

M. CHENUT, Président : Je vais donc mettre ce rapport aux voix, après avoir entendu les uns et les autres et le fait que nous ayons décidé aussi d'ouvrir cette séance par ce rapport. C'est souvent le rapport d'ouverture, c'est un des rapports phares pour illustrer nos politiques, il méritait d'être mis en avant.

Je vous propose donc d'intégrer dans le vote cette proposition de composition avec :

- Anne-Françoise COURTEILLE
- Jacky DAVIAU
- François ANDRÉ
- Louis HUBERT
- Anne LE GAGNE

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prendraient pas part au vote ? Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

2^e COMMISSION – THEMATIQUE 2 – POLITIQUE 22 – RAPPORT 22- 1

BUDGETS DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES DOTATIONS 2016

M. PICHOT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il s'agit d'un rapport aussi important. Je souhaite vous dire au préalable que vous avez reçu ce rapport sur table, puisqu'effectivement nous transmettons dans un premier temps un rapport provisoire mais on vous livre, comme chaque année, le rapport définitif avec les effectifs précis dans les différents collèges. Ce rapport a donc subi quelques modifications entre le provisoire et celui qui est sur table.

Cette obligation nous est faite de présenter ce rapport et donc la question des budgets que nous allouons aux collèges publics, ce que nous allons faire avant le 1^{er} novembre de chaque année. Nous en profitons donc pour indiquer les dotations que nous allouerons aux collèges privés. Comme vous le savez, ces dotations sont calquées sur la parité euro-élève.

L'objectif majeur pour le Département de cette politique prioritaire est bien évidemment de favoriser la réussite éducative de chaque élève de ce Département.

Je vais effectivement vous présenter ce rapport complet, je vais essayer d'en dégager les points les plus saillants. Peut-être en préalable avant de parler du budget courant, vous dire effectivement que nous sommes également attachés à ce que chaque collège puisse fonctionner sereinement, nous avons donc l'analyse continue de leur situation financière.

Depuis 2012, la réforme du cadre comptable avait amené un jugement différent qui n'était plus lié aux notions de réserve, mais plutôt aux fonds de roulement, ce qui fait que vous avez ici la liste des établissements qui ont justement des fonds de roulement plus ou moins importants. Deux sont en situation très délicate, ils sont détaillés, ce sont les collèges Mahatma Gandhi de Fougères, et Jean Monet à Janzé. Deux cas pour autant assez différents dans la résolution, puisque nous avons eu l'occasion de passer un rapport complémentaire en juillet dernier pour abonder une somme de 7 000 € au collège de Fougères. Quant à celui de Janzé, il avait bénéficié d'une hausse importante de sa dotation due notamment à l'intégration des marchés du gaz que nous avons passés l'an dernier.

D'autres collèges sont en situation délicate, nous prenons donc toujours la tâche des gestionnaires pour surveiller et être en lien permanent avec eux, permettant ainsi d'ajuster le cas échéant ces financements.

Comme vous le voyez, la plupart des collèges sont plutôt en situation correcte ou bonne, ce qui fait que nous sommes dans des situations globalement satisfaisantes.

Des collèges ont également des fonds de roulement importants, on a fait le choix de ne pas les reprendre. Trois notamment sont dans cette situation, pour des cas souvent assez particuliers, nous restons donc dans l'application du règlement, mais nous ne faisons pas de rattrapage cette année pour ces trois collèges.

Le budget courant, dont vous avez le détail, est lié à une enveloppe générale. Nous avons choisi, dans un contexte budgétaire contraint, voire très contraint, de majorer de 1 % cette enveloppe générale. Le budget total passe donc de 7 259 002 € à 7 331 592 €, je parle bien ici des collèges publics. Ce choix d'augmentation se fait, comme je le disais, dans un

cadre contraint, mais avec en plus une relative stabilité des effectifs cette année. C'est donc un choix volontariste cette année de la part de la collectivité d'accompagner vraiment le bon fonctionnement de chaque établissement et la pleine réussite éducative de chaque élève. Voilà pour le principe général.

Dans les modalités de répartition, nous avons depuis l'an dernier un contexte réglementaire qui a été modifié avec l'arrivée ou la libéralisation du marché du gaz. Nous avons donc passé un marché global pour 45 des 60 collèges du Département qui étaient liés à la fourniture de gaz, ce qui a permis de faire une économie substantielle pour le Département. Nous avons une première vérification de cette estimation sur les six premiers mois de l'année, puisque nous avons constaté une économie de 130 000 € pour le Département.

Nous aurons cette année l'intégration de la libéralisation du marché de l'électricité, dans le cadre réglementaire, mais il n'est pas forcément attendu d'économie dans ce marché moins concurrentiel.

Ces changements importants dans les dotations de viabilisation des collèges ont entraîné des modifications pour nombre de collèges. À la hausse, ce qui pose rarement de problèmes, mais aussi à la baisse pour certains, ce qui a été l'occasion de rattrapage pour des collèges qui, soit n'étaient pas impactés par ce marché, mais l'ont été dans les dotations, soit étaient impactés et l'ont été par ailleurs aussi. Nous avons donc amené une enveloppe complémentaire de 69 900 € l'an dernier. Cette année, nous proposons de l'intégrer directement dans le vote du budget général, permettant ainsi d'avoir une meilleure vue pour chaque établissement de ces dotations annuelles. On aura l'occasion de revenir au printemps prochain pour voir si l'ajustement est nécessaire pour tel ou tel établissement.

Ce qui amène forcément aussi à une conclusion, l'intégration de ces deux marchés, à la fois du gaz et de l'électricité, nous amène à prendre un temps nouveau, à réouvrir la question des dotations et des critères qu'on y affecte, permettant ainsi d'avoir une meilleure lecture. C'est donc le travail que nous allons mener au sein du groupe Technique - Jeunesse - Éducation, pour l'année à venir, permettant de définir ces nouveaux critères pour le budget 2017, que nous aurons l'occasion de voter en septembre prochain. Un travail va donc être mené dans ce sens pour redonner une meilleure lecture et éviter ces variations importantes que nous avons connues, notamment liées à ces marchés gaz et électricité.

Les autres éléments du budget courant, vous les avez, ce sont les forfaits de charges fixes de 10 000 € par collège, la dotation entretien qui procède à un taux fixe de 4 €/m², et une dotation par élève à la fois pour les élèves de SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) de 115 € et une dotation de 48,76 € dans le rapport nouveau par élève.

On intègre à ce budget courant des éléments plus globaux, notamment la dotation d'ouverture culturelle et sportive. Nous proposons de reconduire l'enveloppe au même niveau, donc 375 262 €. Il s'agit d'un acte volontaire du Département, vous avez les propositions de répartition indiquées : le taux de 18 € par élève pour les établissements ruraux de moins de 300 élèves, un taux de 12 € par élève pour les établissements ruraux de plus de 300 élèves et un taux de 8 € par élève pour les établissements urbains. Un effort est donc réalisé vers les secteurs les plus ruraux.

Par ailleurs, au-delà de cette dotation d'ouverture culturelle et sportive, nous avons

aussi des subventions aux structures spécifiques, notamment liées aux internats, dont l'internat du collège Anne de Bretagne, ainsi que les collèges Pierre Perrin à Tremblay et Camille Guérin à Saint-Méen-le-Grand.

Nous avons aussi des éléments pour la scolarisation des enfants hospitalisés, c'est le cas au collège Martin Luther King à Liffré.

Pour les ULIS (Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire), la dotation forfaitaire est donc de 700 € pour l'année, il y a 22 ULIS implantés en collèges publics. Une dotation qui s'élèvera donc à 15 400 €.

Pour les classes relais, nous avons eu l'occasion d'échanger avec quelques-uns des collèges concernés, il nous apparaît important de pouvoir remettre un peu de cohérence dans l'ensemble de nos interventions. Certains bénéficient d'une intervention historique plus forte, d'autres n'en ont pas. L'intérêt pour nous est justement, en lien avec les services de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) de pouvoir mieux harmoniser les interventions du Département vers les établissements qui accueillent ces classes relais. Ce sera un travail que nous mènerons au sein de la commission, c'est-à-dire sans doute un sujet que nous aborderons lors d'une commission d'ici la fin de l'année. Cela faisait l'objet de ce que nous avons évoqué lors de la dernière session sur l'accompagnement scolaire qui peut être fait au sein de chaque établissement.

Troisième point : c'est la dotation pour l'utilisation des équipements sportifs. Comme vous le voyez, deux modes d'intervention selon que l'on ait ou non aidé la collectivité à construire le bâtiment. Donc un premier dispositif, les montants horaires sont indiqués, et pour le deuxième dispositif, où nous n'avons pas apporté d'aide préalable, auquel cas le montant est plus élevé. Ce qui amène à un montant global de 1 095 139 €.

Vous avez les éléments, je ne vais pas revenir dessus par rapport notamment à des questions d'équipements qui peuvent être parfois situés dans les collèges et peuvent être loués à d'autres usagers.

Autre point important : les services de restauration des collèges publics. Nous continuons notre dispositif d'aide à la restauration des élèves demi-pensionnaires boursiers, à savoir 50 € par élève et par année scolaire, versé directement à l'établissement pour déduction des factures adressées aux familles.

Nous proposons de reconduire cette aide exceptionnelle pour cette année scolaire.

Dans le cadre de la restauration scolaire, quelques réformes du cadre budgétaire sont intégrées pour mieux identifier la partie recette des produits de la restauration scolaire et aussi de l'hébergement.

En troisième point, nous avons évoqué lors d'une Commission permanente la question de la fixation des prix de la restauration scolaire dans chaque établissement. Le Département propose la possibilité aux conseils d'administration d'augmenter s'ils le souhaitent le prix du ticket de repas, mais dans une limite fixée à 1 % pour les établissements dont le prix du repas est supérieur à 2,91 € et 2 % pour les établissements dont le prix du repas est inférieur ou égal à 2,91 €.

Par ailleurs, l'intervention du Département, c'est aussi les contrôles sanitaires effectués par les services de l'ISAE (Institut en Santé Agro-Environnement), ils vous sont rappelés ici.

Le financement de ces prestations est assuré par la subvention d'équilibre attribuée par le Département, il est important de le souligner.

La question de la consommation responsable, que l'on peut identifier sur les circuits courts notamment, a été exprimée par Mme LE CALLENNEC. C'est une démarche volontariste dans laquelle le Département est déjà depuis de nombreuses années. Nous entendons à nouveau poursuivre ce travail et l'amplifier, mais comme le disait le Président, nous avons à agir non pas sous forme d'obligation, mais bien plutôt sous forme de conviction à travers le travail important mené entre les chefs de cuisine et les gestionnaires des établissements qui eux, dépendent de l'Éducation nationale.

Nous proposons ainsi une rencontre, un temps fort, prévu le 20 octobre 2015 coorganisé avec la Chambre d'agriculture permettant ainsi ce travail de conviction. Il nous semble effectivement important d'agir sur différents leviers comme l'optimisation des locaux, ce qui est fait au fur et à mesure de nos investissements, qu'ils puissent être lourds sur des travaux importants dans les cuisines, comme plus légers dans des équipements adaptés. Mais, c'est aussi l'accompagnement des personnels à travers de nombreuses formations permettant d'enlever les idées qui pourraient être liées aux difficultés d'employer des produits bio, locaux ou autres. C'est effectivement aussi agir fortement sur la mise en relation de l'offre et de la demande au travers de la structuration du dispositif d'approvisionnement qui nous permet un levier important à utiliser.

J'en ai terminé pour l'explication du fonctionnement de ces budgets des collèges publics et je fais le parallèle avec le budget de fonctionnement que nous avons également dans les collèges privés. Comme je vous l'ai dit en introduction, c'est vraiment lié à la parité euro par élève. Nous reprenons donc les mêmes points d'accompagnement.

Pour la dotation aux collèges privés, nous sommes sur un montant par élève de 234,59 €, en évolution à la hausse par rapport à l'an dernier. Ce qui donne une enveloppe globale attribuée aux collèges privés de 5 192 650 €.

Le 12 septembre dernier a eu lieu l'inauguration d'un nouvel établissement privé, une annexe du collège de Bruz, située à Saint-Erblon. Ce site accueille pour cette rentrée 140 élèves, trois classes de sixième et deux classes de cinquième. Il verra une évolution à la hausse dans les années à venir.

Les modalités de répartition pour les budgets des collèges privés sont identiques à celles des collèges publics. La dotation par élève est de 234,59 €.

Nous avons effectivement aussi une intervention, même si elle n'est pas obligatoire, sur le soutien à l'utilisation des équipements sportifs par le biais d'une dotation que nous attribuons aussi aux collèges privés.

Même si ce n'est pas l'objet de ce rapport, je souhaite vous dire également que nous allouons également chaque année une aide à l'investissement aux collèges privés, dans le cadre de la loi Falloux de 1 700 000 €.

Pour terminer, l'ensemble des collèges est concerné par ce dispositif sur les voyages éducatifs : nous attribuons une aide pour chaque collège avec un nombre de voyages subventionnés plafonnés à quatre par collège, les montants vous sont indiqués. Cette somme est destinée à diminuer le coût de participation des familles.

De plus, nous avons également des dispositifs permettant d'aider les familles boursières en les accompagnant sur un voyage une seule fois au cours de leur scolarité, avec un plafonnement de l'aide à 250 € par élève.

Nous avons également un accompagnement vers les élèves handicapés, avec un accompagnement spécifique lié à leur situation de handicap.

J'en ai donc terminé de cette présentation de rapport qui chaque année est étudié ici.

Au cours de la commission « Égalité des chances », nous avons apporté un amendement pour répondre à cette actualité que nous avons tous en tête liée à la crise agricole, afin de pouvoir agir aussi à notre niveau. Nous proposons donc de réactiver le groupe d'élus qui était préalablement constitué, sur la thématique de la restauration scolaire. Je vous proposerais donc de reconduire ce groupe qui était composé jusque-là du Vice-président à l'éducation, du Vice-président à l'agriculture et d'un membre de la minorité. M. MARQUET m'a indiqué répondre favorablement à sa présence au sein de ce groupe de travail, j'en ferai donc partie et je propose à la minorité de nous proposer le nom d'une personne qui serait intéressée pour être avec nous dans ce groupe de travail.

Voilà M. le Président, ce rapport budgétaire.

M. CHENUT, Président : Merci pour cet exposé, sur un dossier important et traditionnel à ce moment de l'année. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme BIARD.

Mme BIARD : Merci, M. le Président. Nous avons deux remarques concernant le présent rapport, sur lequel nous souhaiterions revenir. La première concerne les établissements qui sont en très grande difficulté financière, et en particulier les deux établissements que vous avez cités, qui disposent aujourd'hui de moins de quinze jours de fonds de roulement mobilisable, le collège de Janzé et le collège Gandhi à Fougères. La situation financière de ces établissements est durablement dégradée et pèse sur la vie du collège. Ce sont des choses sur lesquelles nous sommes régulièrement interpellés en conseil d'administration des collèges auxquels nous participons.

Effectivement, une aide supplémentaire du Département a été apportée lors des derniers mois, mais cette aide ponctuelle ne suffit pas aujourd'hui à résoudre les problématiques de ces établissements qui sont en très grande difficulté.

Nous souhaiterions donc qu'une analyse plus poussée de la situation soit faite et un accompagnement envisagé, pas seulement financier, mais probablement également un accompagnement pour comprendre les raisons de ces dégradations, afin de permettre à ces établissements de sortir durablement de leurs difficultés. Sinon, on risque de retrouver encore ces établissements l'an prochain et probablement l'année suivante.

La deuxième remarque concerne la restauration scolaire, c'est un sujet sur lequel nous avons eu un large débat en commission. Vous entendez lancer une démarche volontariste de consommation responsable et favoriser ainsi la consommation locale et la consommation bio. Sur le fond, nous partageons cette volonté qui se confronte, comme vous le disiez, à un certain nombre de difficultés. J'en noterai notamment trois. Lorsqu'on les questionne, les collèges ont tous le sentiment d'œuvrer dans le bon sens, ils pensent tous qu'ils consomment responsable, qu'ils consomment bio, mais ils ont tous du mal à se positionner clairement dans cette consommation responsable et bio. Une enquête a été réalisée. On sait donc que globalement, un certain nombre de collèges se positionnent dans tel type de consommation,

mais eux-mêmes ont du mal individuellement à se positionner par rapport à cette consommation, à savoir s'ils sont plutôt performants ou plutôt non performants. Ils ont tous le sentiment de l'être. Je pense qu'un accompagnement individuel doit donc être mené de la part des agences, pour que les collèges sachent clairement se positionner.

Développer la consommation responsable, c'est compliqué. C'est un sujet difficile, notamment en termes d'approvisionnement. Là aussi, une aide du Département est souhaitable pour aider les collèges à rédiger à la fois leur cahier des charges et organiser leur approvisionnement. Cela doit se faire bien entendu en ne dégradant pas leur situation financière, on a vu que dans un certain nombre de cas elle était délicate.

Vous avez fait des propositions dans ce sens puisqu'une réunion est prévue en novembre, mais il nous semble que l'accompagnement ne doit pas se résumer à cette réunion et qu'il doit également y avoir des guides et des aides à la rédaction des cahiers des charges dans la durée.

Enfin, c'est le dernier sujet évoqué en commission, un grand nombre de collèges passent l'essentiel de leurs commandes par le groupement d'achats départemental. Ce groupement d'achats départemental est soumis au Code des marchés publics, qui malheureusement dans un certain nombre de cas exclut de fait la possibilité de recourir à des achats locaux. Il nous semble donc que là aussi, une action doit être menée vis-à-vis des groupements afin de faire en sorte que le groupement arrive à commander davantage de produits locaux. Je vous remercie.

M. CHENUT, Président : Merci pour ces contributions à la réflexion. M.PICHOT.

M. PICHOT : Merci. Effectivement, sur le premier point par rapport aux établissements en difficulté importante au niveau financier, les collèges Mahatma Gandhi de Fougères et Jean Monnet de Janzé, ces deux collèges malgré tout sur les dotations ont vu des hausses depuis le dernier budget et le budget que nous voyons aujourd'hui. Des hausses importantes, puisque Janzé bénéficie de plus de 20 000 € de hausse, quand Fougères en a un peu plus de 6 000 €. Déjà, vous constatez qu'ils ne sont pas dans cette situation où il y aura en plus une baisse actuelle.

Je n'ai peut-être pas précisé dans le rapport qu'une partie de la dotation financière est également un fonds qui permet de réajuster le cas échéant en cours d'année sur des établissements qui connaîtraient une situation particulière. Ce fonds, d'un peu plus de 30 000 € permet effectivement d'intervenir. Il est vrai que cela sert aussi à cela.

Par ailleurs, les collèges, comme je le disais, sont vraiment en lien permanent avec les agences et aussi avec les élus, vous l'avez dit, et pour mon propre cas, j'ai eu l'occasion de les rencontrer. Je vais entamer très prochainement la visite des établissements du Département, nous avons eu l'occasion avec le Président de le faire le 1^{er} septembre lors de la rentrée, évidemment, comme cela se fait habituellement, mais je vais aller aussi vers les établissements, en priorité vers ceux qui me sollicitent parce qu'ils ont telle ou telle problématique, c'est le cas notamment dès la semaine prochaine. Je serai évidemment attaché à aller vers ces deux établissements pour comprendre un peu mieux leurs problématiques et je vous propose, si vous le souhaitez, tout du moins à Fougères, de m'y accompagner puisque c'est le secteur où vous êtes membre du conseil d'administration.

Concernant le sujet lié à la restauration, je prends note de vos remarques. On avait déjà

eu l'occasion d'en échanger lors de la commission, c'est vrai que c'était très riche, avec beaucoup d'éléments et d'apports de réflexions. Ce sera vraiment l'objet du groupe de travail qui va se mettre en place. Il est vrai que c'est également l'objet de la rencontre du 20 octobre, qui est un moment important, mais qui n'est pas suffisant, vous l'avez dit et je partage votre avis. Il s'agit bien tout au long de l'année de travailler sur cette question. Je crois que là-dessus, on est tous très motivés et on en voit tous l'intérêt, attention tout de même à ne pas déstabiliser ce qui fonctionne aujourd'hui.

On parle du groupement d'achats, il me semble important de voir comment, au niveau des marchés publics, les producteurs locaux pourraient répondre plus facilement à ces commandes, mais sans non plus déstabiliser un système qui aujourd'hui fonctionne et fait que les collègues peuvent s'alimenter rapidement, de façon efficace, sur des prix tenables. On a donc tout cela à mettre dans la boucle, c'est vrai qu'on a envie de changement, d'évolution permettant ainsi l'intégration plus forte de productions locales, je pense que cela doit se faire dans la mesure sinon on risquerait de déstabiliser un outil qui fonctionne. C'est là une envie commune que nous partageons, il y a un travail en cours, que nous allons continuer. Je ne sais pas qui sera le membre de la minorité, vous ou quelqu'un d'autre, désigné pour y siéger, mais en tout cas je pense que cela peut être vraiment l'endroit de ce travail.

M. CHENUT, Président : Mme LE GAGNE puis Mme LE CALLENNEC.

Mme LE GAGNE : M. le Président, M. PICHOT, je souhaiterais que dans le cadre des discussions qui portent sur le devenir de certains collègues en lien avec éventuellement des diminutions d'effectifs, et particulièrement sur le canton de Saint-Malo, en tant que Conseillers départementaux, nous soyons intégrés en amont dans ces discussions avec vous-mêmes et les acteurs locaux. Merci.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Je reviendrai sur le sujet de la restauration scolaire. Merci de nous informer qu'une réunion aura lieu avec la Chambre d'agriculture le 20 octobre et merci de nous associer à ce groupe restauration scolaire. Nous vous ferons part dans la journée du nom de notre collègue qui siégera dans ce groupe.

Je voudrais simplement revenir sur mes propos introductifs. Je pense que pour améliorer nos pratiques en la matière, il faut avoir un diagnostic de l'existant.

J'insiste donc, pardonnez-moi, pour qu'on ait une vision très claire aujourd'hui de ce qui est servi dans les assiettes. Il est compliqué d'améliorer une situation dont on n'a pas la connaissance exacte. Vous voyez ce que je veux dire ?

Si on n'a pas l'information de ce que le groupement de commandes commande, et j'ai bien entendu ce que vous dites : c'est en effet un travail qui est fait en relation avec l'Éducation nationale, mais encore une fois, est-ce qu'on peut avoir une étude précise de l'origine de ce qui est commandé ? C'est pour moi la première étape avant d'améliorer nos pratiques. Je fais référence à la déclaration commune des associations d'élus, dont l'ADF (Association de Départements de France) au mois de juillet dernier, qui annonçait vouloir soutenir les éleveurs français grâce à l'achat de viandes produites en France, est-ce que dans notre département le groupement d'achats qui alimente, en particulier nos collègues, est en capacité de nous dire s'il achète de la viande française ? Je continue à trouver très étonnant qu'on n'ait pas accès à cette information. J'imagine qu'il y a un cahier des charges et je pense que le premier travail du groupe de travail sur la restauration scolaire, c'est quand même d'avoir un accès à l'information, puisqu'on a tout ce qu'il faut dans notre Région pour

fournir de la viande française, et on ne sait toujours pas si ce groupement de commandes, qui alimente les lycées et les collèges en particulier, achète de la viande française. C'est juste cela : comment se fait-il que nous n'ayons toujours pas l'information ? Merci.

M. CHENUT, Président : M. PICHOT

M. PICHOT : Je suis assez étonné tout de même de vos propos, Mme LE CALLENNEC sur la question. D'une part, si on vous écoutait, je pense qu'on serait en études permanentes et dans ce cas, il faudrait des cabinets d'études à foison ou alors que beaucoup de nos agents ne travaillent que là-dessus. Je m'en étonne toujours un peu, c'est du temps-agent, ce n'est pas non plus neutre. D'autre part, vous avez eu cet été, à votre demande d'ailleurs, une étude qui a été menée sur la restauration scolaire. Vous l'avez eue, vous avez eu tous les éléments. Ce que vous demandez, c'est qu'on vous fournisse quasiment... je ne sais pas, je ne comprends pas cette étude. Peut-être est-ce moi qui suis défaillant. Vous voulez savoir ce que chaque jour chaque élève mange dans son assiette, c'est cela que vous voulez savoir ? On vous l'a dit, vous avez des éléments à votre disposition. Je ne comprends pas. Je ne sais pas jusqu'à quel moment vous allez vouloir qu'on vous donne tout cela. Allez dans un collège, je suis un peu interrogatif sur votre demande. Vous demandez des choses qui sont déjà disponibles, auxquelles vous avez accès, donc je ne vois pas. On aura forcément dans ce groupe de travail l'occasion évidemment de reprendre ces bases, l'intérêt est de voir où on en est pour voir où on veut aller, je suis bien d'accord. On a ces éléments. Je vais regarder à nouveau Mme LE CALLENNEC, et vous transmettrai le cas échéant tous ces éléments.

M. CHENUT, Président : Merci à notre rapporteur d'avoir mis ce dossier en perspective. Je vois qu'il y a eu également des échanges constructifs au sein de la commission pour que l'on avance. Je tiens aussi à souligner notre volonté d'impulser fortement cette démarche, de lui donner un nouvel élan, y compris des échéances qui étaient initialement plutôt envisagées en novembre, nous avons réussi avec le concours de la Chambre d'agriculture à les avancer dès le 20 octobre prochain. Ce sera un temps d'échange important. Entretemps, j'aurai aussi rencontré les directeurs d'établissements publics et privés dans le cadre des rencontres annuelles de rentrée pour réinsuffler cette volonté aussi de l'immobiliser, puisque nous sommes totalement conscients qu'on ne pourra pas avancer les uns sans les autres dans ce dispositif.

Je crois qu'il y a une prise de conscience de plus en plus partagée, qui devrait nous ouvrir des perspectives.

Par rapport à la demande de Mme LE GAGNE, bien entendu, il y aura un retour d'information.

Dans un premier temps, je suis aussi respectueux des institutions, j'ai eu une demande de rencontre de monsieur le maire de Saint-Malo, je réponds à son invitation avec l'Éducation nationale. Il ne m'appartient pas de modifier la composition. Il veut rencontrer le Président du Département, donc je réponds à son invitation, parce que c'est une rencontre préliminaire, il y en aura beaucoup d'autres derrière. C'est un premier point d'état de la situation. Je sais que monsieur le directeur départemental a aussi eu ce temps de rencontre avec les principaux, parce qu'il vient de prendre ses fonctions en Ille-et-Vilaine donc il ne connaissait pas la situation. On sait également, mais ceci vaut également sur la commune de Rennes, que la capacité globale des établissements et les perspectives sont aujourd'hui largement supérieures aux prévisions, y compris d'évolution dans le temps. Par contre, à ce stade, il n'y

a absolument aucune pré-orientation, c'est un temps d'échange, mais ensuite bien entendu que les Conseillers départementaux de ce secteur seront associés et informés de l'évolution. Le premier temps était à la demande de monsieur le maire de Saint-Malo, je réponds donc à son invitation.

Nous allons donc mettre ce rapport aux voix. Les désignations font-elles partie du vote ? On acte le principe de trois, afin d'attendre cet après-midi pour avoir un nom, si tout le monde en est d'accord. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

1^{ère} COMMISSION – THEMATIQUE 4 – POLITIQUE 45 – RAPPORT 45-1

CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE TERRITOIRES

M. MARQUET donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Ce premier rapport concerne ce point d'étape par rapport aux contrats départementaux de territoires, qui ont déjà fait l'objet d'un certain nombre d'échanges en début de séance, je vais donc essayer d'être concis par rapport à la proposition qui est faite ici.

Il ne faut pas oublier que cette politique de contractualisation qui visait à initier une nouvelle relation avec les communes, les communautés de communes et les acteurs locaux de ces territoires, a été initiée dès 2005 par notre majorité et avec un souci de travailler à l'atténuation des inégalités territoriales. Jusqu'à cette date, le fonctionnement qui ne passait pas par une forme de contractualisation était plutôt de type guichet et les guichets sont plutôt des dispositifs qui favorisent ceux qui sont en capacité de financer des projets, en capacité de les monter et pas forcément ceux qui n'ont pas les moyens de se mettre dans cette logique. Je crois qu'il faut rappeler cela, car c'est aussi un élément fondateur qu'il convient de rappeler, fondateur par rapport à l'objectif d'atténuer les inégalités territoriales et trouver une modalité de contractualisation qui garantisse l'intérêt de tout le monde.

Je ne refais pas l'historique : première génération dans les années 2006-2010 ; deuxième génération 2011-2015, avec une prorogation que nous aurons à valider lors d'une prochaine session suivant des modalités que le Président a rappelées en introduction de la séance.

Il importe bien sûr maintenant de préparer, c'est pour cela que je vais assez vite dans le rapport, la troisième génération 2017-2021. Il vous est donc proposé ici de procéder à une évaluation du dispositif, de se prendre un temps de réflexion, comme cela avait été fait à l'issue de la première génération de manière à construire la deuxième génération.

Il s'agit donc là de construire la troisième génération en se donnant ce temps de réflexion pour identifier les atouts et les faiblesses du dispositif, et en particulier d'évaluer un peu les pratiques au regard d'un certain nombre de points, qui sont cités aussi dans le rapport : la méthodologie d'élaboration et la gouvernance, quid de la démarche de co - construction qui a été également la marque de fabrique de la deuxième génération et des portraits de territoires ? Quid aussi de la convergence entre les priorités territoriales et les priorités départementales ?

Je crois que cela mérite qu'on y regarde d'un peu plus près. Et qu'on s'interroge également sur la mise en œuvre concrète du dispositif, l'appropriation par les territoires, la relation avec les agences, la question de la démarche participative puisque c'était aussi une marque importante de la deuxième génération qui visait à impliquer la société civile à la fois dans la discussion autour des portraits de territoires, mais aussi dans un dialogue plus permanent avec les acteurs du territoire. Qu'en est-il exactement ? Je pense qu'il faut aussi prendre un temps d'arrêt et de réflexion sur ces questions.

Un point également fait l'objet de conventions passées avec une grille d'analyses au regard des questions de développement durable : quid effectivement de cette approche développement durable au sein de nos contrats de territoires ? Quid de la question de l'éco-conditionnalité ? Faut-il aller un peu plus loin sur ces sujets ? Si oui, comment ? Toute une série de questions qui, là aussi, se posent puisque nous avons amorcé cette approche à l'intérieur de cette forme de contractualisation.

Quelques points aussi importants en termes de lisibilité, et bien évidemment la question centrale : quid de l'impact en termes d'équilibre territorial ? Est-ce qu'on répond effectivement aux objectifs pour favoriser cet équilibre territorial ? Si oui comment ? Si non pourquoi ? En interrogeant également les modes opératoires. Quels sont les effets de levier ? Lesquels sont les plus efficaces ? Quid des indicateurs qui sont mis en place ? Ainsi qu'un point qui parfois peut agacer, en particulier le Département, des absences de communication sur la contribution du Département. C'est un point important. Mais, je pense que c'est plus globalement la question de la lisibilité du dispositif qui est en jeu et son impact en termes d'équilibre territorial, point fondamental et l'objectif majeur de la mise en place de ces contrats de territoires. C'est bien au regard de cela qu'il faudra apprécier et faire le bilan, tant du point de vue des atouts que des faiblesses.

Bien évidemment, l'objectif est également de fonder la troisième génération, mais aussi de s'interroger sur les périmètres, et en particulier les interactions avec les autres dispositifs que nous avons pu mettre en place. Je pense en particulier au fonds de soutien territorial, avec la démarche « bouclier rural » puisqu'il est probable qu'il faille à un moment ou à un autre reposer les choses de manière à mettre encore plus de cohérence dans nos dispositifs. Et bien évidemment, intégrer dans la réflexion – cela va de soi et je pense que c'est un souci que nous avons de manière permanente sur beaucoup de sujets – les conséquences de la Loi NOTRe sur ce qui est possible pour nous et ce qui n'est plus possible pour nous dans cette contractualisation avec les territoires.

Il vous est donc proposé de recourir à un tiers extérieur. Je sais que cela a fait débat au niveau de la commission, mais je crois que c'est une bonne méthode pour permettre une objectivation plus franche des enseignements que l'on pourra en tirer.

Cela nous permettra aussi de travailler dans un délai plus resserré, compte tenu actuellement de la charge du service. Je le redis, car je l'ai également dit en commission, cela se fera aussi sur la base des analyses que nous-mêmes, au sein de la commission 1 ou via les enseignements qu'en tirent les services, nous ferons pour construire une prestation qui soit adaptée dans un délai raisonnable.

La gestion du planning autour de cela, nous la souhaitons assez rapide, avec un premier rapport intermédiaire en fin janvier 2016, de manière à ce que nous puissions déjà construire les bases de la génération suivante et être en bonne synchronisation aussi avec

les impératifs budgétaires.

Il vous est également proposé la constitution d'un comité de pilotage, composé de dix membres : sept de la majorité, trois de la minorité, si vous le voulez.

Voilà donc ce que je souhaitais vous dire. Rappeler peut-être, puisqu'on ne le fait pas assez souvent, mais je pense qu'il est important de redire, le positionnement de la commission la semaine dernière, puisque ce rapport a fait l'objet d'une décision, non pas à l'unanimité puisqu'il y a eu une voix qui s'est exprimée contre. Merci, M. le Président.

M. CHENUT, Président : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme DAUGAN, M. PAUTREL, M. MAHIEU.

Mme DAUGAN : Merci, M. le Président. En commission, nous avons effectivement bien débattu. Cela s'est bien passé. Cependant, il y a un indice sur lequel j'ai du mal à comprendre les choses, mais c'est peut-être ma faute, c'est l'indice de développement humain. Comment peut-on mesurer cela ? J'ai fait partie de la commission à l'époque, et je vous assure que c'est un peu « le fourre-tout ».

Sur le rapport, il était question de neuf élus. Or, vous avez dit « dix ». C'est bien cela ? Il était question de six de la majorité et trois de la minorité. Aujourd'hui, vous parlez de dix, sept et trois, c'est donc une remarque.

M. MARQUET, il serait bien également s'il vous plait d'avoir le calendrier du comité de pilotage de la première restitution, de la deuxième restitution, ce serait bien pour organiser les calendriers pour tout le monde, pour information.

J'avais une dernière petite remarque : d'après ce que j'ai su sur le terrain, les petites communes sont un peu défavorisées par rapport à ces contrats de territoires, parce qu'elles n'ont pas beaucoup de projets. Si elles ne rentrent pas dans les cases, pour un projet qu'elles auront pendant trois ans, elles n'auront rien du tout. C'est donc ce sur quoi je voudrais qu'on travaille un peu pour l'avenir, si cela est possible. Merci.

M. PAUTREL : M. le Président, en tant que membre de la commission 1, j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce dossier, sur ce rapport. Personnellement, je suis totalement opposé à faire appel à un bureau d'étude. Ce sont encore 50 ou 60 000 € qui vont être dépensés. Quand on parle d'économie, c'est une économie qu'on peut faire. Pourquoi ? En tant que Président d'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), j'ai déjà été auditionné pour faire le bilan, l'analyse et l'évaluation de la première génération de contrats de territoires. C'est quelqu'un qui vient d'un bureau d'étude, il pose quelques questions, rien de très sorcier, il prend des notes pendant trois quarts d'heure, une heure, il est souvent accompagné d'un personnel de l'Agence départementale et il rédige son propre rapport.

Quand on a travaillé sur la deuxième génération de territoires, sur le projet, l'évaluation par le bureau d'étude n'a pas vraiment transpiré. S'il y a une troisième génération de contrats de territoires, vous afficherez, et c'est normal, votre volonté de Président avec votre majorité, qu'on ait ou non un bureau d'étude. Aujourd'hui, je reste totalement opposé à prendre un bureau d'étude qui ne va rien apporter de plus et qui va occasionner un coût supplémentaire.

Je voudrais attirer votre attention sur la troisième génération de contrats de territoires. On est tous dans les débats avec la future Loi NOTRe et avec la modification des périmètres

qui va provoquer un certain nombre de bouleversements. Le Département avait défini un certain nombre de territoires dits prioritaires, des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés depuis plusieurs années, voire quelques décennies. La question pour moi la plus importante est celle-ci : quelle sera la place de ces territoires dits prioritaires dans la nouvelle génération de contrats de territoires ?

M. CHENUT, Président : Voilà un point de vue très tranché, mais qui ne semblait pas faire l'unanimité, loin s'en faut, au sein de la commission. Autre intervention, M. MAHIEU.

M. MAHIEU : M. le Président, en reprenant les attendus et le contenu du rapport, je m'interrogeais sur les éléments qui identifient clairement cette action. Améliorer la visibilité et la lisibilité de l'action départementale, amplifier la démarche de co-construction, intégrer la société civile ? Je pense qu'il y a un point qui me semble indispensable à éclaircir, avec qui le Département contracte-t-il ? M. PAUTREL évoquait sa présidence d'EPCI. Précisément, on est bien dans une relation entre le Département et l'EPCI. Or, on a tous conscience, comme cela a été redit par Marie DAUGAN tout à l'heure, au sujet des petites communes, lorsqu'un des axes des contrats de territoires est d'engager des actions intercommunales d'une dimension où, aujourd'hui, on veut voir s'associer le bloc communal commune-intercommunalité, et qu'ensuite on veut associer la société civile. On voit un certain nombre d'associations qui viennent solliciter auprès du contrat de territoires un certain nombre de choses, on a objectivement une difficulté. Est-ce que le Département veut accompagner la stratégie des EPCI ? Ou est-ce que le Département veut se substituer au catalogue des aides, et en particulier pour les communes de dimension intermédiaire, à travers cette contractualisation ?

Je pense qu'on aura besoin dans la réflexion d'éclaircir ce point, car il rend la situation souvent difficile dans nos territoires, tant pour les petites communes que pour certains acteurs associatifs. Je peux évoquer la leçon prodiguée par la communauté de communes Bretagne Romantique où on a d'autres cas de figure, où c'est l'EPCI qui se place clairement comme l'interlocuteur et qui ensuite, gère. Effectivement, dans les situations et dans l'explication du rôle du contrat de territoires, on a des visions qui peuvent être tout à fait différentes et je pense que ce point-là est pour moi un élément clairement à traiter en particulier avec les conséquences de la Loi NOTRe du changement de domaines dans lesquels le Département aura à intervenir parce qu'on risque d'avoir des situations sensibles.

M. CHENUT, Président : Merci. M. MELLET puis M. MARTINS.

M. MELLET : M. le Président, mes propos sont en ligne directe avec ce qu'ont dit Mme DAUGAN et M. MAHIEU.

On se rend compte que dans le cadre des contrats de territoires, on finance quand même des projets structurants au niveau de l'intercommunalité. On nous demande de ne pas faire de saupoudrage, alors on finance aussi des projets qui sont menés en général par les communes les plus riches. C'est un constat sur mon territoire, je vous le dis en tant que Président d'EPCI, et beaucoup de maires des petites communes nous reprochent justement de ne pas avoir de financement dans le cadre des contrats de territoires. Peut-être faudrait-il mener une réflexion pour flécher avec équité les financements dans le cadre du contrat de territoires.

Mais, c'est tout de même un reproche que nous font les maires des petites communes. Pas de saupoudrage, certes. Projets structurants, c'est logique, c'est cependant un constat,

mais je n'ai pas la réponse. Je pense que cela mérite tout de même que l'on y réfléchisse.

M. CHENUT, Président : M. MARTINS.

M. MARTINS : J'ai été responsable du référent, c'est ce qu'on disait dans le Pays de Brocéliande sur les quatre communautés de communes pendant six ans, sur cette histoire de contrats de territoires. Il est vrai qu'on entend parfois ce type d'argument : les petites communes ne sont pas bien servies. Il est vrai aussi que certains territoires disaient quand on mettait trop d'axes prioritaires, comme la « lecture publique » et la « petite enfance », qui décide ? Est-ce que c'est le territoire ou le Conseil général (à l'époque) ? Très franchement, jamais le Département n'a imposé un contrat. Il est voté dans chaque communauté de communes. Dans chaque bureau des communautés de communes, il est discuté, partagé, voté. Je n'ai pas vu une seule fois à la signature des contrats de territoires un maire venant dire : je ne vais pas signer, j'ai été mal servi. C'est d'abord à l'intérieur des territoires que se font les projets.

Ce n'est pas le Département qui a imposé quoi que ce soit. Ce n'est pas le Département qui a dit : les petites communes, vous n'aurez rien. Bien au contraire, on les a associées à chaque réunion, y compris la société civile. C'est toujours le paradoxe de la liberté ou du diktat. Quel équilibre voulons-nous ?

Mais ensuite, ne faites pas le reproche au Département de ce que finalement vous vivez sur vos territoires, l'équilibre interne dans vos communautés de communes, c'est évidemment compliqué aujourd'hui entre une petite commune et le Département d'Ille-et-Vilaine. On a la responsabilité d'aménager le territoire ici avec la communauté d'abord, pas en allant voir le clientélisme de chaque petite commune. Je suis très clair là-dessus, je pense que cet équilibre, on l'a trouvé à travers le contrat, les Présidents de communautés signent et l'ensemble du bureau et du conseil communautaire le votent. Je suis intimement persuadé, même si je ne suis pas allé vérifier, que c'est voté à l'unanimité quasiment partout, y compris avec les petites communes.

M. CHENUT, Président : Mme COURTEILLE.

Mme COURTEILLE : En complément de ce que dit Christophe MARTINS, je voulais rappeler aussi qu'à la fin des deux premiers contrats de territoire, et il en sera de même pour le troisième, on a quand même eu un bilan très précis de ce qu'a été le contenu du contrat de territoire, réalisé par les Agences avec une photographie de la répartition des fonds du contrat de territoire qui permettait de voir et de réajuster sur le contrat suivant la répartition. C'est aussi une possibilité.

Il appartient aux territoires de veiller à ce qu'il y ait cette répartition. Je crois que, comme le disait Christophe MARTINS, les discussions se sont opérées au sein des EPCI, c'était donc leur responsabilité avec les éléments de diagnostic, de bilan des contrats précédents, donc une possibilité d'ajustement.

Et puis, sur la question des choix, je suis assez d'accord pour qu'à l'occasion de ce bilan et de la constitution de cette troisième génération de contrat, on questionne à nouveau le contenu des contrats.

En tant que Vice-présidente en charge des solidarités, je l'ai déjà dit, j'ai déploré parfois qu'on n'ait pas assez d'actions à destination de notre cœur de compétences que sont les services à la population et l'action sociale en général. Je suis d'accord avec vous, je retiens

ce qui est dit ici, car si on va vers cela, on va vers peut-être plus de contraintes. Donc, il faudra se souvenir que c'est le constat qui est partagé finalement par tous aujourd'hui, on a souvent dit aussi qu'on avait un manque de lisibilité sur l'action du Département au travers des contrats de territoire. Quand on voit la force de décision à l'échelle des EPCI sur le fléchage de ces enveloppes contrats de territoires, on comprend parfois qu'il y a un manque de lisibilité. Selon moi, il pourrait y avoir plus d'action à destination de ce qui est le cœur des compétences du Département.

Puisque j'ai la parole, je poursuis sur la question du bureau d'étude, de ces cabinets extérieurs. Je pense que pour une évaluation d'un dispositif comme celui-ci, le faire en interne, il y a tout de même un risque de s'autoévaluer et donc, que ce ne soit pas pertinent et pas totalement objectif. À partir du moment où on s'autoévalue, ce n'est pas le même travail. La question porte sur le cahier des charges, la manière, les attentes que l'on peut avoir sur cette évaluation, mais si on la fait en interne, on va passer à côté de quelque chose, selon moi. Merci.

M. CHENUT, Président : Il y avait aussi M. BENOIT, je vois que la liste s'allonge sans fin. M. LEFEUVRE s'est manifesté également. M. BOURGEAUX manifeste aussi sa volonté de prendre la parole, et il sera court. On veut bien lui faire ce crédit, et M. MELLET qui voudrait revenir en deuxième tour. Allons-y.

M. BENOIT : Merci, M. le Président. Juste un mot. Dans cette affaire de contrat de territoires, qui est un outil qui date maintenant d'une dizaine d'années, et comme chacun d'entre nous sait que nous sommes dans un monde qui évolue tout de même à mille à l'heure, on sait très bien que le Département va faire ce qu'il peut en termes d'accompagnement pour les territoires. Trois éléments vont intervenir dans les décisions que le Département va prendre dans les semaines et les mois à venir. Le premier élément consiste à dire qu'on a tout de même une sacrée évolution des compétences, tout d'abord du Département, mais aussi de structures ou d'institutions qui nous entourent. Le deuxième point, c'est le changement de périmètre des intercommunalités : entre il y a dix ans, aujourd'hui et ce qui va se passer en 2016 et 2017, élément majeur et déterminant. Le troisième élément : entre il y a dix ans et aujourd'hui, on a vu le resserrement des marges de manœuvre de la puissance publique au sens large. Les contrats de territoires venaient soutenir des projets des intercommunalités, c'était l'interlocuteur privilégié, mais venaient compléter bien souvent des financements de l'État, parfois de l'Europe, de la Région et donc du Département. On voit donc bien que ces trois critères vont nous conduire à appréhender la nouvelle génération de contrats de territoires à l'aune de ces éléments, qui pour moi sont déterminants.

M. LEFEUVRE : Un mot, M. le Président, pour témoigner de ce que la communauté de communes Bretagne Romantique réalise pour gommer les difficultés et les aspérités que l'on peut rencontrer dans nos territoires concernant les communes les plus importantes et les petites communes. Nous sommes 27 communes sur la Bretagne Romantique, dont 17 communes font moins de mille habitants. Que fait-on avec le contrat de territoire ? C'est la communauté de communes qui, bien entendu, prend l'ensemble des moyens financiers mis à disposition par le Département pour ses équipements structurants.

En revanche, depuis deux mandats, elle fait voter une enveloppe de 2,5 M€ pour la durée de chaque mandat au bénéfice des petites communes de moins de mille habitants.

C'est donc nous-mêmes, finalement, qui mettons à disposition de ces communes de moins de mille habitants une enveloppe libre d'affectation pour les investissements des petites communes qu'on vient d'évoquer. Ceci permet de renforcer la cohérence territoriale du territoire, et surtout, la cohésion entre les différents élus. Voilà ce que l'on réalise depuis deux mandats, cela permet bien entendu à tous les maires, y compris les maires des petites communes, dont deux ont autour de cent habitants, de pouvoir dans leur conseil municipal réaliser des investissements avec des moyens financiers.

M. CHENUT, Président : Merci pour cet éclairage intéressant. M. BOURGEAUX.

M. BOURGEAUX : Merci, Président. Justement, je voulais faire la même remarque, c'est-à-dire dire que le contrat de territoire avait eu un effet sur une nouvelle façon de travailler. Je voulais justement moi aussi témoigner et dire que pour donner de la justice financière, au niveau de nos territoires, on a dû mettre ce que l'on appelle un « fonds de concours », une enveloppe. Vous connaissez tous notre territoire : il y a la ville-centre, Dol de Bretagne, et les sept autres communes. Si on devait faire le bilan, on aurait eu deux enveloppes à 100 % dépensées sur Dol de Bretagne, puisque c'est normal, équipement structurant. Forcément, cela commençait à poser des tensions au niveau de notre communauté. La parade a donc également été trouvée, afin que la communauté de communes mette en place un fonds de concours qui permette que personne ne soit oublié. Il y a tout de même une conséquence, je crois que d'autres territoires ont agi de la même manière et peuvent donc témoigner, il a fallu se réorganiser, financièrement pour pouvoir faire en sorte que personne ne soit oublié.

M. CHENUT, Président : Merci, cela va donc dans le même sens. M. MELLET.

M. MELLET : Je ne fais pas de reproche au Conseil départemental concernant le contrat de territoire, mais j'atténuerai tes propos, Christophe. Je crois qu'on nous demande tout de même dans les Agences de ne pas saupoudrer et le fait de ne pas saupoudrer consiste à aller financer des projets structurants. Automatiquement, si on va vers des projets structurants, ce sont des projets portés par la communauté de communes, voire portés parfois par les principales communes du territoire, voire liées à la politique du Département. Je prendrai un exemple : lorsqu'on construit un collège comme à Crevin, on est dans l'obligation d'accompagner la commune pour construire une salle de sports associée au collège, qui prend une part importante de l'enveloppe qui nous est affectée. Ceci dit, le sujet était le contrat de territoire, ce n'était pas le fonds de concours aux petites communes, ni la dotation de solidarité communautaire, on parlait des contrats de territoire.

Sur le contrat de territoire, on va vers le financement de projets structurants, mais on a tout de même les reproches des petites communes qui pensent que dans le cadre du contrat de territoire, peu de financements leur sont affectés. C'était un constat, et je pense que c'est peut-être un constat partagé dans vos territoires. Ce que vous dites aujourd'hui, c'est que vous essayez de compenser en apportant des financements type fonds de concours ou autre chose pour satisfaire les petites communes. On voit donc bien qu'il y a un pendant au contrat de territoire dans le cadre de la répartition des financements au sein des territoires communautaires.

M. CHENUT, Président : Je suis tout à fait rassuré d'entendre dire que dans les Agences, on demande de ne pas saupoudrer, parce que c'est bien le sens du message et de la philosophie, il est important que l'administration relève bien la volonté politique des élus.

C'est bien une question de philosophie. Je reviendrai sur quelques points, je donne la parole au rapporteur pour qu'il puisse reprendre lui-même un certain nombre d'éléments.

M. MARQUET : Je crois que les échanges démontrent qu'il est utile effectivement à ce stade d'avoir un travail d'évaluation autour de cette dernière génération du contrat de territoire. Je crois que nous avons entamé là dans cette discussion un certain nombre de débats sur des thématiques qui sont sûrement celles qui vont être au cœur du dispositif d'évaluation qu'on souhaite mettre en place. C'est le premier point, d'où la volonté partagée par tous qu'on fasse bien cette phase d'évaluation. Je crois que cela n'est pas mis en cause et que c'était tout à fait le sens du vote de la commission.

Je suis particulièrement sensible à un argument qui a été évoqué, par M. BENOIT en particulier. Bien évidemment, les choses en dix ans ont considérablement changé, les intercommunalités se sont structurées, sont montées en compétences, mais aussi nous avons des impératifs en termes de resserrement de moyens bien évidemment. Ce sont des paramètres qu'il va nous falloir intégrer. Il va nous falloir intégrer également les évolutions en matière de périmètres d'EPCI et aussi les évolutions qui sont liées à notre capacité d'intervention dans le cadre de la Loi NOTRe, je crois que cela fait partie des éléments de contexte qui sont essentiels.

Par le passé, cela nous a amenés à imaginer de nouvelles modalités de travail, cela a été l'objet de la deuxième génération, en renforçant cet aspect de contractualisation. Nous aurons certainement à imaginer encore de nouvelles modalités de travail, et d'être probablement un peu plus innovant encore sur la façon dont nous organisons les relations entre le Département, avec son souci d'équilibre territorial, et les actions des EPCI ou des territoires. Je crois que c'est vraiment un enjeu essentiel pour la période qui vient, enjeu auquel nous n'échapperons pas.

Je crois aussi qu'il est important de relever un point précis du débat selon lequel « on n'en ferait pas assez pour les petites communes ». En effet, la réalité est assez diverse, on l'a vue d'ailleurs dans les témoignages qui viennent d'être apportés, quant aux modalités d'action des différents territoires. Effectivement, des territoires ont décidé de ne pas saupoudrer, c'est-à-dire de ne pas utiliser le volet 3 au sens subventionnement des associations. Je connais un territoire en particulier, sur la communauté de communes du Pays de Liffré, qui a décidé de ne se focaliser que sur des équipements structurants, quitte évidemment à négocier, travailler au sein de la communauté sur la répartition de ces équipements structurants sur l'ensemble de son territoire.

C'est une option qui a été prise et qui est tout à fait respectable et je pense, tout à fait intéressante.

Je crois aussi qu'il faut, comme cela a également été dit, qu'on intègre bien que les contrats de territoire, c'est l'argent du Département. Les contrats de territoire, c'est un outil aussi au service de la mise en œuvre de notre plan stratégique. Il faut donc bien également trouver l'équilibre en quelque sorte entre ce qui relève de nos propres exigences, Assemblée départementale par rapport à nos priorités départementales, et les priorités des différents territoires.

Je crois qu'on a nécessité de réfléchir au curseur ou à l'équilibre à trouver entre la gestion de ces deux priorités qui peuvent parfois être divergentes, mais dont nous souhaitons qu'elles soient convergentes.

Un point a également été souligné par Mme COURTEILLE, je vais donc vous relire une phrase importante du rapport : « *La seconde génération des contrats de territoires visait à progresser vers une logique de développement – donc de projet local – répondant à des objectifs partagés dans la continuité de s’afficher dans le cadre du projet stratégique départemental – et c’est là aussi que c’est important – en matière de solidarité, d’égalité des chances, d’équilibre territorial permettant une synergie de moyens.* » On a autour de cette phrase les ingrédients probablement d’une réflexion pour la génération suivante. C’était déjà à l’œuvre dans la génération précédente, maintenant, il faut regarder si effectivement on est bien dans cette logique, ou si on décide d’en inventer une nouvelle. En tout cas, le sens que j’entends y donner, c’est de réfléchir dans ce contexte en prenant en considération évidemment les évolutions de contexte qui ont été très bien mentionnées par Thierry BENOIT.

Sur le plan pratique, je n’y reviens pas. Un calendrier va être proposé très rapidement, j’ai donné les grandes échéances. Je ne reviens pas sur le débat de faire appel à un cabinet ou non, ce qui est essentiel, c’est qu’il y ait un comité de pilotage représentatif de l’Assemblée, c’est le sens de la proposition qui vous est faite.

M. CHENUT, Président : Merci. Juste quelques points de synthèse par rapport à l’ensemble des éléments qui ont été développés. M. BENOIT, vous évoquez bien sûr le mouvement permanent et les temps, la première génération, la seconde, la troisième et à chaque fois, le dispositif. La seconde n’était déjà plus tout à fait la même, et la troisième sera aussi différente, y compris dans son contenu et sa philosophie parce que nous devons nous adapter en permanence à des enjeux qui évoluent et aussi fondamentalement à des périmètres. La modification des périmètres n’a pas simplement une conséquence sur le nombre de contrats mais aussi une conséquence sur le dimensionnement de ces contrats et les enjeux des territoires qui évoluent. On aura donc bien sûr tout ceci à l’esprit. La première génération, je crois que c’était 29 contrats. Dans la seconde, c’était 24 contrats. On peut imaginer que ce sera sans doute un chiffre autour de 17 ou 18 contrats qui ressortiront du futur schéma de coopération intercommunale.

Je redis aussi l’intérêt de se caler sur un calendrier qui permettra, quand ce schéma, à défaut d’être juridiquement acté sera connu avant l’été, d’avoir six mois pour préparer avec ces nouveaux périmètres déjà la nouvelle génération pour qu’elle puisse être effective dès le 1^{er} janvier 2017.

Il y a aussi une nécessité d’assurer une continuité en 2016, notamment pour les dispositifs souvent les plus sensibles, ceux qui sont du volet 3 avec la notion de dépenses récurrentes auprès d’un certain nombre de partenaires et que là, il faut leur donner une lisibilité.

Par rapport à Louis PAUTREL, ce que tu disais sur l’intérêt ou non du recours à un prestataire en disant qu’il ferait un rapport, et que de toute façon le Président fera comme il a envie. Je ne travaille pas comme cela, je tiens à rassurer. La démarche est beaucoup plus participative, y compris la phase d’élaboration et de construction avec les collègues, notamment ceux qui sont en délégation, est extrêmement importante.

Le groupe de travail aura aussi bien sûr à dire. Nous avons des orientations de nature à confirmer un certain nombre de principes. Il n’y aura pas d’inflexions sur ce point, nous ne voulons pas de saupoudrage de nos interventions, car ce serait vraiment un retour en arrière

qui serait à contresens de tout ce mouvement de mutualisation, de mise en commun, dont tout le monde vante, à juste titre, la nécessité et l'intérêt. On ne va donc pas revenir à la logique d'il y a plus de dix ans, du saupoudrage et du guide des aides. Sur ce point, il n'y a pas de discussion dans nos esprits, nous irons bien dans cette dynamique.

Par contre, et je partage ce que disait Anne-Françoise COURTEILLE, nous aurons peut-être à ouvrir davantage de nouveaux champs de contractualisation, notamment sur ce qu'on appelle « le volet 1 », où on considérerait qu'on le mettait pour information et description, mais que c'était nos politiques et que donc on informait de ce que l'on faisait. C'était déjà mieux que le premier contrat où on ne le disait pas, ce qui faisait que c'était parfois oublié, mais on informait et on ne rentrait pas en négociations. Or, l'expérience montre qu'il y a des territoires où il y a des volontés d'aller au-delà du socle de nos interventions sur les personnes âgées, sur les personnes handicapées. Pourquoi ne pas contractualiser dès lors qu'il y a une volonté partagée qui permettra de faire sans doute des choses que nous ne pourrions pas faire seuls ? Si une communauté a cette volonté, ne pas exclure le socle de nos compétences des discussions avec les partenaires dans la mesure où ils le souhaitent. Par rapport à ce que disait M. MAHIEU, nous ne sommes pas simplement dans l'accompagnement de ce que veut la communauté, nous sommes dans la co-construction légitimement. Nous finançons donc nous regardons aussi la convergence.

Les communautés ont toute latitude pour intervenir dans toute une série de domaines, c'est de leur responsabilité. Nous contractualisons sur des politiques où il y a convergence d'objectifs et volonté partagée, mais ce n'est pas illégitime dès lors qu'on est financeurs. À l'occasion d'un certain nombre d'inaugurations liées aux contrats de territoires, j'entends souvent dire « avec le concours financier de la communauté », pas tout à fait. La communauté a validé, a entériné, mais en général n'a pas mis du tout d'argent, sauf si l'équipement est bien intercommunal ou de maîtrise d'ouvrage intercommunale, mais en général, c'est bien une maîtrise d'ouvrage communale. Le contrat de territoire, c'est 100 % de l'argent du Département. Il y a quelques jours, j'ai encore vu une inauguration de médiathèque. On avait tout simplement oublié de mentionner, contrairement au contrat signé, le logo du Département qui n'apparaissait pas. C'est bien dommage, car l'intervention était plus que significative. C'était bien, non pas de l'argent de la communauté, mais de l'argent du Département qui avait permis de boucler ce plan de financement.

Donc ouverture des discussions, je fais cette proposition, il faudra en discuter, mais le volet 1 peut être autre chose que simplement une information descendante des interventions du Département.

Concernant le calendrier, il y a des demandes, et je les comprends. Mais, je dirais qu'il faudra d'abord construire une méthodologie, et si c'est bien le choix qui est fait, elle ne pourra s'élaborer qu'en lien avec le prestataire parce que là, on a un travail de co-construction de cette approche.

Par rapport à d'autres problèmes qui ont été évoqués, et notamment la situation des petites communes, je pense qu'il ne faut pas transférer vers le Département des questions qui relèvent des choix de gouvernance locale.

Chacun gère ses affaires dans sa communauté et le Département n'a pas à dicter de règles dans ce domaine. Chacun fait ses choix, mais une fois qu'on a fait des choix, on ne peut pas reprocher à d'autres de dire qu'on voudrait bien cela, mais on voudrait cela aussi en

plus. Il faut donc un peu de cohérence. Un certain nombre de collègues ont montré que beaucoup de communautés ont décidé d'intervenir sur leurs moyens propres pour apporter des soutiens à des communes qui, effectivement, ne sont pas en capacité de porter directement des projets structurants.

Je rappelle aussi que dans certaines communautés, on a réussi à positionner des équipements structurants en dehors des communes les plus importantes, c'est un choix. Parfois, on peut avoir des considérations géographiques aussi, et quand on a deux ou trois communes importantes, on peut se dire que le bon choix est peut-être de mettre l'équipement dans une petite commune au centre de gravité. C'est une hypothèse, mais il y en a d'autres, cependant on peut le faire. Ce sont des choix de gouvernance. On n'a pas d'ingérence dans les affaires de chacun, mais il y a toute latitude et je dirais d'autant plus, les communautés peuvent réserver des moyens parce que le Département en apporte pour les aider à financer les équipements structurants. Cela leur dégage donc des marges.

Je rappelle que dans les récentes réformes fiscales, ce sont tout de même les communautés de communes ou d'agglomérations qui ont été les grandes bénéficiaires de la réforme fiscale, en intégrant notamment la taxe d'habitation qui était jusque-là la part départementale de la taxe d'habitation. C'est un vieux souvenir. Par contre, il y a une dynamique de croissance de cette ressource fiscale dont les communautés sont les bénéficiaires exclusives. Quand on regarde leur structure de financement, leur capacité d'épargne, souvent leur faible taux d'endettement, leur situation structurelle est donc bien meilleure que la nôtre, et leur capacité à se projeter et à investir bien supérieure aussi. C'est un choix que je ne conteste pas, c'est le renforcement de l'intercommunalité comme levier de l'action publique. Mais, il faut tout de même dire les choses sur le plan fiscal : les communautés ont été les grandes bénéficiaires de la récente réforme. Elles ont donc aussi capacité à intervenir sur leurs moyens propres pour développer des politiques, notamment de solidarité territoriale.

Je le dis aussi, les communautés ont des clés de répartition sur un fonds qui connaît une très forte dynamique de progression, le FPIC, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Cela leur donne la capacité à redistribuer ou non, selon leur choix, en direction des communes des dotations grâce à cette ressource de fonctionnement car la quasi-totalité des communautés d'Ille-et-Vilaine sont toutes bénéficiaires de ce fonds. Sauf les plus bénies d'entre elles qui ont déjà des ratios qui les mettent en dehors de l'éligibilité, mais ce signe de bonne santé, on ne va pas s'en plaindre, M. HUBERT. Il vaut mieux tout de même être riche et bien portant que pauvre et malade, chacun en convient et ce raisonnement vaut également pour nos collectivités.

Voilà donc quelques éléments que je souhaitais porter à la contribution au débat, débat qui va s'ouvrir. Il y aura ce groupe de pilotage, mais nous avons un beau dossier devant nous et la nécessité à mon avis de le caler dans sa mise en œuvre sur la future carte de la coopération. L'expérience a montré que c'est extrêmement compliqué de détricoter un contrat en cours de route. Juridiquement, on y arrive, mais cela prend beaucoup de temps et d'énergie, autant essayer de se caler sur les bons périmètres dès le 1^{er} janvier 2017. Mme LE CALLENNEC, l'usage n'est pas de ré-intervenir. Une explication de vote, peut-être ?

Mme LE CALLENNEC : Ne vous inquiétez pas, c'est une explication de vote puisqu'il sera pluriel, s'agissant de notre groupe de l'Union de la Droite et du Centre. Je pense que

vous aurez du contre, de l'abstention, et du vote pour. À titre personnel, je me permets de dire que je rejoins les arguments de Louis PAUTREL. J'estime qu'on a suffisamment de compétences dans la maison pour évaluer en toute transparence, d'autant que vous mettez en place un comité de pilotage, les contrats de territoire. J'en profite, M. le Président, pour anticiper votre question : nous proposons, pour composer le groupe du comité de pilotage Louis PAUTREL, qui saura dire ce qu'il a à dire, Yvon MELLET et Marie DAUGAN. Merci.

M. CHENUT, Président : Je lui fais confiance, aucun doute là-dessus. M. PAUTREL, M. MELLET, Mme DAUGAN. Je sais qu'il y avait une incohérence entre deux chiffres à deux endroits du rapport. Il y a « le Président ou son représentant et neuf membres ». Mon représentant, Bernard MARQUET, ayant vocation à assurer cette mission.

On m'a donné des noms. Sauf s'ils se désistaient l'un ou l'autre : M. MARTINS, Mme COURTEILLE, M. PICHOT, Mme COURTIGNE, Mme BRIAND, Mme DEBROISE. Tout le monde confirme ? Cela fait donc bien six. Bernard MARQUET serait mon représentant et j'ai bien les trois noms de la minorité. C'est clair pour tout le monde ?

Je vais mettre aux voix. Parfois, on a des soucis sur les votes, à l'administration de se mettre en capacité parce que l'expérience a montré que parfois, on ne sait plus qui a voté quoi. On sait combien, mais pas qui, et parfois, quand on a des débats a posteriori, c'est quand même toujours utile de savoir qui fait quoi de façon à peu près assurée. Il me semble donc important que cela puisse figurer dans nos relevés de décisions.

Nous allons donc prendre le temps nécessaire pour éviter toute erreur de pointage.

Qui ne prend pas part au vote ? Tout le monde vote donc.

Qui vote contre ? Cela fait donc cinq votes contre.

Qui s'abstient ? M. BOURGEAUX, Mme TOUTANT, M. BENOIT, Mme LE CALLENNEC, M. HUBERT, Mme SOCKATH, M. MASSIET DU BIEST, M. TRAVERS, Mme LE GAGNE, M. MAHIEU.

Qui vote donc pour ? Nous allons donc par déduction, comme tout le monde prend part au vote, tous ceux qui n'ont pas été pointés dans une des autres catégories votent donc pour. Le rapport est adopté.

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 1

ORIENTATIONS POUR LE SOUTIEN DU DEPARTEMENT AU VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DU CONTRAT DE PLAN ETAT - REGION

M. MARQUET donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Nous avons eu un débat en commission concernant les orientations pour le soutien du Département au volet du contrat de plan État-Région, sur la question de la transition écologique et énergétique. Il est apparu à juste titre que c'était la confirmation d'un certain nombre d'engagements que nous prenons dans ce contexte, ce qui a fait l'objet d'un débat, mais je pense que certains y reviendront très probablement. On ne propose pas de mesure

nouvelle.

Juste rappeler le contexte du CPER (Contrat de Plan Etat-Région) pour la période 2015-2020. Ce thème comprend cinq volets : un volet mobilité multimodale, un volet enseignement supérieur, recherche et innovation, dont nous aurons l'occasion d'ailleurs de reparler au cours de cette session, un volet transition écologique et énergétique – c'est bien de celui-là dont il est question à l'instant – et un volet plus spécifique sur numérique, innovation, filières d'avenir, usines du futur.

Concernant ce volet transition écologique et énergétique pour la Bretagne, on rappelle quelques montants importants. Sur cinq ans, ce sont 115 M€ de crédits d'État qui viennent pour l'essentiel de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et 103 M€ de crédits du Conseil régional.

La Région bien évidemment est chef de file des collectivités cosignataires et nous a transmis trois projets de convention d'application sur le volet environnement, maîtrise de l'énergie et développement durable ; biodiversité et paysages et actions liées à l'eau.

Peut-être un point sur le Loi NOTRe car je pense que c'est une interrogation que vous pourriez avoir légitimement. La Loi NOTRe permet aux départements de contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes et leurs groupements. En particulier, sur cette thématique, cela ne remet pas en cause la capacité d'intervention du Département dans ce domaine.

Concernant la thématique « environnement, maîtrise de l'énergie et développement durable, je ne vais pas parler de volet car cela pourrait conduire à une confusion par rapport à l'ensemble des volets du CPER, un certain nombre de priorités sont affirmées par l'État et la Région.

Il s'avère que nous avons un certain nombre de dispositifs sur lesquels nous intervenons déjà, qui sont tout à fait en cohérence par rapport à ce volet, en particulier le plan bois-énergie dont le Département est partenaire, dont nous avons validé le cas stratégique et la feuille de route à la session de février 2015 et à la Commission permanente de juin 2015, avec un budget de l'ordre de 250 000 € par an. Un deuxième volet, le plan biogaz pour lequel nous sommes associés, c'est une action importante, un point important pour la diversification des revenus des exploitations agricoles. Nos modalités d'intervention vont sans doute nécessiter d'être un peu repensées, en particulier dans le cadre des dispositions de la Loi NOTRe. Nous aurons donc probablement l'occasion d'y revenir sur les modalités pratiques de mise en œuvre d'une éventuelle intervention de notre part.

En tout état de cause, pour l'instant, dans le cadre de nos politiques départementales, ces deux aspects sont totalement en cohérence avec ce qui est proposé dans le CPER et sur ce volet transition énergétique.

Un autre sujet est également important et pour lequel nous avons d'ailleurs, dans le sens du rapport, réaffirmé notre souhait que les choses avancent, ce sont les plateformes de rénovation énergétique de l'habitat, puisque ces plateformes apportent une véritable assistance technique aux particuliers qui souhaitent diminuer leur consommation énergétique et c'est aussi tout à fait en cohérence avec nos souhaits, nos politiques départementales, mais aussi en matière évidemment d'énergie, ainsi que pour favoriser le développement de l'artisanat puisque cela nécessite l'intervention de compétences de type artisanal.

Concernant l'aspect biodiversité et paysages, trois orientations ont été retenues par l'État et la Région : la mise en œuvre de la trame verte et bleue, l'acquisition, l'organisation et la diffusion des connaissances et l'appui à la gestion des espaces naturels et des paysages. Sur cette thématique, le principal domaine d'intervention du Département est évidemment la gestion des espaces naturels sensibles. Vous allez me dire « c'est bien », mais, effectivement, cela ne rentre pas dans le cadre du CPER. Il est cependant bon de rappeler que nous avons un domaine d'intervention important sur ce thème et que sur le fond finalement, ces actions prévues sont tout à fait en cohérence avec nos objectifs dans le schéma départemental des espaces naturels d'Ille-et-Vilaine, même si ce n'est pas pleinement intégré dans le contexte du CPER.

Concernant la thématique d'actions liées à l'eau, le projet de convention État-Région reprend les orientations du Plan Breton pour l'eau auquel le Département est associé. Mon collègue pourra intervenir s'il le souhaite sur le sujet pour amener des précisions. Ce qui est également affirmé dans le projet de convention, c'est que nos orientations sont en cohérence par rapport à nos politiques départementales en faveur de l'eau, en particulier à travers les actions de soutien aux bassins versants et la restauration des milieux aquatiques, auxquelles une somme de 650 000 € par an est consacrée.

Vous voyez donc que ce rapport est un peu particulier puisqu'il nous amène à confirmer un certain nombre d'engagements, et il nous amène à confirmer l'intérêt d'un certain nombre de développements, mais il ne nous amène pas à des engagements complémentaires. Vous allez me dire : pourquoi ce rapport, donc ?

C'est aussi pour une raison de calendrier. Il est important dans le cadre de la conclusion du contrat de plan État-Région, dans le cadre de la sollicitation des différentes collectivités territoriales, que nous puissions émettre notre avis de manière à ce que le cadre contractuel puisse se déployer avec les autres et aussi pour les autres dans le cadre de ce CPER.

Cela nous amène donc à réaffirmer des choses et à formuler des souhaits, mais cela ne nous amène pas dans le contexte très précis de ce rapport, à prendre des engagements nouveaux. Il faut le réaffirmer.

En conclusion, pour être clair et synthétique en espérant ne pas avoir été trop brouillon dans ma présentation, il vous est proposé :

- de confirmer l'engagement du Département dans ce volet transition écologique et énergétique du contrat de plan État-Région, en particulier sur les dispositifs Plan bois-énergie, Breizh Bocage, Plan Breton pour l'Eau et plan Biogaz. Tout en rappelant que sur ce dernier point, les modalités de soutien seront probablement susceptibles d'évoluer, mais nous aurons l'occasion certainement d'en reparler ici et de prendre quelques décisions ;
- de confirmer l'intérêt du développement des plateformes de rénovation énergétique de l'habitat en zones rurales, là aussi en mettant une précaution et tout en indiquant que les conditions d'un éventuel soutien restent à définir. Vous voyez donc bien que c'est plus une réaffirmation de l'intérêt, ce n'est pas un engagement financier, cela n'est pas prévu dans ce contexte ;
- de confirmer la participation du Département aux actions du volet Biodiversité et Paysages, en particulier au travers de son réseau d'espaces naturels, tout en

rappelant qu'un certain nombre d'éléments de gouvernance et de pilotage régionaux ne sont pas totalement précisés.

Je vois bien poindre la critique qui consiste à dire : mais vous nous faites valider des choses qui existent déjà, tout en réaffirmant des priorités dans lesquelles nous ne nous engageons pas financièrement. Je crois que c'est aussi un effet du calendrier par rapport à ce dossier du CPER où notre prise de position est importante et nécessaire pour permettre au contrat de se déployer avec les autres partenaires et aussi pour les autres partenaires.

J'espère avoir été clair sur le contour de cette proposition de rapport.

M. CHENUT, Président : Merci, y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier ?
M. MAHIEU.

M. MAHIEU : M. le Président, je vois bien d'après ce qui vient de nous être rappelé par M. MARQUET, qu'il ne s'agit pas d'engagements nouveaux, mais de prolonger, y compris pour des raisons de calendrier. Néanmoins, je fais le lien avec le point précédent concernant le contrat de territoire, puisqu'on l'avait évoqué en commission concernant les actions Breizh Bocage, lesquelles faisaient partie d'interventions que les contrats de territoires prévoyaient de structurer autour des communautés de communes. La question est : quid ? C'est-à-dire, est-ce qu'on anticipe le fait que cela sera nécessairement reconduit dans les futurs contrats de territoire, troisième génération ?

Ou si tel n'était pas le cas, le fait de prendre un engagement permettrait aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ou aux syndicats de bassins versants de garder une ligne de financement pour ceux qui souhaiteraient conduire ce genre d'actions ?

M. MARQUET : Je pense que cela fait partie d'un des sujets sur lesquels nous aurons à retravailler sur les modalités d'intervention. Vous avez effectivement souligné ce point, il y a plusieurs hypothèses. Cela ne vaut pas engagement dans le cadre des contrats de territoires, on va attendre d'avoir aussi fait ce travail autour des contrats de territoires, mais la question de la modalité d'intervention est posée, clairement. Même si notre volonté est toujours là.

M. CHENUT, Président : Merci. Pas d'autre demande ? Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 12 – RAPPORT 12-1

LABOCEA – GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CREE PAR LE RAPPROCHEMENT DES LABORATOIRES PUBLICS DES DEPARTEMENTS DU FINISTERE, DES COTES D'ARMOR, AINSI QUE DE BREST METROPOLE : EXTENSION AU DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE AVEC INTEGRATION DE SON LABORATOIRE PUBLIC (ISAE – INSTITUT EN SANTE AGRO –ENVIRONNEMENT)

M. MARQUET donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Sur le dossier LABOCEA, je vais essayer d'être synthétique et de ne pas vous faire le descriptif de l'ensemble du rapport, puisque c'est un sujet dont nous avons déjà parlé à

plusieurs reprises. Nous avons évoqué un certain nombre de principes lors de sessions précédentes. Nous sommes là dans la déclinaison opérationnelle, d'une certaine façon, même si ce que l'on vous propose est un point d'étape important puisqu'il s'agit de valider une convention qui nous engage dans le GIP (Groupement LABOCEA, avec des modalités particulières. Je rappelle que le GIP LABOCEA existe déjà et nous sommes les nouveaux entrants au sein de ce GIP, en y intégrant notre laboratoire public ISAE.

Les enjeux et le contexte des laboratoires publics, je vais vous en faire grâce, je pense qu'on les a déjà beaucoup évoqués. Je vais simplement les rappeler. Cela va de soi pour tout le monde, mais l'enjeu est fort pour le Département, c'est évidemment un dispositif, des outils particulièrement importants dans notre Région du fait précisément de sa première place en agriculture et en agroalimentaire. Sa place est essentielle dans notre économie locale et il est évidemment important dans ce contexte, voire impératif, que nous puissions disposer d'outils publics forts qui soient innovants, garants des missions de service public et de l'intérêt général, et qui soient capables aussi de répondre avec beaucoup d'agilité et de réactivité aux impératifs de santé en particulier de santé animale, de manière également à avoir un climat de confiance suffisant, à un niveau élevé par rapport à nos éleveurs et par rapport à nos politiques d'exportation et de confiance par rapport à la viande bovine en particulier.

Ce réseau de laboratoires publics a aussi à faire face à un certain nombre d'évolutions de contexte, pour reprendre la question du contexte.

Le regroupement et la mutualisation sont devenus indispensables puisque ce sont aussi des équipements et des équipes qui nécessitent des moyens assez importants, et l'union fait la force, pour être très clair. Cela nécessite également de conserver une capacité d'innovation, cette mutualisation est également la condition de conserver un bon niveau de capacité d'innovation et de développement.

C'est aussi le sens de la convention telle qu'elle a été proposée, j'avais eu l'occasion de le présenter lors de sessions précédentes, tout en favorisant et en conservant la proximité de nos laboratoires avec les territoires. Nous ne sommes donc pas dans une logique de regroupement avec un site unique, loin de là. Nous sommes dans la logique de renforcer les outils existants sur les différents départements et de développer leur capacité d'intervention. La convention, qui est proposée en annexe, définit un certain nombre de principes. Je vais peut-être me contenter de revenir sur des principes essentiels, non pas que les autres ne soient pas importants, sur les aspects en particulier juridiques et de gouvernance parce qu'il y a aussi une volonté de conserver la maîtrise de notre outil départemental, cela passe évidemment par une méthode et une modalité de gouvernance.

Sur le conseil d'administration, en particulier de LABOCEA, il vous est proposé dans le cadre de la convention que la répartition des représentations soit la suivante : deux pour le Département des Côtes-d'Armor, deux pour le Département du Finistère – tout en sachant que pour le Département du Finistère, il y a une place au Conseil d'administration pour le Département même du Finistère et un pour Brest métropole, puisque les deux entités sont impliquées dans LABOCEA – et deux pour le Département d'Ille-et-Vilaine.

Concernant l'assemblée générale, on reflète au mieux le poids financier des collectivités au travers de leur contribution. Il vous est proposé que le Département des Côtes-d'Armor conserve les quatre membres titulaires, deux pour le Département du Finistère, et que nous,

en tant que nouvel entrant, nous ayons deux représentants également, et un représentant pour Brest Métropole.

Ce qui donne une gouvernance équilibrée puisque de toute façon, au final, il ne se prendra pas de décision qui n'emporte pas notre adhésion, que ce soit dans le cadre du conseil d'administration ou dans le cadre de l'assemblée générale.

Cet aspect gouvernance est précisé totalement dans la convention.

Concernant les présidences et vice-présidences, un roulement va s'opérer tous les deux ans, vous en avez la description dans le texte.

Concernant les aspects financiers – puisque je pense que c'est un point sur lequel vous allez être particulièrement sensibles –, je rappelle qu'un des objectifs à travers cette mutualisation, c'est évidemment de faire en sorte que nous optimisions nos contributions et que nous soyons amenés par le développement de cette force de frappe à diminuer de fait un peu notre contribution, c'est aussi la volonté de toutes les collectivités d'être précautionneuses sur leurs dépenses publiques en la matière. Il y a donc aussi un objectif de rationalisation et d'optimisation financière.

Concernant les modalités de financement, on reprend les contributions actuelles, donc pour le Département d'Ille-et-Vilaine, la contribution au fonctionnement est de 2 750 000 €, donc pas de modification par rapport à ce que nous faisons jusqu'à présent et une contribution d'investissement de 510 000 € qui a été calculée au regard de ce que nous dépensons en investissement en moyenne.

Un aspect plus spécifique est également mentionné dans le texte du rapport, c'est une contribution exceptionnelle de 300 000 € au GIP pour notre intégration au sein du dispositif technique système d'information et informatique du GIP. Le GIP fonctionne déjà, nous entrons, il faut mettre à niveau un certain nombre de dispositifs autour du système d'information et de l'informatique, il y a donc une contribution exceptionnelle de notre part de 300 000 € pour nous permettre d'intégrer au mieux le dispositif existant du GIP LABOCEA.

Concernant l'aspect ressources humaines, et je parle là aussi sous le contrôle de ma collègue qui apportera les précisions en la matière, comme je l'ai également dit précédemment en d'autres occasions, c'est un processus engagé depuis maintenant plusieurs mois voire années. Il a fait l'objet de beaucoup de contributions au sein de groupes de travail des équipes de l'ISAE avec une vraie volonté d'impliquer l'ensemble des personnels à cette évolution. C'est une évolution souhaitée, je peux le dire, par l'ensemble des personnels et qui évidemment, peut susciter quelques interrogations, c'est bien normal. Je crois cependant que nous pouvons affirmer que c'est une évolution totalement bien perçue par nos personnels, et en particulier parce que nous allons prendre un certain nombre de modalités d'intégration satisfaisantes pour tout le monde.

Les principes ont été retenus, dans le cadre du rapprochement, je les rappelle. Il n'y aura pas de mobilité contrainte entre les sites du groupement, c'est clairement affirmé. Il y aura priorité à l'embauche de titulaires de la Fonction publique ainsi que la mise à disposition des agents titulaires auprès du GIP, ce qui va représenter 89 postes ou emplois. Nous profitons d'ailleurs de cette occasion pour « dé-précariser » un certain nombre de salariés qui sont sur des contrats à durée déterminée pour un certain nombre d'entre eux, ce sont des

agents qui interviennent depuis de longues dates sur des missions importantes par rapport au GIP, et c'est aussi l'occasion de les intégrer dans nos effectifs d'agents titulaires.

Tout ceci se fait, je le redis, à budget constant et à effectif constant, il n'y a pas d'augmentation à cette occasion du nombre de personnels concernés. Un certain nombre de règles ont été mises en place : la conservation des règles et avantages prévus par les collectivités de rattachement pour leurs agents titulaires. Le GIP aura évidemment la possibilité d'embaucher du personnel dans le cadre du droit privé, puisque c'est un GIP qui aura cette possibilité, mais dans le cadre de son budget. Ces décisions seront prises au sein des instances de gouvernance.

Je ne reviens pas sur les consultations qui ont été faites, je pense que tu pourras si tu le souhaites apporter des précisions sur les échos de nos différentes instances de concertation et de consultation de personnel interne.

Le calendrier est important. Évidemment, c'est sous réserve de l'approbation par les quatre collectivités membres de la convention, c'est ce que nous allons faire ici en ce qui nous concerne. Le calendrier est toujours avec un objectif de date d'effet au 1^{er} janvier 2016. Vous avez vu d'ailleurs dans le rapport que pour tenir cette date, il y a un certain nombre d'étapes à franchir, c'est pour cela qu'il est important que nous puissions valider cette convention aujourd'hui.

Un certain nombre de démarches seront également à opérer auprès de l'État pour avoir un certain nombre de validations, mais il n'y aura pas de soucis, il faut simplement tenir le rythme.

Il vous est donc proposé d'adopter cette convention, dont j'imagine bien que vous avez lu avec attention les termes, mais je vous en ai rappelé l'essentiel. Adopter cette convention aujourd'hui de manière à ce que nous puissions poursuivre notre marche vers cette étape du 1^{er} janvier 2016 d'intégration au sein du GIP LABOCEA.

M. CHENUT, Président : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sur ce rapport qui a déjà une certaine antériorité, on est dans l'accompagnement et la déclinaison d'un processus validé il y a déjà quelque temps. M. MAHIEU.

M. MAHIEU : M. le Président, effectivement ce rapport se présente comme étant une étape indispensable à la poursuite d'une marche en avant, mais quand je reprends des éléments qui structurent les orientations, je voudrais tout de même souligner des points qu'il ne faudra pas oublier pour la suite. On parle « d'alternative au secteur privé », je ne sais pas si le rôle des laboratoires publics est d'être alternatif, c'est-à-dire d'être en parallèle, ou n'est-ce pas plutôt une complémentarité ? M. le Vice-président a évoqué l'aspect agricole et agroalimentaire, ce ne sont pas les récents événements en matière de fièvre catarrhale ovine qui nous éloignent de ces préoccupations. En revanche, quand on parle de contraintes budgétaires, il est vrai qu'un des objectifs est bien à terme, et le plus rapidement possible, de baisser les contributions. Lorsqu'on est dans du travail de laboratoire et d'analyses, on a des domaines de marchés et des services à rendre au meilleur coût et on a aussi des éléments de compétitivité. Or, quand on veut regrouper des outils, des principes de convergence doivent absolument être ancrés dès le départ, car préserver les activités sur tous les sites, cela ne peut pas être les mêmes activités avant que le projet ait lui-même décidé de les faire évoluer pour mieux les adapter.

Vous avez évoqué les ressources humaines, qui sont effectivement les ressources liées à ces activités. Je ne vais pas rentrer dans le débat entre un ministre éminent et une élue locale non moins éminente, mais le problème de mobilité, de conservation de statuts et de règles qui en matière d'emploi ne sont pas les mêmes, sont toujours des freins à la convergence ensuite de l'activité d'équipes entre elles sur des activités nouvelles et complémentaires.

Enfin, par rapport à l'aspect « objectifs financiers », il est bien indiqué que la part d'investissement est égalitaire, c'est-à-dire qu'il y a bien la volonté de faire en sorte que chacun des acteurs prenne sa part pour la marche en avant. Ceci justifie qu'on ait un retour de l'efficacité qui puisse aussi être évalué de façon à apporter les éléments recherchés au plan financier, c'est-à-dire une performance accrue d'un laboratoire public mais avec une participation réduite de la part des différents acteurs publics eux-mêmes.

M. CHENUT, Président : M. BENOIT.

M. BENOIT : Merci, M. le Président. Dans la poursuite de l'intervention de Pierre-Yves MAHIEU et dans la poursuite de ce que je dis dans cette enceinte depuis dix ans, en effet, il faut être précautionneux lorsqu'on écrit : « *La liberté de choix des collectivités publiques et des entreprises ne peut pleinement s'exercer qu'à la condition de disposer d'une réelle alternative au secteur privé...* ».

Je pense que la stratégie des collectivités de Bretagne à travers LABOCEA est une bonne démarche, mais je redis ici que notre stratégie, notamment nous, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine qui avons fait le choix de la relocalisation de notre laboratoire départemental à Fougères, près de l'ANSES qui est un laboratoire d'État, dans une zone d'élevage, mais aussi dans une zone où vous avez des laboratoires privés : Pro pharma, HTL. Je redis donc ici la nécessité pour une structure, comme la nôtre, d'être dans une démarche de coopération, ou surtout d'émulation entre les laboratoires publics et les laboratoires privés, et que cette émulation entraîne des laboratoires privés à rejoindre – notamment en ce qui concerne le Département d'Ille-et-Vilaine – le pôle que vous avez initié il y a une dizaine d'années. Je pense que c'est très important, et je pense qu'aujourd'hui, il faut éviter que ces deux mondes, la recherche privée et la recherche publique, soient deux mondes séparés, mais bien au contraire de créer une synergie et une dynamique globale autour de la recherche, autour de la sécurité sanitaire, sécurité alimentaire, telle qu'on l'imagine pour vraiment décupler autour du secteur primaire et secondaire ce secteur qu'est celui de la recherche et des laboratoires. C'est la responsabilité de la puissance publique. Voilà, M. le Président, merci de votre attention.

M. CHENUT, Président : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Simplement rappeler fondamentalement que par rapport à des opérateurs privés, notre outil a des missions de service public qu'il exerce seul et de façon extrêmement importante, y compris pour le Département. Je rappelle qu'il a une mission de sécurité sur toute la chaîne d'alimentation, et on parlait en début de réunion de nos collègues. C'est un besoin impératif d'avoir un prestataire d'extrêmement grande compétence. Par ailleurs, il y a toute une série de missions qui sont des missions de continuité 24h/24 sur la sécurité sanitaire dans le domaine agricole, et bien sûr, ces contraintes de sécurité 24h/24 sont incompatibles avec des éléments de rentabilité, car cela ne peut pas être rentable et seul le service public est en capacité d'apporter ces mesures. Je précise que la Loi NOTRe confirme les missions des

Départements dans ce domaine, on peut donc véritablement se projeter et investir dans l'avenir. M. MARQUET.

M. MARQUET : Vous avez effectivement dit l'essentiel, c'est-à-dire l'importance des missions de service public, et le fait d'avoir un outil performant nécessite effectivement une contribution des collectivités à son fonctionnement. C'est aussi le sens de notre contribution.

Je voudrais juste apporter une petite précision, mais je ne rentrerai pas dans le débat à ce stade et à cette heure sur les questions du rapport entre le public et le privé sur ces outils. Un certain nombre de coopérations sont effectives avec le secteur privé, entre ISAE et les entreprises privées, en particulier autour de thématiques de recherche et de développement, ces coopérations existent déjà sur ces plans. Il n'y a donc pas de raison de s'arrêter, bien au contraire. Je crois que c'est tout à fait utile pour tout le monde, secteur privé et secteur public. Ensuite, il faut aussi être bien conscient du fait que sur un certain nombre de thématiques, je pense en particulier la question des coûts, nous avons aussi la nécessité d'être très clairs sur les prix que nous pratiquons. L'équilibre économique est également lié à ce que paient nos clients. Il faut aussi être bien conscient que nous subventionnons de manière indirecte et de façon importante la profession agricole. Les coûts que nous pratiquons sont loin d'être les coûts réels, donc, il y a aussi un subventionnement indirect vis-à-vis du secteur agro au sens large qui est important.

Il faut aussi sans doute que sur certaines prestations, nos clients acceptent aussi de payer le prix, ce qui n'est pas toujours le cas.

M. CHENUT, Président : Merci. Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Nous avons peut-être en une quinzaine de minutes la capacité à présenter le contrat de plan État-Région ? Oui, Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Pardon, M. le Président, juste dans le rapport, il était question de la composition de l'AG de LABOCEA, je ne sais pas si c'est à cet instant que l'on vous donne le nom d'un suppléant ? Je suppose que nous n'avons de place que pour un suppléant ?

M. CHENUT, Président : Question hardie.

Mme LE CALLENNEC : Nous proposons donc pour le CA et pour l'AG Isabelle BIARD, merci.

M. CHENUT, Président : Nous en prenons note.

M. MARQUET : Je vais simplement apporter une précision. Effectivement, je ne l'ai pas fait, j'aurais dû le faire. Ce n'est pas qu'un suppléant, c'est le souhait effectivement que vous soyez associés à la gouvernance, compte tenu du nombre de représentants, cela passe par un suppléant. Néanmoins, je rappelle que dans la convention, les suppléants ont toute latitude d'assister et de participer au conseil d'administration, même si évidemment ils n'auront pas le droit de vote si le titulaire est là. C'est une proposition que nous avons partagée en amont et qui ne pose aucun problème, bien au contraire.

CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2015 – 2020 : VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

M. MARQUET donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

C'est un sujet important par rapport au contexte départemental, même si tous les sujets sont importants. Notre potentiel en termes d'enseignement supérieur et de recherche à l'échelle bretonne est évidemment important mais nous sommes la cinquième Région de France en matière de recherche et d'innovation. Par ailleurs, l'Ille-et-Vilaine accueille plus de 50 % des étudiants bretons, c'est donc évidemment un thème dont nous ne pouvons pas nous désintéresser, et en plus nous accueillons un pôle d'innovation et de recherche assez considérable et reconnu mondialement sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine. C'est le premier élément que je voulais rappeler.

Deuxième élément : un peu comme pour le volet transition énergétique, nous sommes là dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020. Ce contrat de plan, signé le 11 mai 2015, se décline en un certain nombre d'objectifs stratégiques qui sont rappelés dans le rapport. Je ne vais pas faire le détail car ce serait trop long et peut-être soporifique.

Par contre, je souhaiterais vous préciser que le montant global représente 153,8 M€ dont 95,37 M€ pour l'Ille-et-Vilaine, ce sont donc des sommes très importantes de mobilisation de fonds publics.

Je vais simplement insister sur les priorités du Département d'Ille-et-Vilaine. Nous aurons à chaque fois cette question dans chacun de nos rapports : est-ce qu'on peut continuer à le faire ? La Loi NOTRe maintient la possibilité pour les collectivités d'intervenir dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, en particulier au financement des sites des établissements.

Nous avons souhaité dans la négociation avec la Région, dans l'établissement de la feuille de route, d'appuyer un certain nombre de priorités. Je vais vous les lister.

La première priorité est de conforter nos différents pôles sur le territoire en matière d'innovation et de recherche. Nous allons en particulier intervenir sur l'IUT (Institut Universitaire de Technologie) de Saint-Malo et sur l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) de Fougères, de manière à ce que notre territoire soit pleinement irrigué par rapport à notre intervention, en priorisant nos interventions, en particulier sur ces sites, en lien avec ces opérations liées à l'IUT et à l'ANSES.

L'objectif n'est pas d'intervenir sur l'immobilier, on considère que globalement, c'est une prérogative de l'État. Peut-être une exception sur Sciences Po, puisque ce bâtiment nous appartient, nous allons donc assumer nos responsabilités de propriétaire. En termes d'immobiliser ce seul élément sera intégré concernant l'école de Sciences Po.

Notre souhait, en matière d'innovation, est également de favoriser l'essor des centres techniques, des centres de transfert de technologies en priorisant notre intervention autour de deux entités que sont l'institut Maupertuis et Bretagne Usinage Grande Vitesse. C'est aussi de donner la priorité dans les programmes de recherche aux domaines correspondant à des voies économiques et des thématiques économiques importantes pour notre territoire et pour

certaines d'entre elles impactantes sur l'ensemble de notre territoire. Un travail d'analyse est en cours. Nous avons donc souhaité plutôt focaliser notre effort sur un certain nombre de domaines qui sont listés ici : innovations sociales et citoyennes, chaîne alimentaire durable, technologies pour la société numérique, technologies de pointe pour les applications industrielles (à travers le soutien à un centre technique) et dans le secteur de l'environnement en matière d'ingénierie écologique et énergétique au service de l'environnement.

Dans la vision territoriale, nous avons également souhaité, même si elle sera traitée en dehors du contrat de plan Etat-Région car elle ne rentre pas dans ce cadre, confirmer un engagement vis-à-vis du projet CESAME porté par l'École nationale supérieure maritime de Saint-Malo, qui effectivement est aussi bien identifié comme un projet structurant en particulier pour ce territoire sur ces secteurs.

Je pourrais ne pas parler des modalités d'intervention dans le cadre de ce rapport, mais c'est aussi à volonté parce que je pense qu'il est important de bien intégrer cette composante territoriale dans notre vision des choses et dans ce cadre. Concernant le projet CESAME, l'intervention se fera dans le cadre du Plan de relance sur des modalités qui vous seront proposées probablement d'ici la fin de l'année.

Voilà donc un peu les priorités affirmées pour notre intervention, sachant que le montant global d'intervention serait de l'ordre de 13 M€ sur la période 2015-2020, ce qui est non négligeable compte tenu aussi de nos impératifs budgétaires.

Il vous est donc proposé d'approuver les orientations décrites dans ce rapport, avec les thèmes que j'ai évoqués à l'instant, les priorités que nous affirmons de notre côté et de valider cette somme globale, tout ceci en vue de l'élaboration des conventions de site qui feront l'objet à chaque fois de décisions en Commission permanente au fur et à mesure de leur lancement. Voilà, M. le Président, en espérant avoir été synthétique.

M. CHENUT, Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce dossier ? Mme LE GAGNE.

Mme LE GAGNE : Merci, M. le Président. Au-delà de l'IUT dont nous savons l'importance sur le canton de Saint-Malo, je voulais appuyer sur le centre d'entraînement à la survie et au sauvetage en mer, le CESAME, qui fait partie du département de sécurité et d'exploitation des navires qui a un objectif de formation initiale et de formation continue, c'est aussi un pôle d'expertise.

Avec la mise en place des amendements de Manille qui avaient obligé la validation d'un nouveau certificat tous les cinq ans, la demande s'est accrue. Actuellement, le centre est au maximum de ses capacités, on est passés de 900 stagiaires en 2013 à 1 600 probablement en 2016. Le besoin de porter haut et fort ce CESAME 2 pour Saint-Malo est à souligner, nous comptons effectivement sur vous pour le porter de façon conjointe pour l'avenir du CESAME, qui se transformera de CESAME 1 en CESAME 2. Merci.

M. CHENUT, Président : Merci. J'avais été interpellé par les élus de Saint-Malo, et notamment le Président de la communauté de communes qui avait exprimé toute l'attention qu'il portait à ce dossier et je m'étais engagé à le plaider aussi, donc je le plaide devant vous aujourd'hui, en espérant que vous nous accompagnerez dans cette proposition.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je préciserais juste que dans un contexte, bien sûr, contraint de contractualisation, les choses étaient un peu difficiles, nous avons donc

eu comme ligne directrice de concentrer nos moyens sur la notion plutôt d'innovation et de recherche, moins sur l'enseignement supérieur dans ce contrat, à l'exception notable de l'Institut d'Études Politiques, car nous sommes propriétaires de cet établissement, ce qui justifie en soi un mode d'intervention particulier dans un certain nombre de travaux d'investissement. Nous avons dû négocier avec nos partenaires les autres problématiques que nous avons traitées en priorité. Nous avons choisi d'être plus offensifs sur les filières recherche et innovation et notamment sur des filières recherche et innovation qui sont toutes ancrées sur la totalité du territoire bretonnais avec la question de l'agronomie, du numérique, de la cyber défense également, car on sait que là, il y a des enjeux d'avenir et qu'ils rayonnent, et on le verra dans d'autres rapports cet après-midi, sur la totalité du territoire d'Ille-et-Vilaine.

Je pense donc qu'il est important qu'on soit présents dans ce dispositif, car les autres départements bretons se sont aussi mobilisés. Toute défaillance de notre part pourrait avoir pour effet un refléchage d'interventions sur d'autres territoires, il était donc important que l'on participe à ce bouclage, c'est donc le sens du point d'équilibre. Donc massivement refléchage innovation recherche, moins sur l'immobilier d'enseignement supérieur, tout en sachant que les autres collectivités, notamment Rennes Métropole et la Région ont compris cette logique et ont accepté de faire les mouvements budgétaires permettant de préserver les équilibres globaux.

Je mets donc ce rapport aux voix, y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Meilleurs ouvriers de France Cérémonie de remise des médailles et diplômes

M. CHENUT, Président : Nous allons donc pouvoir accueillir comme je leur avais proposé à la fois les lauréats et la cheville ouvrière, M. GUILLEMIN du dispositif régional des Meilleurs Ouvriers de France. Nos lauréats édition 2015 Messieurs AUSSANT, MALGORN, MARSILLE. Trois métiers, je pense que chacun pourra s'exprimer. Je sais qu'il y a le métier de la maçonnerie, de l'électricité, de la serrurerie. Je salue également et je remercie de sa présence monsieur le Recteur d'Académie, car en retrouvant l'historique de cette démarche, on sait aussi qu'elle est totalement intégrée dans les préoccupations de l'Éducation nationale, et que depuis les années soixante, il y a une valorisation, une reconnaissance de ces diplômes.

J'ai donc demandé qu'on m'explique un peu l'historique et si on remonte aux temps les plus anciens, il semble que ce soit en 1913 qu'un M. KLOTZ avait établi un rapport pour la promotion des arts et des métiers manuels.

En 1921, quelqu'un qui était certainement député puisqu'il était rapporteur du budget, donc pour ceci, il faut normalement être député : M. RAMEIL, rapporteur du budget des beaux-arts, avait déposé une proposition pour la création d'un salon du travail.

En 1924, le ministre du Commerce de l'époque, M. DIOR, avait déclaré qu'il serait désormais proclamé dans chaque profession le Premier ouvrier de France. En 1924 également, le Président de la République de l'époque, M. DOUMERGUE inaugure à l'hôtel de ville de Paris la première exposition nationale du travail, qui sera suivie à ce moment de l'attribution de ce titre de Meilleur ouvrier de France à 149 lauréats.

Depuis, le dispositif s'est développé, les métiers se sont spécialisés. Nous sommes désormais sur un panel de 225 spécialités reconnues ès-qualités, mais il y a eu également des temps importants et notamment l'un des derniers, en 2001, où un décret du ministre de l'Éducation nationale reconnaît désormais à ce titre la valeur de diplôme d'État de niveau III, équivalent au BTS, désormais porté également par plusieurs ministères, dont l'emploi, le commerce, l'artisanat. C'est donc une forme de consécration réglementaire.

Les dispositifs sont déclinés par un comité d'organisation des expositions du travail, et M. GUILLEMIN en est la cheville ouvrière régionale, je sais qu'il œuvre avec beaucoup d'ardeur et de conviction depuis de longues années. Nous aurons donc aussi l'occasion de lui exprimer notre reconnaissance à ce titre.

Je vais donc aller les saluer et je vais proposer à M. GUILLEMIN d'expliquer en quoi consiste sa mission. Monsieur le Recteur m'a dit qu'il place ceci sous son haut patronage, mais qu'il ne sollicitera pas d'intervention complémentaire. Je pense qu'il sera aussi utile que nos lauréats puissent dire quelle est la réalité de leur métier.

M. GUILLEMIN : Merci. M. le Président.

M. le recteur d'académie, Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux,

C'est avec beaucoup de plaisir que je me retrouve ici au Conseil départemental pour vous présenter les trois lauréats du Département au concours des « Un des Meilleurs ouvriers de France ». Ils recevront leur diplôme des mains de Monsieur le Recteur.

Ce geste montre tout l'intérêt porté par les plus hautes instances au développement de l'excellence professionnelle. Je ne vais pas reprendre les propos de M. le Président, je vais rappeler quelques éléments.

D'abord, MOF, trois lettres pour l'excellence professionnelle. Meilleur Ouvrier de France, un label, un titre, une récompense portée fièrement par certains professionnels sur le col de leur veste de travail, ou marque d'une maîtrise exceptionnelle d'un métier sanctionné par un diplôme. Cette question, beaucoup de nos contemporains se la posent en regardant les images de ces professionnels, essentiellement des métiers de bouche, qui arborent un col aux couleurs du drapeau national. Y répondre, c'est remonter l'histoire pour découvrir que ces trois lettres MOF s'inscrivent dans la continuité et l'avenir des métiers et sont soutenus par l'engagement de bénévoles au service du développement de l'excellence professionnelle.

Je vous passe l'histoire, puisque M. CHENUT vous l'a résumée. Je voudrais rappeler qu'au-delà de cette reconnaissance nationale, il y a une reconnaissance internationale pour ces professionnels. Ils sont reconnus pour leur maîtrise de savoir-faire ancestraux, alliés à leur capacité d'innovation et d'utilisation des technologies les plus avancées.

Les meilleurs ouvriers de France participent au rayonnement et au prestige du *Made in France*.

À titre d'exemple, des entreprises de haute technologie présentes sur le marché mondial dans l'aéronautique comptent plusieurs MOF au sein de leurs équipes. On peut citer par exemple EADS (Etudes et Applications des Fluides), Eurocopter.

Les concours mondiaux de gastronomie, cuisine, pâtisserie, etc. sont organisés par des chefs MOF. Des entreprises du luxe, comme la cristallerie de Baccarat, Dior, Hermès, etc. travaillent avec des MOF. La restauration par exemple de la Statue de la Liberté à New York

a été confiée à une équipe de MOF.

Je vous parlais de la structure associative, donc le COET, qui a pour charge d'organiser le concours des « Un des Meilleurs Ouvriers de France », cette structure gère tout de même près de trois mille candidats par concours, est composée de quatre personnes, quatre permanents seulement. Elle s'appuie sur un réseau de bénévoles, qu'ils soient commissaires, membres du jury, jurys généraux, enseignants des lycées ou des centres de formation.

Au COET, nous nous sommes fixés deux objectifs :

- être le conservatoire des savoir-faire accumulés au cours des siècles et transmis de génération en génération,
- favoriser les avancées technologiques. Effectivement, on ne peut pas mettre les savoir-faire sous boîtier dans un musée.

Nous visons donc à promouvoir l'excellence professionnelle comme aboutissement d'une subtile alchimie qui mêle savoir-faire technique et connaissances académiques.

Je vais vous parler un peu de l'examen : il est ouvert à toute personne âgée de 23 ans minimum à la date de clôture des inscriptions. Il est également ouvert à des équipes dont les membres présentent des capacités complémentaires de haut niveau mettant en valeur la participation personnelle de chacun ou à des candidats travaillant sur des chantiers réels après accord du jury de classe.

Les réalisations présentées par le candidat ont pour objet de vérifier qu'il maîtrise au plus haut point les techniques qu'implique leur exécution et qu'il possède les aptitudes pour les mener à bien. Ces techniques sont écrites dans des référentiels établis pour chaque classe et chaque option du concours.

Le candidat doit être en mesure de mettre en évidence ses facultés d'imagination, de créativité, de recherche et d'innovation dans tout ou partie des domaines scientifiques, techniques, économiques, artistiques.

Les épreuves sont définies par un arrêté ministériel pour chaque classe. Pour ce faire, le concours se déroule en deux temps : les épreuves qualificatives et les épreuves finales.

À l'issue du premier niveau de sélection, les candidats qualifiés sont autorisés à participer aux épreuves finales.

Pour ces épreuves, le candidat réalise une œuvre pouvant comporter en tout ou partie une épreuve imposée qui, s'appuyant sur les traditions, fait intervenir des techniques nouvelles, un projet libre destiné à permettre au candidat de composer et de réaliser une œuvre révélant la maîtrise de qualités complémentaires et personnelles à celles mises en évidence par l'épreuve imposée. Également, une épreuve en loge, en atelier, en laboratoire, en cuisine ou sur site.

Pour la 25^e édition, donc celle qui nous intéresse, ce sont près de 200 métiers répartis dans 17 groupes de métiers de l'artisanat à l'industrie en passant par les services et l'agriculture qui sont ouverts au titre de MOF.

Si le concours est fidèle à la tradition, il a cependant su évoluer avec son temps. Il intègre désormais les métiers du futur ou en voie de développement. Ceux des nouvelles technologies, comme l'imagerie numérique, le service à l'énergie et les emplois

commerciaux, l'usinage sur machine à commande numérique et l'électronique, etc.

Ces innovations ne sauraient évidemment se départir de la rigueur et de la continuité de la présentation qui caractérise les traditions professionnelles. Elles marquent l'adaptabilité du concours aux nouvelles exigences économiques et sociales et à leur évolution.

D'une session à l'autre, la liste des métiers n'est pas figée. Certains métiers peuvent disparaître momentanément, d'autres faire leur apparition. La liste des classes et de leurs options est le reflet de l'évolution des techniques et des métiers sur un large spectre des activités économiques.

Je vais vous parler maintenant de la reconnaissance de la nation. La proclamation des résultats et leur validation appartient au Président du jury général, par ailleurs inspecteur général de l'Éducation nationale, après propositions du jury de classe. Habituellement, la remise du diplôme se déroule dans le cadre du grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris. La manifestation a eu lieu le 16 avril dernier en présence du ministre de l'Éducation nationale. Cette cérémonie précède la réception solennelle qui a eu lieu le 6 juillet donnée au Palais de l'Élysée par le Président de la République, qui remet à une dizaine de lauréats la médaille créée en 1935 par le graveur LAGRIFFOUL. Vous la verrez peut-être accrochée, je les vois là-bas.

Je vais donc demander à :

- Arnaud AUSSANT, MOF maçonnerie,
- Joël MALGORN, MOF technico-commercial en solutions énergétiques,
- Ludovic MARSILLE, MOF serrurerie,

de me rejoindre pour qu'ils vous présentent leur parcours vers leur titre de MOF et reçoivent leur diplôme.

M. AUSSANT, je crois que par ordre alphabétique, c'est à vous de parler, de nous parler de votre parcours et de votre engagement vers ce Graal de l'excellence qui n'est pas qu'un but, puisque c'est le début d'autre chose qui vous oblige à toujours vous montrer insatisfait par rapport au travail excellent par ailleurs que vous réalisez, mais il faudra être toujours le meilleur ou l'un des meilleurs. À vous la parole.

M. AUSSANT : Bonjour à tous. J'ai donc fait les qualifications à Lille, où on était trois sélectionnés. Ensuite, j'ai eu un sujet à réaliser pendant six mois, c'est de la brique, du coffrage, très complexe avec beaucoup de problèmes, beaucoup de stress. J'ai été reçu à la fin. Le but de ce concours était de m'apporter un diplôme pour pouvoir être professeur dans les écoles, si le cœur a du mal à suivre. Si je peux entraîner les apprentis à faire des concours pour aimer leur travail et pour avancer, ce serait une très bonne chose. Et essayer de valoriser le travail de maçon et le travail manuel, à tous ceux qui ont une oreille pour l'écouter. Merci. (Applaudissements).

M. MALGORN : Bonjour à toutes et à tous. Je m'appelle Joël MALGORN, je viens de la belle ville de Combourg pour ceux qui connaissent. Je suis MOF dans une nouvelle session dont parlait M. GUILLEMIN, c'est l'efficacité énergétique. Je pense que vous tous, dans vos métiers respectifs, vous entendez parler de ce beau métier, à tout le moins les obligations qui nous mènent à tout cela. Je suis donc spécialiste là dedans, et surtout dans l'éclairage. Je suis éclairagiste de formation, depuis quinze ans c'est mon métier, je dirais plutôt ma passion. Aujourd'hui, je travaille pour une société privée, implantée partout en France. Mon

rôle, aujourd'hui, est de parler d'audit énergétique, de produits d'éclairage en leds, de gestion de l'éclairage. Quand je lève les yeux, je me dis qu'il y a toujours du travail à faire dans de grands bâtiments comme celui-là. M. CHENUT, je vous laisserai ma carte tout à l'heure. (Applaudissements).

M. CHENUT, Président : Je me doutais bien que cela n'échapperait pas à la vigilance d'un expert.

M. MALGORN : Je devais le faire, je le fais toujours. Mon histoire, je suis un peu atypique : je suis ingénieur Arts et Métiers de formation de l'ICAM (Institut Catholique d'Arts et Métiers) de Nantes. Je ne travaille pas forcément que de mes mains, mais un peu de ma tête aussi, comme mes collègues. Cela a été très long, très dur comme l'a dit mon collègue tout à l'heure. Cela dure trois ans. Tous les jours vous y pensez, toutes les nuits vous y pensez, vous vous réveillez toujours, vous notez, donc c'est un parcours très complexe. Je ne pensais jamais que ce serait aussi dur que cela. La fin est agréable, très agréable. C'est un très grand bonheur d'être là pour moi en tout cas parmi vous aujourd'hui. Mon but, comme le disait mon collègue, est de former d'autres MOF. On est MOF à vie, mais on doit être excellent dans le travail de tous les jours. Ce n'est pas forcément simple, mais pour moi, le travail commence maintenant puisque je dois être encore plus parfait que d'habitude. Je le suis, ne vous inquiétez pas, mais à présent, il faut trouver d'autres personnes et dans mon travail, c'est d'initier, comme je le disais ce sont des nouveaux métiers : l'efficacité énergétique, l'électricité, l'éclairage, donc il faut chercher d'autres personnes qui sont certainement aussi bonnes que moi, les mettre devant la scène parce que ce sont des métiers qui méritent d'être connus et d'être vus. Et puis, j'ai des cartes, n'hésitez donc pas à venir me voir tout à l'heure. Merci beaucoup à tous. (Applaudissements).

M. CHENUT, Président : On voit que la technique est maîtrisée mais le sens commercial l'est tout autant.

M. MARSILLE : Bonjour à tous. Merci pour l'invitation. Très touché de venir dans une enceinte citoyenne comme celle-ci. On est tous pareils, donc un métier de passion, un concours laborieux, du plaisir à la fin. Je n'ai pas amené ma pièce, mais les curieux pourront venir à l'atelier la voir, ils sont invités. Je profite qu'il y ait une assemblée, je ne sors pas beaucoup de mon atelier d'habitude, pour communiquer un peu sur un groupe d'artisans un peu atypique qu'on appelle souvent « artisans d'art », et en fait, ce n'est pas bien approprié.

En fait, ce sont les artisans qui partent de la matière première pour faire un objet. Si vous réfléchissez, il n'y en a vraiment plus beaucoup. Or, on s'est réfugié dans le haut de gamme, dans l'art, c'est pour cela qu'on nous colle cet adjectif, mais c'est juste une question de survie, en fait. Il peut y avoir de nombreux artisans qui exercent cette transformation de la matière et qui fabriquent des objets, et cela suffit déjà largement. Tous ces artisans d'art qui arrivent parfois dans les communes rurales, on ne comprend pas forcément très bien, je me revois il y a 25 ans arriver avec les cheveux longs, les artisans d'art ont souvent les cheveux longs. Pensez qu'un jour, peut-être, ils se retrouveront ici.

Je ne suis pas du tout commercial, comme on est passionnés. J'ai écouté un peu, je suis arrivé à la fin de quelques-uns de vos débats, on est vraiment inscrits dans notre territoire puisque toute la valeur ajoutée, on la crée. 95 % du prix de vente de mes objets vient de mes heures de main d'œuvre, les matières premières sont achetées entre Plélan le Grand et Rennes. Par notre sensibilité, on a également une réelle consommation

locale, on va consommer chez d'autres artisans d'art, donc tout cela marche bien. On fait de la recherche et développement, j'ai entendu cela aussi. Comme on vous l'a dit, ce concours essaie d'être contemporain, et nous, de toute façon, dans nos métiers, on vit tout de même au XXI^e siècle.

J'ai déposé des choses à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle). Par contre, on manque un peu d'énergie dans cette direction. La prochaine fois que vous verrez quelqu'un avec des cheveux longs, pensez peut-être un peu autrement. N'ayez pas peur. Merci. (Applaudissements).

M. CHENUT, Président : Vous venez d'avoir en direct la démonstration que les techniques de marketing peuvent être diversifiées, mais elles sont toutes efficaces, finalement. L'essentiel est que chacun s'y retrouve.

Je remercie à nouveau M. le Recteur d'avoir bien voulu par votre présence, des plus hautes instances académiques régionales, marquer votre reconnaissance et nous allons donc procéder à une remise de la médaille d'honneur du Département d'Ille-et-Vilaine aux lauréats. J'ai aussi, au regard de l'antériorité, de l'ancienneté de son engagement, souhaité que cette distinction soit remise à M. GUILLEMIN en formulant bien sûr le vœu qu'il continue d'agir encore longtemps dans ce dispositif. Notre collègue Gaëlle MESTRIES va pouvoir nous rejoindre, c'est notre déléguée au commerce et à l'artisanat, je pense qu'elle a toute sa place à nos côtés pour cette remise de distinction

(Remise des médailles)

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 1 – RAPPORT 11-1

SOUTIEN A LA COMPETITIVITE DU SITE PSA LA JANAIS

M. MARQUET donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous présente un dossier important aussi concernant l'avenir du site de PSA La Janais, pour lequel des échanges d'arguments ont déjà eu lieu en particulier en démarrage de cette session. Je vais vous exposer les conditions de notre intervention dans ce cadre. Il est également important de rappeler au démarrage, puisque je pense qu'on en parlera également dans l'examen autour des enjeux et des implications de la Loi NOTRe en ce qui nous concerne, que les aides directes concernant les compétences économiques sont des aides qui ne nous seront plus possibles à compter de la fin de l'année. Je parle des aides directes aux entreprises, tout le monde en a bien conscience. En l'occurrence, nous sommes dans un schéma qui probablement ne nous permettra pas l'an prochain de travailler dans ces conditions.

Il est certain également que, compte tenu de l'enjeu et de la période, nous continuons à exercer pleinement nos compétences, à honorer nos engagements et plus particulièrement sur ce dossier important pour l'avenir de la filière sur notre territoire et l'avenir d'un certain nombre d'emplois sur l'ensemble du territoire bien au-delà du site strictement métropolitain.

Je ne reviens pas sur les enjeux de la filière, je crois que tout le monde est bien conscient aussi dans cette Assemblée du fait que nous disposons, comme cela est rappelé

dans le rapport, d'un environnement favorable. Nous avons sur notre territoire une culture industrielle, nous avons une main-d'œuvre qualifiée, nous avons des outils de formation qui sont particulièrement reconnus. Nous avons également un écosystème d'innovation qui est aussi performant et en particulier sur un certain nombre de technologies, notamment dans les matériaux composites, dans l'univers du numérique et en accompagnement de l'émergence de pratiques de mobilité décarbonée. Nous avons aussi un atout assez fort sur notre territoire et assez déterminant aussi, c'est la volonté des collectivités d'accompagner ce développement industriel ou de conforter ce pôle industriel.

J'insiste là-dessus parce que je pense que c'est ce qui caractérise aussi ce dossier, c'est la volonté partagée fortement par l'ensemble des collectivités : la Région, la Métropole rennaise et le Département, de contribuer à asseoir ce pôle industriel régional.

Il y a des signaux positifs évidemment. Ce qui va être proposé ici, c'est une façon de conforter ce site, comme le rappelle d'ailleurs assez souvent M. le Président, c'est une condition nécessaire ce que l'on vous propose, ce n'est évidemment pas une condition suffisante. Une condition nécessaire qui se traduit par des engagements financiers importants de l'ensemble des collectivités. On agit dans un contexte qui est aussi un contexte dans lequel nous avons un certain nombre de signaux positifs et je crois qu'il est bon aussi de le souligner parfois. On peut faire preuve d'optimisme même si c'est un optimisme évidemment mesuré, mais quand même nous constatons un certain nombre de signaux, en particulier le comportement de Faurecia à Bain sur Oust, de Plastic Omnium à Guichen. Nous pouvons quand même rappeler que l'investissement pour l'outillage de ces sous-traitants est de l'ordre de 13 M€ ce qui est une somme importante et qui montre bien aussi qu'il y a des efforts en termes d'investissements qui sont non négligeables.

Évidemment, vous êtes bien conscients aussi que nous sommes attentifs à cette actualité, le partenariat avec Bolloré, sur la production d'un véhicule électrique qui conforte les perspectives d'activité même si on est sur des séries petites, mais en tout cas, c'est un signal également qui est particulièrement important pour la suite.

Il y a donc deux enjeux qui sont majeurs : le premier enjeu, c'est évidemment de contribuer à conforter la compétitivité du site PSA de La Janais, c'est un des premiers objectifs. Le deuxième enjeu, c'est aussi de faire en sorte que le site puisse accueillir des activités industrielles autour de la mobilité décarbonée. Je crois qu'il y a bien ces deux enjeux-là, sachant que c'est aussi une des conditions pour retrouver aussi des relais à un certain nombre d'activités industrielles.

Concernant le montage financier, montage de l'opération, vous êtes bien maintenant tous imprégnés de la manière dont les choses sont construites. C'est une opération foncière qui permet l'amélioration de cette performance du site de PSA, cela passe par une cession du foncier de l'ordre de 53 ha sur les 230 ha du site actuel et qui porte sur des surfaces qui ne sont pas utilisées actuellement.

L'objectif majeur de cette acquisition foncière, après de longues discussions et longues négociation avec le groupe PSA, et avec une interaction très forte des collectivités entre elles, et une force constituée par ces trois collectivités, est évidemment de conforter le pôle PSA et surtout de faire en sorte que ce site rejoigne les standards en matière de compétitivité. Cela passe par un compactage des installations, c'est un des objectifs. Bien entendu, tout le monde est également conscient que le site de PSA est en compétition avec

d'autres sites industriels du groupe et qu'il y a une absolue nécessité de faire en sorte que la compétitivité de ce site soit au rendez-vous. Je pense que les salariés de ce point de vue ont fait beaucoup d'efforts, l'entreprise fait évidemment des efforts en termes d'investissements et c'est ce mouvement que nous accompagnons.

Sur l'acquisition de ce site, il est dit dans le rapport que la valeur sera précisée puisqu'elle doit donner lieu à une estimation de la part des Domaines. Je crois qu'on peut dire M. le Président, que cette estimation est maintenant disponible, elle est de l'ordre de 13 M€.

Le montage prévoit une acquisition par la Région avec une aide à cette acquisition de la part du Département à hauteur de 1,65 M€, aide forfaitaire, montant forfaitaire et par conséquent, je vais en profiter pour corriger une formulation du rapport. Nous avons d'ailleurs souligné cette petite anomalie lors de l'examen par la commission. Si vous regardez la dernière page, c'est bien un montant forfaitaire et ce montant n'est pas conditionné à l'affectation d'un modèle grande série au-delà de P87. Je reviendrai sur cet aspect.

Donc, nous avons une acquisition par le Conseil régional, un soutien forfaitaire de la part du Département à hauteur de 1 650 000 € et également une intervention de Rennes Métropole dans le montage financier du dispositif, sachant que le déroulement des choses fait que Rennes Métropole reprendra à son compte l'aménagement de cette zone. D'ailleurs, dès la signature de la convention, elle assurera son engagement financier à la suite. Mais, effectivement Rennes métropole aura le l'usufruit des entreprises concernées très rapidement de manière à pouvoir engager aussi la procédure d'aménagement et permettre aux collectivités d'être en situation de se saisir de toutes les opportunités de ré-industrialisation sur ces terrains libérés.

Voilà un peu ce que je peux à ce stade vous dire. L'objet de ce rapport est évidemment d'autoriser M. le Président à signer le protocole foncier entre les collectivités et Peugeot Citroën automobile, formalisant les conditions de l'accord et puis d'approuver bien évidemment l'attribution d'une subvention forfaitaire de 1 650 000 € à la Région Bretagne pour accompagner cette reprise foncière.

Voilà ce que je peux dire de manière très résumée. Peut-être apporter une précision effectivement sur ce montant puisque je pense qu'à un moment vous alliez me la demander. C'est un engagement forfaitaire qui correspond finalement à une prise de risque d'une certaine manière autour de cette opération puisque chacune des collectivités va être amenée aussi à contribuer à la procédure. L'aménagement de la zone va coûter à Rennes Métropole. Nous savons bien que sur ce type de zone d'activités, compte tenu de la nature de l'activité actuelle, ce sera une opération de fait un peu déficitaire, sûrement à un moment ou à un autre, et du côté régional, évidemment, il y a aussi un engagement d'abord de porter l'opération au démarrage pour un coût de l'ordre de 13 M€ que j'évoquais, mais aussi d'assurer un certain nombre de travaux de démolition et de dépollution qui généreront un certain nombre de coûts.

Vous avez bien compris également que dans le dispositif, il y a un effet de rétroactivité, ce n'est sans doute pas le bon terme, mais il y a un certain nombre de conditions qui sont posées. Une première condition que vous avez bien vue également, dont tout le monde a bien conscience, je crois, c'est le fait que c'est assorti aussi à la mise en place d'un comité de suivi qui s'assurera d'une certaine manière de l'avancée du processus industriel au-delà de P87, mais aussi après des perspectives d'affectation d'un nouveau véhicule. Ce comité de

suivi est important, il garantit aussi qu'on puisse un peu suivre de près l'actualité industrielle de ce site. La deuxième condition que vous avez bien mesurée également, c'est le fait qu'il puisse y avoir une rétroactivité sur un montant de 2 850 000 € en cas de non-affectation d'un véhicule au-delà de P87. Il y a un effet de récupération d'une somme auprès du groupe PSA, une sorte de conditionnalité par rapport à cela. Voilà ce que je voulais vous présenter de manière synthétique et claire, mais en tout état de cause, je pense que c'est une actualité dont nous avons déjà pas mal débattu et je ne faisais que vous rappeler un certain nombre d'informations qui vont avoir déjà été communiquées.

M. CHENUT, Président : Merci, M. MARQUET. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Mme DAUGAN, M. BENOIT, M. BONNIN.

Mme DAUGAN : Merci, M. le Président. Effectivement, en commission 1, nous avons en effet acté et donné notre feu vert pour ce soutien. Cependant, beaucoup de questions ont été posées sur la méthode, la présentation, les effets directs et indirects, les attendus et les conséquences pour d'autres territoires du Département. La question a également été posée : que veut dire mobilité décarbonée ? Est-ce que c'est en lien avec la multi modalité ? Je vais donc renouveler cette deuxième question. Quid des réponses aux études faites et en cours par exemple sur La Brohinière et Vitré ? Quid de la complémentarité des infrastructures multimodales sur le Département et quel est leur avenir ? Quid de l'étude pour laquelle nous avons voté le rapport le 8 décembre 2014 ? J'en avais parlé en commission. Je vous remercie.

M. CHENUT, Président : M. BENOIT.

M. BENOIT : Merci, M. le Président. On aurait presque pu laisser M. le Conseiller départemental, maire de Chartres-de-Bretagne être co-rapporteur du dossier parce que c'est un dossier qu'il maîtrise sur le bout des doigts. Je m'exprimerais donc avec prudence parce que je sais qu'il suit ce dossier depuis très longtemps et de manière très précise.

Je voulais simplement apporter quelques propos et tempérer l'enthousiasme du rapporteur parce que je l'ai trouvé d'ailleurs sans trop d'enthousiasme. Il nous a présenté un rapport, mais quand on parle de développement économique, il faut de la force de persuasion et de conviction. Ce que je voudrais ajouter aux propos qui viennent d'être tenus par Marie DAUGAN, c'est qu'il faut quand même qu'on soit précis et ramener les choses à leur juste proportion.

Vous nous proposez dans ce dossier que la puissance publique se porte acquéreur d'un espace foncier pour un montant de 10 à 15 M€, qui restent à déterminer de manière plus précise, mais il faut rappeler que le chiffre d'affaires du groupe PSA, c'est 53 milliards d'euros. Donc on ne parle pas des mêmes proportions. Ce n'est donc pas par ce geste d'acquisition foncière qu'on va sauver d'une part le groupe PSA et la filière automobile en Bretagne et plus particulièrement en Ile-et-Vilaine. Sachant que la division automobile elle-même a constitué 1 milliard d'euros de résultat opérationnel en 2014, ce qui signifie que le montant, dont on parle, des 10 à 15 millions, représente ou représenterait 0,2 % du chiffre d'affaires annuel, et donc moins de 1 % du résultat annuel de la division automobile, donc on voit bien que ce n'est pas par ce geste de la Région, de Rennes Métropole et du Conseil départemental d'Ile-et-Vilaine que nous allons sauver notre outil et la filière automobile dans ce département. Il s'agit bien sûr, et on le comprend bien, de contribuer à améliorer le bilan du groupe PSA et des actifs qui permettent à ce groupe de reconstituer des capitaux propres.

On comprend aussi que pour la métropole de Rennes, ce site et ces espaces fonciers sont stratégiques, mais du point de vue purement économique et financier, il faut dire au million d'habitants qui peuplent l'Ille-et-Vilaine que ce n'est pas par cet acte politique que nous allons sauver la filière.

En effet, Isabelle LE CALLENNEC le disait ce matin dans son propos introductif, on aurait pu croire en lisant la presse il y a quelques semaines que finalement, on avait trouvé un accord qui allait sauver la filière. Je ne le crois pas. Je vais donc voter le rapport, mais je précise que par ce geste, nous ne sauvons pas la filière automobile en Ille-et-Vilaine.

Je pense qu'on pourrait assortir, M. le Président – nous, Conseil départemental, puisque vraisemblablement les autres partenaires ne le font pas – les propositions et les conclusions du rapport de la proposition suivante : est-ce que le Département avec les autres collectivités Rennes Métropole et la Région Bretagne ne peut pas proposer une zone franche de revitalisation industrielle du site de La Janais sur Rennes Métropole, mais aussi des sites industriels d'Ille-et-Vilaine concernés par la filière automobile ? C'est une mesure que les collectivités locales de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine peuvent solliciter auprès du Gouvernement.

Enfin, il faudrait peut-être qu'on soit plus audacieux, on ne va pas refaire la stratégie du groupe PSA pour ses dirigeants eux-mêmes, mais on pourrait être plus audacieux. Je me souviens de certaines propositions de Philippe BONNIN en son temps, c'était audacieux, en effet, c'était même détonnant, mais il y avait de l'idée. Je pense que parmi les propositions, il y avait celle de dire que nous souhaitons que l'Ille-et-Vilaine soit le support d'un outil industriel qui travaille de manière précise sur les véhicules propres et les moteurs hybrides qui sont d'ailleurs à développer. Je suis usager de cette firme et de cette grande marque nationale mais je trouve que l'espace des moteurs hybrides proposés à la clientèle est très réduit.

Enfin, il faudrait aussi dans notre région et dans notre Département, c'est un message que l'on peut adresser à certains élus de certaines villes, pas spécifiques à l'Ille-et-Vilaine et à la Bretagne, mais dans certaines municipalités, je trouve qu'il y a des mesures en ville, donc dans les zones urbaines, des signaux qui sont envoyés et sont autant de signaux négatifs à l'endroit de la filière industrielle automobile. Voilà donc pour résumer, je souhaiterais qu'au moins dans les conclusions, nous demandions la sollicitation de l'État quant à l'installation d'une zone franche de revitalisation sur le site de La Janais et les sites notamment à Redon qui sont concernés par la filière industrielle. On pourrait assortir les conclusions de cet amendement, M. le Président. Merci de votre attention.

M. CHENUT, Président : M. BONNIN.

M. BONNIN : Merci, M. le Président. Je ferais juste une remarque sur les propos de notre collègue BENOÎT, il y a un dossier que nous avons défendu qui s'appelle « les zones concernant les aménagements à finalité régionale bénéficiant d'un certain nombre d'aides publiques et de conditions fiscales avantageuses ». Il faut qu'on aille jusqu'au bout de ce dossier.

Dans l'ensemble des points abordés, je vous remercie aussi mon cher collègue d'avoir abordé la question de la mobilisation qui a toujours été la mienne et la nôtre en général autour de la filière automobile, sans oublier que nous avons aussi travaillé sur des dossiers très sensibles qui, de temps à autre, réapparaissent dans l'actualité. À l'époque, c'était plus

que préoccupant comme vous le savez que nous parlions des filières de l'industrie et de l'agroalimentaire et des autres secteurs de la mécanique.

M. le Président, vous parlez dans votre rapport de mutation de la filière. Pour moi, c'est un euphémisme, soyons réalistes, et parlons de déclin avec 30 000 emplois directs en 2004, ils ne sont plus que 9 000 aujourd'hui en Ille-et-Vilaine et il y a moins de 3 000 personnes qui travaillent sur le site présent sur ma commune. Vous parliez d'amélioration de la performance.

Je soulignerai bien évidemment, avec toute la satisfaction convenue, que les précédentes Assemblées départementales, ici même, ont toujours su montrer leur mobilisation sans la moindre réserve pour soutenir la recherche, les politiques de développement par le soutien à l'investissement dans les industries et les laboratoires engagés pour développer des mobilités. Vous avez raison de le souligner, cher Thierry BENOIT, nous avons été présents sur les sujets ayant trait à l'économie numérique, pas seulement pour faire des logiciels destinés à tronquer les résultats de la carburation, mais dans le livre que nous avons écrit avec l'ACSIA (Agence Comptable Services Industriels Armement), rappelez-vous que nous avons mis en avant le fait que les constructeurs français en la matière étaient plus performants que les constructeurs des autres pays européens. On voit le constat, et bien sûr, une mobilisation majeure que nous avons toujours su accompagner dans la performance des process de production. C'est un enjeu de compétitivité, vous le savez. Donc l'amélioration de la performance dont vous parlez dans le présent rapport s'apparente effectivement à un compactage. Mais en réalité, il s'agit d'abord d'un désinvestissement qui correspond aussi à des délocalisations de production et même à des délocalisations d'activité en termes de recherche et développement et là, je me réfère aux dernières tractations en cours avec SEGULA-groupe. Désinvestissement évidemment, parce que nous sommes passés en 10 ans de 350 000 véhicules construits sur le site de La Janais à tout juste 55 000 unités pour l'année en cours. Vous parlez d'affectation d'un véhicule à la suite du produit de niche P87. Ce fut 5 008, ce sera peut-être 6 008. N'oubliez pas que ce site fut annoncé aux pires moments de la crise chez PSA en novembre 2013 et cela fait déjà deux ans. Peut-être que nous arrivons au bout, j'en conviens.

Certes, mais faut-il souligner une nouvelle fois que le programme R8 – ce n'est pas la R8 d'il y a 25 ans – ne doit pas quitter La Janais pour Sausheim Mulhouse ? Tel est le véritable défi qui nous attend. On nous promet un véhicule, on est en train d'en déplacer un là-bas, puisqu'en fait le programme R8 est le projet industriel destiné à remplacer la 508. Mais, hélas mille fois, la réalité, contrairement à ce que nous souhaitons et que vous souhaitez tous mes chers collègues, est que l'usine de Chartres-de-Bretagne n'est plus en mesure d'accueillir l'assemblage d'un nouveau véhicule de grande série tant espéré par vous, bien d'autres dans le segment D, qui s'appliquait M2 autrefois. C'est toujours un jeu de piste, les appellations technologiques entre BVH2', MP2, etc. Segment D, la compétence et le savoir-faire historique et d'exception de notre filière automobile brétilienne. Je rappelle que Visteon est venu aussi pour cela, filiale de Ford, aujourd'hui fermée. Enfin, concernant le foncier de l'immobilier industriel, il n'échappe à personne quels sont les jeux que je ne qualifierais d'aucune manière entre trois collectivités, donc je n'associe pas la mienne puisqu'elle n'y a pas été. Vous le savez depuis plus d'un an, puisque je l'ai déjà exprimé. Trois collectivités, j'aurais trois commentaires à faire.

Il y a moins d'un an, la commune de Chartres a cédé à la société Peugeot-Citroën, mais

vous ne le savez pas, des emprises foncières en plein cœur de la zone d'activités de la Motte de sorte que PSA aménage des terrains dédiés à la ré-industrialisation. Vous les connaissez, qu'il s'agisse du groupe Pigeon, ou de Sita, la collectivité communale a vendu ces terrains sur la base de l'estimation des services fiscaux pour un montant de 1,81 € du mètre carré. Vous ferez le calcul, 520 000 m² à 1,81 €. Les terrains appartiennent au même zonage dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) communal. Les niveaux d'équipement sont identiques.

Le deuxième point découle du premier : dans ces conditions bien évidemment j'attends la déclaration d'intention d'aliéner (DIA), ce que vous comprendrez. Puisqu'il faut d'abord parler d'effort financier, pour nous tous, la traduction est fiscale. Je tiens à préciser qu'en matière de fiscalité foncière et immobilière, si la commune de Chartres de Bretagne, collectivité d'accueil de l'intégralité des infrastructures industrielles de La Janais, appliquait les taux de Saint-Jacques-de-la-Lande, l'industriel concerné connaîtrait une majoration d'impôts de 1,3 M€ annuel. Et, si nous appliquions les taux de Rennes, nous aboutirions à une augmentation de 2,2 M€ annuels par rapport à la situation actuelle, et naturellement réelle. N'allez pas me dire que la commune de Chartres de Bretagne peut se le permettre, c'est la réalité historique. Je ne suis pas en train de faire un discours sur la fiscalité. C'est un effort comme le font toutes les autres collectivités concernées par des activités industrielles, mais au demeurant je tiens à préciser que quand il y a 12 % de taxes foncières bâties à Chartres-de-Bretagne, il y en a 16,80 à Sochaux. Je ne vous parle pas des 25 de Poissy. Aujourd'hui, vous nous présentez, M. le Président, un dossier inachevé dont personne ne néglige l'enjeu majeur. Notre Assemblée y est très sensible parce que c'est effectivement un défi par rapport à l'avenir de l'économie industrielle du Département. Permettez-moi dans ces conditions de ne pas participer au vote.

M. CHENUT, Président : Merci. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Je voudrais revenir sur trois points : la méthode, la participation des collectivités et le comité de pilotage après avoir écouté attentivement les différents orateurs.

Sur la méthode, je me permets de redire que d'apprendre qu'il y avait eu un accord entre PSA et trois collectivités par voie de presse nous a interpellés. Quand on lit le rapport, il est question d'un « *accord envisagé* », il est question d'un « *protocole foncier* » dont on est étonnés qu'il ne soit pas versé en annexe. Et, lorsque j'écoute M. BONNIN, il reste quand même des incertitudes sur l'accord réellement passé, le contenu du protocole et je vous fais grâce de la lettre de M. TAVARES. Dans le rapport, il est question de 10 à 15 M€, le rapporteur vient de nous parler de 13 M€, une estimation des domaines et moi quand j'écoute M. BONNIN, 1,81 € à la commune de Chartres, on a fait le calcul, c'est 28,50 €. Permettez nous de nous interroger et de vous interroger sur la réalité des faits et des chiffres. Le mieux pour être totalement transparent, ce serait de nous transmettre et de nous communiquer ce protocole, c'est la première chose sur la méthode.

Sur la participation de chacun, dans le rapport il est écrit 1,65 M€ pour le Département « *montant forfaitaire lié à l'affectation d'un modèle grande série au-delà de P87* ». Le rapporteur nous dit au cours de la séance que finalement, ce n'est pas cela la contrepartie, c'est les risques et la dépollution-démolition. Quelle est la part de ce qu'on met sur le risque et dépollution-démolition ? J'aimerais savoir ce que Rennes Métropole met dans la corbeille et ce que la Région met dans la corbeille. Or, Rennes Métropole a dû avoir un débat la

semaine dernière sur le sujet : la région Bretagne, à qui PSA va faire le chèque, n'a même pas encore débattu de ce rapport.

Enfin, la dernière remarque porte sur le comité de suivi avec toutes les interrogations qu'on a et pour rejoindre ce que je disais ce matin, je souhaite que notre groupe ou un membre de notre groupe puisse être mis au courant régulièrement de ce qui va se décider dans ce comité de suivi.

Nous sommes là encore dans notre devoir de vigilance. Merci M. le Président.

M. CHENUT, Président : Il y a un certain nombre d'éléments. Avec l'autorisation du rapporteur, je vais répondre personnellement parce que c'est un dossier dans lequel je me suis impliqué personnellement à toutes les étapes essentielles avec à la fois le Président de Rennes Métropole, le Président de la Région, et bien sûr Bernard MARQUET a été aussi à mes côtés à toutes ces étapes importantes du dispositif.

J'entendis un certain nombre de choses qui ne sont pas réalistes. M. BENOÎT proposait l'instauration d'une zone franche, ce n'est même pas la demande de l'industriel. Ce type de proposition ne fait pas partie de l'accord, il ne le demande pas. Je crois qu'en tant qu'élu, il ne faut pas faire semblant de croire qu'une telle mesure serait neutre pour les finances publiques, instaurer une zone franche coûte extrêmement cher puisqu'il faut compenser et demain, nous aurons un rapport sur le fonds départemental de péréquation, si on assèche la ressource, il faut bien faire comprendre à l'ensemble des communes d'Ille-et-Vilaine, bénéficiaires de ces dispositifs, qu'elles seraient très fortement impactées. Donc, ce n'est pas la demande du demandeur et il considère que l'accord qui lui est proposé est néanmoins équilibré. Je pense que nous n'avons pas à aller au-delà.

Je ne cacherai pas non plus que les discussions ont été complexes et longues. A un moment donné lors d'un premier échange avec M. TAVARES, nous avons dû faire le constat que les conditions d'un accord équilibré n'étaient pas réunies, c'était au mois d'avril et il nous a fallu reprendre, de part et d'autre, le bâton de pèlerin et de négociateur pour arriver à quelque chose qui cette fois reçoit l'aval de l'entreprise et des organisations des personnels. Ils sont six, cinq nous disent très explicitement que c'est un bon accord et les plus réticents d'habitude, la CGT (Confédération Générale du Travail) dit qu'elle prend acte, c'est-à-dire qu'elle ne s'oppose pas. Par contre, elle met en face un certain nombre de considérations parfaitement légitimes sur des assurances sur l'avenir mais qui se dérouleront. Donc, je n'envisage pas d'introduire un amendement qui ferait un préalable parce que ce n'est pas le sujet de la discussion et je pense que nous n'avons pas à aller au-delà de la demande, le dossier n'est pas clos.

Il a été évoqué également que nous serions à affirmer que nous aurions à sauver la filière automobile. Mais aucun d'entre nous n'a jamais déclaré quoi que ce soit qui ressemble à cela, certainement pas le rapporteur, pas moi. La formule qui a été utilisée c'est de sortir aujourd'hui, et je pèse mes mots, d'une logique de fermeture annoncée du site à une logique de rebond. C'est une condition nécessaire. Ce n'est pas une condition suffisante, nous en sommes convaincus. Mais, nous avons aussi la conviction que sans un signe fort de l'ensemble des collectivités territoriales, c'est tout le dispositif qui est fragilisé si on ne montre pas que la région Bretagne, Rennes Métropole, le Département sont mobilisés sur ce site.

Il faut savoir comment les choses se passent dans ces grands groupes : chaque directeur de site doit montrer sa crédibilité à porter un projet soutenu. J'ai encore rencontré le

directeur de site lors d'une réunion sur l'avenir de la filière automobile qui se tenait sous l'égide du Préfet et à laquelle Bernard MARQUET était également présent. Il expliquait bien qu'il rendra sa copie au sein du groupe. Si sa copie n'est pas suffisamment structurée, étayée avec des engagements, je suis sûr qu'il ne passera pas le cap des comités d'engagement et d'investissement au niveau du groupe central puisque le site de Rennes part d'assez loin sur un certain nombre de standards propres au groupe.

On peut les valider, ne pas les valider, mais ils sont propres au groupe et au final, c'est bien le groupe qui décidera de l'endroit où il fera ses investissements donc s'il n'a pas les arguments pour convaincre, eh bien effectivement, c'est la logique de la fermeture annoncée et je ne pense pas que notre rôle soit de véhiculer bien avant l'heure cette dynamique de déclin du site. Nous faisons le constat qu'il ne sera jamais un site comme il était il y a 15 ans à 13 000 salariés. Maintenant les standards et les formats sont différents, mais nous avons quand même la conviction qu'il peut y avoir un avenir sur ce site et c'est le sens de l'engagement qui a été celui des collectivités. Cet engagement a été salué par les organisations syndicales. Cet engagement a aussi été validé par la direction centrale du groupe. Vous avez repris quelques éléments d'argumentaire, qui, soyons clairs, sont ceux de M. BRETEAU. Ils sont très partiels. La logique de compétitivité s'apprécie site par site et c'est bien du site de Rennes dont il est aujourd'hui question. La logique d'énoncer une sorte de « découpage de vente à la découpe », j'ai vu cette formule qui me semble peu adaptée à la réalité du contexte. Aujourd'hui, une unité de ce type n'a pas besoin, quoi qu'il arrive, quels que soient ses rebonds, d'un site de 230 ha aujourd'hui. Cette superficie excessive grève sa performance globale.

Inversement, seules les collectivités publiques sont en capacité de proposer une intervention collective qu'aucun opérateur privé en ordre dispersé sur une opération de cette envergure ne serait en capacité de porter. Et, c'est bien dans le cadre d'une vision prospective. On me demande si cela va impacter le site de La Brohinière ou de Vitré, ce n'est pas la question du moment. Aujourd'hui, nous ne connaissons pas la destination, elle sera à construire, mais il n'y a pas un projet clé en main qui serait de dire : il y aura une plate-forme logistique. Rien de tout cela à ce stade. Tous ceux qui dans leur communauté ou dans leurs communes font un peu de développement économique savent qu'il faut de l'anticipation et que la question de la maîtrise foncière est essentielle quand des opportunités se présentent. Soit on est prêt, soit on n'est pas prêt.

Ce site présente de nombreux atouts notamment en termes de desserte et d'infrastructures, il est près de la rocade, il est près de la route de Redon et près de la deuxième ceinture, il a des potentialités. Par contre, aujourd'hui, elles sont à construire donc il fallait trouver un mode opératoire qui permette de s'inscrire dans la durée. Il a fallu discuter, sachant aussi que le Département, je le dis très clairement, aurait pu rester à côté. On pouvait même mettre en avant la Loi NOTRe en disant : « bientôt, ce ne sera plus nous, donc on anticipe et on reste là où on est ». Ce n'est pas le choix que j'ai proposé à mes collègues en disant que nous avons aussi un devoir d'accompagnement d'un dossier qui présente un enjeu majeur. Je ne le dis pas simplement pour le bassin de Rennes, pas simplement pour l'Ille-et-Vilaine, mais pour toute la Bretagne parce que ce pôle est essentiel à toute une structuration des filières. Et, notamment, on pense spontanément au bassin de Redon. Mais bien au-delà, je tenais à ce qu'on prenne notre part et qu'on soit traités à égalité dans toutes ces discussions comme des interlocuteurs responsables. Je crois que cela a été le cas.

Mme LE CALLENNEC, je ne diffuse pas la copie des courriers que je reçois, mais je vais quand même vous en donner lecture parce que cela peut éventuellement vous intéresser. Par rapport à l'argument du chiffre d'affaires du groupe, ce n'est rien. Si tel était le cas, M. TAVARES ne serait pas venu deux fois discuter personnellement les termes de dossiers qui avaient été préparés avec ses équipes au vu de ses préoccupations dans son agenda de dirigeant international, il s'y investit personnellement.

Cela veut dire qu'il y porte de l'attention, ce n'est pas suffisant, mais je crois que c'est un signe important. Il nous a écrit un courrier qui était destiné à Messieurs MASSIOT, CHENUT et COUET : *« Messieurs, les présidents, vous m'avez envoyé par courrier un projet de protocole foncier concernant le site PSA de Rennes, résultat d'une élaboration conjointe avec vos équipes dont je tiens à signaler la réactivité et la qualité d'écoute... »*. Je m'associe, M. le directeur général, à ces compliments, nos équipes n'ont pas compté leur temps ni leur peine et il y a eu parfois des réunions extrêmement tardives, des visioconférences à des heures très avancées de la nuit pour arriver à ce travail. *« Avec cette étape importante, les échanges pourront être poursuivis entre nos services pour mettre en œuvre les modalités de partenariat complémentaire précédemment évoquées au-delà des sujets fonciers »*.

Je fais une petite parenthèse. La demande de l'entreprise au début était beaucoup plus large, ce sont les collectivités qui ont décidé de la circonscrire à de l'intervention foncière pour qu'en face de notre intervention, il y ait une forme de capital, parce que c'est bien d'un capital dont il s'agit, il y a une contrepartie qui sera valorisée. D'autres aides, d'autres dispositifs viendront peut-être ultérieurement, ce ne sera plus l'affaire à ce moment-là du Département, mais ils seront étudiés en temps et en heure quand d'autres dispositifs, et on l'espère, d'investissements viendront. Je reprends la lecture, c'est un commentaire, un ajout personnel : *« Au travers de ce partenariat, seront également partagées l'avancée du processus industriel P87, ainsi que les perspectives d'affectation d'un nouveau véhicule »*, et c'est bien là l'enjeu *« au vu de la performance de l'usine dans l'objectif de la mettre au meilleur niveau afin de protéger à terme l'activité. Dans l'attente de la poursuite de notre partenariat, veuillez agréer... »*

C'est bien une contribution, une pierre à un édifice qui sera long et dont nous ne pouvons pas dire aujourd'hui « nous sommes sûrs qu'il aboutira » mais nous avons le sentiment d'avoir rempli notre devoir de collectivité publique en apportant cette contribution du Département aux côtés de nos deux autres partenaires. Il y a donc bien une part de prise de risque, oui. Nous l'assumerons en tout cas. Seuls ou avec vous, mais nous l'assumerons parce que nous pensons qu'à l'échelle de ce dossier, cela le mérite pleinement.

Monsieur BONNIN, je connais vos analyses et pour partie je ne les partage pas, chacun le sait. Vous évoquez une logique de désinvestissement, c'est sans doute une réalité sur l'observation de la période passée, mais aujourd'hui, la réalité, c'est aussi que le groupe investit 95 M€ en un peu plus d'un an dans la plate-forme P87. Même à l'échelle d'un groupe comme PSA, 95 M€, c'est une somme extrêmement importante. C'est une première étape. Naturellement, nous discutons déjà en filigrane de ce protocole de l'après P87, mais sachons déjà donner acte aussi des efforts qui sont faits sur le court terme et cet argent est bien en cours d'investissements. La première partie de bas de caisse d'opération sera assemblée avant la fin de cette année, c'est ce que nous a confirmé M. LAGAGNE mardi après-midi. D'ailleurs, je crois que l'entreprise aura des actions de communication pour dire aussi qu'elle

ne reste pas simplement dans la demande mais qu'elle prend des responsabilités dans ce domaine.

Dire qu'il ne s'agit pas de faire des comparaisons fiscales, mais en évoquant néanmoins les taux d'imposition de Saint-Jacques de la Lande et de Rennes, il faut quand même le faire sans le dire.

Incontestablement, ayant un peu de mémoire de la situation des différentes communes de la métropole, je crois que chacun doit néanmoins constater que celle de Chartres de Bretagne était totalement atypique en termes de ressources fiscales. Quand on est dans cette situation-là, il est plus facile d'avoir des taux bas, chacun en conviendra, y compris après la mise en place des mécanismes de péréquation de la taxe professionnelle. Chacun se rappelle qu'à partir de 2 000, c'était bien la croissance, mais que chacun conservait depuis 1993, le niveau précédemment acquis. Celui de Chartres-de-Bretagne était hors norme dans ce domaine, ce qui d'ailleurs avait conduit à la création d'un fonds départemental parce que nous avions un établissement à caractère exceptionnel qui générait une péréquation non pas simplement à l'échelle d'une communauté mais de plus que d'un département, on est même en interdépartemental dans cette situation. Objectivement, on a connu d'autres communes comme Cesson Sévigné qui avait des taux extrêmement bas mais qui avait des bases fiscales d'un niveau totalement hors normes. Ce qui rend l'exercice, chacun en conviendra, et sans enlever quoi que ce soit au mérite des équipes municipales que vous avez conduites, un peu plus facile que dans d'autres ressources où la base fiscale est sensiblement plus contingentée.

Sur le processus que nous avons privilégié pour le Département un processus également de responsabilité par rapport à nos interlocuteurs, nous aurions pu renvoyer à plus tard la détermination des clés en nous disant que peut-être on nous dirait le moment venu qu'on n'a plus le droit de le faire. Je n'aurais pas considéré cela comme une approche loyale par rapport ni à l'entreprise ni à nos partenaires. D'où le choix que nous avons fait, qui nous est propre, de forfaitiser de façon ferme et définitive, c'est pour cela que la dernière partie du paragraphe n'a pas lieu d'être, Bernard MARQUET l'a rappelé, notre niveau d'intervention. Ce niveau correspond au tiers de ce que coûtera l'engagement des collectivités publiques, hypothèse basse quoi qu'il arrive. C'est au moins un effort de 5 à 6 M€ qui sera consenti par les uns et les autres. Selon différentes modalités, par exemple : la Région achète les terrains sur la base de l'estimation haute des Domaines, c'est-à-dire marge de négociation de 15 % définie par la loi, et le revendra à Rennes Métropole sur la base de l'estimation basse. La Région supportera l'intégralité du différentiel. Elle assumera également les frais de dépollution qui sont simplement estimés aujourd'hui parce qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres, de procédures, mais elle en prend le risque. Chacun sait qu'ils seront au moins d'1,5 à 2 millions sur ces interventions. Rennes Métropole assumera la commercialisation et la viabilisation d'une zone d'activités dont on sait que le prix de revient du foncier initial, qui n'est pas du tout le prix d'acquisition d'un terrain nu, pèsera lourdement et fera qu'une opération de ce type ne permettra pas d'équilibrer un bilan d'opérations. Cette opération ne sera pas à haut rendement de type tertiaire mais plutôt de l'activité industrielle consommatrice d'espace.

Par contre, cela s'étalera dans le temps : Rennes Métropole s'engage à racheter à la Région au plus tard en 2019. La Région préfinancera pendant quatre années la totalité du dispositif, sauf décision de la métropole de faire plus vite, mais aujourd'hui, c'est 2019. Donc,

nous avons évalué le coût minimum, y compris dans l'hypothèse la plus défavorable, qu'on se refuse à imaginer. S'il n'y avait pas de suite au P87, l'entreprise rembourserait la différence entre l'estimation haute et la basse, c'est à peu près 3 M€. On l'a intégré dans nos calculs pour faire les parts et j'ai proposé qu'on forfaitise celle du Département qui, à la fois ne sera pas soumise à aléas, ce qui permet de savoir exactement à quoi on engage notre collectivité aujourd'hui et on n'y reviendra pas, mais aussi cela permet de ne pas jouer la carte de se dire : « espérons que peut-être des décrets diront qu'on n'a plus le droit de le faire et on dira c'est bien dommage, on aurait bien voulu, mais on ne peut pas ». Ce n'est pas dans ce sens que je souhaitais nous positionner comme collectivité territoriale.

Je pense donc avoir répondu à l'essentiel de vos interrogations. Je redis qu'il s'agit d'une condition nécessaire, mais pas suffisante, nécessaire à ce stade pour donner des perspectives, en tout cas des perspectives autres que le déclin inéluctable et la fermeture. C'est peut-être un peu carré comme expression, mais je crois bien que c'est dans ces termes-là que les choses à un moment donné doivent être mesurées. M. BONNIN.

M. BONNIN : Je serais très bref, je souhaite simplement apporter une information qui a pour intérêt aussi de relativiser, je ne vais pas parler de vos propos parce que ce n'est pas le sujet. Le programme d'investissements de modernisation de l'usine de Mulhouse est de 400 M€. Depuis le mois de mars, on sait que la future 508 sera assemblée à Mulhouse. Je ne vais pas faire de commentaires supplémentaires.

M. CHENUT, Président : 400 M€ sur un site qui a employé jusqu'à 35 à 40 000 personnes et 95 M€ à Rennes, je ne crois pas qu'il y ait un déséquilibre d'échelle.

M. BONNIN : Même surface, mêmes capacités de bâtiments.

Mme LE CALLENNEC : Je voulais simplement vous remercier M. le Président, de cette transparence. Nous l'aurions eue auparavant, nous n'aurions pas eu en effet à échanger comme nous l'avons fait d'une autre manière. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi on ne peut pas être destinataire de ce protocole pour qu'on puisse l'avoir entre les mains. Vous avez lu la lettre de M. TAVARES, j'entends bien que vous n'êtes pas habitués à transmettre les courriers qui vous sont adressés à vous, mais il me semblerait quand même justifié que nous, Conseillers départementaux – et notre groupe votera ce rapport – ayons connaissance en bonne et due forme du protocole. Merci.

M. CHENUT, Président : Je ne sais pas si vous avez déjà eu à discuter des protocoles de cette nature et à cette échelle, pour moi c'était la première fois et je le dis en toute humilité. Ils sont extrêmement encadrés sur le plan de la diffusion de l'information et c'est une condition sine qua non de notre interlocuteur qui ne diffusera le protocole que lorsqu'il aura la signature de l'ensemble des parties. Le calendrier des réunions des différentes instances ne dépend pas de nous. Pour la Région, ce sera courant octobre. Rennes métropole, c'est fait. Pour nous, ce sera fait à compter de ce jour, mais parmi ces conditions, y compris par rapport aux stratégies du groupe, par rapport à son dialogue social dans l'entreprise, par rapport à ses instances représentatives, c'est une condition. On aurait pu la refuser et du coup on ne signait rien, nous l'avons acceptée. Bien évidemment, lorsque nous aurons l'ensemble des signatures, vous en serez destinataires, mais le point sur lequel je m'engage vraiment pour ce qui nous concerne, parce qu'après tout, les engagements des autres, c'est d'abord les engagements des autres, c'est 1 650 000 € ferme et définitif à mobiliser sur 2015 et 2016.

M. MARQUET : Je ne vais pas reprendre parce que je pense que M. le Président a tout à fait détaillé l'argumentation et je n'y reviendrai pas. Avec force et vigueur, cela a bien été perçu par tout le monde. Néanmoins, je vais revenir sur un point et je m'en excuse de ramener le débat à un autre niveau. Par rapport à une question qu'a posée Mme DAUGAN, si je peux me permettre de répondre plus précisément sur cette question liée à l'étude.

Je fais donc un petit aparté sur cette question de l'étude sur les plateformes logistiques puisque c'est la question que vous avez posée, également en commission, en vous interrogeant un peu sur une compétition de territoires qui se dessinait autour des plateformes de logistique. En soulignant également que nous, Département, nous avons cofinancé une étude de faisabilité d'une plateforme combinée sur le site de PSA à La Janais. Bien sûr, nous l'avons tout à fait financée, cette étude s'inscrivait effectivement dans le cadre d'une réflexion sur la ré-industrialisation de ce site et d'ailleurs de manière plus large sur les opportunités de développement de ce type d'infrastructure à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine puisque nous avons participé également aux études conduites sur le site de Vitré et sur le site de La Brohinière. C'est un élément d'information que vous avez également en tête. Ce que vous ne savez peut-être pas, mais je vais vous en informer, c'est que les deux premières phases d'études concernant l'étude de marché et l'étude de faisabilité technique ont été conduites effectivement entre avril et décembre 2014. Le comité de pilotage de l'étude a décidé effectivement, au vu des résultats de ces deux premières phases, de ne pas engager la troisième phase qui visait à l'approfondissement des conditions juridiques et financières de la réalisation sur le site de La Janais. Tout cela pourquoi ? Parce qu'on souhaitait effectivement attendre qu'il y ait une stratégie régionale sur les infrastructures et que finalement la réflexion sur l'usage des terrains libérés par PSA doit tenir compte de ce schéma régional.

Si je résume la chose, finalement, nous avons en quelque sorte décidé collectivement de surseoir à la poursuite, ce qui devrait vous rassurer d'une certaine façon, c'est-à-dire qu'on n'est pas dans une logique d'aller au bout de cette étude pour l'instant dans la mesure où ce schéma n'est pas en place et effectivement. Cela renvoie à un certain nombre d'autres décisions qui relèvent des autres collectivités. Voilà un peu l'état des lieux sur ce dossier particulier.

Ce qui m'amène aussi à faire une deuxième remarque, à votre réflexion et je vais très rapidement mesurer et vous donner mon sentiment par rapport à la perception que j'ai eue des interventions. L'intervention de M. BENOÎT nous expliquait qu'on n'était pas assez ambitieux. L'intervention de Mme LE CALLENNEC nous a parlé de méthode, de techniques, de niveau d'information. Je mesure là toute la différence entre les approches. Je préfère l'approche ambitieuse. Effectivement, on peut « pinailler » sur les modalités pratiques, on peut faire des critiques, on peut tout ce qu'on veut, mais je crois que ce qui est important, et du coup je vais aller dans le sens de ce qui a été développé, je crois que ce qui est important, c'est l'ambition sur ce sujet-là. Et l'ambition on n'en manque pas. On est confiant en l'avenir et là je vais me tourner vers mon collègue Philippe BONNIN qui nous a décrit une logique de fermeture annoncée. Je sais bien que vous êtes un connaisseur du sujet, vous êtes un expert du sujet, c'est clair, mais très objectivement je ne pense pas que nous soyons dans une logique de chronique de mort annoncée. On est précisément dans une logique d'espoir par rapport à ce site industriel. Nous avons confiance, nous ne sommes pas naïfs, nous considérons effectivement, comme l'a dit le Président, que nous avons une opportunité d'intervention, nous l'avons saisie dans le timing qui est le nôtre, compte tenu de la

Loi NOTRe, nous avons pris nos responsabilités en termes d'engagement et d'ambition. Nous sommes pleinement conscients que ce n'est pas la condition qui va faire en sorte que le monde sera idéal après, etc., c'est une condition nécessaire mais qui n'est probablement pas suffisante par rapport à l'ensemble de la stratégie industrielle.

En tout cas, je vais conclure là-dessus en ce qui me concerne, je crois que nous sommes dans une logique où nous prenons notre part de responsabilité sur ce dossier, nous l'avons démontré. Je pense que M. le Président a aussi démontré son engagement sur cette thématique et je pense qu'il n'a pas économisé ses efforts pendant toute la période qui s'est écoulée pour faire aboutir cette négociation. Nous avons pris notre part de responsabilité, nous nous sommes positionnés sur un rôle d'acteur pour être partie prenante de la discussion, de la négociation et effectivement, nous ne nous sommes pas positionnés dans un rôle de commentateurs, c'est sans doute la différence. Merci.

M. CHENUT, Président : Mme MOTEL.

Mme MOTEL : Avant de venir aujourd'hui, je n'avais pas un avis tranché sur la question du dossier PSA. Comme vous, je lisais le journal, je voyais les interventions des uns et des autres et aujourd'hui clairement, je ne souhaite pas prendre part au vote simplement parce que tout ce qui a été dit aujourd'hui révèle un véritable doute sur l'avenir du site PSA. Je vois qu'on est prêts, majorité de gauche, à être soumis à la volonté d'un groupe sans avoir de certitude quand même sur l'avenir de la filière automobile dans notre département. D'autre part, quand j'entends que Rennes Métropole va dépolluer le site, je suis choquée, excusez moi, parce que selon moi, le pollueur doit être le payeur donc je m'interroge réellement. Sincèrement, je n'avais aucun positionnement avant de venir aujourd'hui et je ne souhaite pas prendre part au vote. Je vous le dis parce qu'en même temps, j'ai le pouvoir de Roger MORAZIN, et comme il n'a pas pu écouter les débats et que sa position était, sans avoir pu entendre les échanges, d'être dans le positionnement du groupe majoritaire, pour sa part je voterai ce rapport, mais pour la mienne, je ne participerai pas.

M. CHENUT, Président : M. MARTINS.

M. MARTINS : Je ne comptais pas intervenir, mais juste trois points très rapides. Je crois que Philippe BONNIN l'a rappelé. Cette problématique que l'on connaît à Rennes, elle est vraie à Sochaux, qui a vendu 26 ha. Elle est vraie à Poissy, qui a vendu 70 ha. Elle est vraie globalement dans l'automobile où « small is beautiful » où il faut concentrer son activité sur des petits terrains pour avoir l'espoir – et c'est tout ce qu'on a – de pouvoir reproduire et de regagner des marchés. C'est le premier point. Donc là, je salue l'effort des collectivités.

Le deuxième, c'est que 1 650 000 €, même si on est Vice-président aux finances, si on nous avait demandé 8 à 10 millions, voire 11 M€ sur PSA, on discuterait. On discuterait, et fort à parier qu'on les aurait lâchés. 8 à 10 M€, comme le disait le Président tout à l'heure, et on le verra demain, c'est le fonds départemental de taxe professionnelle, c'est ce que Citroën a lâché pendant des années et des années – je dis Citroën parce que c'était Citroën – pour vos communes, pour nos communes puisqu'essentiellement, énormément de communes du milieu rural en ont bénéficié. Donc, je me dis que, y compris financièrement, avec tout l'investissement que l'on doit au Président, le 1,6 M€, c'est finalement peu au regard de l'espoir et de la réalité objective et financière au regard de nos comptes. C'est tout ce que je voulais dire. À travers cela, je sais que ce n'est pas évident sur l'industrie automobile. En effet l'industrie, ce n'est pas forcément clos, ce n'est pas forcément terminé et que sur 1,6 M€,

j'aurais comme message pour ce département, comme vous l'avez dit : c'est peut-être nécessaire, mais pas suffisant, mais il faut bien passer par le nécessaire.

M. CHENUT, Président : Pour Michèle MOTEL, vous mettez souvent en avant l'attention que vous portez à l'expression des salariés, des organisations syndicales, je peux vous dire qu'ils sont totalement mobilisés derrière la signature de ce protocole. Tous. Même ceux qui sont souvent sur le registre de dire « on donne déjà beaucoup aux entreprises, il y a beaucoup d'interventions ». Même la CGT dit qu'elle prend acte et qu'elle attend l'étape d'après, mais elle prend acte de la nécessité de. Je ne vais pas prolonger plus le débat.

Mme MOTEL : J'entends ce discours auprès des salariés, qui ont l'espoir et je les comprends, de conserver leur emploi, mais de la même façon, quand une entreprise demande des efforts sur l'augmentation du temps de travail et qu'on ne sait pas quelle va être la pérennité finalement de l'emploi sur le long terme, on est ici exactement dans la même situation. C'est un engagement de court terme sans véritable engagement de la part du groupe. C'est ce que j'ai entendu de la part des différents collègues qui se sont exprimés. C'est là véritablement mon inquiétude qu'on ne crée pas de l'espoir, qui soit un espoir finalement déçu.

M. CHENUT, Président : Non, un espoir partagé que les organisations syndicales veulent qu'on accompagne parce qu'elles savent que si on ne l'accompagne pas par contre, on peut faire la démonstration par l'inverse, il n'y aura plus d'espoir dans ce dispositif. Je pense qu'il était aussi très important qu'on puisse les rencontrer comme nous l'avons fait et ils étaient nombreux, trois délégués par organisation sur un site qui a quand même une tradition dans ce domaine et on a pu voir leur expression dans les différents médias. Autre point que je tiens à souligner de leur analyse, c'est que tous se sont montrés sensibles de voir que trois collectivités différentes, les plus importantes en ce qui concerne la gestion de ce dossier, étaient capables de parler d'une seule voix. Cela aura été le cas pendant toute la phase d'élaboration de ce dossier. Je crois que ce signal, de montrer que par rapport à des champs où on peut avoir parfois des discussions ou des tensions, on était capable de se mobiliser sur un projet commun. Nous assumons aussi pleinement le fait que cette majorité cette majorité départementale n'est pas dans une logique de confrontation avec le monde de l'entreprise et avec le monde économique, mais bien d'accompagnement de ceux aussi qui doivent porter des projets, tout en sachant que l'avenir d'un groupe de ce type ne peut pas être inscrit dans le marbre.

La situation a été beaucoup plus difficile pour PSA car c'est la première année où le groupe dégage des résultats positifs après quatre années de résultats négatifs, c'est donc aussi un signe qui rend possible un certain nombre de choses. Nous souhaitons être dans ce dispositif, car effectivement, comme Bernard MARQUET l'a dit, sinon nous aurions été spectateurs et nous aurions perdu tout droit à être acteurs et je pense qu'il vaut mieux que nous soyons acteurs indépendamment des évolutions législatives dont nous aurons à discuter demain. Je pense que ce sont des éléments importants.

Je tiens aussi à souligner ce qu'aura été l'implication de nos services parce qu'ils se sont totalement mis à disposition et dans le tempo d'un groupe de négociations. Je peux vous dire qu'en face de nous, on a des gens qui sont extrêmement armés. C'est un groupe de dimension internationale, qui a des experts, chaque mot compte, chaque virgule compte, chaque paragraphe compte et nous avons réussi à arriver à ce point qui permettait

d'envisager cette signature. Je salue donc M. GILLOUARD, avec votre autorisation, l'équipe de Laurent COURTET et l'ensemble de ceux qui, aux côtés des équipes de la Région et de Rennes Métropole, ont permis d'avancer dans ce dossier.

Je peux dire que nous avons des collaborateurs qui étaient tout à fait au niveau de nos interlocuteurs et pour nous, élus, qui ne sommes pas des experts, c'est quand même très sécurisant aussi de pouvoir avoir ces expertises. Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Je sais que la réponse est oui. Philippe BONNIN et Michèle MOTEL. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Y a-t-il des personnes qui sont contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

Merci, je pense que c'est un signe important que donne notre Assemblée sur ce dossier d'une importance particulière.

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 11 – RAPPORT 11-2

PACTE PRODUCTIF (SAFRAN FOUGERES, PREMIER TECH CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE)

M. MARQUET donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous présente le pacte productif concernant l'entreprise SAFRAN à Fougères et PREMIER TECH à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine. Deux dossiers évidemment différents dans la nature de l'activité et différents sur les modalités du soutien que nous allons apporter.

Concernant le site SAGEM de Fougères, je ne fais pas non plus l'historique. Il est connu et l'entreprise a déjà connu des mutations extrêmement importantes. Elle a été amenée à se repositionner sur des marchés totalement différents en quittant le domaine de la téléphonie mobile et de la fabrication de téléphones pour se positionner sur des technologies plus sophistiquées ou nécessitant une montée en compétence importante de leur personnel. Le site SAGEM appartient au groupe SAFRAN, comme chacun sait, positionné dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace, de la défense et de la sécurité. Ce groupe important a décidé de nouveau de donner au site de Fougères une nouvelle impulsion, une nouvelle ambition pour reprendre les termes utilisés, afin de lui permettre d'aborder de nouvelles fabrications et de se positionner sur de nouveaux créneaux.

Cela se traduit en particulier par un certain nombre d'investissements extrêmement importants de la part du groupe puisque c'est un investissement de plus de 30 M€ avec une part d'immobilier de 6,6 M€ et une part matérielle de 24 M€. Je crois qu'il faut souligner sur cette entreprise cette dynamique qui a été créée maintenant depuis de nombreuses années, cette dynamique forte d'accompagnement des personnels pour franchir ces étapes en matière de compétences et de repositionnement sur des secteurs de technologies pointues. C'est une nouvelle fois le cas, je pense que c'est quelque chose qu'il faut souligner, qui tient aussi à la qualité du management de cette entreprise ainsi qu'à la qualité des salariés qui ont su prendre ces différents tournants.

En l'occurrence, l'entreprise va se repositionner sur la fabrication de calculateurs, en particulier pour l'aéronautique, ce qui va d'ailleurs lui permettre de passer d'un statut de sous-

traitant à un statut d'équipementier du monde de l'aéronautique avec les contraintes que cela peut générer dans leur process de fabrication. L'accompagnement financier, qui est proposé, mobilise d'ailleurs l'ensemble des acteurs du territoire : Fougères communauté, le Département, la Région, mais aussi l'État à travers le fonds FINEA35, se répartit de la manière mentionnée dans le rapport :

- FINEA35 : participation de l'ordre de 300 000 €,
- la région Bretagne : 600 000 €,
- le Département : 300 000 €,
- Fougères communauté : 300 000 €.

Voilà en ce qui concerne le dossier SAFRAN, site SAGEM de Fougères.

Je change de rubrique et de type d'activité concernant l'entreprise PREMIER TECH à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine. Cette entreprise a aussi une croissance assez forte puisqu'elle comporte une centaine d'emplois actuellement. C'est une entreprise que nous avons d'ailleurs déjà aidée dans une période antérieure. Ses engagements, pris en matière de croissance d'emplois, ont été totalement assumés et remplis. Le site de production de PREMIER TECH à Châteauneuf est un site un peu contraint. Cette entreprise fabrique des équipements pour l'assainissement, en particulier des cuves, qui prennent des places importantes, et nécessitent beaucoup d'espace de stockage. Pour l'avoir visitée et avoir participé à un certain nombre de réunions sur place, il est vrai qu'ils sont dans une situation extrêmement contrainte de ce point de vue, ce qui hypothèque beaucoup leur développement.

Une extension sur place dans l'immédiateté du site, sur des terrains sur la commune de Miniac Morvan à côté, s'est avérée un peu plus complexe que prévu, je vais utiliser cet euphémisme pour ne pas rentrer dans le détail. Je pense, qu'effectivement, il y a eu des décisions que je n'ai pas à juger sur les possibilités d'extension sur ce site. Nous avons donc décidé, pour garantir à la société PREMIER TECH son développement, d'aménager sur un terrain qui nous appartient une plateforme de stockage, plateforme logistique pour un coût global de 600 000 €. Situé en proximité immédiate, ce terrain était mis à disposition du CAT (Centre d'Aide par le Travail) Le Domaine. Sachant que c'est une mise à disposition dans le cadre d'un bail, ce qui conduira à un loyer sur la période des six années à venir de l'ordre de 293 000 €. Ce n'est donc pas un soutien direct en termes de financement via une subvention ou une avance remboursable, c'est une aide indirecte en prenant à notre compte la réalisation de la plateforme sur les terrains qui nous appartiennent à côté.

Voilà ce qu'il vous est donc proposé d'approuver :

- Au titre du pacte productif, une subvention de 300 000 € à l'entreprise SAFRAN site SAGEM de Fougères,
- et d'approuver aussi les démarches nécessaires pour la création de la plateforme sur les terrains mis à disposition du CAT Le Domaine à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine avec mise à disposition sous forme d'un bail, à l'entreprise PREMIER TECH AQUA.

M. CHENUT, Président : Merci, on aura au moins une intervention, voire deux pour le moment. M. BOURGEAUX.

M. BOURGEAUX : Je voudrais revenir par rapport à PREMIER TECH. Je voterai, mais je suis un peu ennuyé.

Sur le territoire, je trouve que ces derniers temps, on fait du coup par coup, et il n'y a plus trop de politique. Cela va se terminer puisque visiblement on ne pourra plus avec la loi NOTRe, ce ne sera plus nous, mais je me dis qu'autrement il aurait quand même fallu qu'on réfléchisse à une vraie politique parce que là, j'ai vraiment l'impression que c'est du coup par coup, et sur le territoire, on vient aider certaines entreprises, parce qu'elles ont un petit problème de foncier donc on les aide ; les autres qui crient peut-être un peu plus fort que les autres, etc. J'ai vraiment l'impression que cela sent la fin des aides, parce qu'on voit bien qu'on n'a plus de politique claire et cela fait forcément des mécontents puisqu'à quelques kilomètres, il y a aussi des entreprises qui s'installent. Je l'ai dit en commission, j'en ai une qui s'installe à l'export, elle est en pleine expansion, elle a fait des demandes et elle a eu une réponse de non-recevoir en disant qu'elle ne remplissait pas les conditions alors que c'est une entreprise d'avenir et qui certainement aura beaucoup d'emplois dans les prochaines années. C'est une belle entreprise, je ne critique pas, mais je ne suis pas sûr non plus que sur le terrain tous les ingrédients étaient réunis pour qu'elle puisse trouver des solutions.

M. CHENUT, Président : Nous répondrons à cela, j'ai aussi eu à connaître ce dossier en rencontrant un certain nombre de ses acteurs. M. BENOIT.

M. BENOIT : Merci, M. le Président. Ce n'est pas tout à fait la même tonalité pour ma part. Quand les choses vont, notamment dans le domaine de l'industrie, il faut le dire. Là, on a un rapport de trois pages. 36 M€ d'investissement, pages 11, 12 et 13. 36 M€ d'investissement, je ne sais pas si les uns et les autres se rendent compte, et je le dis pour les observateurs. Quasiment 200 emplois, 100 emplois directs chez SAGEM, 100 emplois indirects induits chez les partenaires sous-traitants équipementiers et la trentaine d'emplois à l'entreprise que je connais moins PREMIER TECH AQUA. Je trouve donc que c'est quelque chose d'important et je le dis parce que dans le bassin dans lequel nous vivons, la région de Fougères, on a la chance d'avoir un outil industriel qui a une capacité de rebond.

Je vais faire écho à ce que le Président du Directoire, M. Jean-Paul HERTEMAN a dit, il y a quelques mois, sur les ondes de France Info : Si SAFRAN SAGEM a investi sur Fougères, ce n'est pas parce que c'est un territoire qui serait périphérique, éloigné des centres de décision, c'est avant tout pour la capacité des personnels, des collaborateurs de cette entreprise sur le site de Fougères à rebondir. Je veux donc le souligner parce que c'est aussi leur rendre hommage et dire qu'on a la chance en France, il faut le dire lorsque c'est le cas, d'avoir des grands groupes industriels qui sont dirigés, pour ne pas dire managés, par des grands capitaines d'industrie. On évoquait tout à l'heure PSA avec toutes les difficultés et les péripéties que nous connaissons, mais malgré tout, en effet, en France, il y a encore place pour le secteur primaire et le secteur productif. Ne boudons donc pas notre plaisir de nous réjouir lorsque nous avons des acteurs privés qui investissent, parce que bien souvent, lorsque ces décideurs font le choix d'investir, la puissance publique accompagne du mieux qu'elle peut.

Je n'incrimine par le Conseil départemental de faire ce qu'il fait, il fait, je pense, avec les moyens dont disposent les départements actuellement puisque nous sommes à la croisée des chemins pour la vie des départements, tout au moins en termes de stratégie d'accompagnement pour le développement économique. Je voulais simplement souligner l'importance, comme vous l'avez fait, M. le rapporteur, de ce rapport et dire que c'est une chance pour nos territoires d'avoir de grands outils industriels, donc il faut qu'on le crie

suffisamment fort pour que depuis les lieux de décision, non pas que cela se perpétue, mais que d'autres aient envie de faire la même chose et venir investir en Ile-et-Vilaine.

M. CHENUT, Président : Y a-t-il d'autres demandes ? M. BONNIN.

M. BONNIN : Décidément, je vais approuver Thierry BENOÎT. En précisant que ce sont des dossiers que nous connaissons, que nous avons suivi, nous avons tout fait pour les accompagner. Je parle aussi de CARL ZEISS sur le territoire, bien sûr, pour faire en sorte qu'ils opèrent des mutations industrielles technologiques et de marché. Le Département a toujours été au rendez-vous. N'oublions pas aussi notre accompagnement vers SANDEN, un sous-traitant automobile qui s'est diversifié et bien évidemment aussi CANON. Rien n'est acquis en économie, chacun le sait et c'est bien la préoccupation qui est la nôtre. Il faut effectivement avoir la clairvoyance et comme l'on dit, la stratégie. Je ne reviendrai pas sur les stratégies des constructeurs automobiles, vous avez vu comment elles sont mises à mal actuellement sur le plan international, mais soulignons bien l'effort, la mobilisation qui a toujours été celle du Département en la matière. Ensuite, l'évolution législative, je l'ai entendu, nous verrons la suite, mon cher collègue successeur.

En ce qui concerne Châteauneuf d'Ile-et-Vilaine et PREMIER TECH, je voudrais quand même bien souligner qu'il s'agit d'un des leaders mondiaux en matière d'équipements pour le traitement de l'eau, de l'assainissement, des réservoirs utiles pour justement les installations en milieu diffus. Nous étions confrontés à une réalité qui était celle d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec Châteauneuf d'Ile-et-Vilaine dont chacun sait que son territoire est exigu. Il fallait que nous trouvions une solution par rapport à une entreprise en plein développement. Il y avait un autre site où quelques atouts existaient aussi pour assurer son développement sur le Maine-et-Loire. Le travail a été poursuivi, et je tiens à vous féliciter M. le Président, et cher collègue Vice-président, pour votre mobilisation et avoir fait en sorte que PREMIER TECH fasse ce choix de se développer et le faire aussi en nous mobilisant sur un lieu où nous avons une autre présence, bien sûr, de l'établissement pour handicapés. C'est donc une bonne chose. Je voulais simplement préciser que dans ce dossier, nous avons toujours travaillé en partenariat avec les intercommunalités et avec le collègue Vice-président de Saint-Malo agglomération qui avait tout à fait conscience et qui trouvait là, dès 2014, un dossier extrêmement sensible. Je ne doute pas que Saint-Malo agglomération va se donner les moyens d'avoir une politique et des outils fonciers, on y revient, pour être en situation et en capacité de répondre à des stratégies de développement d'entreprises sur le territoire et d'en accueillir d'autres.

M. CHENUT, Président : Merci. Je pense que l'intervention de Philippe BONNIN répond, d'une certaine façon, indirectement à celle de Jean-Luc BOURGEAUX. Tu as à juste titre rappelé que ce sont des dossiers qui avaient déjà une antériorité importante, des phases d'instruction. Ce ne sont pas des dossiers qui sont apparus « ex nihilo » il y a quelques mois mais qui ont souvent plus d'un an, voire un an et demi de travail d'instruction, de négociation, d'aller-retour, parfois de situations de blocage aussi parce que ce ne sont pas des dossiers simples. En ce qui concerne PREMIER TECH notamment, nous avons dû agir de concert avec la Communauté d'agglomération de Saint-Malo. Il a donc fallu se mettre en posture d'accompagnement parce que les positions étaient bloquées à un moment donné et il nous a fallu des ambassades croisées auprès de certains acteurs pour les débloquer.

Par rapport au dossier d'une entreprise sur le territoire de Dol de Bretagne, je ne connais pas cette situation particulière, mais simplement, elle n'est pas nécessairement comparable, si c'est un dossier qui vient d'apparaître par rapport à ces dossiers qui ont déjà un historique extrêmement important constitué, et sur lequel déjà une préfiguration avait pu être posée. Philippe BONNIN l'a rappelé à juste titre, je pense qu'il faut garder cela à l'esprit parce que le temps souvent des processus est un temps relativement long. J'ajouterai que pour gagner du temps, nous serons aussi amenés à mobiliser nos ressources propres pour un certain nombre d'interventions via M. MARTINS, les services du Parc nous apporteront tout leur savoir-faire en matière de terrassement parce qu'il y a des délais extrêmement courts à mettre en œuvre. M. MAHIEU.

M. MAHIEU : Puisque vous m'interpellez un peu, j'en profite pour répondre à Philippe BONNIN. C'est vrai qu'on se retrouvait à la fois géographiquement et techniquement à la limite de deux exercices. C'était une limite entre deux communes donc : il y avait Miniac-Morvan, Châteauneuf et la limite contiguë de l'entreprise était sur une autre commune en modification de PLU. On attend toujours le choc de simplification administrative en matière d'adaptation et de la vitesse de l'économie à la réglementation. L'autre aspect était effectivement d'avoir une nécessité de réponse économique sans être obligé de passer par la phase aménagement avec en plus de cela un collègue Vice-président de Saint-Malo agglomération qui était le maire de la commune en question et le directeur de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), alors c'est vrai que cela fait un cocktail qui ne simplifie pas les prises de décision. Je vois surtout la vision sur l'aménagement de l'espace et la nécessité d'anticiper les mutations et l'accueil d'entreprises économiques, c'est une bien une des préoccupations de Saint-Malo Agglomération, vous constaterez sans doute la dynamique prochainement.

M. CHENUT, Président : Merci également de cet éclairage supplémentaire. Bernard MARQUET pour la synthèse.

M. MARQUET : Je pense que tout le monde se réjouit de la conclusion de cette affaire, l'essentiel a été dit sur ce dossier donc je ne rajouterai rien.

Je vais donc pouvoir mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

1^{re} COMMISSION- THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 12 – RAPPORT 12-1

SITUATION AGRICOLE DU DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

M. MARQUET donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Concernant la situation agricole du département d'Ille et Vilaine, la dernière Commission permanente a été l'occasion de développer toute une série de propositions qui allaient bien au-delà du cadre de la Commission permanente. Je vais donc essayer d'éviter de vous faire de la redite.

Il me paraît important d'évoquer que ce point d'étape acte aussi un certain nombre de

décisions budgétaires, je ne reviens pas sur la situation agricole, ni les analyses que nous pouvons avoir les uns et les autres de cette situation, puisque c'est un moment critique, c'est un moment difficile, un moment qui va durer sûrement dans la difficulté. Je crois que nous en sommes tous conscients. Nos exploitants, quels que soient les secteurs de production d'ailleurs, sont mis dans des situations particulièrement difficiles voire des situations d'urgence en particulier sociales liées à des problématiques financières fortes en ce qui les concerne.

Simplement dans ce rapport, ce qui vous est décrit, ce sont les modalités d'intervention du Département que nous allons mettre en place. Il y a trois types de modalités d'intervention et je pense que c'est important aussi de les rappeler puisqu'il y a trois volets sur notre mobilisation. J'essaierai de vous dire où on en est dans les discussions avec nos partenaires. Les trois actions envisagées c'est évidemment dans un premier temps de répondre à l'urgence sociale. C'est vraiment le point de mobilisation immédiate qui va nous amener à abonder un fonds de soutien à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour la prise en charge des cotisations sociales des éleveurs en difficulté. Ce qu'il vous est proposé là, c'est de voter une enveloppe exceptionnelle de 200 000 € qui pourrait être ajustée si nécessaire, mais en tout cas de partir sur cette base de travail sur un plan pratique et technique.

Nous avons évidemment engagé des discussions depuis plusieurs semaines avec la MSA en tenant compte aussi du calage par rapport aux aides reçues de l'État sur le sujet de manière à ce que notre intervention soit efficace et ne tombe pas dans un puits dont nous ne maîtriserions pas l'usage derrière. Ces calages sont donc en cours, des réunions techniques ont déjà eu lieu. Je dois rencontrer très prochainement l'administratrice de la MSA qui gère le dossier de manière à ce qu'on cale définitivement les modalités de notre intervention avec une volonté de faire en sorte que notre intervention soit utile et positionnée au regard de ce que la MSA fera de son côté avec les fonds dont elle dispose. C'est le premier point.

Deuxième point, toujours dans cette réponse à l'urgence sociale, c'est le travail que nous avons engagé avec deux associations. La première, Solidarité paysans a un vrai statut d'association, elle œuvre contre l'exclusion en milieu rural et se mobilise sur le terrain pour apporter tout le conseil et le soutien nécessaire aux exploitants en difficulté. Dans les discussions actuellement en cours, cela nous conduira très probablement, et Solidarité paysans nous a sollicités dans ce sens, à financer à hauteur d'un demi-poste pendant une période de six mois de manière à leur permettre de faire face aussi à un accroissement de leur activité de conseil. Ce qu'ils nous ont d'ailleurs totalement confirmé puisque cela fait bien partie des pressions qu'ils rencontrent actuellement vis-à-vis de cette urgence sociale.

Un autre axe d'intervention et une autre modalité de soutien concernent l'ATESE en relation directe avec la Chambre d'agriculture. Là aussi, nous avons calé une enveloppe d'intervention, même si ce n'est pas encore totalement calé dans le détail, qui leur permettrait dans leur rôle de soutien et de conseil de contribuer à un renforcement de l'équipe y compris sur un volume de l'ordre d'un mi-temps sur six mois de manière à ce qu'ils puissent faire face à un certain nombre d'activités de conseil complémentaires.

C'est donc sur le plan de l'urgence sociale donc intervention auprès de la MSA avec un fonds et soutien dirigé à la fois vers Solidarité paysans et vers la structure ATESE au sein de la Chambre d'agriculture.

Bien évidemment, cela implique aussi – je parle sous le contrôle de mes collègues –

une mobilisation de nos services au sein des agences, mais aussi des CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) de manière à faire en sorte que cet accompagnement puisse s'organiser sur le terrain en bonne intelligence avec les travailleurs sociaux de la MSA, sachant qu'ils sont en première ligne évidemment puisque c'est leur rôle. Il est important aussi que les relais se prennent bien puisqu'on peut avoir à traiter des problématiques qui relèvent véritablement de notre champ d'intervention. Lorsque la situation se dégrade, lorsque la tension est forte et lorsque l'urgence sociale est forte, de multiples aspects sont à prendre en considération y compris par rapport à la question du suivi social global et en particulier des enfants. Voilà le descriptif que je pouvais vous faire à ce stade pour la partie urgence sociale.

Nous aurons l'occasion de revenir au moment de la Commission permanente sur les mécanismes précis, mais en tout cas, ce sont les enveloppes qui vous sont proposées en décision à l'occasion de cette session.

Deuxième point, c'est de promouvoir évidemment l'approvisionnement local. C'est un deuxième axe d'intervention, je ne vais pas le détailler parce qu'on en a parlé ce matin et mon collègue Frank PICHOT y est revenu, cela a fait l'objet aussi de débats à l'intérieur de l'Assemblée. Je n'y reviens pas, un certain nombre de dispositifs et d'actions se mettent en place, des temps forts sont prévus. Là aussi, je pense qu'il y a un travail de conviction fort qui est engagé depuis longtemps, mais on sait bien que c'est un sujet sur lequel il faut être convaincant dans la durée pour que les bonnes habitudes se prennent sur la base des bonnes pratiques d'un certain nombre de nos collègues en la matière. On peut estimer qu'à peu près un tiers des collègues ont, en la matière, bien avancé et ont des pratiques tout à fait exemplaires qui peuvent faire modèle pour les autres collègues. Vous savez bien que là, il faut qu'on travaille à l'articulation entre ce qui relève du champ de compétences de l'État à travers les gestionnaires d'une certaine manière et nos cuisiniers qui sont à la manœuvre devant les fourneaux. C'est un point qui va prendre forme en particulier autour d'un certain nombre de rencontres avec des producteurs dans les prochaines semaines, cela a déjà été évoqué ce matin.

Je voudrais juste finir sur un troisième volet puisque je pense que lorsqu'on aborde ce rapport, on ne peut pas ne pas aborder ce troisième volet qui fait référence à des actions que nous menons depuis un certain temps, je crois qu'il est important aussi de les rappeler. Cela fait partie aussi de notre volonté de faire en sorte que dans le milieu agricole, on puisse aussi valoriser, encourager le développement de nouvelles pratiques. On voit bien que le modèle dans lequel on est, le modèle qui est un peu le modèle dominant sur notre agriculture, est un modèle qui par moments trouve des points un peu d'essoufflements voire s'engage dans des impasses. Il est évident aussi que nous avons intérêt à encourager le développement d'autres modèles dans l'agriculture, sans les opposer. Je ne suis pas dans une logique de dire qu'il y a un bon modèle et un mauvais modèle. Il y a simplement sans doute aussi à accentuer un peu l'effort de reconversion d'un certain nombre de professionnels vers d'autres types de pratiques ou tout au moins intégrant des pratiques, y compris dans les filières conventionnelles.

Je ne parle pas spécifiquement de la filière bio, qui garantit effectivement une pérennité de l'activité meilleure. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Nous avons tous conscience ici que les solutions en matière d'agriculture dans le champ économique concernant ce domaine ne relèvent pas de l'action départementale. On ne va pas jouer

l'ambition, mais on va jouer la modestie puisque cela relève effectivement d'un certain nombre de décisions qui d'ailleurs dépassent très largement y compris le cadre hexagonal.

Je pense qu'il est néanmoins important de souligner que nous avons un certain nombre d'actions qu'il convient très probablement de maintenir ou, en tout cas, de renforcer peut-être dans certains cas.

Nous avons une action importante pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs sur les exploitations à taille humaine. Je crois qu'il faut le dire, il faut le redire, en particulier à travers une dotation départementale complémentaire jeunes agriculteurs qui s'installent en favorisant des installations sur des systèmes économes en entrants ou sur des projets de diversification. On a eu encore un comité technique agricole qui s'est tenu cette semaine et qui a démontré que là, il y avait des propositions, il y avait des projets et des projets qui sont viables économiquement et qu'il convient effectivement d'encourager.

Je rappelle à mes collègues aussi puisqu'au-delà de l'urgence sociale, et c'est aussi un point dont tout le monde doit être conscient, nous intervenons aussi sur la mise en œuvre de dispositifs de portage foncier pour l'installation en partenariat avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural). Je crois que c'est un dispositif qui a toutes ses vertus pour garantir aussi l'émergence d'agricultures différentes ou variées sur nos territoires.

Nous intervenons aussi sur un certain nombre de financements en matière d'investissements liés à la diversification et à la qualité des produits agricoles. Nous intervenons pour favoriser les économies d'énergie et la production d'énergies non renouvelables. Je pense que là aussi, nous aurons aussi à réviser nos critères, je pense en particulier au sujet de la méthanisation, ce qu'on a commencé à faire au sein du comité technique agricole de cette semaine, mais qui fera sans doute l'objet d'une proposition au sein de l'Assemblée. En tout cas, nous avons aussi à favoriser l'accompagnement et accompagner les systèmes de production, qu'ils soient autonomes et économes en intrants et qui garantissent à la fois des productions de qualité, mais qui garantissent aussi aux exploitants de ne pas être dans une spirale de l'investissement quelquefois difficile à assumer sur le long terme.

Nous avons aussi, et je vais terminer là-dessus, parce que je ne vais faire que me reporter à ce que nous avons dit sur le dossier de l'ISAE (Institut en Santé Agro-Alimentaire), nous avons aussi un rôle important en matière d'excellence sanitaire des productions animales, ce qui se traduit par l'intervention de notre laboratoire.

Je me suis permis de faire ce détour par l'ensemble de ces mesures que nous prenons, au-delà de l'aspect « urgence sociale » qui est le cœur du rapport. Il est important que nous ayons bien tous en tête aussi le fait que nous intervenons sur d'autres domaines, sur les circuits courts, sur le rôle effectivement des collègues et l'organisation de ces circuits, le rôle qu'on peut y jouer en termes de médiation, mais aussi le rôle que nous jouons par rapport au développement d'autres formes d'agriculture sur notre territoire. Je pense que c'est aussi l'occasion de le rappeler à l'occasion de ce rapport. Voilà ce que je voulais vous apporter comme complément d'information, je me suis permis de faire aussi ce petit retour sur un certain nombre d'éléments de nos politiques. Voilà M. le président.

M. CHENUT, Président : Merci pour ce résumé de ce qu'aura aussi été notre actualité pendant toute cette période estivale où il n'y a pas véritablement eu de temps mort,

notamment dans ce domaine. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?
M. BOURGEAUX, M. BENOIT, M. MAHIEU.

M. BOURGEAUX : M. le Président, vous ne serez sans doute pas surpris que je prenne la parole parce que je crois être le dernier agriculteur de cette Assemblée. Nous étions encore quelques collègues il y a encore quelque temps, mais les choses étant ainsi.

Je sais que ce n'est pas ici qu'on va régler malheureusement tous les problèmes de l'agriculture, mais vous l'avez dit pour un autre dossier, celui de PSA, qu'il y avait aussi des symboles et on va dire si on ne peut pas forcément régler les problèmes, on peut aussi montrer notre attachement et là, il en va de même. Je partage cette commission, j'y étais auparavant, j'y suis encore, et nous allons réfléchir peut-être à des nouveaux dispositifs tout en sachant que tout ce qui a été fait n'est pas forcément négatif puisque, bien au contraire, il y en a certains qui ont dit qu'on va faire évoluer et qu'on va relancer.

Premier constat, c'est qu'on a l'air de connaître à peu près le mal tout de même. Je me souviens tout de même de débats ici où lorsqu'on parlait de distorsions de concurrence sur tout ce qui était charges, on nous répondait que ce n'était pas vrai et que quand on accusait l'Allemagne, on nous amenait des chiffres en disant que non, finalement, le SMIC, chez eux est comme nous. En fait, on s'aperçoit qu'il y a un très gros problème entre les distorsions de concurrence par rapport à nos amis pays voisins et beaucoup d'entre vous ont pu voir tous les reportages faits par différents journalistes qui le montrent bien. Je pense donc que cela fait partie des choses, si l'on ne peut pas directement y remédier, on peut à notre échelle peser sur nos grands élus, les uns et les autres pour essayer de faire changer les choses, pour essayer qu'au moins, cette distorsion de concurrence puisse petit à petit s'aligner.

Ensuite, comme cela a été dit à plusieurs reprises, les lois, c'est bien, mais remettre des couches, parfois cela nuit. Donc, j'aurais un souhait, c'est d'essayer là aussi de faire comprendre qu'il y a besoin de réglementation, il y a besoin de produire mieux et bien, mais ce n'est pas la peine que notre pays aille se faire remarquer en y ajoutant beaucoup de choses. Je ne parle pas simplement environnement, il y a cette partie où parfois dans les normes, on en rajoute. Mais, il y a aussi les délais et là, je crois que chacun a pu s'exprimer au moment des restructurations des exploitations et autres, certains pays où il faut quelques mois seulement pour obtenir des permis de construire, pour obtenir des nouvelles autorisations, chez nous c'est plusieurs années ce qui forcément nous met là aussi en difficulté. Voilà donc un peu la remarque que je voulais faire.

Je suis inquiet franchement, car j'ai beaucoup de collègues, je le disais en commission, qui jettent l'éponge et je trouve que c'est grave, surtout dans l'élevage. Quand on regarde bien la façon de fonctionner au niveau de l'élevage, cela nourrit derrière et fait travailler beaucoup de personnes, plus qu'un céréalier. C'est comme cela. Là où la filière est beaucoup plus basique et où le nombre de mains-d'œuvre nécessaire est divisé par cinq ou six alors que l'élevage, cela fait pour nous une grosse économie, beaucoup d'emplois. On l'a vu lorsqu'on a commencé à produire un peu moins de porc, les conséquences qui ont eu lieu avec la fermeture d'une première usine. Je vous avais dit à l'époque lorsqu'on en avait discuté, que ce qui se passait malheureusement chez nos collègues de PSA, c'est ce qui allait se produire en agriculture et que le nombre d'emplois allait peut-être être multiplié par deux ou trois en pertes. Là, franchement, je suis persuadé que s'il n'y a pas un réveil dans les prochaines années, c'est ce qu'il se passera, on va perdre tout notre élevage au niveau de la

Bretagne. L'agriculture, il y en aura, les champs seront cultivés, il y aura du blé, etc., mais on perdra toute cette filière qui est très importante.

Voilà ce que je voulais vous dire et bien sûr, avec les collègues, on essaiera modestement, mais je sais que c'est apprécié parce qu'on a beaucoup de petites politiques et on vient apporter notre contribution. On voit bien au niveau des tanks à lait, on avait une trentaine de dossiers. Ce sont des petites choses, mais qui permettent d'améliorer et de faire des économies d'énergie, donc je participerai pleinement aux réflexions pour aider nos collègues. Merci.

M. CHENUT, Président : M. BENOIT.

M. BENOIT : Merci M. le Président, je vais continuer exactement dans le prolongement de l'intervention de Jean-Luc BOURGEAUX. En effet, ce qu'on vit actuellement pour une région comme la nôtre et un département comme le Département d'Ille-et-Vilaine, notamment les crises dans les filières élevage, que ce soit le lait, le porc ou la filière bovine, doit nous conduire au-delà des capacités et des compétences qui sont les nôtres, M. le rapporteur, et j'ai été très attentif à ce que vous avez dit, ces difficultés doivent nous conduire, à proclamer, à réaffirmer y compris dans les conclusions, notre soutien aux filières d'élevage et notre soutien à une agriculture de production. Nous avons eu un débat, il y a un quart d'heure sur l'industrie, j'ai observé que nous étions unanimes pour soutenir la production industrielle dans notre région et dans notre Département d'Ille-et-Vilaine. Nous devons porter le même message, le premier message que nous devons porter à mon avis c'est celui-là parce que j'ai entendu, j'ai écouté le rapporteur. Le contenu du rapport, pas d'objection pour ce qui me concerne : le Conseil départemental est dans son cœur de métier, la solidarité, l'action sociale, les agriculteurs en difficulté, l'accompagnement, et il débloque une première enveloppe, le Département fait son travail dans son cœur de compétences. Pas de problème.

Par contre, on n'échappera pas en Ille-et-Vilaine et plus largement en Bretagne à un débat : oui ou non M. le rapporteur, M. le Président, les Bretons et la Bretagne veulent-ils conserver leur potentiel de production agricole ? J'ai fait mon choix, la réponse est oui. On ne peut pas déconnecter l'agriculture de production agricole des filières élevage et des filières agroalimentaires. On ne peut pas les déconnecter. M. le rapporteur, vous avez dit : il faut encourager l'agriculture vers de nouvelles pratiques. C'est le cas : au niveau national, plusieurs lois ont été votées et la dernière était la loi d'avenir agricole sur l'agro-écologie, et je dirais que les agriculteurs depuis cinquante ans ont répondu sur ces questions à toutes les exigences posées par la France et par l'Europe. On a voulu après la guerre la quantité, on a eu de la quantité ; on a voulu de la qualité, il y a eu de la qualité ; on a voulu de la sécurité alimentaire, on l'a eue ; la sécurité sanitaire, on l'a eue ; de l'environnement on l'a eu, des paysages on les a. Les agriculteurs ont donc fait la démonstration dans notre région et notre département de leur capacité à s'adapter et de changer les pratiques. Vous avez évoqué le modèle, donc je disais production industrielle, production agricole. J'aimerais bien M. le Président, qu'on proclame dans les conclusions de ce rapport que le Département d'Ille-et-Vilaine réaffirme son attachement aux filières d'élevage et son soutien à une agriculture de production.

Je ne milite pas pour la décroissance agricole comme dans la filière agroalimentaire parce qu'après on s'interrogera de savoir pourquoi des outils industriels. Je vais une nouvelle fois regarder Philippe BONNIN, c'est normal, il avait ces dossiers agro-alimentaires en charge

il y a quelques mois. Dans le bassin d'élevage dans lequel nous sommes sur le quart nord-est de l'Ille-et-Vilaine, on a quelques dossiers en tête et on voit bien que l'agriculture et les outils agroalimentaires, c'est directement connecté. Je passe sur le manger français, le manger local et les circuits courts, c'est une réalité, mais ce sera insuffisant pour soutenir une agriculture dite de production et donc l'emploi dans notre région. Merci M. le Président. J'aimerais donc bien que dans les conclusions, on réaffirme.

M. CHENUT, Président : M. MAHIEU.

M. MAHIEU : Je vais compléter les expressions de mes deux collègues en insistant peut-être sur l'ambition plus que la modestie concernant l'agriculture dans notre Département d'Ille-et-Vilaine. Je vais mettre le focus sur quelques points du rapport pour que nous partagions au sein de cette Assemblée des réalités et des vérités. Quand on commence par « une nouvelle fois », on a l'impression qu'il y a une fatalité aux crises agricoles en Bretagne et en Ille-et-Vilaine. Non, n'y a pas de fatalité, il y a des réalités qu'il faut analyser, c'est vrai pour des filières industrielles mais aussi d'autres secteurs, c'est vrai pour la filière agricole. La concomitance entre la fin des quotas laitiers et la libéralisation là aussi, je dis prudence, c'est un effet d'optique.

Je veux simplement dire qu'on a connu en 2008 un prix du lait qui était à 349 € les mille litres, il y avait les quotas laitiers, mais on a connu en 2009 un prix à 279 € les mille litres, il y avait encore les quotas laitiers donc la volatilité des prix n'est pas liée à l'abandon des quotas laitiers depuis le 1^{er} avril. Derrière, cela pourrait laisser entendre que cette évolution est quelque chose d'effroyable dans l'évolution du nombre d'entreprises, je rappelle simplement qu'en Bretagne, en 1983, il y avait 5 700 000 000 de litres de lait quand les BX sortaient à La Janais. En 2014, la Bretagne a produit 5 400 000 000 de litres de lait ; autrement dit la Bretagne ne produit pas trop, la Bretagne produit moins depuis l'instauration des quotas laitiers. Par contre, ces quotas laitiers n'ont pas protégé le nombre d'exploitations. Je reviendrai sur la notion d'exploitation familiale, il y avait en 1983 66 000 entreprises laitières en Bretagne. Il y en a à peine plus de 15 000 en ce moment. Autrement dit, les quotas laitiers n'ont pas eu comme vocation de freiner. En revanche, si on regarde ce qu'il s'est passée fin 2014, la France était toujours en deçà de son quota national alors qu'effectivement, Allemagne, Danemark, Pologne et Pays-Bas ont fortement progressé dans leur volume. Là, on peut s'interroger sur ce qui explique que la compétitivité de ces entreprises laitières ait pu générer plus de volume alors que la France en faisait toujours moins et que d'avoir fait moins de volume n'a pas placé nos producteurs et nos entreprises agroalimentaires en situation plus favorable. Donc attention à la connexion trop rapide entre les volumes et la situation de nos producteurs.

En revanche, un point n'apparaît pas du tout dans le rapport. Or, par rapport à la situation actuelle, il est majeur. Je veux parler de l'embargo russe. N'oublions pas que c'est quasiment 10 % de la valeur de la production européenne qui était exportée vers la Russie. Ce qui représentait à peu près 11 milliards d'euros. La commission européenne récemment vient d'estimer et d'évaluer l'impact à plus de 6 milliards d'euros. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que dès l'instant où ce marché s'est trouvé fermé, le marché solvable naturel était les pays intra-communautaires. Donc, la production, qui ne pouvait s'écouler sur ces marchés, se retrouvait sur le marché intracommunautaire et là, la compétitivité et la compétition entre les producteurs se retrouvaient. C'est ce que disait Jean-Luc BOURGEAUX tout à l'heure, cela avait un impact immédiat.

Ensuite, concernant la volonté de vouloir opposer la vision de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) à la confédération paysanne, je ne pense pas qu'elle soit utile à l'éclairage des débats puisque si pour l'une, il s'agissait de poursuivre les investissements d'envergure, je dirais que le pacte agricole et agroalimentaire breton a lui-même prévu que parmi les axes prioritaires il y avait la nécessité d'investir. Le SPACE (salon international des productions animales) avait lieu à Rennes, je veux donc tout de même rappeler qu'en matière d'emplois, s'il y a 11 000 emplois d'agriculteurs et d'agricultrices, il y a également 3 300 salariés agricoles en Ille-et-Vilaine et 17 800 emplois dans l'agroalimentaire. Au-delà de cela, quand on a vu le SPACE, quand on voit le machinisme, ce n'est pas seulement les grosses machines, pensez au réseau de tous les artisans mécaniciens qui sont dans nos campagnes qui entretiennent et réparent. Quand on voit toutes les filières du bâtiment, quand on regarde ce qu'était la plateforme recherche-développement sur le numérique, tout ce qui concerne les processus d'accompagnement et de suivi des activités, on a des gisements d'emplois de très haute qualification qui accompagnent. Et puis, quand je lis que pour les uns il faudrait un changement structurel pour améliorer la qualité, c'est comme si on avait dit que les véhicules produits ici n'étaient pas bons et que c'est pour cela qu'ils en vendent moins. La question n'est pas celle d'une moins bonne qualité produite par la très grande majorité et la totalité des agriculteurs de ce département, toutes les productions sont aujourd'hui de qualité, quel que soit le circuit.

Ensuite, sur les différentes interventions qui sont évoquées et que je soutiens, mais là aussi avec quand même un regard un peu différent. Lorsqu'on évoque l'approvisionnement local, effectivement à ce moment-là il faudra que nous allions dans l'accompagnement de COOP d'ici puisque les coopératives ont l'avantage d'être ancrées dans les territoires, de pouvoir organiser l'offre de quantités plus massifiées sur des segments. Je sais que le Département va accompagner, il faudra poursuivre.

Après, je m'interroge et je veux mettre aussi quelques points de vigilance. Quand on parle de la recherche de la diversification des revenus et l'amélioration de la valeur ajoutée, là aussi je dis attention. Les agriculteurs, mêmes s'ils travaillent déjà uniquement 50 ou 60 heures par semaine, ne pourront pas travailler plus. Donc quand on parle de diversification des revenus, cela ne peut pas être en supplément de ce qui se fait déjà. On voit bien que dans l'organisation du travail, c'est plutôt l'excès qui fragilise les agriculteurs et pas faire quelque chose en plus.

L'amélioration de la valeur ajoutée, là aussi, je reviens sur les cantines : le Département d'Ille-et-Vilaine n'a pas à rougir de la valeur ajoutée produite par unité de travailleurs. Par contre, à l'unité produite peut-être, mais à ce moment-là est-ce qu'on pourra alimenter dans nos cantines des produits qui auraient un coût tellement élevé qu'on ne pourrait plus les servir sans avoir à augmenter les repas, la valeur des repas ou à avoir une participation y compris du Département dans les collèges qui serait insupportables ? Donc attention à cette notion.

Sur la partie production d'énergie, le débat interviendra puisqu'on a des retards sur le programme de méthanisation parce que là aussi, le modèle, qui permettait à des agriculteurs de regrouper des exploitations en unités d'une dimension permettant le développement de la méthanisation, est en retard. La politique d'implantation des panneaux photovoltaïques pourra aussi être revue, mais elle est plutôt aujourd'hui à la croisée des chemins.

Quand on parle de l'installation des jeunes agricultures vers un type d'exploitation de taille familiale : ne croyons pas que dans l'esprit des éleveurs d'Ille-et-Vilaine, il y aurait l'obsession de la ferme des 1 000 vaches, bien au contraire. Je dirais simplement qu'aujourd'hui, sur les 15 000 éleveurs laitiers en Bretagne, on en a 14 000 qui ont moins de 100 vaches, plus de 94 %. Autrement dit, il n'y a pas de modèle d'exploitation qui ne soit pas de dimension familiale. En revanche, l'organisation du travail et la vie familiale font partie aussi des préoccupations des gens de ce secteur et il ne faut pas non plus l'oublier.

J'en terminerai sans doute par là, quand on parle toujours des jeunes agriculteurs, je tiens à rappeler – on a accueilli tout à l'heure les Meilleurs Ouvriers de France – que nous avons avec nous les quasi-meilleurs ouvriers de France. Savez-vous que plus de 62 % des jeunes qui s'installent ont un niveau bac et 34 % d'entre eux ont un niveau bac+2 et plus ? Autrement dit, ce sont des gens qui ont des compétences, des connaissances, leurs installations dans le secteur agricole sont des installations durables. 95 % d'entre eux, cinq ans après, sont encore présents dans leurs activités, ce qui n'est pas toujours le cas dans les autres secteurs malheureusement de l'artisanat ou du commerce.

Donc oui, cette enveloppe de 200 000 € est absolument indispensable pour permettre à des situations très difficiles, y compris au plan social et au plan familial, de pouvoir tenir, mais ce n'est pas le message qu'il faut envoyer à ce secteur qui est essentiel à l'économie de notre Département. Il faudra qu'on puisse discuter de ce message, y compris sous couvert des éventuels impacts de la loi NOTRe, afin d'accompagner tous les acteurs qui permettront à notre agriculture d'être innovante, moderne, professionnelle, ce qui permettra aussi à des métiers d'évoluer parce que les filières évoluent, parce que les industriels attendent autre chose et parce que nous aurons confiance dans l'excellence de nos agriculteurs et de leurs compétences.

M. CHENUT, Président : M. MARQUET.

M. MARQUET : Voilà un débat qui pourrait éventuellement nous emmener loin. Je vais essayer, non pas de répondre à toutes les questions que vous avez posées parce que je pense que cela mériterait effectivement qu'on y passe un peu plus de temps et je pense que c'est une discussion que l'on peut aussi avoir en commission. Je vais rappeler un certain nombre d'éléments clés parce que je vois bien qu'on pourrait assez vite tomber dans un débat qui opposerait un certain nombre de choses en disant : il y a ceux qui sont plutôt pour l'agriculture familiale modeste pour reprendre quelques termes utilisés, et puis une agriculture de production. Et nous, on serait peut-être positionnés, dans nos dispositifs, comme étant ceux qui n'ont peut-être pas totalement une confiance dans une agriculture de production. Je vois bien le débat, il est classique, il est récurrent et il est dans les schémas habituels. Je vais juste peut-être rappeler quelques éléments du rapport.

Il y a peut-être une phrase qui vous a échappé dans le rapport, qui dit plus généralement, donc on sort un peu du cadre spécifique du rapport : « *Le Département s'est positionné depuis presque 10 ans pour promouvoir et développer une agriculture compétitive à haute valeur environnementale en lien avec son territoire.* » Je pense que tous les termes ont leur sens. « *Cette orientation stratégique avait pour objet d'anticiper les évolutions nécessaires au maintien d'une agriculture ancrée dans son territoire et viable économiquement grâce à une production à meilleure valeur ajoutée.* » Donc, le débat n'est pas de savoir s'il faut plus produire ou s'il y a les tenants d'une production ou les tenants

d'une modeste production juste pour alimenter les circuits courts. Je pense que le débat n'est pas là. En tout cas, il n'est pas là dans le rapport qu'on propose.

Je reviendrai sur l'objectif principal du rapport, mais si on se positionne sur la question du débat global sur nos visions de l'agriculture, je ne crois pas qu'il faille rentrer dans des schémas simplificateurs. La Chambre d'agriculture n'est pas sur cette vision, il n'échappe à personne que lorsqu'on regarde le logo de la chambre d'agriculture, c'est marqué « Agricultures et territoires » au pluriel. Donc il y a bien la place pour plusieurs types d'agriculture. Simplement ce que nous valorisons, puisque c'est en rapport avec nos capacités d'intervention, ce sont certains axes d'intervention puisqu'on ne peut pas tout faire et d'ailleurs au vu des réformes en particulier de la loi NOTRe, on n'aura pas à tout faire, loin de là. Notre intervention est donc modeste, je revendique la modestie sur ce sujet puisque la Région a des capacités d'intervention sur ces domaines qui évidemment sont sans commune mesure avec nos capacités d'intervention et ce n'est pas notre rôle.

Nous avons donc focalisé nos interventions sur des choses très précises : favoriser l'installation des jeunes agriculteurs avec des dispositifs qui prouvent leur efficacité.

J'ai quelques chiffres, nous avons pris des décisions sur 18 compléments en matière d'installations jeunes agriculteurs depuis le début de l'année. 18, c'est modeste, mais combien d'installations sur le département ? 180, je crois, ce n'est pas mal. Aidés, j'entends, la précision est importante. Nous favorisons une politique de diversification dans les dispositifs que nous utilisons. Modestement, cela passe par des sommes souvent modestes, réduites, mais qui sont appréciées, comme l'a rappelé d'ailleurs Jean-Luc BOURGEAUX parce que c'est souvent le petit coup de pouce qui permet justement de franchir le pas en matière de politique de diversification. En 2015, nous avons traité 25 demandes en matière de diversification. C'est donc peut-être modeste, mais en tout cas ce sont des chiffres qui sont assez significatifs. En matière de portage foncier, nous sommes intervenus sur plusieurs dossiers cette année, ce qui à chaque fois d'ailleurs permet à de jeunes agriculteurs sur des projets innovants, sur des niches de marché parfois, mais qui ont un avenir économique, de les aider justement à acquérir le foncier pour leur permettre de développer leur activité économique.

C'est donc ce positionnement que nous avons choisi depuis dix ans, que nous aurons sans doute au regard de la loi NOTRe de nos compétences, des débats que nous aurons sur nos capacités d'intervention financière, à revoir et à reconsidérer. Je ne veux pas préjuger des débats que nous aurons probablement dans la suite sur nos modalités d'intervention ou notre capacité éventuellement d'intervention.

Ce sur quoi on met l'accent, effectivement ce sont des questions de durabilité en disant aussi que les contraintes environnementales sont aussi des garants de qualité production derrière et je crois que peu de personnes disent le contraire maintenant. Maintenant on parle plutôt de prêter attention à la multiplication, la surinterprétation, etc., mais je crois que le principe de base est acquis par tout le monde, y compris par l'ensemble de la profession. Ce que l'on essaye de travailler, d'intervenir le plus possible, c'est sur l'autonomie énergétique, sur des modèles un peu plus économes en intrants, sur des modèles qui garantissent effectivement une moindre dépendance par rapport à de l'approvisionnement extérieur, en particulier en matière de protéines, et ce qu'on vise effectivement, c'est la diversification. Voilà les rôles sur lesquels on se positionne. Le débat général en disant : il faudrait renforcer

le rapport en mentionnant : est-ce que vous êtes bien favorables à une agriculture de production ? Je rappelle qu'on a pris un vœu en cette Assemblée, unanime, qui précise la vision que nous avons les uns et les autres de l'agriculture et je pense que ce vœu se suffit à lui-même. D'ailleurs, dans chacun des comices, nous avons tous été amenés à rappeler que nous avons pris ce vœu de manière unanime au sein de cette Assemblée, donc je pense que ce n'est pas la peine d'introduire de la divergence là où il n'y a pas besoin d'en avoir.

Voilà un peu ce que je voulais dire et puis, peut-être juste un dernier point et je viendrai en fait sur le cœur du rapport. Ce n'est pas qu'un problème de production, vous l'avez dit M. MAHIEU à la fin de votre intervention, c'est aussi un problème de transformation, de capacité à développer de la valeur ajoutée sur les produits. Cela renvoie à plusieurs questions. Cela renvoie au côté production à la façon dont les producteurs s'organisent, mais cela renvoie aussi à nos outils industriels, nos outils de recherche et de développement qui permettent effectivement de mieux nous positionner sur des produits à valeur ajoutée et sur des produits transformés à meilleure valeur ajoutée, je n'ai pas peur de dire les produits transformés en la matière.

C'est aussi cela, l'enjeu, c'est aussi pour cela que je fais référence au rapport qu'on a présenté antérieurement, que nous avons aussi souhaité nous investir sur le CPER (Contrat de Plan Etat-Région) en particulier sur le volet lié aux recherches en agroalimentaire. Il y a donc une cohérence sur l'ensemble des propositions.

En final, je voudrais juste dire que l'objet principal du rapport, puisque je pressentais bien qu'on allait rentrer dans un débat général sur l'avenir de l'agriculture, c'est de répondre à une urgence sociale avec une enveloppe que nous allons voter, à l'unanimité je l'espère, et pour reprendre les mots de Jean-Luc BOURGEAUX, qui redonne aussi un peu confiance à ceux qui sont dans la difficulté. Je crois que nous avons là une responsabilité, c'est au cœur de nos missions, de redonner confiance à ceux qui sont dans la difficulté et c'est tout le sens du rapport qui est proposé. Je ne voudrais pas non plus qu'on l'oublie au-delà du débat général qu'on peut avoir et qui est intéressant sur l'avenir global de l'agriculture.

M. CHENUT, Président : Merci. Juste quelques points très rapidement avant de passer au vote. M. BENOIT, je vois bien le sens de votre proposition, mais je ne pense pas qu'on puisse la relayer parce que nous avons un rapport qui est un socle de points qui font, je pense, consensus.

On pourrait entretenir éventuellement l'hypothèse d'un consensus flou et sans qu'on soit vraiment certains de mettre les mêmes choses derrière les mêmes mots et notamment ce qu'on appelle « le soutien à l'agriculture de production ». A priori, on n'est pas contre, mais qu'est-ce qu'on met exactement dans ce concept ? Pour avoir assez abondamment fréquenté les terrains, les comices, la fête des jeunes agriculteurs, il y a beaucoup de discussions là-dessus, j'en ai fait près d'une dizaine et je vois bien qu'il n'y a pas un point de vue unique. On peut dire qu'il y a des tendances peut-être majoritaires, mais le fait qu'elles soient majoritaires ne veut pas dire qu'on doive écarter toutes les autres.

Par ailleurs, je vois poindre un débat notamment à l'occasion des échéances régionales où un des candidats importants se positionne sur une forme de libéralisme que je qualifierais de débridé en disant : plus de normes, plus de réglementation, c'est une vision qui va être débattue, mais elle n'est pas forcément partagée. M. MAHIEU, j'entends bien vos propos, je sais que vous êtes un spécialiste de ces questions, ce que je ne suis pas. Néanmoins, tout

spécialiste que vous êtes, des gens de la profession ont des visions différentes aussi des choses. Je crois donc qu'on risquerait d'introduire des germes de division et ce n'est pas l'objet du rapport. L'objet du rapport est concentré sur nos champs d'intervention parce qu'on peut faire des déclarations de portée générale mais si ce n'est pas dans le champ de compétence, cela reste des paroles de portée générale, mais elles ne sont pas suivies d'actes. Ce n'est donc pas le mode de gouvernance que je vous propose, mais plutôt d'être pragmatique et concret. Quand on peut faire des choses, on les regarde et on les fait. Il y a d'autres débats qui relèvent d'autres instances, chacun pourra être contributeur, certains le seront sans doute très activement, mais je crois qu'ici, ce n'est pas l'objet.

Très concrètement, on m'avait invité à lire le courrier de M. TAVARES, je peux aussi vous donner quelques extraits de celui du Président de la Chambre d'agriculture, cela ne dénotera pas.

Il nous dit qu'il tient tout d'abord à nous remercier de l'attention qu'on porte à la situation globale d'inquiétude des agriculteurs, à notre volonté de nous mobiliser et il réitère ses remerciements dans l'apport de ce soutien que nous envisagions. Je crois que c'est sans doute là l'essentiel et il ne nous demande pas autre chose que d'intervenir là où on a la capacité de le faire parce que cette institution connaît bien les compétences des uns et des autres et ne demande pas au Département d'intervenir par exemple dans la question des filières. On sait qu'il y a un enjeu majeur, et là aussi au sein de la profession beaucoup m'ont dit « on a des responsabilités dans la désorganisation ou l'absence d'organisation de certaines filières » dans le rapport entre les producteurs, les acheteurs, les distributeurs. C'est donc une question qui ne relève pas de notre instance mais on sait qu'il y a différentes hypothèses de travail.

Et puis, j'ai vu aussi par rapport parfois à un discours un peu dominant, il y avait eu un bel éditorial dans notre grand quotidien régional début septembre qui disait que l'État et les pouvoirs publics ne peuvent pas tout. C'était le titre de cet éditorial qui renvoyait aussi à des responsabilités. On sait que dans ce domaine, il y a une forme de mode de cogestion notamment avec le syndicat majoritaire et en son sein même, il y a des expressions et parfois, elles sont divergentes y compris sur le modèle à atteindre. J'ai aussi entendu et j'ai trouvé cela extrêmement intéressant à l'occasion de visites dans certains comices, certains ont eu l'excellente idée de les enrichir de visites en situation d'exploitations sous forme de portes ouvertes, c'était dans le sud du Département à La Dominelais en l'occurrence et on a vu des modèles d'exploitations incontestablement performantes sur le plan économique mais aussi performantes sur le plan environnemental. L'agriculteur, chef d'exploitation, dans son propos quand il parlait d'investissement dans l'environnement, il faisait aussi le calcul du retour qu'il allait avoir dans son investissement sur ses coûts de production et sur les gains que cela allait lui permettre.

Donc, je pense que cette approche qui concilie les deux, de mon modeste point de vue, est certes sans doute celle qui devra être la plus travaillée et non pas des approches de confrontation, y compris parfois d'autres plus globales de confrontation entre le monde rural, le monde urbain et le monde périurbain. Je crois qu'il n'y a pas d'avenir, surtout pas, dans un territoire comme celui de l'Ille-et-Vilaine. J'ai toujours la conviction que ce qui fait sa richesse, c'est justement sa diversité, sa pluralité de missions et d'activités sur son territoire donc je propose qu'on en reste à l'objet du rapport.

Il est dense, il est significatif comme engagement. Certaines modalités pratiques ne pouvaient pas matériellement être prêtes aujourd'hui y compris dans nos modes d'intervention, car un groupe de pilotage du suivi des situations difficiles est placé sous l'égide du préfet et de ses services en lien avec la Chambre d'agriculture et avec la MSA. Il est donc proposé que les modalités techniques soient renvoyées à des rapports en Commission permanente. Pour simplifier, notre volonté est d'être prêts aussi rapidement que possible dans ce dossier. Les modalités concrètes d'intervention seront donc déléguées en Commission permanente, si vous en êtes d'accord, mais il me semble que c'est la volonté d'efficacité qui doit nous y conduire dès lors que nous sommes d'accord sur le cadre du dispositif.

Bien sûr, il sera soumis à évaluation, un groupe de travail spécifique, qui n'avait pas été remis en place, va être réactivé, il sera pluraliste dans sa composition et pourra évaluer, y compris, s'il apparaissait indispensable au bout de quelques mois de ré-abonder les moyens mobilisés, on reviendrait devant l'Assemblée.

Je pense que là aussi, de la même façon qu'on la fait pour les salariés et les acteurs de la filière automobile, c'est un message important pour une filière dont on connaît les difficultés, et montrer qu'on est capable de dégager des propositions et des dispositifs qui suscitent l'adhésion la plus complète. Je crois que c'est aussi une façon de travailler qui doit être encouragée.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Je crois que nous en avons terminé avec les rapports de M. MARQUET, mais si vous en êtes d'accord et en attendant la venue de M. le préfet, Bernard me disait qu'à juste titre on a oublié de mentionner pour le GIP (Groupement d'Intérêt Public) le nom de nos deux délégués la majorité donc il va le faire.

M. MARQUET : Oui, nous avons oublié de le faire. Les deux représentants de la majorité seraient donc moi-même et Sandrine ROL dans le GIP LABOCEA au niveau du CA (Conseil d'Administration). Il est proposé qu'un suppléant de la majorité soit Marc HERVE, sachant que vous avez un représentant désigné ce matin.

M. CHENUT, Président : Voilà l'information qui n'avait pas été donnée. Je propose, si M. MARTINS en est d'accord, qu'on engage l'examen de quelques rapports qui étaient prévus demain. On gardera pour demain matin la Loi NOTRe, parce que c'est un sujet suffisamment consistant pour ne pas le traiter légèrement. Ceux-ci sont des rapports un peu plus récurrents et je pense qu'ils peuvent faire l'objet d'une présentation compacte.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Je vous avais indiqué tout à l'heure que nous vous donnerions le nom de notre collègue qui participera au groupe de travail sur la restauration scolaire, il s'agit d'Isabelle BIARD. M. PICHOT n'est pas là, mais je me permets de vous montrer le rapport qui nous a été transmis, il date du 2 juillet 2014 : projet de restauration dans les collèges. Je n'ai donc pas connaissance d'un rapport plus récent, nous ne l'avons pas entre les mains, et dans ce rapport il y avait « *optimisation de locaux, recrutement accompagnement des personnels, mise en relation de l'offre et de la demande* ». Je fais le lien avec le rapport que nous venons d'examiner sur l'agriculture : à aucun moment nous n'avons les informations concernant l'origine des aliments servis dans les collèges. C'est la première remarque.

La deuxième M. le Président, et avant que M. MARTINS ne commence, nous avons demandé rendez-vous Thierry TRAVERS et moi - même avec le Vice-président en charge des routes pour lui faire part d'un certain nombre de demandes qui nous ont été exprimées vendredi dernier au cours d'une réunion avec les maires de notre canton. Nous avons rendez-vous avant la venue du préfet ou après, ou peut-être demain. Nous apprenons par la bande que M. MARTINS serait peut-être dessaisi de ces questions relatives aux routes, je dis bien « nous apprenons par la bande ». J'aimerais donc que nous ayons des informations à ce sujet. Nous nous apprêtons à présenter à M. MARTINS la liste de ce qui nous avait été présenté par les maires de notre canton et on nous dit finalement que ce n'est plus avec M. MARTINS qu'il faut voir cela, mais avec M. LEFEUVRE. Donc, j'aimerais juste l'entendre de votre part, que nous sachions simplement qui est le bon interlocuteur pour faire avancer les dossiers de nos cantons respectifs. Merci M. le Président.

M. CHENUT, Président : J'avais prévu de donner cette information demain parce que nous avons à procéder à un certain nombre de désignations et de renouvellements de Conseillers départementaux dans des instances. M. MARTINS n'est dessaisi de rien. Dans la perspective de la mise en place de la loi NOTRe un certain nombre de dossiers vont avoir pendant une période significative une dimension principalement de négociations budgétaires et financières. Les arrêtés ne sont pas pris. Je vous donne donc des choses qui ne sont pas encore signées.

Les attributions de délégation, je le rappelle, relèvent du Président, donc tant que je n'ai pas signé, je ne me sentais pas amené à communiquer sur quelque chose qui n'était pas encore acté. Ce sera fait d'ici 24 heures. Nous allons organiser une permutation globale, pas intégrale, mais sur certains volets de compétences entre Messieurs LEFEUVRE et MARTINS avec l'accord plein et entier de nos deux collègues.

M. MARTINS prendra donc en charge les questions relatives au transport parce que l'on est vraiment dans un cœur de transfert de compétences, que ce soit les transports scolaires ou interurbains, et donc un volet négociations financières. M. LEFEUVRE a bien voulu accepter de reprendre un ministère important qui est celui des routes et des infrastructures, mais je précise que les arrêtés n'étant pas signés, je n'en avais pas encore fait état à ce stade. On vous donnera ensuite la déclinaison précise de tout cela, mais vous m'amenez à anticiper un peu quelque chose. Cependant, ce n'est pas encore notifié pour l'instant tant que ce n'est pas signé donc cela peut encore changer.

4^e COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-1

REPARTITION FDTP 2015 – COMMUNES ET GROUPEMENTS DEFAVORISES

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vais vous présenter la répartition du FDTP (Fonds Départemental de Taxe Professionnelle) 2015 et vous en rappeler quelques éléments qui font écho au rapport sur PSA tout à l'heure.

Je souhaite vous dire que ce fonds était constitué jusqu'en 2010 de l'écrêtement des établissements dits exceptionnels en matière de taxe professionnelle, c'était le cas en Ile-et-Vilaine avec Citroën, c'était le cas aussi de temps à autre où on a pu bénéficier de fonds de deux ou trois autres entreprises dont SANDEM si je me souviens bien M. LEFEUVRE à la fin du régime de taxe professionnelle.

En 2010, et depuis la suppression de la taxe professionnelle, ces fonds sont devenus des dotations finalement figées au travers de la Loi de finances. Un débat existe et continue à exister au niveau national : le fonds départemental de taxe professionnelle, c'est 423 M€. Ce n'est pas rien pour nos collectivités locales, mais il est très divers selon les départements d'ailleurs puisqu'un département comme le nôtre, vous l'avez vu, émerge à plus de 10 M€ et un département voisin comme celui du Finistère touche la mirobolante somme de 146 000 € soit 0,16 € par habitant, quand on s'amuse à calculer alors que d'autres départements comme les Ardennes touchent 42 €.

Pour vous dire la difficulté des finances locales, je vous rappelle qu'une commune aussi pauvre que Versailles touche plus d'un million d'euros à travers son fonds départemental de taxe professionnelle donc le débat n'est pas clos et il aura encore lieu, à mon avis, cette année pour le projet de Loi de finances 2016.

Pour faire simple, nous n'avons pas, dans l'attente des évolutions à la fois nationales et locales, voulu changer les critères. Je parlerai ensuite des évolutions locales et de ce qui pourrait amputer la répartition 2016 du FDTP. Les critères qui vous sont proposés sont identiques à ceux de 2011, 2012, 2013 et 2014.

Nous proposons donc une répartition des 10 738 000 € à hauteur de 8 738 000 € pour les communes et 2 M€ d'euros pour les groupements intercommunaux et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunales).

À l'intérieur des 8,7 M€ d'euros, vous trouverez une dotation de centralité qui n'a pas changé à hauteur de 5,7 % de ces 8,7 M€ d'euros pour les petites communes avec un petit plancher, pour 1,6 % ; une dotation logements historique à hauteur de 7,4 % et enfin la grande somme, qui correspond à l'esprit de la loi. 85 % de ces 8,7 M€ sont répartis suivant l'insuffisance du potentiel fiscal c'est-à-dire la pauvreté financière et dotation des communes visées.

C'est comme cela qu'on répartit les 8,7 M€. Les 2 M€ pour l'intercommunalité sont répartis en fonction de la population pour 20 %, du potentiel financier par habitant pour 40 % et en fonction du potentiel financier non pas par habitant, mais cela se rapproche un peu plus de l'agriculture, par hectare, pour 40 %.

Quand on regarde les tableaux, peu de variation finalement puisque c'est un jeu à somme nulle, puisque c'est le même montant que les deux dernières années. Si ce n'est pour être très honnête avec vous, des - 100 %. Ces - 100 %, concernent des communes qui émergeaient hier et qui n'émergent plus aujourd'hui au fonds au regard de leur potentiel fiscal aujourd'hui élevé. Ce sont ces communes qui ont intégré Rennes Métropole : Becherel, la Chapelle Chaussée, Langan, Romillé, Miniac-sous-Becherel.

Saint-Etienne en Cogles a - 8 000 € mais c'est du fait de son potentiel fiscal aussi.

Voilà la seule évolution. Vous dire que ce n'est pas la première fois que cela arrive que des communes rentrent à Rennes Métropole ou changent de groupement et se retrouvent avec un potentiel fiscal ou financier qui, du jour au lendemain, change. On en tient à chaque fois compte dans le fonds départemental de taxe professionnelle.

Très rapidement, les évolutions pour l'année prochaine : on va attendre le débat sur la Loi de finances 2016 et même si cela ne devait pas changer, le regroupement des intercommunalités amènera à faire évoluer le système. Évidemment, marier deux pauvres donne toujours qu'un pauvre, mais marier à un pauvre et un riche va faire changer le potentiel financier donc la redistribution, donc nous serons amenés à retravailler sur cette répartition.

Voilà M. le Président. Je ne vous donne évidemment pas lecture, mais vous avez tous regardé pour vos communautés ou vous cantons la somme de vos communes.

M. CHENUT, Président : Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Les clés, c'est une mécanique un peu complexe, mais bien rodée.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets donc ce rapport aux voix. Y'a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Votent contre ? S'abstiennent ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

1^e COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-2

DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2015

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous présente une décision modificative somme toute mineure dans ses ventilations mêmes si les montants peuvent paraître élevés. Il s'agit d'une décision modificative qui ne concerne que l'investissement et qui est finalement l'aboutissement de décisions que l'on a prises pendant cette session où malheureusement le retard pris sur certains travaux. Il s'agit ici d'affecter plus de 1,8 M€ en crédits d'investissement, c'est-à-dire en industrie et tertiaire pour 1,5 M€, cela comprend les décisions que l'on a prises à la fois sur PSA, sur le GIP LABOCEA (300 000 €) et à la fois sur la plateforme de Châteauneuf pour 660 000 €.

Il s'agit aussi en matière d'agriculture et pêche pour 300 000 €, c'est LABOCEA.

En matière de tourisme par contre - 300 000 €, c'est l'ajustement de crédits qui correspond à l'ajustement du calendrier pour le centre des congrès à Rennes. Moins rapide que ce que l'on avait prévu dans nos perspectives budgétaires.

De même, en matière de sécurité, il s'agit ici de prendre en compte les retards dans la construction des centres de secours. Retards dus à la fois sur Fougères à des problèmes de découverte de réseaux amiantés sur le terrain, et sur Beauregard à des problèmes liés – mes camarades de la commission d'appel d'offres le savent – à des commissions et à des appels d'offres infructueux. C'est donc une ventilation de + 1 800 000 € en crédits d'investissement, - 1 800 000 € de dépenses ou de report pour l'année prochaine. Voilà de façon synthétique cette décision modificative.

M. CHENUT, Président : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce rapport ? Je pense que le rapporteur l'a bien remis en perspective par rapport à nos volumes budgétaires globaux et a bien fait ressortir la notion d'ajustement. Il n'y a pas de demande.

Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

INTERVENTION DE M. LE PREFET SUR L'ACCUEIL DES REFUGIES

M. CHENUT, Président : Mes chers collègues, la tenue de cette session donnait aussi une opportunité pour que nous puissions avoir un échange, sans doute principalement informatif, mais sur un sujet bien sûr dont l'acuité et l'ampleur n'échappent à aucun d'entre nous. Je veux bien sûr parler du problème des migrants auxquels l'Europe tout entière est confrontée. Certains pays européens dans des proportions sans commune mesure avec ce que pourrait connaître la France, mais en toute hypothèse, un dossier d'actualité.

Un dossier d'actualité bien sûr : chacun a pu voir ces colonnes de personnes qui errent à travers l'Europe, qui font des dizaines et des centaines de kilomètres avec des enfants dans les bras, chacun a pu voir aussi tous ceux qui ont perdu la vie en traversant la Méditerranée ou en essayant de la traverser. Cette situation bien sûr revêt un caractère et une acuité tout à fait exceptionnels y compris à l'échelle de l'histoire contemporaine de notre continent et ne peut nous laisser, responsables publics quels que nous soyons, à l'écart de ces réflexions. Bien entendu, nous sommes totalement conscients que le règlement de ces difficultés ne relève pas de l'institution départementale, mais que, néanmoins, la mobilisation des États européens et notamment le rôle central qu'a tenu le Président de la République aux côtés de la Chancelière allemande pour impulser une nouvelle dynamique de prise en compte de ce problème mérite toute notre attention.

Nous avons eu connaissance d'un premier cadre d'accords qui se dessinait et qui renvoyait à la perspective de l'accueil, perspective temporaire sans doute puisque je ne crois que personne ne peut complètement savoir ce que sera l'étendue, la durée, l'ampleur de ce problème. Un premier engagement sur l'accueil de 240 000 migrants dans les deux années qui viennent renvoie bien sûr à une mobilisation forte de l'État en charge des politiques migratoires. Bien au-delà de l'État seul, de l'ensemble des institutions de la chaîne publique et au-delà aussi, la mobilisation d'un certain nombre de nos concitoyens ont fait part de leur disponibilité à titre individuel ou d'autres dans le cadre d'un certain nombre d'associations pour dire que chacun comptait s'investir, mais sans nécessairement savoir aujourd'hui comment s'investir, dans quel cadre. Je crois que des dispositions sont en train de se définir, un peu dans l'urgence, mais parfois nécessité fait loi au niveau national.

Monsieur le Préfet, vous avez ces informations, je crois qu'il était utile que vous puissiez nous faire part de ce que pouvait être notre implication, sachant que d'emblée, par rapport à un problème de cette nature, je me suis exprimé en temps que Président de l'Assemblée départementale pour dire que cette préoccupation était aussi la nôtre.

Parmi les traditions les plus anciennes de notre République, il y a aussi la fraternité qui est une de ces valeurs les plus fortes, et bien sûr, nous nous inscrivons dans cette démarche.

Selon des modalités et des moyens qui restent à définir et à l'occasion d'un premier

échange informel, je vous avais aussi fait part de ma disponibilité si, le cas échéant, il paraissait nécessaire d'organiser une rencontre à l'attention de l'ensemble des communes et des élus de ce département qui ont déjà répondu à l'appel du gouvernement pour se mobiliser. Si nous pouvions nous mettre en perspective, d'organiser ensemble cette réunion, je serais bien sûr disponible pour être à vos côtés dans ces circonstances. Merci donc d'avoir répondu à cette proposition d'intervention, je vous passe sans plus attendre la parole.

M. le Préfet : Merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, vous m'accueillez au terme d'une journée de travail qui a commencé tôt ce matin et je suis très sensible à votre invitation parce que le sujet dont nous allons parler est un sujet grave, et en ce qui me concerne, avec les collègues qui m'accompagnent, je vais essayer de vous donner les éléments d'information les plus précis possible étant entendu que dans la gestion de ce dossier, les choses évoluent très vite et un des engagements que je peux prendre ce soir devant vous, Mesdames et Messieurs, c'est de répondre à chacune de vos invitations pour vous faire régulièrement le point sur ce dossier de l'accueil des réfugiés.

Ce dossier est certes de la responsabilité de l'État, mais bien évidemment pour réussir et relever ces défis, nous avons besoin de la mobilisation de tout le monde et notamment des collectivités locales.

Comme vous l'avez dit M. le Président, l'Union européenne est confrontée à une crise migratoire inédite. Depuis le mois de janvier, ce sont plus de 500 000 personnes, des hommes, des femmes, des enfants qui sont entrés dans l'Union européenne en provenance de pays qui sont en guerre. Actuellement, ce sont plus de 5 000 personnes par jour qui arrivent sur les îles grecques. Autant vous dire que, de par leur nombre, c'est un véritable défi pour l'Union européenne, et tout le monde a aujourd'hui conscience que cette crise migratoire va durer. C'est la raison pour laquelle la réponse ne peut être qu'une réponse européenne et c'est la position que défend le gouvernement français en insistant sur quatre objectifs.

Le premier, c'est que l'Union européenne doit assurer ou renforcer le contrôle à l'entrée des frontières extérieures. Très concrètement, ce que demande le gouvernement français et ce qui a été accepté en début de semaine par les autres États européens, c'est que sur ces trajectoires d'immigration, on mette en place à l'entrée de l'espace Schengen des postes d'accueil et de contrôle, en anglais des « *hot spot* ». Ces postes d'accueil et de contrôle ont pour objet d'identifier les personnes qui arrivent et de faire un premier examen de leur situation afin d'essayer de voir si ce sont des réfugiés qui viennent effectivement d'un pays en guerre et qui donc ont besoin de protection ou si ce sont des personnes qui relèvent plutôt de la catégorie des réfugiés économiques qui viennent de pays sûrs. Un premier contrôle est donc fortement demandé par le gouvernement français.

Ces postes de contrôle et d'accueil sont principalement situés en Grèce, en Hongrie et en Italie.

La deuxième demande du gouvernement, c'est que ces personnes, une fois rentrées dans l'espace Schengen, soient relocalisées dans les 28 États membres de l'Union européenne. Ce que demande le gouvernement français, c'est donc une solidarité de tous les États. Là aussi, les choses ont avancé même si certains États ont maintenu une posture de refus. La Commission européenne a donc décidé au titre de l'accueil des réfugiés qui fuient ces théâtres de guerre d'accueillir 160 000 réfugiés. Ces 160 000 personnes, qui seront donc

accueillies sur une période de deux ans jusque 2017, seront réparties dans les 28 états, le gouvernement français ayant pris l'engagement d'en accueillir 30 000 : 6 000 dont le principe avait déjà été acté au mois de mars 2015 et 24 000, engagement du Président de la République plus récent. Ces 30 000 réfugiés vont donc s'ajouter aux 64 000 demandeurs d'asile que nous accueillons chaque année en France.

Le troisième objectif que le gouvernement français souhaite partager avec les autres États membres est de renforcer vigoureusement la lutte contre les filières d'immigration clandestine. Comme vous le savez, ces flux sont souvent provoqués et encouragés par des criminels, des passeurs, et donc ce que souhaite le gouvernement français, c'est que l'Union européenne s'organise mieux pour lutter contre ces filières. Le gouvernement le fait ici en France et depuis le début de l'année, ce sont plus de 177 filières d'immigration clandestines qui ont été neutralisées et 3 300 individus interpellés et mis à la disposition de la justice.

Le quatrième objectif que poursuit le gouvernement français est d'organiser le retour effectif des personnes qui ne relèvent pas de la catégorie des réfugiés au regard du droit d'asile. Il s'agit d'organiser la reconduite dans leur pays d'origine des personnes qui n'ont pas vocation à rester en France parce que l'OFPRA (Office Français pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides) qui est un organisme indépendant n'a pas reconnu leur qualité de réfugié politique.

Il faut se préparer à mettre en œuvre cet accueil des 30 000 réfugiés dans les deux années qui viennent, et cette responsabilité est celle de l'État. C'est bien une responsabilité de l'État, mais bien évidemment, pour réussir cet accueil, nous avons besoin des collectivités, voire d'autres acteurs ou opérateurs.

Nous avons deux défis à relever : le défi de l'accueil, de l'hébergement et du logement, et ensuite pour ceux qui souhaitent rester en France, le défi de leur intégration dans notre société.

Ces personnes vont arriver, probablement en transitant – pour l'instant je n'ai pas d'éléments précis – par la plaque parisienne, et à partir de là, elles seront relocalisées dans toutes les régions du territoire national.

Dans un premier temps, ces personnes vont relever du statut de demandeur d'asile et à ce titre, elles vont bénéficier d'un certain nombre de droits qui sont à la charge de l'État.

Ces droits sont les suivants : l'examen de leur dossier de demandeur d'asile, ce droit est à la charge de l'OFPRA. Mesdames et Messieurs les parlementaires, comme vous le savez, le droit d'asile a été réformé récemment, notamment pour raccourcir considérablement les délais d'instruction de ces dossiers.

On va passer de 24 à 9 mois et pour ces personnes qui ont été accueillies dans des centres d'accueil aux frontières extérieures, et pour lesquels il y a déjà eu une première expertise de la situation, on aura suffisamment de présomptions pour accélérer encore davantage la période d'instruction de leur dossier de demandeur d'asile. L'objectif recherché est de trois à quatre mois pour se prononcer sur leur statut : sont-ils ou non réfugiés politiques ? Donc, leur premier droit, c'est l'examen de leur dossier dans un délai bref.

Le deuxième droit, c'est l'hébergement. Tout demandeur d'asile qui arrive en France a droit à un hébergement. Cet hébergement est aujourd'hui assuré par des structures spécialisées que vous connaissez, ce sont des CADA (Centres d'Accueil pour les

Demandeurs d'Asile) ou bien des structures qui relèvent de l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile. En Ile-et-Vilaine, nous avons 399 places de CADA. L'objectif pour faire face à l'arrivée de ces réfugiés, c'est d'augmenter les places de CADA ou d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile dans ces structures qui sont généralement opérées par des acteurs spécialisés. Ici en Ile-et-Vilaine, c'est COALLIA qui gère ces CADA. Pour augmenter les capacités d'accueil de ces structures, le gouvernement a lancé un programme d'extension des CADA existants ou de création de nouvelles structures ; entre 2012 et 2017, ce sont 13 500 places supplémentaires qui sont créées dans les structures d'accueil pour demandeurs d'asile sur le territoire national. Ici en Ile-et-Vilaine, il y a des projets qui permettront d'augmenter d'environ 30 % les capacités existantes.

Autres droits auxquels ont droit les demandeurs d'asile, c'est une allocation de subvention pour les besoins élémentaires.

Autre droit, c'est évidemment la couverture maladie universelle, la CMU.

Enfin, ils ont droit à un accompagnement social.

Tout ceci est à la charge de l'État, mais bien évidemment, les collectivités sont sollicitées pour accompagner l'État dans cette politique d'accueil. Les collectivités peuvent intervenir à plusieurs titres.

D'abord au titre de l'hébergement : les collectivités peuvent proposer des bâtiments ou du foncier susceptible d'accueillir des demandeurs d'asile pour assurer leur hébergement. Si cette proposition est retenue par l'État, c'est un opérateur comme COALLIA avec lequel l'État va conventionner qui assurera la gestion de ce bien. Pour toute place d'hébergement proposée par une collectivité, une subvention de 1 000 € sera versée à la collectivité en question. Donc première intervention des collectivités, c'est l'hébergement. Pour cela, j'ai adressé la semaine dernière un formulaire à tous les maires pour leur demander si sur leur territoire communal, il y avait des bâtiments qui pouvaient répondre à ce besoin d'hébergement pendant une période de quatre, cinq ou six mois pour des demandeurs d'asile.

Autre politique où les collectivités peuvent accompagner l'État, c'est tout ce qui relève de l'accompagnement social. Il faut distinguer l'accompagnement social qui relève de la compétence de certaines collectivités, nous avons eu l'occasion d'en parler, M. le Président. Bien évidemment, le Conseil départemental dans le cadre de ses compétences sera sollicité, mais on peut aussi envisager un accompagnement social mis en place par des collectivités et qui mobilise des opérateurs tels que des associations comme la Croix - Rouge, etc. Voilà pour la phase demandeurs d'asile qui doit donc durer entre quatre à cinq mois voire six mois après l'arrivée de ces personnes.

Lorsque le statut de réfugié est reconnu, c'est-à-dire lorsque l'OFPRA reconnaît que la personne arrivée est bien réfugiée politique, on passe dans un autre statut qui est en fait le statut de droit commun.

À ce titre, la personne bénéficiera d'un titre de séjour, qui lui permet de travailler. S'agissant du logement, elle a droit au logement pour tous comme n'importe quel citoyen vivant sur le territoire national c'est-à-dire logement soit dans le secteur privé soit dans le secteur public. Elle aura droit aux aides au logement, ce qui va la rendre en partie solvable pour assurer les frais de location. Pour répondre à ces besoins de logements

supplémentaires, l'État recense actuellement les disponibilités au sein du parc social. L'État va également augmenter les capacités d'accueil en logement dans des structures telles que les résidences sociales. Et puis, là aussi, nous souhaitons que les collectivités nous aident à répondre à ce besoin de logements donc j'ai également adressé à tous les maires un formulaire pour les inviter, s'ils sont volontaires, à me signaler les logements disponibles dans leurs communes qui pourraient être proposés à des personnes dont le statut est dorénavant « réfugié politique ». J'ai d'ailleurs été contacté par une dizaine de communes qui ont déjà répondu favorablement, elles proposent des logements et je voudrais également signaler la démarche de Rennes métropole qui a décidé de coordonner ces initiatives à l'échelle des 43 communes de l'agglomération.

S'agissant du logement, la répartition se fera par le Préfet de région sur le territoire régional, c'est-à-dire qu'un réfugié qui dans un premier temps est dans une structure d'hébergement le temps d'instruction de son dossier, une fois que son dossier aura abouti, n'a pas la certitude de rester dans la commune ou l'agglomération où il était hébergé. Le Préfet pourra proposer un logement sur l'ensemble du territoire régional, on est dans un schéma de relogement à l'échelle de la région.

Une fois le titre de réfugié reconnu, le droit au titre de séjour, le droit au logement, autre droit, c'est l'insertion professionnelle. Un programme ambitieux de formation sera mis en place pour ces personnes pour garantir leur insertion professionnelle. Et donc dès maintenant, nous y travaillons avec Pôle Emploi et avec un certain nombre d'institutions. J'ai reçu le Président de l'université de Rennes II qui me dit que si parmi ces personnes, il y a des étudiants qui veulent suivre une formation à l'université de Rennes II, il y a des parcours qui pourront les intégrer. Le Président de la Région, monsieur MASSIOT, m'a également contacté pour me dire que dans le cadre de ses compétences, le Conseil régional est prêt à booster un certain nombre de dispositifs pour répondre à des besoins de formation pour ces personnes.

Le dernier droit, c'est l'accompagnement social qui va se poursuivre parce qu'il faudra évidemment mettre en place toute une série de prestations pour garantir une bonne intégration à la fois sociale et professionnelle dans la société.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, le schéma général. Très concrètement, je le répète, ce dossier relève de la responsabilité de l'État donc ce sont les Préfets de départements qui sont en première ligne. Ici en Ile-et-Vilaine, j'ai demandé à Patrice FAURE, le secrétaire général, d'être le référent pour l'ensemble du dispositif à mes côtés.

Pour la phase administrative, donc tout ce qui relève de l'instruction des dossiers et des relations avec l'OFPRA et l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), Patrice FAURE va s'appuyer sur une chargée de mission à la préfecture, Mme OLIVIER, et pour tout ce qui relève de l'accueil, mise à l'abri, hébergement, logement, accompagnement social, j'ai demandé à M. PARODI le directeur départemental d'être le référent pour les collectivités. Dans un premier temps, nous en sommes au stade du recueil des offres d'hébergement et de logement. C'est donc le formulaire qui a été diffusé, les réponses commencent à rentrer, j'ai également créé une adresse électronique pref-accueil-refugie-Ile-et-Vilaine@gouv.fr. Toute personne peut nous faire parvenir une offre de logement ou d'hébergement que pour, l'instant, nous étudierons avant d'aller plus en avant.

J'ai la semaine prochaine une réunion au ministère de l'Intérieur où j'aurai des informations complémentaires afin de connaître à partir de quel moment ces personnes sont susceptibles d'arriver en Bretagne, quel peut être le nombre. Ce que je vous propose M. le Président, et je réponds volontiers à votre proposition, c'est que lorsque j'aurai ces informations complémentaires, nous invitions ensemble les élus concernés, c'est-à-dire ceux qui se sont déjà déclarés volontaires, mais également tous les autres qui sont susceptibles de le faire afin de leur donner le maximum d'informations pour qu'ils puissent accompagner l'État dans un dossier qui comporte évidemment une dimension humaine extrêmement importante. Je crois que cela ne posera pas de difficulté dans ce département et dans cette région parce que je peux vous assurer, qu'au-delà des procédures administratives que je viens de vous exposer d'une manière un peu technocratique, chaque fois que j'ai l'occasion de parler de ce dossier à mes interlocuteurs, il y a un véritable élan de solidarité et de sympathie qui transparaît dans les propos des uns et des autres. Je veux vous faire part donc de ma disponibilité et revenir devant vous lorsque j'aurai des informations plus précises.

M. CHENUT, Président : Merci, M. le Préfet, pour cet exposé. Bien sûr c'est un dispositif évolutif et comme vous venez de l'indiquer, il sera précisé au niveau national, mais également où la question prendra bientôt tout son sens au moment de l'arrivée effective de ces premiers migrants, sur lequel, bien sûr, il faut un certain nombre de mesures d'anticipation. On sait que nécessairement, ils seront dans une commune et que les communes, qui se sont déjà manifestées, je sais que d'autres sont sur le point de le faire, sont simplement dans l'attente d'un certain nombre de précisions, mais je pense aussi qu'il y a du sens à ce que l'institution départementale indique déjà sa disponibilité pour prendre sa part et notamment dans son cœur de compétence qui est le dispositif social et d'accompagnement social. Dès que vous aurez des informations suffisamment précises et notamment des échéances, je pense qu'il sera utile que l'on puisse rencontrer les élus de ces communes pour étudier cela ensemble, on aura sans doute à avoir des échanges avec les associations également qui vont être des leviers tout à fait indispensables à la prise en charge globale de cette problématique.

Peut-être y a-t-il un certain nombre de collègues qui voudraient solliciter ou émettre des suggestions, poser des questions, je pense que c'est le moment. Je crois que c'est un sujet dont chacun mesure bien l'acuité. M. BENOIT.

M. BENOIT : M. le Préfet, merci pour cette intervention qui nous rappelle aussi à partir des éléments techniques, combien ce sujet est difficile et nous trouble au plus profond de nous-mêmes parce que comme vous l'avez dit vous-même, on parle de femmes, d'hommes et d'enfants et donc de populations qui sont finalement à nos portes.

Il y a un sujet au-delà de ce que vous avez évoqué, M. le Préfet, vous avez parlé d'accueil, d'hébergement, de logement, d'accompagnement social. Pour celles et ceux de ces populations qui seront désireux de vivre et de s'installer en Europe, et plus particulièrement en France, est-ce que dans les travaux qui sont ceux de l'État, qui sont les vôtres, il y a véritablement des stratégies, des démarches et des projets d'insertion, d'intégration ? Je pense par exemple au premier élément pour se connaître, pour s'intégrer dans un ensemble humain, c'est la langue. Bien souvent, on voit bien à travers des communautés de jumelage, c'est souvent une difficulté de communiquer. Est-ce qu'il y a des démarches et un projet spécifique ? Est-ce que l'État envisage, toujours pour les populations désireuses de s'installer en France, je ne sais pas si le mot est approprié, mais je vais l'utiliser, une méthodologie ou

un protocole qui pourrait faire que finalement très vite, des dispositifs nationaux soient élargis à ce type de population de façon à ce que finalement dans la société française qui compte 65 millions d'habitants, celles et ceux d'entre nous qui sont fragiles, qu'ils soient Français d'aujourd'hui en 2015 ou d'hier ou accueillis, finalement sentent qu'il y a un projet de société, d'intégration ouverte à tous et qu'on ne soit pas dans un sentiment, je parle pour celles et ceux d'entre nous qui sont en France et qui éprouvent des difficultés, où on apporterait, où on serait dans un projet qui apporterait des réponses catégorielles ?

Nous sommes en France, nous sommes un peuple qui a une longue histoire, qui a une longue tradition d'accueil, et ce n'est pas vous M. le Préfet, qui allez nous faire douter de la signification de ce mot, parce que vous nous avez expliqué vous-même des parcours y compris de femmes et d'hommes qui vous sont très proches, et donc c'est ma question. Pour celles et ceux qui arrivent, est-ce qu'on va pouvoir très vite bâtir un projet où on se sente tous concernés, c'est-à-dire un projet qui nous permette de vivre ensemble et de s'intégrer ?

Lorsque l'on est dans un pays où les difficultés sont celles que l'on connaît, on voit bien que la préoccupation première, ce n'est pas forcément d'avoir le sens de l'accueil, parfois c'est tellement facile de dire : « c'est eux, c'est à cause d'eux, c'est de leur faute, etc. » La recherche du bouc émissaire est tellement facile, donc je pense que cette notion est importante afin d'avoir un projet qui permette à ces personnes de s'insérer au-delà des considérations techniques. Je comprends bien qu'on mette des logements, des gymnases, de l'accueil, qu'on mutualise. Vous avez dit que Rennes métropole va coordonner, très bien. C'est quoi le projet de la société ou de la maison, de la famille France ? On est une famille de 65 millions d'habitants, c'est quoi notre projet d'accueil ? Est-ce que l'État a des moyens et une stratégie ? Quand je dis l'État, c'est la puissance publique, les élus et les administrations.

M. CHENUT, Président : Mme MOTEL, Mme LE CALLENNEC également. Mme MIRAMONT ensuite. On prend toutes les questions, dans l'ordre.

Mme MOTEL : Ma question était sur le type d'accompagnement social. C'est vrai, comme l'a dit M. BENOIT, pour avoir participé à un comité de soutien auprès d'une famille de demandeur d'asile, le premier barrage c'est la langue.

Je voulais savoir quel type d'accompagnement social vous envisagiez sachant que neuf mois, c'est très long pour une famille qui a déjà vécu des traumatismes. La complexité aussi des dossiers administratifs qu'on leur demande de remplir et d'autre part cette question est liée à une autre question qu'on m'a déjà posée sur la possibilité de logement mis à disposition par des particuliers. C'est vrai qu'on connaît des gens qui ont des logements disponibles, mais ils s'interrogent sur la question de cet accompagnement social parce qu'eux-mêmes ne sont pas capables de proposer cet accompagnement social. Ils peuvent proposer un logement, mais pas tout ce qui va autour de l'accueil de réfugiés. Merci.

M. CHENUT, Président : Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président, merci M. le Préfet d'être venu devant notre Assemblée départementale pour exposer la situation difficile.

Plusieurs questions : vous évoquiez une réunion avec le ministre de l'Intérieur sur le nombre de personnes qui seront susceptibles d'être accueillies en Ille-et-Vilaine. Vous évoquiez les 6 000 plus les 24 000, une centaine de départements en France, est-ce que les

critères ont déjà été déterminés pour attribuer le nombre de migrants à chacun de nos départements ? Puisque vous évoquiez vous-même les demandeurs d'asile qui sont 64 000 dans notre pays, mais vous disiez aussi que nous n'avons que 400 places en CADA dans notre département, combien y a-t-il aujourd'hui de demandeurs d'asile dans notre département d'Ille-et-Vilaine ? Je suppose plus que 400 et je crois savoir que les places en CADA sont totalement saturées. Si je vous ai bien entendu, il y aura donc une augmentation des places dites CADA de 30 % dans notre département, mais est-ce qu'on sait déjà où ? Comme vous le disiez très justement, on doit faire la liste des logements sociaux vacants parce que oui, il y a des logements sociaux vacants dans notre pays, ce qui souvent choque, est-ce qu'on a une idée d'ores et déjà du nombre de logements sociaux vacants ?

Une question qui nous est posée par les maires sur l'aide à la place. Si j'ai bien compris, c'est 1 000 € par place, mais imaginez par exemple une commune qui va mettre à disposition un T4 pour trois personnes, est-ce à dire qu'il y aura 3 000 € ou au contraire est-ce que c'est le logement qui est considéré comme une place ? Des questions très concrètes qui nous ont été posées vendredi soir par des maires. Voilà des questions que je voulais poser.

Si vous aviez un souhait M. le Préfet, car qui dit accompagnement social dit implication du département qui a en particulier la compétence en matière de protection de l'enfance, vous l'avez dit il y a des hommes, des femmes et des enfants, est-ce que vous avez un souhait par rapport à notre département s'agissant de cet accompagnement social ? Nous en débattons bien évidemment au sein de nos instances, mais déjà avez-vous une demande à formuler à notre Assemblée ? Merci

M. CHENUT, Président : Il y a des questions qui sont à têtes multiples. Mme MIRAMONT, M. BOURCIER et ensuite, nous pourrions prendre une seconde série, mais je ne voudrais pas accabler M. le Préfet par une trop longue liste dans un premier temps.

Mme MIRAMONT : Merci M. le Président. Merci, M. le Préfet. Première question : lorsque le droit d'asile en première instance est refusé, est-ce que le droit au recours demeurera ? Y aura-t-il une possibilité de recours pour les familles ? Le débat que je soutiens de mes collègues porte sur les gens qui vont obtenir le droit d'asile, mais je m'interroge sur les droits des gens qui ne l'obtiendront pas. Est-ce que cela voudra dire qu'ils auront le droit d'être raccompagnés à la frontière ? C'est encore le cas aujourd'hui où sur le territoire que je représente notamment Saint-Aubin du Cormier, nous avons des familles qui n'ont pas obtenu le droit d'asile, qui sont encore sur notre territoire et qui sont en difficultés et nous sollicitent dans nos mandats. On ne sait pas comment les accompagner donc je souhaiterais aussi savoir quelle possibilité sera offerte à ces familles qui n'auront pas ce droit d'asile. Merci M. le Préfet.

M. CHENUT, Président : M. BOURCIER.

M. BOURCIER : Je crois que la mobilisation de ce gouvernement et de M. le Préfet et de ses services est importante, et je crois qu'elle est à la mesure de l'enjeu. Je crois qu'il y a peut-être quatre éléments à prendre en compte dans ce phénomène.

Il y a effectivement la mesure des choses et M. le Préfet nous a donné un certain nombre de choses.

Il y a la qualité de l'accueil lorsqu'il y a accueil et effectivement d'autres collègues l'ont

dit avant moi, cela concerne la question centrale de l'hébergement, mais on sait bien que pour une intégration et un accueil réussi, il faut se mobiliser sur tous les autres champs.

Il y a évidemment le préalable de l'apprentissage du français qui est fondamental dans notre modèle d'intégration républicaine, il y a tout ce qui concerne l'éducation, la formation, l'insertion, la santé et effectivement, un certain nombre de droits sociaux exercés sous les compétences de nos collectivités. Il y a aussi la question importante de la répartition de l'effort d'accueil et de ne pas concentrer cet accueil dans telle ou telle zone du territoire.

Et puis dernier élément, effectivement nous connaissons cette situation et je sais que M. le Préfet et ses services, comme ceux de la ville de Rennes d'ailleurs, passent beaucoup de temps sur le sujet, il y a celles et ceux qui sont définitivement déboutés et que nous n'avons pas la capacité de reconduire dans leur pays ou à la frontière. Je crois, vous l'avez évoqué, qu'il y a sans doute nécessité si on veut à la fois prendre la mesure des choses, organiser une qualité d'accueil optimale, et répartir cet effort, de donner un contenu très fort à un schéma départemental ou régional et là je crois, que les Conseillers départementaux, le Conseil régional et les communes doivent absolument alimenter ce schéma départemental.

J'échangeais avec un certain nombre de collègues qui effectivement nous demandent comment répondre à tel ou tel aspect, parce qu'à Rennes, on a énormément de ressources associatives et d'opérateurs à disposition sur le territoire. Je crois qu'une générosité s'exprime dans ce pays, à travers les représentants, les élus, mais aussi la population. Il y a des opérateurs, y compris dans notre département, qui sont spécialisés dans l'accompagnement des individus et des familles qui peuvent, qui pourraient ou qui vous voudraient accueillir des gens chez eux directement, et des opérateurs qui sont spécialisés dans l'accompagnement administratif, dans l'accompagnement social et nous sommes bien placés pour le savoir à Rennes ou sur l'agglomération avec l'État dans le dispositif CHORUS puisque la fondation Abbé Pierre et la Sauvegarde à l'Enfant et à l'Adulte (SEA) en Ille-et-Vilaine sont opérateurs, c'est évidemment important. On ne peut pas laisser ni des familles ni des communes accueillir sans avoir la capacité, les compétences et les ressources pour que cet accueil soit correctement fait. C'est donc plutôt un appel parce que d'expérience, notamment à Rennes, on se rend compte que lorsqu'on est en capacité de mutualiser des efforts, on est souvent beaucoup plus efficace et en tout cas plus efficient parce que c'est effectivement aussi une question de moyens, il faut trouver les hébergements et il faut trouver les moyens d'un bon accompagnement social et administratif.

M. CHENUT, Président : Il y a tout juste deux semaines environ, j'ai eu l'occasion avec M. BENOÎT, de participer à l'inauguration de l'extension d'une école, en l'occurrence celle de Feins, et je tiens à saluer les propos qu'a tenus Thierry BENOÎT en cette circonstance lorsqu'il a très publiquement évoqué ce que pourrait être le rôle d'une école et de l'Éducation nationale dans l'implication de la prise en charge d'une partie de ces questions d'intégration. Je tenais donc à le dire parce qu'il fallait le dire.

M. le Préfet : Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, à travers toutes vos questions, on sent bien le cœur du problème, qui est comment réussir l'intégration de ces personnes pour lesquelles nous savons qu'elles vont rester en France. Malheureusement, les pays qu'elles ont quittés ne sont pas prêts de retrouver la stabilité nécessaire pour permettre un retour dans de bonnes conditions. Le véritable défi, après l'accueil, c'est donc réussir leur intégration. La question que vous me posez, et M. BOURCIER y fait écho, c'est quelle est la

stratégie pour réussir cette insertion qui doit être à la fois sociale et professionnelle ? J'insiste sur les deux termes. L'accompagnement social, on voit à peu près quels sont les leviers qu'on peut activer. Tout au long du parcours de ces personnes qui vont arriver, cela commence comme vous le dites, Madame, par une aide aux formalités administratives. Il est vrai que, pour que le dossier soit examiné par l'OFPPRA, cela nécessite un accompagnement, mais cet accompagnement s'adresse à tout le monde, qu'on maîtrise ou non la langue française donc tout ceci sera mis en place. Un accompagnement social au sens classique du terme, on y travaille déjà maintenant et je sais que tous les acteurs qui sont très présents sur ce champ ici en Ile-et-Vilaine ont d'ores et déjà fait des offres de services et sont l'arme au pied.

Il y a ensuite la question cruciale de l'apprentissage du français. En fait, l'insertion va commencer par la maîtrise du français. Bien évidemment, l'Éducation nationale est en première ligne et je sais que le recteur, le directeur académique des services, travaille d'ores et déjà sur des parcours qui permettront aux jeunes, mais peut-être aussi aux moins jeunes, de maîtriser le plus rapidement possible la langue française. S'agissant de l'apprentissage du français, il existe aussi de nombreux dispositifs qui sont sous la responsabilité de collectivités, je pense à des communes, à des agglomérations, la Région, peut-être le Département participe aussi à un certain nombre d'actions. Ce que me disent les responsables de ces collectivités ou de ces institutions, je pense à l'université, c'est qu'elles sont prêtes à booster, à doper les dispositifs qui existent, car je crois qu'il faut se caler au maximum sur des dispositifs existants.

Ensuite, il y a l'insertion professionnelle. Deux axes de travail aujourd'hui sont le fait de Pôle Emploi. D'une part, identifier tous les dispositifs de formation qu'il faudra mobiliser le jour où on sera effectivement en face de personnes qui ont des besoins de formation. Pour l'instant, on ne les connaît pas, mais on est dans la phase de l'identification. Quels sont les dispositifs ? Quels sont les financements ? Et, comme je vous l'ai dit, le Président de la Région m'a d'ores et déjà donné son accord pour, le moment venu, augmenter les budgets de formation pour relever ce défi. Le deuxième axe sur lequel travaille Pôle Emploi, c'est identifier des métiers sous tension, c'est-à-dire des métiers pour lesquels aujourd'hui il n'y a pas de ressources disponibles et qui nécessiteront de la formation pour tout le monde, donc là aussi, on est dans des démarches qui sont parfaitement maîtrisées par les opérateurs tels que Pôle Emploi qui consiste à identifier en s'appuyant notamment sur le travail qui est fait par les Maisons de l'emploi, identifier des besoins en ressources humaines et le moment venu voir comment on peut mobiliser des dispositifs de formation pour réaliser le plus rapidement possible la mise en relation entre des personnes qui ont besoin de travailler et des chefs d'entreprises qui ont besoin d'avoir des salariés immédiatement opérationnels

Mme la députée LE CALLENNEC, le nombre de réfugiés pour l'Ile-et-Vilaine, non, je n'ai aucune indication à ce stade, et je crois qu'il est vraiment trop tôt pour le dire parce que je sais que les centres d'accueil qui seront installés aux frontières extérieures donc en Grèce, en Hongrie et en Italie, lorsqu'ils vont recevoir ces réfugiés vont déjà voir quels sont les pays où ces personnes ont un point de chute possible, soit parce qu'il y a un membre de leur famille qui y réside déjà, soit parce qu'ils sont en contact avec telle ou telle institution. Je parlais tout à l'heure du Président de l'université de Rennes II qui me disait : « nous avons des programmes d'échange ou des programmes de recherche avec des universités syriennes. Aujourd'hui, tout le monde peut imaginer dans quel état sont les universités

syriennes. Il va de soi que si parmi les réfugiés, il y a un doctorant ou un étudiant qui était auparavant en contact avec l'université de Rennes, dans ces « hot spot », on va le flécher pour éventuellement venir en France et peut-être ensuite à Rennes. ».

Donc, vous voyez qu'on n'est pas du tout dans une logique comptable et mathématique. Ce sont des relocalisations qui vont se faire en tenant compte à la fois des capacités du territoire pour accueillir mais aussi du parcours individuel des personnes qui seront accueillies dans ces centres. Donc, concernant le nombre de réfugiés, pas de réponse précise.

Vous avez évoqué l'augmentation des places de CADA. Aujourd'hui en Ille-et-Vilaine, des appels à projets sont lancés pour augmenter d'au moins 30 % les capacités d'accueil existantes. Il y a des projets, j'ai en tête un projet de 40 places à Martigné-Ferchaud, un projet de 20 places à Redon et un projet de 20 places je crois, à Vitré. Mais d'autres projets sont actuellement en préparation. Là, nous sommes bien dans les CADA.

A propos des logements sociaux et leurs vacances, connaît-on le nombre de logements sociaux vacants ? Non, mais le recensement est en cours, les bailleurs sociaux travaillent sur cette commande.

1 000 €, est-ce que c'est par place ou par structure d'accueil ? J'ai cru comprendre que c'était par place. C'est bien 1 000 € par place d'hébergement créée par une collectivité.

Est-ce que j'ai un souhait par rapport au Conseil départemental ? Je dirais oui, mais il est d'ores et déjà satisfait puisque dès le lendemain de la réunion que le ministre de l'Intérieur a provoquée à Paris avec 600 maires, nous nous sommes vus le lundi qui a suivi, et M. le Président m'avait dit : « bien évidemment, je souhaite que le Département soit associé étroitement à la gestion de ce chantier et que sur toutes les dimensions de ce dossier, nous puissions être aux côtés de l'État pour appuyer les communes ou d'autres collectivités » pour répondre aujourd'hui aux demandes que je suis amené à vous faire. Donc le souhait, c'est que nous continuions à travailler dans cet esprit de partenariat.

M. CHENUT, Président : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questionnements ? Bien sûr, cet échange en appellera d'autres et vous serez tenus informés.

M. le Préfet : Est-ce qu'une personne, un réfugié pour lequel l'OFPRA ne reconnaît pas le statut de réfugié politique, peut faire un recours ? Oui bien entendu, toute décision de l'OFPRA est susceptible de recours, c'est la CNDA (Commission Nationale du Droit d'Asile) qui est une cour composée de magistrats qui reprend complètement l'instruction du dossier faite par l'OFPRA. J'ai vu les décisions de CNDA, ce sont vraiment des décisions qui sont extrêmement circonstanciées, on se prononce sur le parcours de vie de la personne qui demande le droit d'asile et donc, il y a un recours possible. Si, après épuisement de tous les recours, le statut de réfugié n'est pas accordé, je l'ai dit, la seule solution c'est la reconduite à la frontière. Chaque année, nous procédons à environ 16 000 reconduites à la frontière en France. Je sais, il y a parfois des situations qui sur le plan humain sont très compliquées à gérer, donc il y a toujours la possibilité pour un Préfet de tenir compte de circonstances particulières pour régulariser, mais vous comprenez bien que pour que le système d'accueil des réfugiés soit accepté et acceptable pour nos concitoyens, il faut quand même que l'autorité en charge de cette politique montre aussi que ceux qui ne répondent pas aux conditions de réfugié politique n'ont pas vocation à rester. Il peut y avoir des exceptions, mais ceci relève d'une appréciation au cas par cas.

M. CHENUT, Président : Merci, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?
Mme MOTEL.

Mme MOTEL : Excusez-moi de revenir sur le sujet, mais par rapport à l'offre de logements de particuliers, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu ? Est-ce que vous pensez que l'offre publique suffira ?

M. le Préfet : Effectivement, aujourd'hui il y a beaucoup de bonnes volontés qui se manifestent et des particuliers appellent la préfecture en se disant prêts à proposer un logement pour accueillir un réfugié. Nous recueillons toutes les offres. Je crois qu'à ce stade, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Bien évidemment, ce que je souhaite, c'est que les maires soient au courant de ces offres, donc ce que nous disons, c'est : « dites-le à votre maire, et c'est à lui à travers le formulaire que je lui ai adressé de bien confirmer votre intention ou votre volonté ». Selon moi, vraiment, l'interlocuteur c'est le maire.

Ensuite, pour réussir l'hébergement ou le logement chez les particuliers, il faudra mettre en place un accompagnement social au plus près de ces personnes. C'est donc là qu'avec le Président du Conseil départemental, avec un certain nombre de partenaires notamment des associations, on pourra voir comment on pourra mettre en place cet accompagnement social de proximité.

M. CHENUT, Président : Autre demande d'intervention ? Mme SOCKATH.

Mme SOCKATH : Merci M. le Président. M. le Préfet, merci. Nous conviendrons tous ici qu'il ne faut pas laisser effectivement s'installer dans le pays, avec cette vague migratoire, un sentiment qui serait vraiment contraire aux valeurs de la France. Pour cela, à mon sens, c'est vrai qu'on sollicite les communes, mais je pense qu'il va falloir user aussi de beaucoup de pédagogie surtout en expliquant qu'il n'est pas question de remettre en cause les outils consacrés à la prise en charge des plus précaires, notamment pour ce qui concerne l'aide et l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri. Vraiment bien faire le distinguo. Par ailleurs, j'ai une crainte, et je pense que la concentration est peut-être le pire ennemi de l'intégration, donc je souhaite qu'il y ait une bonne répartition sur le territoire.

M. CHENUT, Président : Mme DUGUEPEROUX.

Mme DUGUEPEROUX : Ma question se situe plus au niveau de l'accueil par les particuliers. Je voulais savoir à quoi un particulier s'engage lorsqu'il met un logement à disposition. Est-ce qu'il s'engage à le mettre à disposition pour quatre à six mois ou plus ? Ensuite, est-ce que la commune qui pourrait être une commune rurale isolée avec pas forcément de possibilités de mobilité, doit répondre aussi à des services qui ne seraient pas forcément disponibles ?

M. le Préfet : Mme SOCKATH, vous avez raison, l'hébergement d'urgence, c'est pour tout le monde et le gouvernement a bien répondu à cette préoccupation puisque vous aurez noté que les crédits pour l'hébergement d'urgence ont été augmentés en même temps qu'a été annoncée une enveloppe de 279 M€ pour l'accueil des réfugiés. C'est une première réponse financière, mais qui montre bien qu'il s'agit surtout d'éviter les traitements spécifiques qui pourraient favoriser des discours discriminatoires. Nous serons donc extrêmement attentifs à cette situation.

Je suis d'accord avec vous, la répartition des réfugiés, une fois qu'ils auront acquis le statut de réfugié politique, doit se faire sur l'ensemble du territoire régional. Il n'est pas

question de concentrer ces personnes-là où elles sont arrivées pour le premier accueil. C'est la raison pour laquelle le ministre de l'Intérieur le rappelle régulièrement aux préfets de régions, ce sont eux qui ont la responsabilité d'assurer cette répartition dans l'ensemble de la région.

Pour répondre à la question à quoi s'engage un particulier qui propose un logement et pour quelle durée ? En fait, comme je l'ai dit, dans un premier temps les personnes qui vont arriver seront des demandeurs d'asile et à ce titre, elles seront hébergées pendant quatre à cinq mois dans des structures dédiées qui sont plutôt des structures collectives CADA ou structures proches de CADA, où elles sont en fait accompagnées et encadrées par des opérateurs tels que COALLIA, donc elles ne sont pas chez les particuliers. Ce n'est qu'après, une fois qu'elles versent dans le logement pour tous, qu'effectivement on peut proposer à un particulier d'accueillir un réfugié ou sa famille. Là, c'est pour une période beaucoup plus longue puisqu'on est bien sûr des personnes qui ont vocation à s'intégrer. Cela peut être pendant une phase transitoire le temps qu'on trouve une solution dans le parc de logement social. Tout ceci, ce sera des discussions au cas par cas, mais à ce stade, j'ai vraiment besoin de connaître le maximum d'offres de logements, public-privé, en diffus, en milieu urbain, en milieu rural ou collectif. Ensuite, en fonction du profil des personnes que nous accueillerons, et tout ceci dans le cas de discussions toujours avec les maires, j'insiste là-dessus, on va répartir le plus équitablement possible ces personnes.

M. CHENUT, Président : Mme LE CALLENNEC, peut-être la dernière question ?

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président, parce que je n'ai pas le droit de parler après vous. Simplement pour vous demander si vous aviez l'intention de créer un comité de suivi d'accueil des migrants ici dans notre enceinte, car nous avons des noms à vous proposer de notre groupe qui pourraient participer à ce comité de suivi si vous le créez. Merci M. le Président.

M. CHENUT, Président : Une proposition qui ne restera pas sans suite bien évidemment sur un dossier de cette nature, je crois que nous avons véritablement les uns et les autres à travailler dans la plus grande transparence, donc bien évidemment le principe est acté. Je crois qu'on a besoin d'attendre ce que sera la préfiguration exacte et sans doute à l'échéance, M. le Préfet, cette rencontre que l'on pourrait organiser prochainement dès que vous serez en mesure de le faire en direction des maires, mais d'avoir un groupe interne composé de cinq élus, dont deux représentants de la minorité, devrait permettre de travailler efficacement sur ce dossier.

Je voudrais, non pas conclure ce dossier puisqu'il s'agit plutôt de l'ouvrir aujourd'hui en tout cas pour ce qui nous concerne, vous remercier les uns et les autres pour l'exemple que vous avez pu donner de la conduite d'un débat en plein esprit de responsabilité, esprit aussi d'ouverture et de positionnement résolu aux côtés de l'État parce que c'est notre République, c'est notre patrimoine commun aussi dont il est question sur des dossiers de cette nature. Je crois que c'est un signe important que nous avons pu donner aujourd'hui avec la qualité de ces échanges devant vous, M. le Préfet. Je vous remercie de nouveau d'avoir pu dégager le temps nécessaire. Je redis aussi que pour cette rencontre à venir avec les élus, si l'État recherchait une salle, celle-ci pourrait tout à fait vous accueillir de nouveau.

M. le Préfet : Cette proposition ne restera pas sans réponse, M. le Président.

M. CHENUT, Président : Merci aux uns et aux autres. Nous allons donc pouvoir suspendre les travaux de cette assemblée pour aujourd'hui.

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

4^e COMMISSION- THEMATIQUE 5

PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 7 AOÛT 2015 PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (LOI « NOTRe »)

M. ANDRÉ donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il nous revient donc d'examiner ce matin un rapport non pas sur la loi NOTRe en tant que telle, mais sur la préparation par le Département et pour le Département de la mise en œuvre de cette loi du 7 août dernier portant organisation territoriale de la République. Quelques mots au préalable, qui sont un rappel de choses que chacun connaît ici. La première chose, c'est que la loi NOTRe vient parachever un ensemble de textes législatifs qui ont été élaborés dans une logique d'ensemble autour de la notion de réforme territoriale. Il y avait la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) en janvier 2014, la loi sur le périmètre des régions en 2015, et donc cette dernière loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Rappeler aussi que les objectifs majeurs de ce texte : la clarification des compétences, la simplification et l'efficacité de l'action publique avec plusieurs types de mesures concernant les différentes strates de collectivités.

Les principales mesures qu'il faut retenir, et rappeler, ce sont d'abord la suppression de la notion de clause de compétence générale pour les départements d'une part, mais aussi pour les régions. Des capacités d'intervention des départements confirmées dans certains domaines, un renforcement des compétences des régions avec en particulier des transferts organisés des départements vers cet échelon régional, un renforcement également de l'échelon intercommunal à la fois dans la taille, mais aussi avec un certain nombre de nouvelles compétences où là encore, on doit procéder à des transferts ou des délégations de compétences des départements vers les métropoles en particulier. Et puis la loi NOTRe contient également tout un ensemble de mesures concourant au renforcement de la transparence financière.

Intéressons-nous plus précisément à la question des transferts de compétences vers les régions et vers les métropoles. Pour ce qui concerne les transferts vers les régions, le rapport rappelle que cela concerne les transports interurbains, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017, les transports scolaires, transfert prévu au 1^{er} septembre 2017 et c'est également le cas du transfert de la planification en matière de prévention et de gestion des déchets et ce, dès l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, et lorsque le plan est achevé, si la planification est en cours, au niveau départemental.

Évoquons maintenant la question importante de la compétence de développement économique.

En cette matière, la loi prévoit une évolution des compétences et non un transfert. En particulier concernant les organismes que les départements ont créés antérieurement ou auxquels ils participent pour concourir au développement économique de leur territoire, la loi

NOTRe ouvre la possibilité d'un maintien de leur financement par les départements jusqu'au 31 décembre 2017. Cela concerne notamment les organismes de type Agence de développement que sont IDEA35 et pendant cette période, la Région organise dans le cadre d'une conférence territoriale de l'action publique un débat sur l'évolution de ces organismes dans la perspective d'achever leur réorganisation.

Un travail juridique sera également mené sur les possibilités de maintenir ou non les participations du Département dans les sociétés d'économie mixte dans lesquelles nous serions aujourd'hui actionnaires. Voilà pour ce qui est du transfert des départements vers les régions.

Regardons maintenant les transferts ou des délégations de compétences, car ce sont les modes de modalités juridiques qui sont rendues possibles par la loi NOTRe, des départements vers les métropoles.

La loi MAPTAM, c'est-à-dire la première loi portant réforme territoriale, programmait et prévoyait déjà un transfert de compétences des départements vers les métropoles. La loi NOTRe prévoit désormais que Département et Métropole se mettent d'accord par convention avant le 1^{er} janvier 2017 sur la délégation ou le transfert d'au moins trois groupes de compétences parmi huit groupes de compétences listées. Vous avez ces compétences listées dans le rapport.

Si nous ne parvenions pas à la conclusion d'une telle convention avant le 1^{er} janvier 2017, la loi prévoit que de façon automatique, c'est le transfert des groupes de compétences listées qui deviendrait automatique du Département vers la métropole. Une convention entre le Département et la métropole devra donc préciser le choix entre transfert ou délégation sur tout ou partie de chaque groupe de compétences.

Par convention passée avec le Département, la métropole exerce donc à l'intérieur de son périmètre par transfert en lieu et pour le compte du Département, ou par délégation, tout ou partie des groupes de compétences qui se trouvent listées dans le rapport.

Précisons aussi que le transfert des routes départementales est dans tous les cas automatique au 1^{er} janvier 2017 et doit faire l'objet d'une convention spécifique pour en déterminer les modalités de transfert.

Le mécanisme de transfert de compétences du Département vers la métropole s'avère donc plus contraignant que celui qui était contenu dans la loi MAPTAM qui, sauf pour ce qui concerne les routes, était purement facultatif. Toutefois la loi NOTRe ouvre la possibilité de cette modalité de délégation de compétences alors que la loi MAPTAM n'envisageait que le transfert pur et simple.

Évoquons maintenant, non pas une question marginale, mais une question annexe, c'est le cas du transfert des ports départementaux. La propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ports relevant du Département peuvent être transférés au plus tard au 1^{er} janvier 2017 aux autres collectivités territoriales ou leurs groupements dans le ressort géographique dans lequel sont situées ces infrastructures. Les collectivités ou EPCI (Etablissement Public de Coopération Internationale) qui seraient intéressés disposent ensuite d'un délai qui va jusqu'au 31 mars 2016 pour solliciter l'exercice de la compétence départementale sur un port ou une partie de port. Dans ce même délai, qui nous sépare du 31 mars 2016, le Département peut demander à maintenir sa compétence. Le transfert

intervient le cas échéant ensuite par convention entre les collectivités concernées. S'il n'y a pas l'existence de cette convention au plus tard le 30 novembre 2016, le transfert intervient par arrêté préfectoral avec effet au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

La Loi NOTRe dispose aussi que des capacités d'intervention sont maintenues pour les départements en matière d'ingénierie publique notamment, et ce, malgré la suppression de la clause de compétence générale. On aborde là un point important. Dans la Loi NOTRe, il y a le principe de suppression de la clause de compétence générale, mais la loi elle-même prévoit par un certain nombre de dispositions la limitation même de l'impact de cette suppression. Je rappelle que la rédaction actuelle du Code général des collectivités territoriales est : « *le Conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du département* ». La Loi NOTRe ajoute : « *dans les domaines de compétence que la loi lui attribue* ».

Ainsi, le Département ne peut plus intervenir dans quelque domaine que ce soit sans justifier son action sur la base d'un texte juridique qui l'autorise à le faire selon un principe de spécialité d'intervention qui s'appliquait uniquement jusqu'à présent comme vous le savez aux EPCI. La loi précise que : « *sauf dispositions contraires, l'exécution des engagements juridiques financiers et budgétaires, pris par les départements et par les régions avant la date de publication de ladite loi en dehors des domaines de compétences que la loi leur attribue, se poursuit jusqu'au 31 décembre 2015.* »

Il ne s'agit pas de permettre d'engager de nouvelles actions relevant de la clause générale de compétence mais seulement de poursuivre l'exécution d'engagements qu'ils soient juridiques, financiers ou budgétaires déjà pris avant la publication de la Loi NOTRe.

En clair, malgré la suppression de la clause générale de compétence, les départements pourront donc continuer par exemple à contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements sous la forme de subventions d'investissement, c'est une partie importante de nos concours. Ils pourront aussi continuer à apporter un soutien technique aux communes et EPCI qui concernaient déjà les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau et la restauration et l'entretien des milieux aquatiques. Le soutien à l'exercice des compétences des communes ou leur groupement pourra donc se faire sous la forme d'un soutien technique dans des domaines spécifiquement prévus, mais non plus sous la forme de subventions de fonctionnement. C'est une nuance importante.

Les départements pourront de la même manière continuer à verser des subventions susceptibles d'être rattachées à un domaine de compétence partagée : culture, tourisme, sports, éducation populaire, langues régionales ou politiques publiques en faveur de la jeunesse. Nous pourrions continuer à apporter des soutiens spécifiques en faveur des territoires ruraux et enfin, nous pourrions continuer à apporter des soutiens sectoriels en matière d'économie avec accord de la Région, désormais chef de file dans ce domaine, le Département pourra contribuer au financement d'aides en faveur de la production agricole, notamment transformation ou commercialisation de produits agricoles, produits de la forêt ou produits de la pêche ou par délégation des communes et des EPCI au financement d'aides à l'immobilier d'entreprise.

Regardons maintenant les interventions départementales qui se trouvent confortées par la Loi NOTRe avec le maintien de compétences partagées. C'est tout ce qui concerne les

interventions du Département en matière de solidarité sociale et territoriale, mais aussi d'ingénierie publique. À partir du 1^{er} janvier 2016, le Département est également chargé de l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public conjointement avec l'État et en associant les EPCI. Très clairement, la Loi NOTRe vient involontairement conforter en quelque sorte les démarches que notre Département a pu initier à travers notamment le bouclier rural.

Qu'en est-il maintenant des nouvelles obligations pour les départements ? D'abord, nous serons tenus de rendre accessibles toutes nos informations publiques dans l'esprit de la démarche open data qui se généralise et dont on voit très bien l'intérêt. En sachant que la réutilisation de ces données devra désormais être possible. Plusieurs mesures visent à renforcer la transparence financière des collectivités territoriales, obligation de présenter à notre Assemblée les suites données à un rapport de la Chambre régionale des comptes dans un délai d'un an. Autre nouvelle obligation, c'est l'obligation de présenter une étude d'impact sur les dépenses de fonctionnement pour toute opération exceptionnelle d'investissement. Je suppose qu'un texte réglementaire devra venir préciser ce qu'est une opération exceptionnelle. Obligation également nous sera faite de présenter désormais la structure et l'évolution des dépenses des effectifs ainsi que l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel : tout ce qui est rémunération, avantages en nature, temps de travail, etc., et ce lors de l'examen du rapport d'orientation budgétaire.

Enfin, obligation de joindre au budget primitif et au Conseil d'administration une présentation brève et synthétique sur les informations financières essentielles de la collectivité pour mieux permettre aux citoyens de se faire une idée de ladite situation financière. La Loi NOTRe modifie également le délai d'envoi des rapports soumis à l'approbation de la Commission permanente en imposant l'envoi des rapports huit jours au moins avant la réunion de la Commission permanente.

Un mot sur l'évolution du schéma des EPCI. Je ne serai pas long sur ce sujet, vous connaissez tous le nouveau seuil que la loi impose en deçà duquel les EPCI doivent se regrouper. Après moult débats, la Commission mixte paritaire est tombée d'accord sur un seuil à 15 000. Le Préfet, ici comme ailleurs, a engagé les discussions ; vous avez dans le rapport une carte où figure en rose les territoires impactés, surtout sur le pays de Saint-Malo ou Fougères et puis un peu au sud en sachant que les délais pour cette nouvelle carte des EPCI, on le sait, est très contrainte. Donc, nous sommes un certain nombre ici à être engagés dans le travail de la Commission départementale que le Préfet réunit encore dans quelques jours.

Que pouvons-nous dire à ce stade de la préparation de la réforme territoriale pour ce qui concerne le Département d'Ille-et-Vilaine ? Avec un premier chapitre, qui somme toute, est le plus complexe au plan technique, ce sont les dispositions de la loi concernant les transferts de personnel et les transferts de charges. Les transferts de personnel sont prévus concernant les compétences transports, déchets et port le cas échéant. Avec une modalité de calcul ou de fixation de la base du transfert. La période de référence pour le calcul des transferts de charges, c'est sept ans minimum pour les charges d'investissement et trois ans maximum pour les charges transférées au titre des dépenses de fonctionnement.

La prochaine loi de finances devra également prévoir le transfert d'une partie de la contribution sur la valeur ajoutée, vous savez que nous en percevons une partie et, au titre

du transfert de la compétence transports, il y a donc une partie de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) qui ira des départements vers les régions.

Nos services et notre administration se sont mis en ordre de marche pour préparer au plan technique cette importante mise en œuvre avec des groupes de travail thématiques qui se sont constitués. Par ailleurs, des réunions techniques ont déjà eu lieu ou sont en cours avec la Région, les autres départements bretons et les EPCI concernés par ces transferts et des instances du pilotage de cette négociation seront mises en place rapidement. C'est un volet important, on a des rencontres également avec les organisations syndicales de la collectivité. De prochaines rencontres auront lieu début octobre. Que pouvons-nous dire des premiers échanges avec la Région d'une part, la métropole et les EPCI ?

Concernant la Région Bretagne, la Région a sollicité le Département par courrier en juillet afin de constituer un groupe technique sur les questions de développement économique et de transport en particulier ; par ailleurs, le Président de la Région Pierrick MASSIOT a indiqué vouloir donner toute sa place au Département dans le cadre des contractualisations avec les collectivités de proximité en tant que chef de file de l'équilibre des territoires. Une bonne volonté est donc affichée avec une limite bien compréhensible de la part de la Région, c'est l'imminence du renouvellement de l'Assemblée régionale et donc de l'exécutif qui pourrait conduire la Région à ne pas pouvoir prendre de positions précises sur les modalités de transfert avant le scrutin régional du mois de décembre. C'est vrai que ce scrutin vient percuter un peu un processus dont on voit bien qu'il nécessite néanmoins du temps et de l'énergie. C'était pour la Région Bretagne.

Pour ce qui est de Rennes métropole, c'est la volonté de privilégier l'approfondissement des coopérations entre nos deux collectivités qui est retenue. Le Président COUET l'a dit à plusieurs reprises et il l'a affirmé ici même dans cette enceinte, il n'y a pas de la part de Rennes métropole la volonté de s'élargir tant géographiquement que sur le plan des compétences et pour être très clair, si cela ne l'était déjà, il n'y aurait pas en Ille-et-Vilaine de scénario analogue au scénario lyonnais avec le Grand Lyon. Ce n'est pas le schéma retenu et on peut dire qu'il y a de part et d'autre, et le Président le confirmera, une volonté d'interpréter la Loi NOTRe à minima dans le Département d'Ille-et-Vilaine.

Voilà M. le Président, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire de façon extrêmement synthétique en ajoutant un dernier point contenu dans ce rapport, qui est un peu connexe au contenu de ce que je viens d'évoquer : le soutien à la création d'une chaire à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Rennes qui souhaite créer de nouvelles formations dans le domaine de la gouvernance territoriale. Sciences-po souhaite ainsi contribuer à l'émergence de nouvelles solutions et de nouvelles pratiques permettant la conduite de l'action publique locale. C'est un projet que l'IEP était venu nous présenter et il vous est proposé, à la faveur de ce rapport sur la mise en œuvre de la Loi NOTRe, de soutenir la création de cette chaire à l'IEP et d'octroyer de surcroît une subvention de 3 750 €.

A titre principal, il nous est demandé à travers ce rapport de donner mandat au Président pour engager avec les services du Département des discussions, avec la Région d'une part et Rennes métropole d'autre part, et d'autoriser le Président à engager un processus de réorganisation des services induits par la mise en œuvre de ladite Loi NOTRe. Voilà M. le Président.

M. CHENUT, Président : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. HUBERT, Mme LE CALLENNEC, M. PAUTREL, Mme BIARD, M. MELLET, M. MAHIEU.

M. HUBERT : Merci M. le Président, mes chers collègues. Cette loi dite Nouvelle Organisation Territoriale de la République reconnaît l'une des raisons d'être de notre institution départementale notamment dans le domaine de la solidarité sociale : les actions envers les personnes les plus fragiles et les plus démunies. Cette proximité dans l'action conduit à conserver toutes nos compétences dans ce domaine, voire à les partager avec Rennes métropole.

Dans la pratique, et dans un certain nombre de domaines, Rennes métropole exerce un certain nombre de ces compétences et intervient dans un certain nombre de domaines : le FSL (Fonds de Solidarité au Logement) , le FAJ (Fonds d'Aide au Jeune), etc. À la lecture du rapport, on voit que huit domaines peuvent être transférés à Rennes métropole, dont au moins trois, et si on regarde dans la liste des groupes de compétences, au moins cinq concernent l'action sociale. J'aurais aimé savoir quels sont les domaines qui pourront être transférés, partagés avec la métropole rennaise ? Merci.

M. CHENUT, Président : Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président. Notre collègue Louis HUBERT commence à poser des questions qu'on se pose tous, de savoir comment en effet le Département de l'Ille-et-Vilaine va digérer cette Loi NOTRe. Vous disiez hier, M. le Président, qu'elle avait été votée, qu'elle avait fait l'objet d'un consensus en commission paritaire. Nous continuons à affirmer que cette loi n'est pas la nôtre, si je peux m'exprimer ainsi et que ce rapport, comme vient de nous l'expliquer notre collègue François ANDRÉ, est un rapport qui nous présente la Loi NOTRe mais qui, à aucun moment, ne nous dit ce que l'assemblée départementale, votre majorité, a l'intention d'en faire.

Sur la méthode, nous l'avons combattu. En effet, le gouvernement a choisi de renforcer dans un premier temps les compétences des métropoles. Ensuite, le gouvernement a redécoupé les régions sauf la nôtre en Bretagne. Enfin, le gouvernement s'est attaché à ce qui aurait dû être la première des questions, à savoir redéfinir les compétences des uns et des autres. Cette suppression de la clause de compétence est un leurre. Quand on vous écoute d'ailleurs, cher collègue, on le sent puisqu'à tous les étages, il y a des dérogations.

Comme d'ailleurs il avait été prévu dans la loi qui a été abrogée, la loi de 2009 qui créait les conseillers territoriaux, il est certain que le sport, la culture, le tourisme restent des compétences partagées, c'était déjà le cas auparavant et quand on vous écoute, on voit bien qu'il va falloir continuer à discuter sur quasiment chacune des compétences donc cette loi n'a absolument rien clarifié. Elle n'a absolument rien simplifié, au contraire j'ai envie de dire et au final, là où on nous annonçait des économies, à aucun moment on ne voit où les économies vont se faire. Puisqu'il faut faire des économies dans notre pays, et tout le monde en est bien conscient ; vous l'êtes maintenant, vous l'étiez moins lorsque vous étiez dans l'opposition gouvernementale. En revanche, on se pose beaucoup de questions sur l'impact en termes de ressources humaines et en termes de finances pour l'ensemble de notre collectivité. C'est ce que je voulais dire en préambule.

Vous nous parlez du transfert de compétences aux régions. Là encore, nous aimerions savoir ce que le Département d'Ille-et-Vilaine compte garder comme compétences et transmettre à la Région. Vous nous parlez d'un groupe technique qui se met en place avec la

Région. Cela fait non pas des mois, mais des années qu'on sait qu'il va falloir discuter avec nos homologues de la Région. Je vous refais part, M. le Président, de notre souhait d'être associé. Vous avez pu constater que lorsqu'on ne l'est pas, on se demande ce qu'il se passe entre vous et c'est ce qui fait l'objet parfois de remarques publiques dans les médias.

Je préfère donc qu'on en discute entre nous en toute connaissance de cause avec la réserve que vous venez d'indiquer cher collègue en l'occurrence les élections régionales au mois de décembre et que les engagements de l'actuel Président n'engageront que lui, puisque je pense qu'il faut attendre quand même la mise en place de la nouvelle Assemblée quelle qu'elle soit. En revanche, cette question sur la compétence économique se pose depuis longtemps. Vous évoquez les ports et notre collègue Pierre-Yves MAHIEU aura l'occasion d'y revenir. Est-ce que le Département d'Ille-et-Vilaine veut garder IDEA ? Est-ce que le Département d'Ille-et-Vilaine veut garder les sociétés d'économie mixte ?

Ce n'est pas à la Région d'en décider pour nous, c'est à nous d'en décider pour nous et pour cela, il faut avoir un minimum d'informations pour prendre les bonnes décisions il faut avoir les outils d'aide à la décision. Donc, qu'est-ce qui est mis en place aujourd'hui ? Pour que nous Conseillers départementaux, de la majorité ou de la minorité, on puisse faire les bons choix ?

Sur Rennes métropole, la loi MAPTAM, vous l'avez rappelée, date de 2014 donc, j'imagine que Rennes métropole, comme vous venez de nous le dire, a l'intention d'interpréter à minima la loi MAPTAM et la Loi NOTRe. J'imagine que c'est fait, c'est décidé.

M. CHENUT, Président : Vous avez tort d'imaginer Mme LE CALLENNEC. Il ne faut pas imaginer des choses comme cela.

Mme LE CALLENNEC : Ce qui nous intéresse donc, c'est l'impact en termes de ressources humaines et en termes financiers pour notre département. Le choix de Rennes métropole de prendre comme le disait notre collègue tel ou tel groupe de compétences, va avoir des conséquences pour notre département. Là aussi comme on n'est pas associés, comme il n'y a pas de transparence sur le sujet, on se pose des tas de questions.

Sur la solidarité sociale, vous nous dites que la Loi NOTRe conforte le bouclier rural. Cependant, je rappelle que le bouclier rural n'empêche pas la fermeture des trésoreries ni la fermeture des gendarmeries. Donc, je continue à me poser la question de savoir en quoi ce bouclier rural va en effet aider nos communes rurales à arrêter de se dépeupler. Le Président de la République nous a annoncé des mesures lorsqu'il est allé à Vesoul pour nous dire qu'il avait bien compris qu'il y avait des problèmes dans le milieu rural. D'ailleurs, j'aimerais savoir concrètement sur les 500 M€ qu'il a annoncés combien pour nous ? C'est toujours la question que l'on peut se poser, cela ne va pas loin, 500 M€ divisés par 100 départements. Là encore, une fois, je crois qu'il ne faut pas leurrer les maires des communes rurales. Vous insistez sur l'ingénierie. Là oui, il y a des besoins. Donc, concrètement, comment ici dans cette Assemblée départementale peut-on travailler à une ingénierie à l'attention et au service des élus locaux parce qu'il y a des besoins. Je ne ferai pas l'épisode du droit des sols donc il y a une demande : est-ce que le Département va la satisfaire ?

Enfin, je terminerai sur ce que vous nous demandez de voter, M. le Président « *me donner mandat pour engager avec les services du Département les discussions avec la Région et la métropole pour la mise en œuvre de la nouvelle répartition des compétences fixées par la Loi NOTRe.* » C'est déjà engagé, vous nous l'avez dit, donc, vous nous

demandez de vous donner mandat alors que les discussions existent déjà et vous ne nous précisez pas si vous nous associez à ces discussions.

Deuxième chose : « *engager le processus de réorganisation des services et mise en place des mesures en matière de ressources humaines* ». On aurait envie de rajouter « *et en matière financière* » puisque vous l'avez dit, l'impact va être énorme et notamment pour ce qui concerne le transfert des transports interurbains et scolaires. On ne peut donc pas voter un rapport comme celui-là avec vous parce que d'abord il décrit ce que la Loi NOTRe nous enseigne, il ne nous dit pas si l'on va être davantage associés. Ces mois derniers nous ont apporté la preuve qu'on ne l'a pas été, et qu'on n'a pas la certitude d'avoir les bons éléments pour nous déterminer, en tant que Conseillers départementaux, sur la mise en œuvre concrète de cette Loi NOTRe – je terminerai par là – que nous n'avons pas votée au niveau national quand bien même une commission mixte paritaire s'entend, ce n'est pas pour cela que la loi est bonne.

M. CHENUT, Président : C'est une lecture vraiment très personnelle et même sur le plan législatif, éminemment contestable. Nous allons y revenir. Mme BIARD.

Mme BIARD : Merci M. le Président. Je voulais déjà dans un premier temps rebondir sur les propos qui ont déjà été tenus sur la forme du rapport et sur la nécessité d'avoir plus de clarté sur le devenir de chaque compétence du Département. Je prends pour exemple la commission numéro 2, celle à laquelle je siège, et où, effectivement, on a les compétences culture, sport, petite enfance, enfance, etc., sur lesquelles, a priori, il n'y a pas de modification par rapport à l'existant puisque cela demeure des compétences soit pleines et entières soit partagées au niveau du Département. Je voudrais donc que vous nous confirmiez si précisément chacune de ces compétences de la commission numéro 2 est bien maintenue telle quelle dans les mêmes conditions qu'hier. Je pense que cette analyse, compétence par compétence, devra être faite au niveau de chacune des commissions départementales. C'est la première chose.

Je souhaite rajouter une deuxième chose. Vous dites qu'un certain nombre d'évolutions sont présentées dans ce rapport, je pense qu'il y en a une qui est aussi fondamentale : les EPCI vont être modifiés et donc la relation entre le Département et ces EPCI modifiés va aussi changer de nature dans un certain nombre de cas. Par exemple, il y a la possibilité sur le pays de Fougères, que je connais bien, d'une création d'une communauté d'agglomération et forcément les relations entre le Département et cette communauté d'agglomération vont être différentes de celles qu'elles sont aujourd'hui. Je pense que cela fait partie aussi des choses sur lesquelles il devrait y avoir une analyse forte, ce qu'on ne retrouve pas dans le rapport que vous nous présentez aujourd'hui. Même en tant que perspective.

M. CHENUT, Président : Il y a des perspectives qui ne relèvent pas de notre initiative, mais là aussi, j'y reviendrai. Ou on nous le reprocherait vivement. M. PAUTREL.

M. PAUTREL : M. le Président, c'est vrai, cette Loi NOTRe m'inquiète fortement par rapport à l'équilibre territorial et à la représentation des territoires. J'ai de plus en plus le sentiment que cette Loi NOTRe va construire de grands ensembles qui vont supprimer une bonne partie de notre proximité. Elle vise également à supprimer en grande partie les élus locaux qui, au quotidien, œuvrent au service de leur population et de leur territoire. Quelque part, il y a un côté ruralicide dans tout cela et c'est quelque chose qui, personnellement, m'inquiète beaucoup.

Par rapport au rapport qui nous est présenté ce matin, je vais rejoindre les propos d'Isabelle LE CALLENNEC. Il est inscrit : « *en conclusion je vous propose de me donner mandat pour engager avec les services du Département les discussions avec la Région et la métropole* ». J'aurais bien aimé qu'on ait la feuille de route du Département, qu'on sache précisément quel sera l'objet des discussions et quelles positions du Département seront défendues par vous. Aujourd'hui, il y a un certain nombre d'interrogations sur la gestion des compétences. Est-ce que la Région gardera les compétences ou les délèguera au Département ? C'est un vrai sujet aujourd'hui, précisément, sur toutes ces modifications futures, quelle est votre position sur le sujet et à quoi peut-on s'attendre en matière d'organisation de notre collectivité pour les prochaines années ? Voilà M. le Président.

M. CHENUT, Président : M. MELLET.

M. MELLET : M. le Président, les questions que je voulais poser ont déjà été un peu évoquées. Néanmoins, dans le domaine du transfert de la compétence économique à la Région, cela va avoir des compétences relativement importantes sur un certain nombre d'institutions sur notre territoire. Je pense notamment à IDEA35 qui, demain, va sûrement être remise en question. Quel est le devenir de cette institution au service de nos collectivités et qui vraiment nous rend service ? Est-ce que vous avez déjà évoqué des scénarios avec la Région sur cette institution ? Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'attendre qu'il y ait de nouvelles élections et qu'il y ait changement ou non à la Région prochainement pour déjà partager et se poser les questions et réfléchir au devenir d'IDEA35.

Par ailleurs, quel est le devenir aussi de CAP35 ? Est-ce que vous avez des pistes ? Là aussi, c'est vraiment un service qui permet à nos artisans et commerçants dans nos communes rurales de bénéficier d'aides pour leur survie.

Par ailleurs, j'aimerais savoir si dans le domaine de l'agriculture, les aides seront pérennisées telles qu'elles existent aujourd'hui malgré ce transfert de compétence économique à la Région. Merci.

M. CHENUT, Président : M. MAHIEU.

M. MAHIEU : Je vais reprendre par la fin ce que viennent de dire mes collègues. Effectivement, on a abordé hier pas mal de questions d'ordre agricole et M. MARQUET évoquait les relations fructueuses avec la chambre consulaire. Quand on regarde dans ce qui est présenté dans la Loi NOTRe, il semblerait que les modalités mêmes d'intervention et d'accompagnement de la politique agricole en matière économique soient très restrictives. Donc, ma question était la suivante : à quel moment pourrions-nous aborder les modalités qui nous semblent utiles de déployer et que nous pourrions ou non déployer pour offrir des perspectives au secteur agricole de notre Département ?

Le deuxième point sur lequel je voulais avoir quelques éclairages sur les modalités de fonctionnement, c'est un peu la question que sous-tendait Mme LE CALLENNEC. Elle concerne bien sûr pour moi le port départemental de Cancale. Je vois que le calendrier est très contraint et très restreint, très exigeant. Je voudrais savoir comment les acteurs locaux vont pouvoir être associés à la conséquence d'un éventuel transfert du port sachant qu'il y a entre la ville et le Département une convention particulière et qu'il y a déjà entre Saint-Malo et le Conseil régional des liens sur le fonctionnement du port de pêche. Si le délai est court, il faut absolument qu'on puisse travailler de concert pour que cela n'entraîne pas de difficultés y compris sur la gestion de certains espaces publics. Merci.

M. CHENUT, Président : M. MARQUET.

M. MARQUET : Il y a un certain nombre de thématiques sur lesquelles je peux effectivement vous apporter des précisions, ou tout au moins vous faire part de mes réflexions. En préambule, je reviendrai sur la question de la non-information que certains évoquent dans cette séance. J'avoue être un peu surpris, car un comité de suivi sur la réforme territoriale est en place depuis déjà plusieurs mois. Il y a eu une réunion relativement récemment, à savoir la semaine dernière, à laquelle la minorité était représentée. Donc, je m'interroge pour savoir si ceux qui disent qu'ils ne sont pas au courant échantent avec leurs collègues. Les sujets sont abordés dans ce contexte. Mme LE CALLENNEC, je suis désolé, il y a un comité de suivi, mais manifestement vous n'êtes pas au courant de ce qu'il s'y passe. C'est le premier point.

Deuxième point sur les trois volets de la partie économique qui est fortement impactée par rapport à nos modalités d'actions actuelles. On n'est pas « l'arme au pied », je crois qu'il faut être très clair là-dessus et d'ailleurs nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, y compris dans cette enceinte, la loi effectivement ne nous permettra plus d'intervenir sur le plan des aides directes auprès des entreprises, et ceci très rapidement puisqu'on peut le faire jusqu'à décembre 2015, mais à compter du 1^{er} janvier 2016, ce n'est plus possible. C'est effectivement une question qui a été évoquée, discutée, présentée lors du comité d'engagement sur les aides économiques – et auquel aussi vous êtes partie prenante, je le rappelle, au niveau de la minorité – en indiquant bien effectivement explicitement et conformément à la loi que les aides économiques directes seront terminées à compter du 1^{er} janvier 2016. Nous sommes donc dans une logique de gestion des derniers dossiers d'ici la fin de l'année dans le cadre des enveloppes qui sont les nôtres actuellement.

Concernant les organismes auxquels nous participons ou que nous avons contribué à créer, et la question plus spécifique d'IDEA35. Là aussi, on n'est pas non plus « l'arme au pied » et vous le savez bien puisque vous avez participé à l'Assemblée générale d'IDEA35 et vous êtes associés à un certain nombre de discussions sur son avenir. Bien évidemment, c'est un sujet qui nous préoccupe, que nous prenons à bras-le-corps, ce qui d'ailleurs a motivé une réunion à destination de l'ensemble des Présidents des communautés de communes à l'invitation du Président le 3 octobre prochain pour précisément, entre autres sujets, aborder cette question de l'avenir d'IDEA35. J'entends bien effectivement les communautés de communes qui disent que c'est un outil important, j'ai entendu mon collègue le dire, mais d'autres collègues le disent, sur le territoire. C'est évidemment un outil que nous avons mis en place avec la volonté partagée des communautés de communes. Je crois aussi que dans la période qui vient, il faudra que chacun prenne ses responsabilités.

Les communautés de communes, les EPCI, ont des compétences, des recettes qui leurs permettent éventuellement d'agir sur le plan économique. Je pense que nous avons tous envie, d'une certaine manière, que l'outil IDEA35 ou une autre forme, de toute façon je pense qu'on sera bien obligés de penser à une autre forme, puisse perdurer ou tout au moins qu'un certain nombre de missions puissent continuer et soient efficaces sur le territoire, dans des logiques de mutualisations au niveau des différents territoires. Ce qui évite aussi à chacune des communautés communes de se doter d'un service économique plein et entier grâce à cet effet de mutualisations.

C'est un peu l'enjeu de la discussion que nous aurons le 3 octobre avec les Présidents

de communautés et du processus que nous mettons en place derrière de faire en sorte que les communautés de communes qui disent qu'elles sont attachées à cet outil et, je le comprends parce qu'effectivement cela correspond bien à un service rendu, prennent aussi leurs responsabilités en matière de suite et le Département va jouer là-dessus son rôle pour accompagner cette réflexion, pour proposer des scénarios d'évolution en lien d'ailleurs avec le directoire aussi d'IDEA35 qui associe les chefs d'entreprise. Là-dessus, nous avons la volonté effectivement de prendre à bras-le-corps ce sujet et de faire en sorte que tous les protagonistes s'impliquent et s'investissent dans la réflexion pour imaginer des suites possibles, sans doute sous une modalité qui ne sera pas celle d'IDEA35 actuellement puisque de toute façon la loi ne nous le permettra pas.

Le calendrier est aussi clair, je crois que c'est très clairement décrit dans le texte qui a été présenté, ainsi que dans le texte de loi. Nous avons environ un an pour fonder une nouvelle dynamique ou tout au moins y contribuer. Évidemment, il ne va pas falloir perdre de temps, car quand je dis un an, cela veut dire qu'à compter de mi-2016, il faut que le scénario clair d'évolution soit posé et que les modalités de sa mise en œuvre soient effectives. On s'inscrit dans cette logique aussi. Voilà pour la partie IDEA35.

Je pense que nous avons aussi sur le plan économique toute une série d'interventions auprès d'organismes de soutien à l'économie. Je reviendrai sur le cas particulier de l'agriculture ensuite. Nous avons toute une série d'interventions et cela ne peut pas être sans incidence par rapport à l'évolution de ces structures compte tenu des niveaux de participation que nous pouvons avoir dans un certain nombre de cas. Là aussi, nous allons nous engager dans un processus à la fois de concertation avec nos partenaires extérieurs bien évidemment, mais aussi dans un processus de concertation avec les autres collectivités. Évidemment avec la Région. Je rappelle que le texte de loi tel qu'il est voté actuellement, pendant cette période transitoire de l'année 2016, sera mis en place à l'initiative de la Région, un comité territorial d'action publique qui doit être le lieu du débat sur l'évolution des organismes avec les Conseillers départementaux concernés, les communes et les EPCI, de manière aussi à achever d'une certaine façon, je reprends le texte de la loi « *la réorganisation de ces organismes* ». Nous avons donc un cadre dans lequel nous pourrions agir en concertation avec les autres collectivités territoriales dans le cadre de ce comité territorial d'action publique.

Bien sûr, je suis aussi conscient comme vous qu'on a un problème de calendrier puisque les exécutifs régionaux, et c'est la loi démocratique, ne seront sans doute pas opérationnels avant le début d'année prochaine. Donc, on aura effectivement à travailler dans un calendrier serré, mais en tout cas, le cadre est prévu, les cadres de discussions sont prévus, les travaux internes sont démarrés, les concertations avec les différents partenaires sont en cours, on n'est pas l'arme au pied. Je crois que là-dessus, il faut arrêter de dire qu'on attend et qu'on ne sait pas très bien ce qu'il va se passer, etc. On a bien pris le sujet et je le redis à bras-le-corps.

Concernant le domaine spécifique de l'agriculture, je participais cette semaine à une réunion, le B5, avec le Vice-Président en charge de l'agriculture au niveau de la Région et l'ensemble des vice-présidents en charge de ce domaine dans les différents départements bretons, nous étions tous présents : Morbihan, Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine pour justement regarder quelles étaient les implications de la Loi NOTRe et le positionnement des différents départements par rapport à ces évolutions. Je vais juste vous lire quelque chose

qui peut peut-être vous éclairer pour la suite, concernant ce domaine spécifique de l'agriculture.

Le titre trois de la loi s'appelle « solidarité et égalité des territoires ». Je pense que ce n'est pas un hasard si c'est placé sous ce chapitre-là. L'article dit : « *Par dérogation à l'article L. 511-2, le Département peut par convention avec la Région et en complément de celle-ci participer à des subventions au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises exerçant dans les activités de production, de commercialisation, et de transformation des produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche. Les aides du Département ont pour objet de permettre à ces organisations et à ces entreprises d'acquérir, de moderniser ou d'améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de leurs produits ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement.* » C'est un amendement qui a été proposé par un sénateur, qui a été accepté par tout le monde et qui précise effectivement nos possibilités d'intervention dans le domaine de l'agriculture au sens large. Vous avez bien mesuré le fait que c'est au sens large, puisqu'il est question aussi d'entreprises. Je crois que c'est un peu le cadre dans lequel nous pouvons travailler, cela doit se faire par convention avec la Région.

À ce stade, les décisions ne sont pas prises très concrètement en ce qui nous concerne, elles ne sont pas prises d'ailleurs ailleurs, ni dans le Département du Finistère, ni dans le Département des Côtes-d'Armor. Je mettrai à part peut-être nos collègues du Morbihan qui ont une position très marquée puisqu'ils ont décidé d'arrêter toute aide économique sur la totalité des champs concernés par l'économie, mais je ne pense pas que ce soit une position qui pour l'instant est partagée par l'ensemble des départements. En tout cas, ce n'est pas la tendance qui se dégage. Je le redis, il nous reviendra de décider ce que l'on peut faire, dans quelles conditions, dans le cadre de nos contraintes budgétaires. Cela fait partie aussi du débat budgétaire au-delà du débat des compétences. Par contre, le cadre législatif nous permet un certain nombre d'interventions. C'est pour répondre à la question plus précise de M. MAHIEU sur le volet agricole.

Pour terminer, je trouve que c'est un peu agaçant, beaucoup de contestations autour du dispositif Bouclier Rural en disant que cela ne sert pas grand-chose, etc. On a participé il y a peu de temps à une commission Bouclier Rural sous la présidence d'Isabelle COURTIGNE. Il y a un certain nombre de communes, voire de représentants ici, de territoires qui se plaignent de l'inefficacité du Bouclier Rural. On a quand même passé deux dossiers sur l'aménagement de commerces, en particulier de restaurants, pour des montants qui sont non négligeables dont un montant de 188 000 € pour la commune de Poilley. J'ai tendance à penser, de temps en temps, qu'il y a le discours qu'on tient en tribune et la réalité du terrain qui fait qu'il y a une certaine efficacité malgré tout du dispositif et en tout cas sur le terrain, on ne s'en plaint pas trop.

M. CHENUT, Président : M. MARTINS.

M. MARTINS : M. le Président, permettez-moi d'avoir un propos en deux temps, sur les propos plutôt généraux concernant la Loi NOTRe et un propos plus technique sur les montants et le périmètre du transfert.

Sur le premier, on vit tous de contradictions. Pendant longtemps, on a entendu beaucoup d'entre nous réclamer la fin des départements. Réclamer la suppression de la

clause générale de compétence et, peut-être que je n'ai pas tout compris, mais j'entends aujourd'hui à travers certains propos : *« Oui, mais si on ne peut plus intervenir là, si on ne peut plus faire ceci, si on ne peut plus faire cela, que va devenir notre commune ? Qu'allons-nous devenir sans le soutien du Département ? Qui va faire le développement économique, qui va s'occuper d'IDEA, qui va faire la politique agricole ? »* Je crois qu'on vit de ces contractions perpétuelles, mais chez les radicaux, tout est clair : nous sommes des départementalistes. En la matière, on se réjouit que cette loi conforte à la fois les solidarités territoriales et l'équilibre territorial et les solidarités familiales. C'était pour le propos général.

Sur la discussion technique, on ne peut pas dire là aussi tout et son contraire. Le Président n'est pas rentré dans une discussion politique et il l'a dit, M. le rapporteur l'a rappelé. On est évidemment d'abord sur une discussion technique qu'elle nous plaise ou non. Notre responsabilité ici en tant qu'élus du Département, c'est de réussir sa mise en œuvre et de faire en sorte que sa mise en œuvre réponde aux intérêts de la collectivité départementale et des habitants du département. C'est cela, notre rôle aujourd'hui.

Je voudrais vous corriger également sur un second point. Le Président va peut-être le faire et je ne boude pas mon plaisir. Vous laissez entendre que le texte de la Loi NOTRe, tel qu'il est sorti du Parlement, serait le fruit d'un petit conciliabule entre quelques députés, quelques sénateurs, qui au coin d'une table se seraient mis d'accord en Commission mixte paritaire. Non, la Loi NOTRe est issue d'un compromis trouvé par une commission mixte paritaire, soumise au vote ensuite des deux Assemblées, dans laquelle une plus large majorité s'est retrouvée et en particulier au Sénat puisque, permettez-moi de dire et de constater, que les deux sénateurs d'opposition nationale en Ile-et-Vilaine ont voté le texte de compromis issu de la Commission mixte paritaire. Je tenais quand même à le rappeler pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté à ce sujet.

M. CHENUT, Président : Merci. Quelques points. Effectivement celui-ci est d'importance y compris quand on est parlementaire, ce n'est pas mon cas, mais Mme LE CALLENNEC, c'est le vôtre. Considérer qu'une loi n'est pas bonne parce que vous, individuellement, vous ne l'avez pas votée, mais on sait que vous cette tendance à être souvent sur des votes de radicalité, il est même apparu à plusieurs reprises qu'au sein de votre groupe, vous soyez la seule à ne pas voter donc c'est une singularité qui vous appartient, que vous pouvez revendiquer, mais qui n'engage pas tous les autres et qu'une commission mixte paritaire, ce n'est pas rien. On peut considérer que chacune des Assemblées y envoie les sénateurs et les députés les plus impliqués et les plus porteurs du dossier, ceux qui en ont suivi tout le cheminement et qu'arrivé à ce point de compromis, c'était compliqué. Ceci a bien été acté, y compris par le Sénat où il n'y a pas une majorité de gauche dans cette institution. Peut-être que vous ne l'avez pas votée, c'est fort possible, mais elle a été votée par une large majorité de parlementaires tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat et je pense que ceci mérite quand même d'être rappelé.

Il y a quand même fondamentalement une contradiction dans vos propos et dans ceux d'un certain nombre de vos collègues sur le fait de nous dire aujourd'hui « on ne sait pas dans le détail ce que vous allez proposer ». On viendrait avec un projet totalement ficelé vous dire : « voilà, nous allons faire faire cela », pour une loi qui a été promulguée le 8 août et qui a eu je le rappelle jusqu'au dernier moment sur des points extrêmement importants des allers-retours. La question des transports, par exemple, a fait l'objet de votes contradictoires jusqu'à la mi-juillet, donc, il était forcément totalement impossible de rentrer dans des discussions

techniques alors que rien n'était stabilisé et qu'il aura vraiment fallu attendre la dernière période du mois de juillet et la promulgation pour savoir quel était le socle possible des discussions. Demander à la rentrée alors que nous engageons un processus, mais nous en mesurons bien les contraintes et aussi les délais qui sont des délais qui nous permettent les mises en œuvre de ces dispositions, c'est le 1^{er} janvier 2017, cela nous donne seize bons mois pour y travailler. C'est même le 1^{er} septembre 2017 pour les transports scolaires donc ne confondons pas vitesse et précipitation et nos instances internes auront tout le temps d'être associées comme c'est déjà le cas.

Je suis quand même assez stupéfait, de ce discours. Comme on ne sait pas, on dit des choses, souvent des choses plus qu'approximatives et en tout cas caractérisées par le fait que c'est toujours le pire qui est imaginé, mais systématiquement quand on est dans les actes, on voit que ce pire n'est jamais vérifié.

Donc, le procès d'intention permanent, certes, mais comme méthode c'est un peu court et à la limite cela va finir par vous porter un problème de crédibilité parce qu'à force d'affirmer des choses qui ne se vérifient jamais, cela va finir par se voir Mme LE CALLENNEC. Permettez-moi de vous le dire.

Je crois que cette méthode n'est donc pas la bonne et que nous avons pris depuis un certain temps notamment comme mesure la constitution d'un groupe de suivi qui a été très régulièrement réuni et qui s'est encore réuni il y a huit jours. Pour montrer l'importance de ce groupe et celle que j'attache personnellement à ce dossier, alors que j'en ai délégué la présidence à François ANDRÉ, j'ai participé à la totalité de la dernière réunion. Vous aviez quelques collègues présents, je ne sais pas quel retour ils vous ont fait. S'il est incomplet, demandez-nous l'exhaustivité des rapports, mais nous avons fait un point d'étape commenté et d'ailleurs, il m'avait semblé que cela s'était passé dans une excellente ambiance et qu'aucune question de vos collègues n'était restée sans réponse. J'ai bien fait de dire : « est-ce qu'il y a encore des questions ? ». On ne pouvait pas y consacrer le temps nécessaire, mais il n'y en avait plus. D'un seul coup, elles semblent avoir prospéré, mais cela fait quand même moins de huit jours qu'on a réuni ce groupe.

Vous nous dites de vous associer à tout, mais quand je vois le peu d'effet quand on vous associe à un certain nombre de dispositifs, on a l'impression que la réunion n'a pas eu lieu, je me dis qu'on n'a pas intérêt à multiplier cela parce que c'est une perte de temps pour tout le monde. Pour nous aussi parce qu'on se mobilise et puis manifestement ce n'est pas entendu.

Je vous donne toute une série d'informations. Vous nous dites, par exemple, qu'il va y avoir un impact financier, je reprends votre terme « énorme ». Non, ou alors vous ne savez pas comment les choses fonctionnent, mais je ne peux pas imaginer cela. Le principe d'un transfert, c'est la neutralité la plus parfaite possible, dans un transfert de compétences il y a des règles précises qui ont été mises en place dans de nombreuses autres institutions. Le transfert de la voirie, cela peut être complexe, car il y a les charges directes et les charges indirectes, je vois que dans d'autres collectivités qui ont eu à gérer cet exercice, Rennes Métropole par exemple qui vient de reprendre la voirie de 43 communes, et vous avez des amis qui sont pourtant des experts en finances publiques. M. BRETEAU pour ne pas le citer. Il y a eu un vote unanime sur une clé de calcul de ces dispositifs, cela veut dire que quand on est entre personnes de bonne volonté et d'honnêteté, on arrive à évaluer précisément les

choses et dans ce principe de neutralité c'est-à-dire que si on fait moins cinquante sur la dépense, on fera moins cinquante sur la recette donc neutralité budgétaire. Les chiffres peuvent être importants, mais ce qui compte, c'est bien l'équilibre budgétaire, il ne doit pas être altéré par des mécanismes de transfert.

On nous pose des questions : est-ce que IDEA sera maintenue ? La loi est très claire, non. Vous devriez le savoir, c'est dans la loi. Au 1^{er} janvier 2017, les Départements ne sont plus habilités à participer au financement d'une agence de développement économique. Au 1^{er} janvier 2017. Dès l'assemblée générale d'IDEA qui s'est tenue au mois d'avril me semble-t-il ou début mai, j'ai très clairement interpellé l'Assemblée générale et toutes les collectivités et communautés de communes présentes en leur disant : selon toute vraisemblance – c'était une anticipation, mais elle s'est vérifiée – les Départements ne seront plus en capacité d'intervenir à l'horizon 2017. Nous avons collectivement un an et demi pour y travailler et donc nous organisons un premier temps d'échange le 3 octobre prochain, où sont conviés tous les présidents de communautés. Ils pourront se faire accompagner des Vice-Présidents qui le souhaitent pour avoir un temps d'échange : quelles sont les attentes des territoires ? Quels moyens ils sont prêts à mettre en face ? Parce que très clairement, ce ne sera plus de notre responsabilité à terme.

Inversement, quand il s'agit de financer nos dépenses sociales obligatoires, on ne demande pas aux communes ou aux communautés de les financer à notre place. On doit assumer le RSA (Revenu de Solidarité Active), les personnes âgées, le handicap et ce socle de compétences, on le fait seuls. La loi organise donc des transferts et des transferts de ressources, simplement nous avons le souci de faire en sorte que cela se passe dans le meilleur ordre possible, étape par étape. Il y aura des propositions, mais qui ne peuvent en aucun cas être des propositions unilatérales. D'un côté, on nous dit « quelle est la position de la Région ? » Et de l'autre on nous dit « mais comme il y aura un renouvellement de l'exécutif, aujourd'hui, on ne peut pas demander est-ce que vous voulez une gestion en régie directe ou déléguée ? »

C'est une hypothèse, elle peut être totalement inversée selon le cours des choses. Même sans alternance politique, un nouvel exécutif peut avoir une approche différente de ces questions. On est donc dans l'expertise et l'évaluation technique dans nos institutions pour que les données qu'il faudra mettre sur la table soient disponibles le moment venu exactement combien cela coûte, les moyens humains, les conventions et les contrats. Je rappelle notamment que sur la question des transports, nous sommes essentiellement dans le cadre de contrats et peu en gestion directe. Donc, là, le problème est un peu plus simple, il s'agit de transférer des contrats et non pas des personnels et des moyens financiers directs. Ces questions-là viendront donc le moment venu.

Vous nous demandez « quel est le choix de Rennes métropole ? » Mais, il n'y a pas un choix unilatéral de Rennes métropole, il y aura nécessairement discussions, ceci a été rappelé. La logique est bien un choix à minima donc, la loi dit « au moins trois compétences parmi les sept ». Dans ces compétences, la volonté partagée est d'aller sur celles qui sont les moins impactantes par rapport à notre socle de compétences sociales. Par contre, il faudra bien en dégager trois, plutôt celles qui sont en rapport avec la politique de la ville ou l'insertion des jeunes où nos dispositifs sont relativement limités et où inversement par contre Rennes métropole a déjà, notamment dans le cadre de la politique de la ville, des dispositifs qui fonctionnent. Par contre, les collèges bien évidemment non, nous ne proposerons pas le

transfert des collèges parce que ce n'est pas notre volonté et ce n'est pas notre conception des départements.

Mme LE CALLENNEC, dans les débats parlementaires, cela figure dans les minutes pas plus tard qu'au mois de janvier dernier alors que vous vous apprêtiez pourtant à conduire cette bataille électorale, vous vous étiez écriée : « supprimons les départements ! ». Il est vrai qu'avec un projet comme cela, cela peut être un peu compliqué de mobiliser une équipe sur un projet départemental, mais c'était votre expression dans les minutes de l'Assemblée Nationale : supprimons les départements. Le moment venu, Mme LE CALLENNEC, je n'ai pas terminé. Je pense qu'il faut quand même un peu de constance et de cohérence. On se rappelle aussi, quand M. BALLADUR était venu au Ponant à Pacé, votre vibrant plaidoyer : « supprimons la clause de compétence générale ! ». C'était à ce moment-là sans autre forme de procès annoncer la fin anticipée des Départements dont M. BALLADUR voulait l'évaporation. Il y a quand même un petit problème de cohérence et de ligne directrice sur la vision que vous avez de l'avenir de notre Institution. Heureusement que nous avons des perspectives beaucoup plus porteuses malgré les difficultés du moment pour l'inscrire dans la durée et notamment sur le cœur de nos compétences.

M. PAUTREL, vous êtes habitué parfois à des formules-chocs. Je ne sais pas si c'est votre marque de fabrique ou si parfois cela dépasse votre propre pensée, mais « ruralicide ». Je pense que ce qui pourrait être ruralicide pour un certain nombre de petites communes, et j'en ai beaucoup rencontré déjà, c'est le statu quo, c'est l'absence de perspectives. Y compris par rapport au discours très prégnant sur l'asphyxie financière de ces petites communes, je pense qu'il faut bien regarder la réalité des choses. Est-ce que vous savez que 60 de ces petites communes ont vu en 2015 leur dotation financière de l'État augmenter ? Est-ce que vous le savez ? 60. Est-ce que vous savez que pour 180 de ces communes du Département et toutes ces petites communes, l'impact des réductions financières est inférieur à 1 % de leurs ressources totales ? Et je compte la totalité des dotations : la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), la DNP (Dotation Nationale de Péréquation). Et je ne compte pas, M. MARTINS, les effets de péréquation du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) où la totalité, sauf au Châteaugiron, des communautés de communes reçoivent un fonds qui progresse fortement dans ce domaine. Pour 75 % des communes du Département, l'impact financier est inférieur à 2 % et l'effort est supporté en quasi-totalité par les communes les mieux dotées, la périphérie rennaise, des communes comme Châteaubourg, Châteaugiron, Vitré, qui ont des potentiels fiscaux importants ou en tout cas bien meilleurs que celui des petites communes, mais les petites communes sont les plus réservées.

Dans ces réductions, c'est bien la première fois que les mécanismes mis en place sont de véritables mécanismes de péréquation avec un objectif justement de solidarité vers les territoires les moins favorisés donc je pense que c'est important de le dire. Nous avons tous les éléments, les listes et M. PAUTREL, votre commune a vu ses dotations augmenter. Modestement, mais elles ont augmenté de 1,5 % par rapport à 2014, c'est une situation qui mériterait quand même dans le contexte général de difficultés, d'être dit aussi parce que je ne crois pas que ce soit des mesures « ruralicides » en l'occurrence.

Sur le bouclier rural, je ne voudrais pas non plus être cruel, mais le Département assume la totalité de ses responsabilités, il s'est engagé financièrement dans ce dispositif. Une inscription de 2 M€. 700 000 € ont déjà été alloués dans le cadre de six dossiers dont le

prochain, si la Commission permanente en est d'accord, concernera également une commune de votre secteur et à un niveau tout à fait significatif. Nous sommes sur des attributions qui varient en moyenne entre 100 et 150 000 €. 700 000 € uniquement sur cette année. Je veux bien qu'on dise que cela ne sert à rien et à ce moment-là, on va supprimer cette enveloppe. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne proposition. En tout cas, nous ne la ferons pas parce que nous avons bien mesuré son intérêt lorsque l'on en discute avec les territoires. Ce sont des maisons médicales, des soutiens aux derniers commerces, et la liste des dossiers en cours d'instruction est en train de s'étoffer.

Sur la question des ports également, je considère que nous n'avons pas nécessairement vocation à garder la gestion de ce dispositif qui concerne deux sites. Nous sommes donc interrogés par le Préfet qui nous demande notre orientation. Il y a eu des échanges informels avec nos collègues donc j'envisage de dire que nous n'envisageons pas, mais qu'on se comprenne bien aussi, il ne s'agit pas que sans la négociation à venir on laisse toutes les charges au Département et que l'on prenne tous les bénéfices. Là aussi, le principe de neutralité de l'opération : on prend l'actif et le passif dans ce cas-là, on ne prend pas que l'actif sinon ce ne serait pas de bonne gestion pour le Département. Nous mettrons tous les chiffres sur la table, les méthodes sont connues. Ce sont les comptes administratifs sur tant d'années pour l'investissement, sur tant d'années pour le fonctionnement, mais là aussi, nous sommes bien dans une logique de neutralité, il ne faut pas que certains puissent imaginer qu'il y aurait là une manne à capter. Si c'était le cas, cela voudrait dire que le Département n'aurait pas bien fait son travail. On essaiera donc, M. MARTINS de bien faire notre travail et de faire en sorte que la neutralité soit, dans ce domaine comme dans d'autres, respectée.

On nous demande de nous positionner sur l'évolution des EPCI. Mes chers collègues, il n'appartient pas à l'Assemblée départementale de dire qui doit aller avec qui, qui doit fusionner, qui doit se marier ou se pacser avec tel ou tel. Laissons ce débat se développer, il est placé sous la responsabilité de Monsieur le Préfet dans le cadre de la commission départementale de coopération intercommunale. Les délais sont contraints, mais ils sont ceux que la loi a posés, donc nous en prenons acte et dans les mois qui viennent, dès le 12, le Préfet présentera ses propositions. Il appartient d'abord aux communes, aux communautés d'envisager leur mode de coopération et puis ce débat va se dérouler. J'ai eu l'occasion de le dire hier à l'occasion du débat sur les contrats de territoires, il sera finalisé d'ici le mois de juin, on aura alors une vision de la nouvelle carte qui aura vocation à s'appliquer au 1^{er} janvier 2017. On peut imaginer sans doute avec un nombre de communautés qui sera de l'ordre de dix-sept ou dix-huit au lieu de vingt-quatre actuellement, mais ce dispositif se met en place. Il relève d'abord de la volonté des élus municipaux et communautaires.

Voilà donc les principaux points sur lesquels je souhaitais m'exprimer. Nous allons donc maintenant entrer sur des bases totalement stabilisées, mais je le dis aussi, il y a des questions qui relèvent encore de zones un peu grises dans l'interprétation des choses, car entre l'équilibre territorial et l'intervention économique, il peut y avoir des points d'interrogation. Ces interrogations, il n'y a pas que dans le Département d'Ille-et-Vilaine. À la dernière réunion du bureau de l'Assemblée des Départements de France, je peux dire qu'elles étaient largement partagées y compris par des Présidents de Départements qui sont députés ou sénateurs. Peut-être qu'il faudra soit une loi précisant un certain nombre de choses, soit des décrets d'application pour ne pas être dans des interprétations qui varieraient d'un département à l'autre ou d'un contrôle de légalité à l'autre, mais abordons les

choses avec pragmatisme aussi au fur et à mesure qu'on identifie les problèmes, on les analyse notamment sur le plan juridique. Nous devons intégrer aussi toute la mesure de la disparition de la clause de compétence générale parce que c'est quelque chose de substantiel, car ce sera un point qui peut avoir quelques conséquences. Je rappelle également par rapport à ceux qui s'inquiètent du devenir des communes, que seules les communes conservent cette compétence, la clause de compétence générale. C'est donc quand même un point d'ancrage important pour ces collectivités que les Régions et les Départements désormais n'exerceront plus.

Voilà donc les principaux points sur lesquels je souhaitais revenir. Nous allons donc travailler de façon méthodique et organisée. Sur tous les points importants, il y aura une information notamment du groupe de suivi de mise en œuvre de la réforme qui se réunira en tant que de besoin. Nos instances, chaque fois qu'il y aura des délibérations, seront saisies en temps et en heure, les commissions seront sollicitées, donc la transparence sera totalement garantie, mais nous voulons travailler sur des bases stabilisées et sécurisées et non pas parfois sur des approches qui relèvent à mon avis plus du fantasme que d'autre chose.

Nous allons donc passer au vote. Mme LE CALLENNEC, si c'est une explication de vote parce qu'on n'y revient pas normalement. Si c'est une explication de vote oui, mais si c'est autre chose, non.

Mme LE CALLENNEC : C'est bien une explication de vote pour notre groupe. En reprenant quand même certains de vos propos, M. le Président. Ne prenez pas pour des procès d'intention ceux qui sont juste des demandes d'information. Merci à M. MARTINS de nous avoir éclairés. Le comité de suivi certes se réunit, mais il ne s'y dit rien de concret et j'aime bien votre conclusion sur le pragmatisme. Ce qu'on souhaite, c'est qu'en effet on avance sur ces dossiers, qui vont être très compliqués, de façon pragmatique avec les éléments. On en a eu aujourd'hui en séance, il faut attendre la séance pour avoir les éléments que vient de nous donner notre collègue, M. MARTINS.

Sur le bouclier rural, juste une remarque. Vous ne citez pas des maintiens de service public. Vous avez cité des commerces. Là où on attire votre attention, c'est que malgré le bouclier rural, il y a des services publics qui ferment en zone rurale.

Je ne reviendrai pas sur la façon dont vous caricaturez mes propos, il faudrait en effet prendre l'ensemble des débats qui se déroulent à l'Assemblée Nationale pour bien comprendre que dans ce débat sur la Loi NOTRe, il y avait en particulier ceux qui s'exprimaient au titre des régions, qui voulaient toujours plus de compétences, les départements qui disaient : attendez, on a nos compétences sociales, on sait que ce sera difficile du point de vue financier, il faut quand même nous donner les moyens de faire fonctionner les choses et effectivement au cours de débats, il arrive de dire dans ces cas-là « supprimons les départements ! ». C'était dans cet esprit-là donc je voulais juste le préciser.

Pour en terminer, sur l'objet du rapport, certains de nos collègues vont voter contre, d'autres vont s'abstenir au bénéfice du doute, et comme vous nous demandez de vous donner mandat, évidemment on va vous donner mandat, vous êtes le Président legaliste. Sauf que j'espère que vous aurez entendu que nous souhaitons en effet être associés et faire les choses de façon pragmatique, c'est tout ce que nous demandons. Merci M. le Président. Il aura donc des votes contre, des abstentions, peut-être un vote pour ou deux, je ne sais pas

si vous avez convaincu mes collègues.

M. CHENUT, Président : En tout cas ceux qui le font au bénéfice du doute sont bien bons, mais je ne veux pas y revenir, je pense que l'essentiel de mon point de vue me semble avoir été dit.

Nous allons donc passer au vote, tout en redisant qu'à toutes les étapes importantes, bien évidemment toutes nos instances seront informées en temps et heure des orientations, je pense que vous avez bien compris que notamment par rapport à Rennes métropole, on sera sur la confortation de nos compétences sociales et sur un transfert à minima.

Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Des personnes qui s'abstiennent ? 18 abstentions.

Des personnes qui votent contre : 4 dont Mme LE CALLENNEC sans surprise. Le rapport est donc adopté.

4^e COMMISSION – THEMATIQUE 5

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE MODIFICATIONS AU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. ANDRÉ donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vais présenter un rapport qui porte sur la modification de notre règlement intérieur. Comme chaque année, à chaque début de mandature, nous avons adopté en avril dernier notre règlement intérieur. Il y a eu d'ores et déjà quelques modifications et il vous en est proposé quelques nouvelles ici qui ne sortent pas du chapeau, mais qui sont à la fois la traduction de ce que nous avons collectivement décidé lors de la séance d'installation et sur d'autres points qui ressortent des discussions que nous avons pu avoir au sein de la commission ad hoc qui représente les différents groupes de cette Assemblée.

Les quelques modifications précises qui vous sont proposées aujourd'hui sont les suivantes. La première est une traduction d'une disposition justement contenue dans la Loi NOTRe. Elle fixe désormais à huit jours le délai d'envoi des notes à la Commission permanente, c'est quelque chose qui est inscrit dans la loi et donc il vous est proposé ici de modifier l'article 12 de notre règlement intérieur en indiquant : « *Le Président adresse les rapports huit jours au moins avant la séance ; en cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc* ». Ce dernier alinéa ayant bien évidemment un caractère exceptionnel. On traduit donc dans l'article 12 ce que la Loi NOTRe rend obligatoire. C'est la première modification proposée.

La deuxième modification concerne la procédure de dépôt et d'examen des vœux. On ne revient pas ici sur le caractère globalement insatisfaisant des conditions dans lesquelles sont examinés et votés nos vœux. Je crois que les sujets qui sont abordés dans beaucoup de ces vœux méritent mieux que le sort qui leur est actuellement réservé. Il y a nécessité d'avoir une procédure mieux encadrée avec un temps d'examen plus long qu'aujourd'hui. Cela concerne l'article 64 de notre règlement intérieur pour lequel il vous est proposé de préciser

la chose suivante : « *Les textes des vœux et propositions de résolution doivent être remis par écrit au Président au plus tard la veille de la commission concernée* ».

C'est donc la commission compétente, dans le calendrier dans lequel elles se réunissent habituellement, qui étudie ces vœux au même titre que les rapports qui lui sont soumis. À l'issue de cette discussion, il est rendu compte en séance plénière des conclusions de la commission et le cas échéant, un débat au fond peut être repris en séance. Voilà concernant la proposition de modification du règlement concernant les vœux.

Une autre modification concerne les procédures des questions orales. Là aussi, on ne peut pas considérer que la manière dont elles sont traitées jusqu'à présent soit totalement satisfaisante, il y a sans doute la nécessité de mieux encadrer les choses. Il est donc proposé de modifier l'article 68 : « *Pour garantir un bon déroulement des débats et pour faire en sorte que l'examen des questions ne prenne pas un temps trop important par rapport au cœur des discussions qui doivent être les nôtres, afin de garantir le bon déroulement des débats, le nombre des questions est limité à trois par groupe politique au maximum* ». Il est proposé d'ajouter : « *l'examen des questions orales a lieu pendant 20 minutes tout au plus au début de la seconde journée de chaque session* ». Je précise que ces points ont été présentés, soumis à la commission du règlement intérieur et qu'il y a une certaine unanimité autour de ces règles.

Enfin, le troisième sujet proposé dans ce rapport au titre des modifications du règlement intérieur concerne la réduction des indemnités des Conseillers départementaux. Cela fait suite à un engagement que nous avons collectivement pris en début de mandat, c'est un peu la contrepartie du fait que tous les collègues désormais sont membres de la Commission permanente. Il avait donc été collectivement admis le fait que puisque nous y sommes tous, puisque nous avons tous souhaité y être, nous nous engageons tous à y siéger. La modification proposée consiste donc à fixer les modalités de retenue d'une partie de l'indemnité en cas d'absence lors de ces Commissions permanentes avec un abattement forfaitaire de 200 € par mois qui sera constaté par l'émargement en début de séance des listes de présence en sachant que l'établissement d'un pouvoir ne vaut pas justification d'absence. Il vous est donc proposé que le temps d'absence supérieur à la moitié du temps de la séance déclenche cet abattement de 200 €. Bien évidemment, il y a des exceptions ou des justifications d'absence, vous avez la liste, elles sont évidentes et pour que les choses soient bien bordées, nous aurons une commission ad hoc des présidents de groupes qui examinera chacun des motifs d'absence pour proposer au Président ou non l'exercice de ladite retenue.

Voilà M. le Président, ce que je souhaitais vous dire de ces modifications du règlement intérieur, en précisant que M. MARTINS aura, sur la base des discussions que nous avons eues dans la dernière commission des présidents de groupes, des propositions d'amendements visant à bien mieux préciser les choses ou à les rendre plus conformes à nos usages et à notre fonctionnement.

M. CHENUT, Président : Je pense que s'il doit y avoir dépôt d'amendements, ils viennent d'être mis sur la table, en précisant l'objet, mais c'est plutôt des mesures d'application pour éviter des difficultés d'interprétation. M. MARTINS.

M. MARTINS : M. le Président, vous les avez sur table, il s'agit du premier amendement qui vise l'article 66 du règlement intérieur avec une précision : lorsqu'à titre exceptionnel vous

autorisez le dépôt d'un vœu en cours de session, à l'origine, on avait visé « *l'Assemblée pourra accepter le dépôt d'un vœu* ».

Pour éviter des débats éternels parce que l'Assemblée c'est nous, on propose « *à titre exceptionnel, le Président du Conseil départemental pourra accepter le dépôt d'un vœu* ».

Sur l'amendement numéro deux, il s'agit de l'article 68 : il s'agit ici de prendre en compte la rapidité des débats et lorsque l'on termine nos débats en une seule journée, de pouvoir examiner des questions orales à la fin de celle-ci. Puisqu'on avait surtout prévu de les examiner en deuxième journée, mais s'il n'y a qu'une journée il n'y a pas de match retour donc autant le faire à la fin de la mi-temps.

Je veux apporter une précision concernant la réduction des indemnités des Conseillers départementaux, précision utile pour les services puisqu'il s'agit d'un abattement de 200 € bruts.

Voilà M. le Président.

M. CHENUT, Président : Les propositions intégrant l'amendement. M. PAUTREL.

M. PAUTREL : J'aimerais intervenir sur le rapport. Je ne sais pas si je dois le faire maintenant ou laisser les amendements se faire.

Je voterai contre ce rapport, notamment sur la partie des questions orales, uniquement pour cela. Je ne comprends pas comment on a pu écrire « *en introduction de la procédure des questions orales la pratique, qui s'est instaurée en la matière, n'est pas satisfaisante et nuit à la qualité des débats en Assemblée. Elles méritent d'être mieux encadrées.* » Je ne vois pas en quoi par le passé des questions orales ont pu nuire aux débats de l'assemblée. En moyenne, il y a eu une à cinq questions orales et c'était cinq exceptionnelles, mais par ailleurs il y en a eu entre une et trois. Le président de l'époque Jean-Louis TOURENNE passait 10 minutes, voire un quart d'heure, le vendredi matin pour apporter la réponse à la question orale. Je ne vois pas comment ces questions orales ont pu nuire à la qualité des débats. Honnêtement, c'est quelque part un affront en direction des personnes qui ont posé ces questions et comme j'en ai pratiquement posé au moins une à chaque session, c'est donc dirigé vers moi.

M. CHENUT, Président : Nous n'avions pas fait ces comptes.

M. PAUTREL : Dans votre discours qui a suivi votre élection à la présidence de cette Assemblée, vous avez souhaité rassembler, fédérer et avoir un dialogue constant et réciproque avec les 53 collègues de l'Assemblée. Jusqu'à présent, vous l'avez fait, il y a eu depuis avril des échanges, un respect positif. Mais la lecture de ce texte sur les questions orales, cela me choque beaucoup. Pourquoi limiter à trois ? On pourrait en avoir cinq ou six, ce n'est pas forcément cela qui utiliserait le fameux temps des vingt minutes.

Autre chose que je voulais dire, je vais vous parler franchement. J'ai déposé pour cette session une question orale, je l'ai déposée mardi matin. Si au niveau de nos collaborateurs, il y a eu un oubli par rapport à la lecture du règlement, elles ont été déposées mercredi matin d'après ce qu'on m'a dit. On a appris hier matin que nos questions ne seraient pas traitées parce qu'on les avait déposées avec retard.

J'aurais préféré qu'on nous le dise dès mercredi : « *vous avez déposé votre question aujourd'hui mercredi, donc vous n'êtes pas dans le règlement intérieur de l'Assemblée* ». J'aurais préféré le savoir mercredi que de l'apprendre hier matin en direct.

À un moment donné, pour faire honneur à ma marque de fabrique, la prochaine fois je vous les enverrai avec lettre recommandée avec accusé de réception, je serai sûr qu'elles seront étudiées. Voilà M. le Président.

M. CHENUT, Président : Cela ne suffira pas si elles sont hors délais. Accusé de réception ou pas. D'ailleurs, vous ne contestez par le fait qu'elles étaient hors délais. Je me rappelle très bien « *M. PAUTREL, au mois de juin, j'avais accepté et je vous avais dit M. PAUTREL, c'est bien parce que c'est vous, mais c'est la dernière fois* »; à un moment donné il faut aussi être cohérent et c'est bien une décision dont j'assume vraiment la responsabilité. Les services n'étaient pas fondés à vous faire part d'une décision de cette nature, mais à un moment donné, il faut qu'on rentre dans le nouveau dispositif. Là, ce n'est pas une application d'un nouveau dispositif, c'est le règlement qui est déjà en vigueur. Il faut être un peu rigoureux, mais sur le fond, cela n'enlèvera rien à la qualité de nos débats et de nos échanges, le but est de le structurer. Certes, il y a une partie que vous ne voyez pas, mais les dépôts tardifs, si on veut traiter sérieusement les choses, obligent à mobiliser les services et l'administration, y compris parfois à des heures excessivement tardives pour qu'on ait des réponses qui intègrent vraiment des éléments vérifiés. S'astreindre à un minimum, et ensuite, on les regardera, elles seront étudiées.

D'autre part, il y a d'autres moyens aussi d'avoir l'information que la question orale. Parfois on est trois mois entre deux sessions, on n'attend pas trois mois pour répondre aux interrogations des Conseillers départementaux au fil de l'eau quand ils nous les transmettent. Je réponds à de nombreux éléments de sollicitations, d'ailleurs, je ne suis même pas informé d'une partie, cela se gère au niveau des relations entre les collaborateurs de groupes et les services. Il y a au fil de l'eau quantité de choses qui n'attendent pas la session pour être traitées, donc sur le fond, aucun retrait par rapport à la volonté de débat transparent et respectueux et tout ce que j'ai pu dire sur ce point. Simplement, la volonté de rationaliser les choses justement pour que les réponses soient aussi précises et circonstanciées que possible tout en respectant un minimum d'organisation parce que nous sommes dans une grande maison et il faut que ce travail soit préparé.

De la même façon que pour les vœux, il semblait aussi utile et opportun qu'il y ait sur des questions qui peuvent être d'importance un échange préalable en commission. Objectivement, la méthode qui consistait au dernier moment à se réunir sur un coin de table pour découvrir des dossiers et en dix minutes essayer de formaliser, je l'ai fait aussi, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux honnêtement. Si on peut aussi améliorer les choses, je pense qu'on peut y contribuer collectivement. Ces mesures proposées ont été largement débütées dans les instances. Vous nous dites que vous n'êtes pas d'accord, mais j'ai quand même l'impression qu'il y a un large consensus pour qu'on rationalise ainsi nos opérations. M. MELLET.

M. MELLET : M. le Président, il avait été prévu que les vœux soient en relation avec les compétences du Département. Néanmoins, en cours de la commission, on a évoqué que peut-être, des sujets d'actualité ou des problématiques particulières pouvaient faire l'objet d'un vœu et seraient présentés au Président, ce sera le fait du Prince de les accepter ou de

ne pas les accepter. Je voudrais donc qu'on rajoute cette petite chose parce qu'elle me tient à cœur.

M. CHENUT, Président : Mme MOTEL, puis M. le rapporteur pour savoir si on peut intégrer quelque chose en séance.

Mme MOTEL : J'ai une question par rapport à la procédure des questions orales. Il est mis : « *chaque Conseiller départemental peut exercer son droit d'être informé sur les affaires du Département* » et il est indiqué « *le nombre de questions est limité à trois par groupe politique au maximum* ». Pour moi, il y a quand même un esprit un peu contradictoire, c'est-à-dire qu'à la fois chaque Conseiller départemental peut poser une question orale, mais cela dépend du nombre de questions posées dans le groupe auquel il participe. C'est donc quelque part le groupe qui va décider de la priorité des questions posées. Cela remet un peu en question la possibilité pour chaque Conseiller de poser une question orale.

M. CHENUT, Président : Non, parce que chaque conseiller a le droit d'être informé, mais pas nécessairement par une question orale en Assemblée. Toute question est légitime et mérite une réponse, pas nécessairement dans le cadre d'une question à l'Assemblée. On les regarde et on apporte des réponses. Je viens de le dire, pas uniquement en session. L'Assemblée, l'institution fonctionne au fil de l'eau 365 jours par an, on n'attend pas une session pour répondre aux questions. Les questions se multiplient, je ne sais pas si c'est bien raisonnable, Mme BIARD.

Mme BIARD : Je vais être rapide. Le débat sur les questions orales rejoint le débat qu'on a eu en commission et là-dessus, je pense qu'il y a un encadrement aujourd'hui qui est prévu des questions orales qui ne se justifie pas par rapport à la pratique habituelle des questions orales. Je le regrette. Je voulais savoir s'il est envisageable de faire un vote en deux parties : les autres modifications d'une part et l'article sur la procédure des questions orales d'autre part, ce qui pourrait ensuite peut-être modifier le vote de certains Conseillers qui seraient tentés de ne pas voter cette partie sur les questions orales.

M. CHENUT, Président : Il faudra aussi qu'on regarde la cohérence avec les votes qui ont eu lieu en commission parce qu'il me semble qu'on était sur un large consensus. Je serais très surpris qu'il n'en soit plus de même aujourd'hui. M. MARTINS.

M. MARTINS : Avec l'autorisation du rapporteur, sur les questions orales, je souhaite rappeler, et on en est tous la preuve finalement, que rien n'empêche un Conseiller de poser des questions au sein d'une session et hors de la session. Il s'agit bien là de préciser que ces questions orales ont un caractère technique sur lequel aucun Vice-président, ou alors il faut être très fort, ni même le Président, ne peut répondre à l'instant T. C'est cela qui est visé sur ces questions orales. Ce n'est pas autre chose que dans tel coin du territoire, tel collège, dépense ou son chauffage est en panne, qu'est-ce que vous comptez faire, quand et comment ? C'est très souvent ce type de questions. C'est pour cela qu'elles sont finalement assez restreintes pour donner aussi la capacité au service de préparer ses réponses, qui sont souvent techniques, financières et complexes. Pour les autres questions, le débat a lieu. Il a encore eu lieu aujourd'hui, il aura toujours lieu en session. Il n'y a pas de contradiction entre le débat démocratique et le fait d'encadrer la question orale qui est une question orale très précise, très technique et très complexe.

M. CHENUT, Président : La seule limite, que chacun comprendra, c'est que les questions doivent avoir des liens avec les rapports parce que sinon, la notion d'ordre du jour éclate complètement et cela deviendrait totalement ingérable très rapidement.

Je veillerai donc à ce que les questions posées aient un rapport avec les questions inscrites à l'ordre du jour.

Sur la question de M. MELLET, qui suggérait une forme d'amendement sur la question des vœux. M. ANDRÉ.

M. ANDRÉ : Je pense que, quand bien même un vœu aurait été jugé irrecevable parce que ne relevant pas de l'intérêt des questions du Département en commission, la rédaction telle qu'elle est proposée laisse toutefois au Président, en tant que Président, une possibilité à titre exceptionnel d'appréciation. Je pense que c'est de nature à répondre à ce que vous dites à savoir qu'on ne s'interdit pas dans des cas encore une fois exceptionnels de pouvoir traiter d'une question quand bien même ce n'est pas dans l'intérêt des sujets du Département. La rédaction actuelle et la connaissance que j'ai de la mansuétude du Président me conduisent à penser que vous devriez pouvoir être satisfaits.

M. CHENUT, Président : Il y a des limites à la mansuétude, il ne faudrait pas que le crédit de l'exceptionnel soit consommé dès la première session. Il faudra bien un raisonnement annuel sur ce genre de choses. M. HUBERT, décidément voilà un sujet qui rebondit.

M. HUBERT : Simplement par rapport à vos propos concernant la question orale et son rapport à l'ordre du jour. J'aurais préféré que vous nous disiez par rapport aux compétences du Département plutôt que dans un ordre du jour.

M. CHENUT, Président : Je me suis mal exprimé. C'était par rapport à la possibilité de poser des questions pendant le débat. Là, il faut que cela reste en lien. Par contre, les questions orales, c'est bien très clairement dans le champ des compétences du département et non pas en lien avec l'ordre du jour, il n'y a pas d'ambiguïté. C'était par rapport à la tenue des débats sur les rapports. Peut-on arriver au vote ? M. ANDRÉ.

M. ANDRÉ : En tant que rapporteur, je voudrais préciser que ces mesures ne sont pas prises pour « museler » qui que ce soit, pour empêcher l'expression démocratique, etc. Soyons clairs. Quand bien même voudrions-nous le faire que nous n'y parviendrions pas parce que vous protesteriez à juste titre et vous useriez de tous vos droits.

L'enjeu est de mettre un peu d'ordre dans tout cela et d'éviter ce à quoi on a pu assister. Je ne dis pas que c'est toujours le cas, ni le cas de tout le monde, mais il m'est arrivé, je le dis à Louis PAUTREL, de regretter souvent que des vendredis matins qui normalement sont consacrés souvent à l'examen des rapports solidarité, PAPH (Personnes Agées – Personnes Handicapées), qui pèsent des centaines de millions d'euros dans le budget, qui sont des questions extrêmement lourdes pour le quotidien de nos concitoyens, soient retardées par des discussions picrocholines sur des questions complètement secondaires et annexes. Excusez-moi, mais je vois bien le caractère délibéré aussi de sa démarche, je trouve que ce faisant, nous, collectivement, portons atteinte à la crédibilité de l'Institution et on doit remettre les choses dans l'ordre. Et à leur juste place. C'est le sens et c'est l'unique sens des mesures qui sont proposées.

M. CHENUT, Président : M. MELLET, et ensuite je clos le débat et on passera au vote. Par contre, le rapporteur pourra répondre à d'éventuelles observations qui le justifieraient.

M. MELLET : Simplement pour donner quelques exemples, je reviens sur les vœux ; des exemples qui n'ont pas de rapport forcément avec nos compétences.

J'avais émis un vœu à la dernière session sur la problématique du frelon asiatique et sur les problèmes de coordination de l'élimination des frelons asiatiques sur le territoire. C'était un exemple et l'autre exemple, c'est le sujet d'actualité. On va avoir à examiner le vœu tout à l'heure, c'est l'exemple de ce jeune saoudien qui va avoir la tête tranchée prochainement. Je crois que nous devons dans certaines circonstances alerter l'opinion et nous servir aussi des médias et de nos journalistes pour que l'opinion prenne conscience de ces problèmes du respect des droits de l'Homme dans le monde. Notre Assemblée doit interpeller l'opinion de cette manière. Voilà donc deux exemples pour lesquels le fait du Prince aurait été le bienvenu, M. le Président.

M. CHENUT, Président : Nous n'y ferons pas obstacle aujourd'hui, déjà, vous avez pu le constater. M. HUBERT, c'est votre côté pessimiste qui vous conduit à dire que cela va venir, mais non. Ensuite, c'est une question de responsabilité partagée et de sens de la mesure. Quand on dit que cela doit rester une exception. Y compris si on veut que cela garde du sens, si on le fait à chaque session, très vite on dira que c'est le lot des prises de position et plus personne n'y fait attention donc si on veut vraiment que cela ait du sens, il faut que cela reste rare et bien circonstancié.

Je crois que nous avons terminé les demandes d'intervention. M. PAUTREL, la dernière.

M. PAUTREL : M. le Président, c'était pour dire que j'étais en total désaccord avec les derniers propos de M. François ANDRÉ. Les questions orales n'ont jamais monopolisé le vendredi matin lors des précédentes sessions et je suis prêt à ce qu'on fasse des recherches dans les comptes-rendus pour vérifier que cela durait 10 à 15 minutes maximum.

M. CHENUT, Président : Je ne suis pas sûr que l'on ait minuté tout cela. Une explication de vote, vous voyez que nous sommes quand même une assemblée extrêmement démocratique. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Je souhaitais vous remercier, M. le Président, vous l'avez constaté, nous sommes libres les uns et les autres donc chacun votera en conscience. Je voulais simplement dire, et je prends ma part de responsabilité, que sur ce sujet-là, on avait travaillé avec François ANDRÉ et Christophe MARTINS pour essayer d'élaborer un texte consensuel. À titre personnel, j'ai le sentiment que nous y sommes parvenus et donc à titre personnel, encore une fois, je voterai pour ce rapport puisqu'on a bien travaillé sur le sujet. C'est dans cet esprit que j'aimerais bien qu'on travaille dans cette maison, on y arrive, la preuve ! Maintenant, mes collègues restent libres. À titre personnel, je voterai ce rapport puisqu'il va dans le sens de ce qu'on avait travaillé ensemble et c'est une bonne chose.

M. CHENUT, Président : Fort de ce message subliminal, nous allons pouvoir passer au vote. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Des personnes qui s'abstiennent ? Mme BIARD. Des personnes qui votent contre ? M. PAUTREL. Des personnes qui votent pour ? 52. Le rapport est adopté.

4^e COMMISSION – THEMATIQUE 5

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE : DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN DE COMMISSIONS OU D'ORGANISMES

M. ANDRÉ donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

En complément des désignations auxquels nous avons déjà procédé lors des sessions précédentes, nous avons à désigner des membres du comité de pilotage du schéma départemental PMI (Protection Maternelle Infantile), c'est un ajout. Je vais donc aux conclusions rapidement. Les élues ci-après sont donc proposées pour y siéger : Mme BRIAND, Mme CONDOLF-FEREC, et Mme MEIGNAN.

Concernant l'association pour l'APASE, il s'agit d'une suppression : Mme MOTEL avait été désignée pour siéger au Conseil d'administration de l'APASE. Or, au vu des statuts de l'association, le directeur général nous a confirmé que le siège réservé par le passé au Département n'existait plus donc il convient de supprimer cette représentation.

Culture : c'est la même chose, la bibliothèque de l'université de Rennes II : Mme DUGUEPEROUX-HONORE avait été désignée, mais n'a pas vocation à siéger.

Idem pour le comité de Bretagne Galice : cela concerne Mme DEBROISE et Mme DELAVERGNE, il n'y a plus de représentants au sein du Conseil d'administration.

Modification sur la compétence logements à la représentation du Département dans la SA HLM CAP ACCESSION 35, la session du 29 avril avait désigné Mme DUGUEPEROUX et M. COULOMBEL. Il convient de prendre acte de proposer Mme HAKNI-ROBIN pour siéger au sein de cet organisme en leur remplacement. Il n'y a plus qu'un membre dans le cadre de la transformation de l'organisme.

Des modifications aussi au comité de suivi et de prospective de l'organisation territoriale en prenant en compte le fait que Mme SOURDRILLE ne souhaite plus siéger au sein de cette instance, il est proposé Mme HAKNI-ROBIN.

M. CHENUT, Président : Mme HAKNI-ROBIN.

Mme HAKNI-ROBIN : C'est plus une question de cohérence, étant donné que la loi NOTRe va impacter les personnels départementaux donc on a vu avec Mme SOURDRILLE pour que j'y siéger à sa place.

M. CHENUT, Président : Merci. Mme DAUGAN.

Mme DAUGAN : Merci M. le Président. Je voudrais quand même faire une remarque. Je regrette beaucoup que le Département ne soit plus représenté au Conseil d'administration de l'APASE. Sincèrement, le Département avait vraiment toute sa place dans cet organisme qui se répartit un peu sur le territoire, mais je le regrette parce qu'il y a des choses qui pourraient être améliorées et où le Département pourrait apporter nettement des améliorations au fonctionnement de cet organisme. Je vous remercie.

M. CHENUT, Président : Ce sont des choses qui ne dépendent pas de nous, on prend acte de l'évolution statutaire. Par ailleurs, j'ai été aussi présent à l'APASE mardi soir à l'occasion de l'inauguration de leurs nouveaux locaux de Saint-Grégoire et je sais qu'il y a actuellement un mouvement social un peu compliqué au sein de cette structure lié notamment à des modifications de convention collective de référence qui pose quelques difficultés. Être présent au sein d'un conseil d'administration est une chose, être extrêmement présent dans le suivi du cadre conventionnel des opérations, c'est une autre chose et là bien évidemment, tout notre travail se fait à ce niveau-là. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : M. le Président, hier vous faisiez allusion à un arrêté que vous deviez prendre pour permuter des responsabilités parmi nos Vice-présidents. Est-ce que vous pouvez simplement nous dire quand ils seront pris pour qu'on puisse prendre rendez-vous avec les vices présidents dont on a besoin ?

M. CHENUT, Président : Qui sont tous extrêmement attendus et sollicités au coin du bois donc il faut leur laisser un peu de temps de se préparer. La sentence n'est pas exécutoire pour l'instant. M. MARTINS n'a pas été déchargé, c'est l'expression que vous aviez, on pourrait même dire rechargé dans un certain nombre de domaines d'attribution notamment sur le volet financier des choses.

Dans un souci de cohérence, nous avons une Commission permanente le 28, je pense qu'il est inopportun de changer la donne avant parce que les rapports ont été maquettés et projetés sur l'organisation actuelle donc cet arrêté aurait vocation à prendre effet le lendemain ou les jours qui suivront, soit entre le 29 et 30 selon des délais de production de ces documents. Je serai également amené à préciser des délégations de Vice-Présidents ou de Conseillers délégués parce qu'avec le recul de quelques mois d'exercice, il faut le dire très simplement, il apparaît que dans certains domaines, on pouvait avoir des zones d'interrogation y compris auprès de l'administration pour savoir quel était l' élu référent, mais je pense que vu la multiplicité de nos interventions, ce n'est pas forcément une perception immédiate donc on va le compléter. Je confirme cependant que la modification substantielle est cette permutation entre nos collègues M. MARTINS et M. LEFEUVRE pour ce qui concerne les transports, la voirie et les infrastructures. Après la Commission permanente et quand les arrêtés seront pris, vous en serez destinataires à toutes fins utiles, mais pour l'instant, ils restent à leur poste jusqu'à cette date.

J'ai demandé s'il y avait des avis. Le vote n'a pas eu lieu. Je mets donc aux voix ce rapport ? Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Donc unanimité. Le rapport est adopté.

Nous avons donc achevé l'examen des rapports. Il nous reste à procéder à l'examen des vœux, qui relevaient respectivement des commissions 1 et 2.

Pour la commission 1, M. MARQUET.

M. MARQUET : Le premier vœu relatif au sort de Monsieur Ali Mohamed al-Nimr adopté à l'unanimité.

1^{ère} COMMISSION

VŒU RELATIF A ALI MOHAMMED AL-NIMR

M. MARQUET donne lecture du vœu suivant, déposé par M. Yvon MELLET, Conseiller départemental :

M. le Président, chers collègues,

« Coupable d'avoir exprimé pacifiquement son opinion, Ali Mohammed Al-Nimr, jeune saoudien de 21 ans, a été condamné à mort par décapitation puis crucifixion. La France doit faire entendre sa voix pour empêcher ce crime odieux.

L'Assemblée départementale interpelle le président de la République afin que la France, partenaire privilégié de l'Arabie Saoudite, mette tout en œuvre pour éviter cette condamnation barbare à Ali Mohammed Al-Nimr. »

Le vœu a été adopté à l'unanimité.

M. MELLET : Je crois que nous sommes des alerteurs d'opinion et nous devons, lorsque nous en avons la possibilité, interpeller la population et faire monter la pression pour que des choses comme ça n'existent plus. Je voudrai ajouter, pour information, qu'il y a vraiment des paradoxes sur cette terre, voire des scandales car le président du Conseil des Droits de l'Homme à l'ONU est un saoudien, il est chargé d'envoyer des experts dans tous les pays pour voir si les Droits de l'Homme sont appliqués. J'espère que ce vœu fera l'objet de quelques lignes dans Ouest-France de manière à ce que l'on puisse alerter l'opinion.

M. CHENUT, Président : Vous avez été entendu. S'il n'y a pas d'avis contraire les conclusions de la commission sont considérées comme validées. La commission avait émis un avis favorable unanime. Pas d'avis contraire, donc le vœu est adopté.

1^{ère} COMMISSION

VŒU RELATIF AU REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS (RSI)

M. MARQUET donne lecture du vœu suivant, déposé par le Groupe Union de la Droite et du Centre :

M. le Président, chers collègues,

« A l'occasion de la remise au Gouvernement d'un rapport de mission parlementaire sur le régime social des indépendants (RSI) le 21 septembre 2015, des milliers de manifestants ont une nouvelle fois fait part de leur exaspération face à sa désorganisation chronique.

Qualifié de « catastrophe industrielle » par la Cour des comptes en 2012, le RSI fait en vain l'objet, depuis sa création en 2006, de nombreux rapports pointant du doigt l'urgence des réformes. En conséquence de quoi ses affiliés continuent d'en subir les dysfonctionnements : erreurs de calculs, appels à cotisations erronés, lenteur dans le traitement des dossiers, incapacité à joindre les services...

Premier vivier d'embauches potentielles, les petites entreprises ne pourront participer à l'effort collectif national que si le lien de confiance aujourd'hui brisé est restauré. Aussi, consciente de leur rôle essentiel dans l'économie nationale et locale, l'Assemblée départementale interpelle le Gouvernement afin que toutes les pistes soient étudiées pour permettre aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises et professions libérales affiliés au RSI de pouvoir se consacrer en priorité, efficacement et sereinement à leur métier.»

Une amélioration du texte a été proposée par la commission sur la dernière phrase : supprimer « *se consacrer en priorité, efficacement et sereinement à leur métier* » et substituer par : « *de pouvoir bénéficier d'un régime social fiable avec des prestations de qualité et d'un service efficient.* »

Le vœu a été adopté à l'unanimité avec cette modification.

M. CHENUT, Président : Pas d'avis contraire ? Donc le vœu est adopté tel que modifié par la commission.

1^{ère} COMMISSION

VŒU RELATIF AU MAINTIEN DES TRESORERIES DE LOUVIGNE DU DESERT ET DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

M. MARQUET donne lecture du vœu suivant, déposé par Louis PAUTREL et Isabelle BIARD, Conseillers départementaux du canton de Fougères 2 ; Thierry BENOIT et Frédérique MIRAMONT, Conseillers départementaux du canton de Fougères 1 ; Monique SOCKATH et Aymeric MASSIET du BIEST, Conseillers départementaux du canton de La Guerche de Bretagne :

M. le Président, chers collègues,

« Depuis début juin 2015, les services de l'Etat étudient la possibilité de fermer les Trésoreries de Louvigné du Désert et de La Guerche de Bretagne. Il n'y a pas eu de concertation avec les élus locaux.

Pourtant ce service représente un service public de proximité, utilisé quotidiennement par les habitants et structures du territoire.

A titre d'exemple, si la Trésorerie de Louvigné-du-Désert venait à fermer, les habitants et collectivités devront s'adresser au Centre des finances publiques de Fougères. Pour les personnes les plus âgées et les plus fragiles, qui ne disposent pas de moyens de déplacement, il s'agit d'un véritable enjeu. Cette fermeture aura un impact direct sur la vie du centre-bourg de Louvigné du Désert et contribuera ainsi à sa désertification.

La sauvegarde des services de proximité est donc une question centrale et a d'ailleurs fait l'objet de la signature d'une charte départementale, appelée Bouclier rural, avec un nombre important d'opérateurs publics et privés afin de préserver le monde rural d'une tendance à la concentration des services dans les grands centres urbains.

Cette décision apparaît d'autant plus incohérente que l'Etat a retenu la commune de Louvigné-du-Désert afin de conduire une expérimentation visant à la revitalisation de son Centre Bourg (Appel à Manifestation d'Intérêt).

Dans ce contexte, un désengagement supplémentaire de l'Etat est inenvisageable, incohérent et inacceptable.

L'assemblée départementale demande à l'Etat

- le maintien en exercice des Trésoreries de Louvigné-du-Désert et de La Guerche de Bretagne et de l'ensemble de ses effectifs. »

La commission propose de supprimer la phrase : « *Dans ce contexte un désengagement supplémentaire de l'Etat est inenvisageable, incohérent et inacceptable.* » et de la remplacer par : « *L'Assemblée départementale demande que soient organisées toutes les phases de concertation en amont des prises de décisions en cohérence avec l'esprit du dispositif bouclier rural.* » et de conserver la suite telle qu'elle est proposée.

Nous avons un consensus sur cette formulation. Le vœu a été adopté à l'unanimité avec cette modification.

M. CHENUT, Président : Est-ce que ce consensus est confirmé par l'assemblée ? Pas d'avis contraire, donc vœu adopté.

2^{ème} COMMISSION

PROPOSITION D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS POUR DES COMPÉTITIONS HORS DÉPARTEMENT

M. PICHOT donne lecture de la proposition suivante, déposée par le groupe Union de la Droite et du Centre :

M. le Président, chers collègues,

« *Sans être directement aidés financièrement par notre collectivité, de nombreux clubs amateurs participent au rayonnement de notre territoire en participant à des compétitions hors de notre département. Ces transports sont une source de dépenses importantes pour ces clubs aux finances souvent fragiles.*

Aussi, l'Assemblée départementale réfléchit, au sein de sa commission interne compétente, à la mise en place d'une participation financière pour les clubs sportifs amateurs qui participent à des compétitions hors du Département d'Ille-et-Vilaine ».

Nous proposons de le confier dans les mains du Président du groupe technique « Sport », M. BOURCIER, avec les membres afférents, de réfléchir et d'échanger sur cette question qui - on en a quand même parlé rapidement - paraît complexe dès lors où le budget du Département - vous le savez tous - est quand même extrêmement contraint.

M. CHENUT, Président : M. MELLET.

M. MELLET : C'est moi qui ai déposé ce vœu. J'ai été interpellé par des associations sportives qui rencontrent des problèmes pour financer des compétitions interrégionales et payer ces déplacements. Je sais que dans d'autres départements (Eure ou Eure et Loire) il existe justement des financements et des aides pour ces clubs amateurs qui se déplacent sur le territoire français. C'est donc simplement pour soumettre une réflexion à entamer sur ce sujet. De toute façon, comme on n'aura plus d'« Économie » ou de « Transport », il faudra bien du « blé à moudre ». C'est peut-être dans ce domaine qu'il faudra « en moudre »...

M. CHENUT, Président : Ne nous trompons pas. J'ai l'impression que dans l'esprit de chacun, certains se disent que nous allons faire des affaires en transférant des compétences. Mais non. Si on transfère quelque chose qui vaut 70 M€, on nous retirera 70 M€. Qu'on ne se méprenne pas. Il n'y a pas d'opportunité. Dans l'euphorie de l'instant, on se demande ce qu'on va pouvoir récupérer. J'aimerais bien mais on va nous demander de récupérer des sous lorsqu'on va transférer des charges. M. MARTINS.

M. MARTINS : J'ai une solution qui ne coûte pas cher au Département et qui finalement permettrait de subventionner puisqu'il s'agit bien d'une subvention des clubs sportifs. Le Président a dit que dans les contrats de territoire, le volet 3 était reconduit pour l'année prochaine. M. MELLET, vous avez toute initiative de proposer les associations sportives dans le volet 3. Après, c'est une histoire de choix. Vous le savez bien. Bon courage.

M. CHENUT, Président : La logique qui, jusque là, a prévalu, était d'intervenir pour des choses qui sont ancrées sur notre territoire. Les habitants de notre territoire peuvent en avoir un bénéfice. A ce titre, on subventionne les championnats nationaux, européens et mondiaux quand ils sont en Ille et Vilaine. Juste sur la dimension budgétaire - j'ai oublié de le dire tout à l'heure - quand on regarde la réalité de la réduction des concours financiers de l'État en Ille et Vilaine, c'est 38 M€. Le Département, à lui tout seul, c'est un peu moins de 16 M€. C'est autant que la totalité des 353 communes réunies. Notre effort est équivalent aux 353 communes à 2 ou 300 000 € près. Gardons cela en tête car ce n'est que pour nous. Par contre, sur nos socles de compétences, personne n'est venu nous proposer des subventions pour nous accompagner dans leur exercice. M. PICHOT, quelle était la conclusion ?

M. PICHOT : C'est le groupe technique « Sport » qui va réfléchir à cette proposition.

M. CHENUT, Président : On va le faire mais je ne suis pas sûr qu'il faille un vœu en session pour saisir un groupe interne de travail. Cela peut se faire sans formalisme excessif. Je connais la disponibilité des différents présidents de groupes (culture, sports et autres) pour examiner tous les dossiers qui peuvent leur être transmis. Pas d'opposition ? M. BOURCIER, vous ne vous opposez pas à cette saisine ?

M. BOURCIER : Absolument pas mais j'ai exprimé une certaine prudence notamment budgétaire.

M. CHENUT, Président : Vous avez bien raison.

2^{ème} COMMISSION

VŒU RELATIF AU FINANCEMENT DES TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

M. PICHOT donne lecture de la proposition suivante, déposée par le groupe Union de la Droite et du Centre :

M. le Président, chers collègues,

« Le décret n°2015-997 du 17 août 2015 a modifié les règles de financement de l'Etat aux communes pour développer les activités périscolaires. Désormais, les communes ayant opté pour le régime dérogatoire de regroupement de toutes les activités périscolaires sur une demi-journée ne bénéficient plus des aides de l'Etat pour les élèves issus des écoles privées.

Cette modification des règles de financement des activités périscolaire, outre qu'il intervient quelques jours avant la rentrée scolaire, est une brèche dans l'égalité de traitement entre les élèves issus des écoles publiques et privées. De surcroît, elle ne peut qu'avoir un effet négatif sur les finances de communes déjà fortement impactées par la réforme des rythmes scolaires.

Aussi, l'Assemblée départementale interpelle le Gouvernement afin de rétablir les règles de financement des activités périscolaires dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires telles qu'elles étaient avant l'entrée en vigueur du décret du 17 août 2015 ».

Nous avons eu un échange et proposé un amendement au texte proposé. Rajouter pour correction un « s » à, « activités périscolaires ». Par ailleurs, dans la fin de ce paragraphe « *De surcroît, elle ne peut qu'avoir un effet négatif sur les finances des communes déjà fortement impactées* », nous avons préféré enlever le mot « *fortement* ». Enfin, la conclusion se terminerait ainsi : « *Aussi, l'Assemblée départementale apporte son soutien aux démarches déjà engagées par le DASEN d'Ille et Vilaine afin de rétablir les règles de financement des activités périscolaires* ».

M. CHENUT, Président : Vous aviez conclu unanimement ?

M. PICHOT : Unanimement. Tout à fait.

M. CHENUT, Président : Est-ce qu'il y a des avis contraires aux conclusions de cette commission ? Non. Le vœu est adopté en l'état.

Je déclare la session close.